
Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

MEXIQUE

Le présent rapport, préparé pour le septième examen de la politique commerciale du Mexique, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé au Mexique des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à M. Angelo Silvy (tél.: 022 739 5249), Mme Eugenia Lizano (tél.: 022 739 6578) ou Mme Stephanie Dorange-Patoret (tél.: 022 739 5497).

La déclaration de politique générale présentée par le Mexique est reproduite dans le document WT/TPR/G/429.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Mexique. Ce rapport a été rédigé en espagnol.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	8
1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	14
1.1 Principales caractéristiques de l'économie.....	14
1.1.1 Évolution sectorielle de la production et de l'emploi.....	14
1.1.2 Mesures pour faire face à la pandémie.....	18
1.2 Évolution économique récente.....	20
1.2.1 Secteur réel	20
1.2.2 Politique budgétaire	22
1.2.3 Politique monétaire et de change	27
1.2.4 Balance des paiements	31
1.3 Évolution des échanges et des investissements	33
1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services	33
1.3.1.1 Commerce des marchandises	33
1.3.1.1.1 Composition du commerce des marchandises	33
1.3.1.1.2 Répartition géographique du commerce des marchandises	35
1.3.1.2 Commerce des services	36
1.3.2 Tendances et structure de l'investissement étranger direct	37
2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT.....	39
2.1 Cadre général	39
2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale	42
2.3 Accords et arrangements commerciaux	44
2.3.1 OMC.....	44
2.3.2 Accords régionaux et préférentiels	45
2.3.3 Autres accords et arrangements	48
2.4 Régime d'investissement	48
3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE.....	53
3.1 Mesures visant directement les importations.....	53
3.1.1 Enregistrement, documents et procédures douanières.....	53
3.1.2 Évaluation en douane.....	56
3.1.3 Règles d'origine.....	57
3.1.4 Droits de douane	58
3.1.4.1 Structure et niveaux.....	58
3.1.4.2 Contingents tarifaires	61
3.1.4.3 Droits préférentiels	63
3.1.4.4 Concessions tarifaires.....	65
3.1.5 Autres impositions visant les importations	67
3.1.6 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation	69
3.1.7 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde	74
3.1.7.1 Mesures antidumping	76

3.1.7.2 Mesures compensatoires	77
3.1.7.3 Mesures de sauvegarde	78
3.2 Mesures visant directement les exportations	78
3.2.1 Enregistrement et documents.....	78
3.2.2 Taxes et droits à l'exportation	79
3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation	80
3.2.4 Soutien aux exportations	81
3.2.5 Promotion des exportations.....	83
3.2.6 Financement, assurance et garanties à l'exportation	84
3.3 Autres mesures visant la production et le commerce	86
3.3.1 Mesures d'incitation	86
3.3.2 Règlements techniques et normes	92
3.3.3 Mesures sanitaires et phytosanitaires	96
3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix	100
3.3.4.1 Politique de la concurrence.....	100
3.3.4.2 Contrôle des prix	104
3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation	104
3.3.6 Marchés publics	105
3.3.6.1 Procédures de passation de marchés des entreprises de production d'État	109
3.3.7 Droits de propriété intellectuelle	110
3.3.7.1 Propriété industrielle	112
3.3.7.2 Brevets, modèles d'utilité, dessins et modèles industriels, et schémas de configuration de circuits intégrés.....	112
3.3.7.3 Marques	114
3.3.7.4 Appellations d'origine et indications géographiques	115
3.3.7.5 Droit d'auteur et droits connexes	115
3.3.7.6 Obtentions végétales.....	116
3.3.7.7 Protection des DPI	116
4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR	119
4.1 Agriculture, sylviculture et pêche.....	119
4.1.2 Mesures visant les importations et les exportations.....	122
4.1.3 Soutien interne.....	124
4.1.3.1 Programme de production pour le bien-être	127
4.1.3.2 Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base.....	128
4.1.3.3 Financements et assurances agricoles	130
4.2 Énergie	130
4.2.1 Hydrocarbures.....	131
4.2.2 Électricité	137
4.3 Secteur manufacturier.....	139
4.4 Services	142
4.4.1 Services financiers.....	142

4.4.1.1 Banques	145
4.4.1.2 Assurance	153
4.4.1.3 Marché des valeurs mobilières	155
4.4.2 Télécommunications.....	159
4.4.3 Transports	163
4.4.3.1 Transport aérien	164
4.4.3.2 Transport maritime	167
4.4.4 Tourisme	170
5 APPENDICE – TABLEAUX	172

GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Compte courant et compte financier de la balance des paiements, 2015-2021	31
Graphique 1.2 Commerce des marchandises par principal produit, 2016 et 2021	34
Graphique 1.3 Répartition du commerce des marchandises par partenaire commercial, 2016 et 2021	36
Graphique 2.1 Composition de l'APF en 2022.....	39
Graphique 2.2 Accords commerciaux du Mexique en vigueur en 2022.....	45
Graphique 2.3 Étapes de la constitution d'une entreprise	52
Graphique 3.1 Répartition par fréquence des taux de droits, 2016 et 2021.....	60
Graphique 3.2 Répartition des contingents par méthode d'attribution, 2017-2021T3	63
Graphique 3.3 Licences d'importation automatiques et non automatiques par section du SH, 2021	72
Graphique 3.4 Mesures antidumping, 2017-2021	77
Graphique 3.5 Licences d'exportation automatiques et non automatiques par section du SH, 2021	80
Graphique 3.6 Exportations et importations par type de régime, 2016-2021.....	83
Graphique 3.7 Intrants visés par les différents PROSEC, 2021	87
Graphique 3.8 Processus d'élaboration d'une NOM	93
Graphique 3.9 NOM par section du SH, 2021	94
Graphique 3.10 Processus d'élaboration d'une NMX.....	95
Graphique 3.11 Données sur les marchés publics, par méthode de passation, 2017-2021	109
Graphique 3.12 Données sur la propriété industrielle, 2017-2021	111
Graphique 4.1 Balance commerciale des hydrocarbures et des produits dérivés du pétrole, 2017-2021	132
Graphique 4.2 Exportations et importations relevant du programme IMMEX par principaux chapitres du SH, 2016 et 2021	141
Graphique 4.3 Indicateurs relatifs aux télécommunications, 2017-2021	160
Graphique 4.4 Parts du marché des télécommunications, T3 2017-2021	161
Graphique 4.5 Degré de concentration sur le marché des télécommunications, 2017-2021.....	162
Graphique 4.6 Opérations portuaires de commerce extérieur, par type de fret, 2017-2021	169

TABLEAUX

Tableau 1.1 Indicateurs économiques de base, 2016-2022T1	14
Tableau 1.2 Structure du PIB, par type de dépenses, 2016-2021	22
Tableau 1.3 Solde du gouvernement fédéral, 2016-2021	25
Tableau 1.4 Dépenses et recettes budgétaires du secteur public, 2016-2021	26
Tableau 1.5 Principaux indicateurs monétaires, 2016-2022T1	28
Tableau 1.6 Balance des paiements, 2016-2021	32
Tableau 1.7 Commerce des services, 2016-2021	37
Tableau 1.8 Flux d'investissement étranger direct par activité, 2016-2021	37
Tableau 1.9 Flux d'investissement étranger direct par pays d'origine, 2016-2021.....	38
Tableau 2.1 Différends commerciaux, 2017-2022.....	45
Tableau 2.2 Programme d'élimination des droits convenu par le Mexique dans le PTPGP	46
Tableau 2.3 Activités réservées à l'État et aux Mexicains, 2017-2022	49
Tableau 2.4 Activités ou sociétés soumises à une réglementation spécifique, 2017-2022	50
Tableau 2.5 Régime de propriété privée pour les étrangers, 2017-2022	51
Tableau 3.1 Taux de la taxe d'administration douanière (DTA), 2022.....	55
Tableau 3.2 Règles d'origine au titre des accords commerciaux régionaux entrés en vigueur depuis 2017.....	58
Tableau 3.3 Structure des droits NPF, 2016 et 2021	59
Tableau 3.4 Lignes tarifaires pour lesquelles les droits NPF appliqués sont supérieurs aux droits consolidés, 2021	61
Tableau 3.5 Lignes tarifaires faisant l'objet de contingents unilatéraux et de contingents de l'OMC, 2021	62
Tableau 3.6 Analyse récapitulative des droits préférentiels, 2021	64
Tableau 3.7 Importations NPF et importations bénéficiant d'un traitement préférentiel	65
Tableau 3.8 Recettes fiscales liées aux taxes sur le commerce extérieur	67
Tableau 3.9 Autres impositions à l'importation, 2022.....	68
Tableau 3.10 Importations (exportations) prohibées (par chapitre du SH), 2021	70
Tableau 3.11 Lignes tarifaires assujetties à des licences d'importation automatiques et non automatiques, 2021	72
Tableau 3.12 Secrétariats délivrant des licences d'importation (d'exportation), 2021.....	73
Tableau 3.13 Mesures compensatoires définitives en vigueur, 2017-2021	78
Tableau 3.14 Taux de la taxe d'administration douanière (DTA) pour les exportations, 2022	79
Tableau 3.15 Produits financiers proposés par Bancomext.....	84
Tableau 3.16 Crédits accordés par Bancomext, 2016-2020.....	85
Tableau 3.17 Principales incitations fiscales, 2022.....	87
Tableau 3.18 Principaux programmes de soutien, 2017-2022	90
Tableau 3.19 Principaux instruments juridiques régissant le système sanitaire et phytosanitaire, 2021	97
Tableau 3.20 Institutions responsables du système sanitaire, 2022	97
Tableau 3.21 Certificats d'importation, 2021	100

Tableau 3.22 Données de la COFECCE relatives à la concurrence, 2017-2021	103
Tableau 3.23 Données relatives aux marchés publics par le biais de contrats-cadres, 2017-2021	106
Tableau 3.24 Procédures d'appel d'offres	108
Tableau 4.1 Principaux indicateurs du secteur agricole, 2016-2021	119
Tableau 4.2 Législation relative au secteur agricole, 2021	121
Tableau 4.3 Principales institutions en charge du secteur agricole, 2021	122
Tableau 4.4 Programmes de soutien au secteur agricole	125
Tableau 4.5 Programme de production pour le bien-être, 2019-2021	127
Tableau 4.6 Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base, 2020-2022	129
Tableau 4.7 Commerce des hydrocarbures, 2020 et 2021	133
Tableau 4.8 Conditions requises pour opérer dans le secteur des hydrocarbures, 2017-2022	134
Tableau 4.9 Droit d'extraction des hydrocarbures, 2021	136
Tableau 4.10 Principaux indicateurs du secteur manufacturier, 2016-2021	139
Tableau 4.11 Entités supervisées par la CNBV, mars 2022	142
Tableau 4.12 Indicateurs du système financier, 2017-2021	143
Tableau 4.13 Indicateurs relatifs aux activités des banques commerciales, 2017-2021	147
Tableau 4.14 Indicateurs financiers relatifs aux banques à vocation multiple, 2017-2021	148
Tableau 4.15 Mécanismes de crédit mis en place en réponse à la pandémie de COVID-19, 30 septembre 2021	152
Tableau 4.16 Indicateurs du trafic international, 2017-2021	167
Tableau 4.17 Indicateurs du tourisme international, 2017-2021	170

ENCADRÉS

Encadré 1.1 Mesures de la Banque du Mexique pour lutter contre la pandémie de COVID-19	29
Encadré 2.1 Processus législatif	41
Encadré 2.2 Règles d'origine dans l'ACEUM	47
Encadré 3.1 Modifications du régime d'importation/exportation de la région frontalière et de la zone frontalière nord	66
Encadré 3.2 Seuils relatifs à la notification de concentrations économiques, 2017-2021	103
Encadré 4.1 Fonds mexicain du pétrole pour la stabilisation et le développement (FMPED)	132
Encadré 4.2 Certificats d'énergie propre, 2017-2022	138
Encadré 4.3 Commerce électronique au Mexique	159

APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par section et par principal chapitre du SH, 2016-2021	172
---	-----

Tableau A1. 2 Importations de marchandises par section et par principal chapitre du SH, 2016-2021	174
Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par partenaire commercial, 2016-2021.....	176
Tableau A1. 4 Importations de marchandises par partenaire commercial, 2016-2021	177
Tableau A2. 1 Mesures notifiées à l'OMC, 2017-2022 (31 mai).....	178
Tableau A3. 1 Analyse récapitulative des droits NPF, 2021	180
Tableau A3. 2 Contingents tarifaires multilatéraux (OMC) et volume des importations, 2020	181
Tableau A3. 3 Contingents tarifaires unilatéraux et volume des importations, 2020	183
Tableau A3. 4 Nombre d'enquêtes ouvertes, achevées et de mesures antidumping imposées, 2017-2021	186
Tableau A3. 5 Panorama général des droits de propriété industrielle dans la LFPI	188
Tableau A4. 1 Accords sur les services aériens, 2017-2021	190

RÉSUMÉ

1. L'économie mexicaine a enregistré un fort ralentissement à partir de la mi-2018, suivi d'une légère contraction du PIB réel en 2019, entraînée en particulier par la chute de la formation brute de capital, la réduction des dépenses publiques et le ralentissement de la consommation des particuliers. En 2020, l'économie a été durement touchée par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné une contraction du PIB de 8,2% cette année-là. En 2021, l'économie mexicaine s'est redressée, le taux de croissance du PIB s'établissant à 4,8%, ce qui s'explique en bonne partie par l'effet des mesures adoptées pour faire face à la pandémie, qui visaient principalement à soutenir les ménages et les entreprises les plus touchés, en particulier les petites et moyennes entreprises. Parmi ces mesures, on peut citer le lancement de mécanismes visant à fournir un niveau de liquidités suffisant, des incitations à la restructuration de prêts bancaires et la mise en œuvre de programmes sociaux et de programmes de soutien aux entreprises, comme le Programme d'aide financière en faveur des microentreprises familiales.

2. À l'exception des mesures de lutte contre la pandémie, la politique budgétaire mexicaine est restée restrictive, l'objectif étant de maintenir le solde budgétaire sous contrôle. En novembre 2019, la Loi d'austérité républicaine, axée pour l'essentiel sur la réduction des dépenses courantes non prioritaires, a été adoptée dans le but de favoriser la bonne gestion des ressources publiques. En 2020, le gouvernement fédéral a instauré des mesures budgétaires pour réduire au minimum les effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé et sur l'économie, pour un montant estimé à l'équivalent de 2% du PIB. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour réduire les dépenses, sauf celles liées aux programmes prioritaires. Dans l'ensemble, les finances du gouvernement fédéral mexicain ont connu une amélioration entre 2018 et 2019, enregistrant un déficit d'environ 2% du PIB. La Loi d'austérité républicaine visait à réduire le déficit, mais compte tenu de la récession économique causée par la pandémie, il y a eu une diminution des recettes et une augmentation des dépenses (bien que modérée). Le déficit du gouvernement fédéral a atteint 2,5% et 3,1% du PIB en 2020 et 2021, respectivement. La dette nette totale du secteur public s'est maintenue à un niveau modéré; elle représentait 46,3% du PIB en décembre 2021.

3. La Banque du Mexique a mis en place un système de ciblage de l'inflation qui donne un cadre à la politique monétaire, en se fixant un objectif permanent consistant à parvenir à une augmentation de 3% par an de l'indice national des prix à la consommation (INPC), avec une marge de fluctuation de plus ou moins 1 point de pourcentage. Cet objectif n'a pas changé pendant la période à l'examen. En 2019, face à la baisse de l'inflation, un cycle de baisse du taux d'intérêt cible, principal instrument de la politique monétaire, a été lancé puis accéléré pendant la pandémie. En outre, une série de mesures supplémentaires a été mise en œuvre dans le but de favoriser le bon fonctionnement des marchés financiers, de renforcer les circuits d'octroi de crédits et de fournir des liquidités. À partir de juin 2021, dans un contexte de hausse de l'inflation, de nouvelles modifications ont été apportées à la politique monétaire et le taux d'intérêt cible a été relevé à six reprises entre juin 2021 et février 2022. Le 30 septembre 2021, les mesures supplémentaires ont expiré, à l'exception de celles qui restent à la disposition de la Banque du Mexique pour une durée indéterminée. Au cours de la période considérée, l'INPC en fin de période a dépassé l'objectif d'inflation certaines années et, certaines autres, il s'est situé dans la fourchette de variabilité. L'inflation s'est accélérée au dernier trimestre de 2021, l'INPC enregistrant une hausse annuelle de 7%. En mai 2022, le taux de variation annuelle de l'indice des prix à la consommation au Mexique était de 7,7%.

4. Le compte courant de la balance des paiements mexicaine a affiché un léger déficit pendant la période 2017-2019, mais a enregistré un fort excédent en 2020, avant de connaître à nouveau un déficit, bien que modéré, en 2021. La pandémie de COVID-19 a provoqué une forte contraction des exportations et des importations de biens et services en 2020. Toutefois, la baisse des importations a été plus importante, ce qui a entraîné un excédent du compte courant de la balance des paiements de 26,21 milliards d'USD, soit 2,4% du PIB. En 2021, la balance commerciale a enregistré un déficit de 14,491 milliards d'USD (0,9% du PIB) et le déficit du compte courant représentait 0,4% du PIB. L'évolution du compte financier a permis une accumulation de réserves pendant la majeure partie de la période. Toujours pendant la majeure partie de la période à l'examen, les flux annuels d'investissement étranger direct (IED) sont restés supérieurs à 30 milliards d'USD. Les principaux secteurs bénéficiaires de l'IED ont été l'industrie manufacturière, les services financiers, les services d'assurance, le commerce, les transports, les industries extractives et la production d'énergie.

5. Au cours de la période à l'examen, le commerce des marchandises a connu un ralentissement, suivi d'une contraction à la suite de la pandémie de COVID-19 et d'une reprise en 2021. Cette même année, les exportations de marchandises se sont élevées à 494,225 milliards d'USD (18,5% de plus qu'en 2020), tandis que la valeur des importations a atteint 505,716 milliards d'USD (32% de plus qu'en 2020). Les exportations mexicaines continuent d'être dominées par les produits manufacturés, qui ont représenté plus de 85% des exportations en 2021, tandis que la contribution des produits agricoles s'élevait à 5% et celle des produits minéraux (principalement pétroliers) et des produits des industries extractives s'établissait à 7,5%. La structure des importations est semblable à celle des exportations. Les principaux produits importés sont les machines et appareils électriques (35,7% des importations en 2021) et le matériel de transport (8,0% des importations totales). Les marchés d'exportation du Mexique sont toujours très concentrés. Les États-Unis restent le principal partenaire commercial du pays: en 2021, leur part était de 80,7% dans les exportations totales et de 43,8% dans les importations totales. La balance des services mexicaine est restée déficitaire au cours de la période à l'examen, ce qui s'explique surtout par les déficits enregistrés dans les secteurs des transports et des assurances. Le solde du poste voyages, généralement excédentaire, a été fortement touché par la pandémie.

6. La politique commerciale menée par le Mexique a comme objectifs de promouvoir le commerce extérieur, de défendre les intérêts commerciaux du pays et de négocier, mettre en œuvre et administrer les accords commerciaux; le recours au commerce comme instrument de lutte contre la pauvreté et les inégalités socioéconomiques n'a pas donné les résultats escomptés du fait d'une concentration excessive des activités d'exportation de certains biens qui sont produits dans un nombre limité de régions du pays. Pour promouvoir la diversification des exportations, un des objectifs de la politique commerciale consiste à attirer l'investissement vers des secteurs et régions qui, jusqu'à présent, participent peu aux exportations, et à continuer de tirer le meilleur parti des avantages conférés au titre des programmes d'incitations existants, en particulier les régimes de promotion des exportations. Dans le cadre de sa stratégie commerciale, le Mexique s'emploie également à promouvoir l'autonomisation des femmes. La portée de la politique commerciale dépendra aussi du développement d'infrastructures de transport et de logistique appropriées.

7. Le Mexique compte parmi les Membres fondateurs de l'OMC et il accorde au moins le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux. Il participe activement aux activités courantes de l'Organisation, aux négociations et aux discussions sur les nouvelles questions liées au commerce et, compte tenu de son degré élevé d'intégration dans le commerce international, il accorde une grande importance au bon fonctionnement du système commercial multilatéral fondé sur des règles qui contribuent à un développement inclusif et durable. En 2016, le Mexique a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges et il s'est engagé à en appliquer toutes les dispositions immédiatement. En 2021, il a créé son Comité national de la facilitation des échanges. Le Mexique n'est pas partie à l'Accord sur les marchés publics ni à l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils, et n'a pas le statut d'observateur au sein des comités concernés. Il n'est pas non plus partie à l'Accord sur les technologies de l'information. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale, réalisé en 2017, le Mexique a présenté diverses notifications à l'OMC, conformément aux dispositions des différents Accords, et il a peu recouru au mécanisme de règlement des différends.

8. Le régionalisme revêt la plus haute importance dans les relations commerciales du Mexique, comme en témoigne le grand nombre d'accords commerciaux préférentiels conclus par le pays. Depuis 2017, trois nouveaux traités sont entrés en vigueur pour le Mexique: l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), l'Accord entre le Mexique, les États-Unis et le Canada (ACEUM) (qui a remplacé l'Accord de libre-échange nord-américain ou ALENA) et l'Accord de continuité commerciale avec le Royaume-Uni.

9. Le régime d'investissement mexicain est relativement ouvert, bien que certaines exceptions et restrictions persistent en matière d'IED. Certaines activités, principalement dans les secteurs de l'énergie et des services, sont encore réservées à l'État et aux personnes morales et physiques mexicaines, tandis que dans d'autres secteurs, la participation au titre de l'IED est autorisée dans des proportions limitées (10%, 25% ou 49%) ou, si elle est majoritaire, une autorisation doit être obtenue auprès de la Commission nationale des investissements étrangers (CNIE). Entre 2017 et 2022, les plafonds de l'IED autorisé n'ont pas été modifiés (sauf pour les compagnies de transport aérien nationales), ni les activités et sociétés auxquelles ils s'appliquent. Malgré les restrictions, et afin de permettre la capitalisation des entreprises mexicaines, le Mexique continue à utiliser le mécanisme d'investissement neutre, au moyen duquel les étrangers peuvent investir dans les

secteurs réservés aux Mexicains ou dans des proportions supérieures aux limites maximales imposées à l'IED, sans que l'investissement soit considéré comme étranger. Cependant, les droits conférés à l'investisseur étranger au titre de ce mécanisme sont limités.

10. Au cours de la période à l'examen, le changement le plus important dans le domaine des douanes a été la création, en 2021, de l'Agence nationale des douanes du Mexique (ANAM), qui a remplacé l'Administration générale des douanes (AGA). Depuis 2022, le dédouanement des importations et des exportations de marchandises s'effectue auprès de l'ANAM. Malgré ce changement institutionnel, les prescriptions relatives à l'importation et à l'exportation ainsi que les procédures de détermination de la valeur en douane des marchandises importées n'ont pas subi de modifications importantes depuis le dernier examen, réalisé en 2017. Cependant, depuis lors, le Mexique a poursuivi la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges, comme le dédouanement électronique (douanes sans papier), le recours à des déclarations consolidées et l'amélioration du guichet numérique mexicain du commerce extérieur (VUCEM).

11. Au cours de la période considérée, le nombre de lignes tarifaires a été considérablement réduit. En 2016, le tarif douanier du Mexique comptait 12 275 lignes tarifaires au niveau des sous-positions à 8 chiffres du SH2012, tandis qu'en 2021 ce chiffre est tombé à 7 802 lignes tarifaires au niveau des sous-positions à 8 chiffres du SH2017. La structure du tarif douanier NPF n'a toutefois pas beaucoup changé. Le Mexique applique en majorité des droits *ad valorem*, à l'exception de 45 lignes tarifaires pour lesquelles il utilise des droits composites ou spécifiques visant la même catégorie de produits qu'en 2016. Il recourt en outre à des droits saisonniers pour trois lignes tarifaires. Pendant la période à l'examen, la moyenne des droits NPF appliqués est passée de 5,5% en 2016 à 6,7% en 2021. Malgré l'augmentation du droit moyen, le niveau de protection accordé aux produits agricoles (définition de l'OMC) est tombé de 14,3% en 2016 à 13,2% en 2021. Comme en 2016, le droit moyen visant les produits non agricoles est inférieur à celui appliqué aux produits agricoles, bien qu'il soit passé de 4,6% à 5,9% pendant la période considérée.

12. Les franchises de droits accordées au titre de tous les accords de libre-échange (ALE), sauf celui conclu avec le Panama et le PTPGP, visent plus de 90% de l'ensemble des lignes tarifaires, voire 99% ou 100% au titre de certains accords. Malgré le grand nombre d'accords commerciaux conclus par le Mexique, les faibles taux de droits préférentiels négociés et le degré élevé de libéralisation des échanges prévu dans ces accords, la part des importations bénéficiant d'un traitement préférentiel s'est maintenue aux alentours de 36% aussi bien en 2020 qu'en 2021. La faible utilisation des préférences tarifaires peut s'expliquer par l'existence d'autres régimes préférentiels visant à promouvoir la production et les exportations, ou par les concessions tarifaires octroyées, par exemple, pour certaines marchandises importées dans la région frontalière et la zone frontalière Nord. En outre, près de 50% des lignes tarifaires du tarif douanier NPF du Mexique sont déjà assujetties à un droit de 0%, ce qui pourrait avoir affaibli les préférences accordées dans le cadre des ALE. Du fait des avantages tarifaires et des régimes d'échanges préférentiels, la part des droits de douane en pourcentage des recettes fiscales totales du Mexique s'est maintenue autour de 2% pendant la période à l'examen.

13. L'utilisation de mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde occupe une place centrale dans la politique commerciale du Mexique. Cependant, au cours de la période 2017-2021, le Mexique a réduit son recours à ce type de mesures. Pendant cette période, il a par exemple ouvert 28 enquêtes antidumping, ce qui représente une baisse par rapport à la période précédente (2012-2016), pendant laquelle il en avait ouvert 34. La majorité des enquêtes ouvertes concernent des produits en provenance de Chine (39,3%), ainsi que de l'UE (14,3%), des États-Unis (10,7%), du Japon et de la République de Corée (7,1% chacun). Au cours de la période à l'examen, le Mexique a imposé 28 mesures définitives. En décembre 2021, il appliquait 78 droits antidumping et 2 engagements en matière de prix. S'agissant des mesures compensatoires, le Mexique n'a ouvert aucune enquête et il n'applique que trois mesures, dont la durée moyenne est de huit ans et deux mois. De même, il n'a ouvert aucune enquête en matière de sauvegardes et n'applique aucune mesure dans ce domaine; il n'a pas non plus invoqué la clause de sauvegarde spéciale prévue par l'Accord sur l'agriculture.

14. Le pouvoir exécutif fédéral peut interdire des importations (ou des exportations) ou imposer des règlements et restrictions non tarifaires (RRNA) quand il l'estime urgent. Les RRNA peuvent prendre la forme d'autorisations préalables, de contingents maximaux, de normes officielles mexicaines (NOM), de droits compensateurs, de certifications, d'un marquage du pays d'origine ou de tout autre instrument jugé adéquat pour atteindre les objectifs de la politique commerciale

nationale. Les motifs d'application de ce type de mesures n'ont pas changé depuis 2017. Par exemple, le Mexique interdit toujours l'importation de certains produits, en particulier des produits chimiques et des médicaments, afin de protéger la vie et la santé des personnes. Il applique un régime de licences aussi bien automatiques (avis automatiques) que non automatiques (autorisations préalables). En principe, l'utilisation d'un type de licence n'exclut pas l'autre, c'est-à-dire que pour importer un même produit, les deux licences peuvent être exigées, étant donné que les objectifs poursuivis sont différents. Le Mexique continue d'exiger les deux types de licences pour les textiles, les chaussures et les métaux.

15. La taxe générale à l'exportation (IGE), qui s'appliquait uniquement à deux lignes tarifaires (deux types de produits dérivés du pétrole) en 2021 (comme en 2017), est imposée pour des raisons liées à l'approvisionnement du marché national ou à la protection de la santé des personnes, de l'environnement, de la faune, de la flore et du patrimoine culturel. Au titre de ces mêmes objectifs, le Mexique réglemente les exportations de certains produits au moyen de licences automatiques (avis automatiques) et de licences non automatiques (autorisations préalables). Outre les licences, d'autres types de permis peuvent être exigés, comme les certificats phytosanitaires et zoosanitaires, le certificat sanitaire visant les produits alimentaires ou un certificat délivré par les conseils de réglementation pour l'exportation de tequila, de mezcal et de café.

16. Le Mexique a continué de mettre en œuvre, sans y apporter de grandes modifications, des programmes de développement des exportations au titre desquels il propose des avantages tarifaires et fiscaux, qui visent particulièrement le secteur manufacturier, pour promouvoir la productivité et accroître la compétitivité, et permettre ainsi une plus grande intégration des produits mexicains sur le marché mondial. Les principaux programmes de ce type restent le programme IMMEX et le Programme de remboursement des taxes d'importation aux exportateurs (*drawback*). Au cours de la période à l'examen, le Mexique a notifié à l'OMC plusieurs programmes de subventions à l'exportation. Grâce au programme IMMEX, les producteurs de marchandises destinées à l'exportation ou les entreprises qui fournissent des services destinés à l'exportation peuvent importer temporairement différents biens exonérés de la taxe générale à l'importation et, le cas échéant, du paiement des droits antidumping ou compensatoires, qui doivent servir à la fabrication de produits d'exportation. Ils peuvent, en outre, obtenir un crédit d'impôt correspondant à 100% de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et/ou de l'impôt spécial sur la production et les services (IEPS). Ce programme demeure très important pour le commerce mexicain. En moyenne, sur la période 2016-2021, 55,8% des exportations et 43,3% des importations mexicaines ont été réalisées par des entreprises bénéficiaires du programme IMMEX. Les principales exportations et importations étaient des machines, des appareils et du matériel électrique relevant des chapitres 84 et 85 du SH.

17. Outre les programmes de promotion des exportations, le Mexique met en œuvre d'autres programmes qui visent à attirer l'investissement et à créer des emplois, dont plusieurs sont notifiés à l'OMC. La plupart de ces programmes étaient déjà en vigueur et avaient été notifiés lors du précédent examen en 2017. Il convient en particulier de mentionner, parmi ceux-ci, les programmes de promotion sectorielle (PROSEC), dans le cadre desquels les intrants et machines nécessaires à la fabrication de marchandises spécifiques peuvent être importés à un taux de droit préférentiel, que le produit final soit consommé sur le marché intérieur ou exporté. La seule modification apportée depuis le précédent examen a été l'inclusion d'un programme pour le secteur des engrais. En mai 2021, le nombre total de lignes tarifaires visées par les PROSEC était de 2 487. En 2021, les taux de droits préférentiels les plus communs étaient 0% et 5%; ils s'appliquaient respectivement à 76,2% et 19,1% des lignes tarifaires bénéficiaires.

18. En 2020, la Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation (LFMN) qui régissait le système national de qualité a été abrogée et remplacée par la Loi sur l'infrastructure qualité (LIC). Cependant, l'élaboration du règlement d'application de la LIC n'étant pas encore terminée, le règlement d'application de la LFMN continue de s'appliquer dans la mesure où il n'est pas en contradiction avec la LIC. Le processus d'élaboration, de publication et de révision des NOM (règlements techniques) et des normes mexicaines (NMX) (règles ou normes) n'a pas changé depuis le dernier examen. Au cours de la période 2017-2021, des Membres ont soulevé quatre questions au sein du Comité OTC concernant des NOM. Les procédures relatives à l'élaboration des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) sont également énoncées dans la Loi de 2020 sur l'infrastructure qualité (LIC), ainsi que dans les lois spécifiques en la matière. Entre 2017 et 2021, six préoccupations commerciales spécifiques ont été soulevées au Comité SPS de l'OMC au sujet de mesures adoptées par le Mexique.

19. Le Mexique compte toujours deux autorités de promotion et de protection de la concurrence : la Commission fédérale de la concurrence économique (COFECE) et l'Institut fédéral des télécommunications (IFT). Si la législation définit clairement les fonctions de chaque autorité, des conflits de compétences entre la COFECE et l'IFT sont toutefois apparus au cours de ces dernières années, notamment à propos de l'analyse des concentrations sur les marchés numériques. Les prix des médicaments et les tarifs de l'électricité restent réglementés. Depuis 2021, le prix de vente au public du gaz de pétrole liquéfié (GPL), qui avait été libéralisé en 2017, est de nouveau réglementé.

20. Pendant la période considérée, le régime fédéral des marchés publics a été utilisé en vue de favoriser le recours à la méthode des achats groupés et des contrats-cadres, dans le but de rationaliser les dépenses publiques et de promouvoir l'efficacité et la transparence. Cependant, du fait de la pandémie, le nombre d'achats publics réalisés au moyen de marchés de gré à gré a nettement augmenté en 2020 et en 2021. En 2018, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique relative aux marchés publics, ainsi que la gestion de la plate-forme de passation de marchés en ligne, des fonctions qui relevaient jusqu'alors du Secrétariat à la fonction publique, ont été transférées au Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP). Dans l'ensemble, les procédures de passation des marchés publics restent décentralisées. Le SHCP peut toutefois effectuer des achats groupés. Les entreprises publiques de production (EPE), Petróleos Mexicanos (PEMEX) et la Commission fédérale de l'électricité (CFE) disposent de leurs propres régimes de passation de marchés.

21. La Loi fédérale sur la protection de la propriété industrielle (LFPPI), promulguée en 2020, a renforcé le régime de protection des droits de propriété industrielle. Au cours de la période à l'examen, peu de brevets ont été octroyés à des résidents. L'enregistrement de modèles d'utilité reste la méthode la plus couramment utilisée par les résidents souhaitant protéger leurs inventions ; en 2020, la durée de protection de ces modèles a été portée de 10 à 15 ans. S'agissant des moyens de faire respecter les droits, pendant la période à l'examen, de nouvelles mesures préventives ont été instaurées et les procédures relatives aux litiges administratifs ont été assouplies. En outre, la protection des droits d'auteur et des droits connexes dans l'espace numérique a été renforcée par la mise en place de nouveaux outils de lutte contre le piratage. Cependant, la consommation de produits qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle n'étant pas sanctionnée, cette pratique reste fréquente et continue d'engendrer des pertes économiques et fiscales.

22. Le secteur agricole est très important pour le Mexique, non seulement du fait de sa contribution au PIB (3,8% en 2021), mais aussi parce qu'environ 28 millions d'habitants en zones rurales dépendent des activités agricoles. Il revêt donc une importance en matière d'équité sociale, économique et environnementale. En outre, le Mexique est un exportateur net de produits agricoles. Par conséquent, il met en œuvre une série de programmes de soutien au secteur et maintient des niveaux de protection tarifaire supérieurs à la moyenne générale des droits (6,7%) et à la moyenne des droits appliqués aux produits non agricoles (5,9%); en 2021, le niveau de protection accordé aux produits agricoles (définition de l'OMC) était de 13,2%. En moyenne, les droits de douane les plus élevés par catégorie de produits de l'OMC visent toujours le sucre et les sucreries, ainsi que les produits laitiers, qui sont respectivement assujettis à des droits de 30% et de 22,1%.

23. Le Mexique apporte un soutien aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche par l'intermédiaire d'une série de programmes. Depuis 2019, l'accent mis sur l'autosuffisance alimentaire et le soutien aux petits producteurs dans le cadre de la politique agricole du Mexique a encore été renforcé. Dans cette optique, plusieurs programmes de soutien ont fusionné, d'autres ont été supprimés et d'autres encore ont été créés. En général, les programmes comportent des composantes et des sous-composantes qui changent d'une année sur l'autre, conformément aux règles de fonctionnement. Certains de ces programmes ont été notifiés au titre du soutien interne au Comité de l'agriculture et d'autres au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC. Le Mexique a également informé l'OMC que, en 2017 et 2018, il avait accordé des subventions aux exportations de produits agricoles, ce qui n'a pas été le cas pendant le reste de la période à l'examen.

24. Depuis 2013, la concurrence est autorisée dans toutes les activités du secteur de l'énergie, à l'exception de celles réservées à l'État, à savoir l'exploration et l'extraction d'hydrocarbures, l'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité, et le transport et la distribution d'électricité. Cependant, depuis 2017, l'objectif poursuivi en matière de politique énergétique a consisté à renforcer de nouveau la participation des entreprises d'État dans le secteur, par l'adoption de mesures visant à favoriser la présence de PEMEX et de la CFE dans les diverses activités

auxquelles participe le secteur privé. PEMEX reste le principal acteur du secteur des hydrocarbures et le plus grand contributeur aux finances publiques du pays. L'entreprise est cependant confrontée à des difficultés financières et opérationnelles qui ont conduit l'État à adopter des mesures pour garantir sa rentabilité et assurer sa viabilité. Le Mexique est un important producteur de pétrole brut, mais du fait de ses capacités limitées pour raffiner le pétrole brut qu'il extrait, il exporte une grande partie de sa production et importe des produits raffinés. Par conséquent, l'un des principaux objectifs de la politique sectorielle est d'améliorer les capacités de raffinage pour atteindre l'autosuffisance.

25. Depuis le dernier examen, réalisé en 2017, le système financier mexicain a continué d'évoluer de façon dynamique. Au 30 mars 2022, il était composé de 4 973 entités. Les principaux intermédiaires financiers sont les banques commerciales ou à vocation multiple, dont les actifs représentent 42,3% du PIB. Les intermédiaires financiers non bancaires détiennent 34% des actifs. Sur avis favorable de la Banque du Mexique, le pays autorise la présence commerciale de banques étrangères via la création de filiales, sous condition de réciprocité, conformément aux dispositions de ses accords de libre-échange et d'autres accords. Aucune restriction ne s'applique aux activités des filiales, qui peuvent donc proposer les mêmes services et produits que les banques à vocation multiple nationales. L'établissement de bureaux de représentation de banques étrangères est aussi autorisé. Le secteur des banques à vocation multiple reste fortement concentré. En décembre 2021, les cinq banques les plus importantes détenaient 67% des actifs (trois d'entre elles étaient financées par des capitaux étrangers). Comme dans le secteur des banques à vocation multiple, le Mexique autorise la présence commerciale de sociétés d'assurance étrangères par le biais de filiales et de bureaux de représentation. En juillet 2018, une deuxième bourse des valeurs a commencé à exercer ses activités au Mexique, la Bourse institutionnelle des valeurs (BIVA). Les entreprises ont la possibilité d'inscrire leurs titres de créance ou leurs titres de participation à l'une des deux bourses et leurs valeurs seront cotées sur les deux places.

26. Le marché mexicain des télécommunications est très concentré; il existe encore un acteur économique dominant dont les activités sont soumises à des mesures de régulation asymétrique afin de favoriser la concurrence entre tous les opérateurs. Pendant la période considérée, la mise en œuvre de ces mesures a permis d'atteindre un certain niveau de concurrence dans le secteur des services de téléphonie fixe; cependant, le résultat n'a pas été le même sur le marché des services de téléphonie mobile.

27. En ce qui concerne les transports, le Mexique souhaite devenir une nouvelle voie pour le transport multimodal entre l'Asie et la côte Est des États-Unis, et il s'est donc lancé dans la création d'un corridor de transport multimodal sur l'isthme de Tehuantepec. Dans le secteur du transport aérien, entre 2017 et 2022, le Mexique a autorisé un accroissement de la participation étrangère dans les compagnies aériennes nationales (portant la limite de l'IED de 25% à 49%) et la concurrence sur le marché du carburant d'aviation. Le Mexique a également continué d'élargir la connectivité aérienne internationale pour favoriser le tourisme et le commerce; le degré d'ouverture des services a été relevé dans le cadre de nouveaux accords relatifs aux services aériens et certains accords existants ont été revus. Depuis 2022, trois aéroports internationaux desservent la zone urbaine de la ville de Mexico (CDMX). Cependant, le projet initial de construction du nouvel aéroport international de Mexico a été abandonné et, à la place, une base militaire a été transformée à cette fin. Dans le secteur maritime et portuaire, tous les ports sont gérés et exploités par l'État depuis 2021; auparavant, le port d'Acapulco faisait l'objet d'une concession à un opérateur privé, qui n'a pas été renouvelée. En outre, la participation étrangère à la fourniture de certains services portuaires reste visée par des limites ou des conditions. Malgré cela, les navires étrangers assurent généralement la majeure partie du transport du fret lié au commerce extérieur et du transport de cabotage du Mexique.

28. Le tourisme est un secteur très important pour l'économie mexicaine. Il a toujours été l'une des principales sources de devises pour le pays. Pendant la pandémie, le Mexique n'a imposé aucune restriction à l'entrée de touristes étrangers, et il est ainsi devenu l'une des principales destinations touristiques mondiales en 2020. Le secteur n'a reçu aucun soutien public pour faire face aux effets de la crise sanitaire, mais il est par ailleurs le principal bénéficiaire de l'aide financière accordée par la banque fédérale de développement.

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.1.1 Évolution sectorielle de la production et de l'emploi

1.1. Au cours de la période considérée, l'économie mexicaine a enregistré une croissance relativement faible, affaiblie par les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19 qui ont entraîné une forte contraction du PIB en 2020 et une reprise partielle en 2021. En réponse au choc de la pandémie, les autorités ont mis en œuvre une série de mesures visant à favoriser un fonctionnement plus ordonné des marchés et à soutenir principalement les ménages et les entreprises les plus touchés, notamment les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Ces mesures comprenaient l'ouverture de dispositifs visant à fournir un niveau adéquat de liquidités sur les marchés de financement à court terme, à favoriser un comportement ordonné sur les marchés financiers et à renforcer les canaux d'octroi de crédit, ainsi que la suspension temporaire des paiements par carte de crédit, un moratoire sur le paiement du principal et des intérêts pour les emprunteurs dont la source de revenus a été affectée par la pandémie, des incitations à la restructuration des prêts bancaires et la mise en œuvre de programmes sociaux et de programmes de soutien aux entreprises. Parmi ces programmes, on peut citer le Programme d'aide financière en faveur des microentreprises familiales (voir plus bas).¹

1.2. En ce qui concerne la composition sectorielle du PIB, au cours de la période considérée (2017-2021), la part dans le PIB des secteurs liés à la production de marchandises a augmenté tandis que celle des services a diminué (tableau 1.1). Cela montre que, bien que tous les secteurs économiques aient subi les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 et des mesures prises pour enrayer la contagion, les activités liées aux services ont été les plus touchées.

Tableau 1.1 Indicateurs économiques de base, 2016-2022T1

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ^a	2022T1 ^a
Produit intérieur brut (PIB)							
PIB courant (milliards de MXN)	20 129	21 934	23 524	24 446	23 416	26 274	27 644
PIB courant (milliards d'USD)	1 078	1 159	1 222	1 269	1 090	1 296	1 347
PIB réel, taux de croissance (%)	2,6	2,1	2,2	-0,2	-8,1	4,8	1,8
PIB par habitant (MXN)	163 989	176 913	189 750	194 750	183 617	205 268	215 515
PIB par habitant (USD)	8 786	9 347	9 860	10 110	8 546	10 126	10 502
Par branche d'activité économique (% du PIB)							
Secteur primaire	3,3	3,4	3,4	3,4	3,8	3,8	3,7
Agriculture, élevage, sylviculture, pêche et chasse	3,3	3,4	3,4	3,4	3,8	3,8	3,7
Agriculture	2,1	2,2	2,2	2,2	2,4	2,5	2,4
Élevage	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1
Sylviculture	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Pêche, chasse et capture	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Services liés aux activités agricoles et sylvicoles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur secondaire	29,6	30,9	31,1	30,8	29,7	31,9	34,2
Industries extractives	3,6	4,1	4,1	4,3	4,0	5,2	6,4
Extraction de pétrole et de gaz	2,1	2,6	2,6	2,8	2,1	3,3	4,2
Extraction de minerais métalliques et de minéraux non métalliques	1,1	1,1	1,1	1,1	1,4	1,5	1,5
Services annexes aux industries extractives	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5	0,4	0,7
Production, transport et distribution d'électricité et fourniture d'eau et de gaz	1,5	2,0	2,0	2,2	2,1	1,9	1,8
Construction	7,4	7,4	7,5	7,1	6,4	6,8	7,0
Industries manufacturières	17,2	17,4	17,5	17,3	17,3	18,0	19,0
Industrie alimentaire	3,6	3,5	3,5	3,5	3,8	3,8	4,1
Industries des boissons et du tabac	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1

¹ Journal officiel des 24 avril, 27 avril et 7 mai 2020, respectivement; et Conseil national d'évaluation de la politique de développement social (CONEVAL), 2020, *La política social en el contexto de la pandemia por el virus SARS-CoV-2 (COVID-19) en México*. Adresse consultée: https://www.coneval.org.mx/Evaluacion/IEPSM/Documents/Politica_Social_COVID-19.pdf.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ^a	2022T1 ^a
Intrants textiles et finissage des textiles	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Produits textiles, excepté les vêtements	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Vêtements	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Tannage, corroyage et fabrication de cuir ou peaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Industrie du bois	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Industrie du papier	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Impression et industries connexes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Produits dérivés du pétrole et du charbon	0,2	0,6	0,7	0,6	0,6	0,9	1,1
Industrie chimique	1,3	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1
Industrie des matières plastiques et du caoutchouc	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Produits à base de minéraux non métalliques	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Industries des métaux communs	1,0	1,0	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4
Produits métalliques	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8
Machines et équipements	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
Matériel informatique, de communication, de mesure, etc.	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7
Appareils et matériels électriques, etc.	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
Fabrication de matériel de transport	3,7	3,9	3,9	3,9	3,6	3,5	3,7
Meubles, matelas et stores	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres industries manufacturières	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4
Services	60,8	60,1	59,9	60,0	60,2	58,5	56,7
Commerce de gros	9,3	9,4	9,5	9,2	9,3	9,7	9,8
Commerce de détail	9,2	9,4	9,3	9,4	9,3	9,7	9,2
Transport, courrier et entreposage	6,0	6,1	6,2	6,2	5,5	5,8	6,0
Information via les grands médias	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4
Services financiers et d'assurance	3,7	3,9	4,0	4,0	4,2	3,8	3,9
Services immobiliers et de location de biens meubles et incorporels	10,5	10,0	9,7	9,7	10,3	9,6	9,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8	1,7
Services aux entreprises	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6
Services de soutien aux entreprises et de gestion des déchets	3,2	3,3	3,3	3,4	3,6	2,5	0,9
Services d'enseignement	3,9	3,7	3,6	3,7	3,9	3,5	3,5
Services de santé et d'assistance sociale	2,2	2,2	2,2	2,3	2,6	2,6	2,5
Services récréatifs, culturels et sportifs, etc.	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Services d'hôtellerie et de restauration	2,2	2,2	2,2	2,3	1,4	1,7	2,0
Autres services, à l'exception des activités de l'administration publique	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8	1,7	1,7
Activités législatives, gouvernementales, etc.	3,8	3,7	3,7	3,6	4,0	3,7	3,7
Valeur ajoutée brute	93,7	94,5	94,5	94,2	93,7	94,2	94,6
Impôts sur les produits, nets	6,3	5,5	5,5	5,8	6,3	5,8	5,4
Autres indicateurs économiques (% du PIB courant)							
Épargne nationale brute	23,6	22,9	22,7	21,2	19,2	20,2	..
Épargne intérieure	21,4	21,1	20,7	20,8	21,5	19,8	..
Emploi							
Taux d'emploi (%)	96,2	96,6	96,7	96,5	95,6	95,9	96,5
Taux de chômage (%)	3,8	3,4	3,3	3,5	4,4	4,1	3,5
Emploi par activité économique (%)							
Agriculture, élevage, sylviculture, chasse et pêche	13,1	12,8	12,5	12,2	12,6	12,3	11,5
Industries extractives et électricité	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Industrie manufacturière	16,3	16,8	16,8	16,7	16,5	16,5	16,7
Construction	8,2	8,2	8,2	7,8	7,6	7,9	7,7
Services	61,0	60,9	61,2	62,0	62,1	62,0	62,7
Commerce	18,9	18,4	18,7	19,4	19,1	19,2	19,3
Restaurants et services d'hébergement	7,4	7,5	7,5	8,0	7,1	7,5	7,9

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ^a	2022T1 ^a
Transport, communication, courrier et entreposage	5,1	5,1	5,3	5,1	5,2	5,1	5,4
Services professionnels, services financiers et services aux entreprises	6,9	7,0	7,2	7,1	7,2	7,5	7,7
Services sociaux	8,0	8,2	8,1	7,8	8,0	8,4	8,4
Autres services	10,4	10,4	10,2	10,3	10,2	9,9	10,1
Gouvernement et organisations internationales	4,4	4,3	4,2	4,3	5,1	4,4	3,9
Non spécifié	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6
Pour mémoire							
Population économiquement active (%)	59,8	59,4	59,6	60,1	55,4	58,6	58,6
Population totale (millions, en fin de période)	122,7	124,0	124,0	125,5	127,5	128,0	128,3

.. Non disponible.

a Chiffres préliminaires.

Source: Institut national de statistique et de géographie (INEGI) et base de données SFI du FMI.

1.3. La part du secteur agricole dans le PIB a légèrement progressé au cours de la période à l'examen, passant d'environ 3,4% du PIB aux prix de base en 2017 à 3,8% en 2020 et 2021. La part de l'industrie manufacturière a également augmenté et atteint 18,0% du PIB en 2021, contre 17,4% en 2017. Les industries extractives, y compris dans le secteur des hydrocarbures, ont également accru leur part dans le PIB pendant cette période, puisqu'elles ont représenté 5,2% du PIB aux prix de base en 2021, contre 4,1% du PIB en 2017, ce qui est dû en grande partie au rebond de l'activité pétrolière et à l'amélioration des performances de l'extraction de minerais métalliques et de minéraux non métalliques en pourcentage du PIB.

1.4. La pandémie a fortement pesé sur la production de services, dont la part dans le PIB est tombée de 60,1% du PIB en prix courants en 2017 à 58,4% en 2021.² Les services d'hébergement et de restauration, les services de soutien aux entreprises et les services immobiliers ont été particulièrement touchés. La part des services de santé dans le PIB a quant à elle augmenté, passant de 2,2% en 2017 à 2,5% en 2021.

1.5. Bien que l'activité économique soit repartie à la hausse au cours des deux premiers trimestres de 2021, elle a connu un ralentissement au cours du second semestre.³ Le principal impact du repli de l'activité économique provoqué par la pandémie sur le marché du travail a été une forte diminution de la population active en raison des mesures de confinement adoptées pour faire face à la pandémie. En particulier, le taux de participation moyen a diminué, passant de 60,2% en 2019 à 57,7% en 2020, avant de remonter partiellement pour atteindre 58,5% en 2021. Cette situation a également entraîné une augmentation du taux de chômage, qui est passé de 3,5% de la population active en 2019 à 4,4% en 2020, avant de baisser à 4,1% en 2021. Les taux de chômage des hommes et des femmes s'établissaient respectivement à 3,65% et 3,33% en janvier 2022, le premier étant supérieur aux taux de chômage observés au premier trimestre de 2020, le second légèrement inférieur. Alors qu'au quatrième trimestre de 2021, divers indicateurs du marché du travail avaient continué d'afficher une certaine amélioration par rapport au troisième trimestre, au début de l'année 2022, face à la recrudescence des infections par le variant omicron du virus du SRAS CoV-2, certains de ces indicateurs ont enregistré des reculs d'ampleur différente selon les secteurs d'activité. Par exemple, après avoir remonté progressivement au cours du dernier trimestre de 2021 et atteint en moyenne 59,5%, le taux de participation au marché du travail de la population âgée de 15 ans et plus est retombé à 58,3% en janvier 2022. En outre, le taux de participation au marché du travail est toujours bien inférieur au taux enregistré au premier trimestre de 2020 (avant la pandémie), qui était de 59,9%. Par ailleurs, bien que les taux de sous-emploi et de chômage prolongé aient diminué, ils restent à des niveaux élevés, ce qui se traduit par un taux d'emploi informel de 55,9% au quatrième trimestre de 2021, similaire aux niveaux d'avant l'urgence sanitaire.

² Les autorités ont constaté au sujet de la baisse de 1,7 point de pourcentage (p.p.) de la part des services dans le PIB, que la perte la plus importante s'était produite de 2020 à 2021, c'est-à-dire après les perturbations causées par la pandémie et la reprise partielle observée. En outre, les services de soutien aux entreprises ont contribué pour 0,8 p.p. à cette baisse (1,1 p.p. de 2020 à 2021).

³ Banque du Mexique, *Informe Trimestral, octobre-décembre de 2021*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-trimestrales/%7B9CE4F0BD-2CE1-0A7C-9A88-7FBFC2411A53%7D.pdf>.

1.6. Après une forte augmentation au deuxième trimestre de 2020, due en grande partie à la baisse de l'emploi causée par la pandémie, la productivité du travail pour l'ensemble de l'économie a diminué au cours des deux derniers trimestres de 2020 et pendant l'année 2021. La reprise des heures travaillées a donc été plus rapide que la croissance du PIB.

1.7. Suite aux consultations au titre de l'article IV tenues en 2021, le Fonds monétaire international (FMI) a indiqué en novembre de cette année que l'économie mexicaine se remettait de la pire récession qu'elle ait connue depuis des décennies, grâce à la forte croissance enregistrée aux États-Unis et à la réouverture sectorielle après la pandémie. Les administrateurs du FMI ont félicité les autorités d'avoir maintenu la stabilité économique pendant la pandémie, grâce à des politiques macroéconomiques et des cadres institutionnels solides. Ils ont toutefois souligné que si la reprise économique se poursuivait, il était nécessaire de la préserver et de promouvoir une croissance plus forte, plus inclusive et plus verte. Ils ont estimé qu'il convenait d'accorder un soutien budgétaire supplémentaire axé sur les domaines de la santé et de l'éducation, les filets de sécurité sociale et les investissements publics de qualité, lequel s'accompagnerait d'une amélioration de l'efficacité des dépenses et d'une réforme de la stratégie commerciale et de la gouvernance de l'entreprise publique Petróleos Mexicanos (Pemex). Dans le même temps, ils ont exhorté le Mexique à entreprendre une réforme fiscale à moyen terme, qui serait mise en œuvre à mesure que l'économie se renforcerait; cette réforme pourrait contribuer à financer les dépenses sociales et d'investissement public nécessaires et à faire baisser de manière régulière le ratio de la dette publique au PIB. Les autorités ont été encouragées à s'attaquer aux obstacles à la croissance et de la productivité par des réformes structurelles destinées notamment à encourager la formalisation du marché du travail, à réduire les écarts entre les sexes, à favoriser l'inclusion financière et à améliorer la gouvernance.⁴

1.8. Pendant la période à l'examen, le Mexique a conclu trois accords avec le FMI dans le cadre de la Ligne de crédit modulable (LCM), en 2017, 2019 et 2021, portant ainsi à neuf le nombre d'accords de ce type que le Mexique assimile à un dispositif de précaution. Comme l'a souligné le FMI, le Mexique a progressivement réduit l'accès à la LCM ces dernières années et le nouvel accord confirme cette tendance. L'accord le plus récent, destiné à la prévention des crises, a été signé le 19 novembre 2021, pour deux ans, dans le cadre de la LCM; il porte sur un montant équivalent à 35 650,8 millions de DTS, soit environ 50 milliards d'USD, ce qui correspond à 400% de la quote-part du Mexique. Dans le même temps, le Mexique a annulé l'accord précédent. Le FMI souligne que les autorités ont réussi à maintenir la stabilité externe, financière et budgétaire, malgré les défis liés à la pandémie. Toutefois, l'économie mexicaine reste exposée à des risques extérieurs qui pourraient faire augmenter les rendements, la prime de risque et les sorties de capitaux du Mexique. À cet égard, le nouvel accord dans le cadre de la LCM constitue un instrument de soutien de la stratégie macroéconomique, puisqu'il offre une assurance contre les risques extrêmes et renforce la confiance du marché. Le précédent accord dans le cadre de la LCM, du 22 novembre 2019, a été approuvé pour un montant d'accès équivalent à 44 563,5 millions de DTS, soit environ 61 milliards d'USD.⁵ L'accord du 29 novembre 2017 avait été approuvé pour un montant d'accès initial équivalent à 62 388,9 millions de DTS (88 milliards d'USD)⁶ qui, à la demande des autorités mexicaines, avait été réduit à 53 476,2 millions de DTS (74 milliards d'USD) le 26 novembre 2018.

1.9. Par ailleurs, dans son dernier rapport publié en février 2022, l'OCDE a félicité le Mexique d'avoir préservé la stabilité macroéconomique en pleine pandémie de COVID-19 grâce à des politiques macroéconomiques saines, reposant sur une gestion innovante de la dette et une politique monétaire prudente associée à un régime de change flexible.⁷ L'OCDE fait observer que le Mexique présente un fort potentiel pour devenir une économie à forte croissance, puisqu'il s'est sorti de sa forte dépendance au pétrole du début des années 1990 pour se développer en tant que centre

⁴ Communiqué de presse n° 21/323 du FMI, *El Directorio Ejecutivo del FMI concluye la Consulta del Artículo IV con México correspondiente a 2021*, 5 novembre 2021. Adresse consultée: <https://www.imf.org/es/News/Articles/2021/11/05/pr21323-mexico-imf-executive-board-concludes-2021-article-iv-consultation-with-mexico>.

⁵ Communiqué de presse n° 19/431 du FMI, *IMF Executive Board Approves New Two-Year US\$61 Billion Flexible Credit Line Arrangement with Mexico*, 25 novembre 2019. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/News/Articles/2019/11/25/pr19431-mexico-imf-executive-board-approves-new-two-year-us-61-billion-fcl-arrangement>.

⁶ Communiqué de presse n° 17/459 du FMI, *El Directorio Ejecutivo del FMI aprueba un nuevo acuerdo de dos años con México por US\$88 mil millones en el marco de la Línea de Crédito Flexible*, 30 novembre 2017. Adresse consultée: <https://www.imf.org/es/News/Articles/2017/11/30/pr17459-mexico-imf-executive-board-approves-new-two-year-us-88-billion-fcl-arrangement>.

⁷ OCDE (2022), *Estudios Económicos de la OCDE, México*, février 2022. Adresse consultée: https://read.oecd-ilibrary.org/economics/estudios-economicos-de-la-ocde-mexico-2022_8b913f19-es#page24.

manufacturier intégré dans les chaînes de valeur mondiales. Toutefois, elle indique que ce potentiel reste inexploité et que la croissance au cours des dernières décennies a été faible. L'OCDE a formulé plusieurs recommandations en vue de réaliser ce potentiel, notamment: améliorer encore les politiques macroéconomiques, en augmentant à moyen terme l'investissement public ainsi que les dépenses consacrées aux programmes sociaux, à l'éducation et à la santé, les ménages à faibles revenus devant faire l'objet d'une attention particulière; élargir les assiettes fiscales en supprimant progressivement les exonérations et en réduisant l'ampleur de l'activité informelle; introduire un mécanisme d'ancrage de la dette à long terme et étendre l'application de la règle des dépenses à un plus grand nombre de postes de dépenses publiques; créer un conseil budgétaire indépendant; renforcer la gouvernance d'entreprise de Pemex et d'autres entreprises publiques; améliorer la stabilité réglementaire; renforcer le système d'enregistrement des crédits; renforcer la concurrence; encourager la formalisation des entreprises; mettre en place un système fédéral d'assurance chômage; et promouvoir la production d'énergie renouvelable.⁸

1.1.2 Mesures pour faire face à la pandémie

1.10. Le gouvernement mexicain a mis en œuvre une série de mesures pour atténuer les effets économiques négatifs de la pandémie de COVID-19. Ces mesures visaient principalement à soutenir les ménages et les entreprises, en particulier les MPME, à augmenter le crédit ainsi que les liquidités disponibles dans l'économie et à accélérer l'exécution du budget. Le Mexique n'a pas mis en œuvre d'importants programmes d'aide, comme l'ont fait d'autres pays, et a préféré maintenir le cap de la stabilité budgétaire et financière. Toutefois, cette décision a eu un coût élevé en termes de contraction économique.

1.11. Le FMI estime que les mesures introduites par le Mexique pour répondre directement à la crise sanitaire ont entraîné une augmentation des dépenses publiques de 0,4% du PIB en 2020. Les autres mesures prises ont notamment consisté à avancer de huit mois le versement des pensions de vieillesse et d'invalidité, à accélérer les procédures d'embauche et les remboursements de TVA, à accorder des prêts aux entreprises et aux travailleurs des secteurs formel et informel (voir plus bas), et à prévoir la fourniture par la Banque de développement de liquidités et de garanties pour un montant total de 257,1 milliards de MXN. Le FMI estime que les mesures budgétaires "au-dessus de la ligne" représentaient 0,7% du PIB en 2020, tandis que les mesures "au-dessous de la ligne" correspondaient à 1,2% du PIB.⁹ Ce soutien était modeste par rapport à celui que d'autres économies ont reçu.

1.12. Parmi les mesures mises en œuvre pour soutenir les MPME, le Programme d'aide financière en faveur des microentreprises familiales et ses deux modifications, publiés au Journal officiel les 24 avril, 27 avril et 7 mai, respectivement, prévoyaient l'octroi d'un soutien financier direct aux entreprises des secteurs formel et informel dans les zones urbaines.¹⁰ Le Programme d'aide financière en faveur des microentreprises familiales a été mis en place par le gouvernement fédéral pour aider les microentreprises, les entreprises, les personnes qui travaillent à leur compte, les prestataires de services, les travailleurs domestiques et les travailleurs indépendants, à maintenir leur activité face à la crise économique dérivée de l'urgence sanitaire, l'objectif étant à la fois de préserver leur activité économique et de maintenir les emplois qu'ils génèrent. En 2020, le programme couvrait deux modalités, assorties de critères d'éligibilité et d'exigences spécifiques: a) la modalité axée sur la microentreprise familiale, dont les critères d'éligibilité étaient: figurer dans le recensement pour le bien-être, de préférence; avoir une microentreprise non agricole ou être une personne travaillant à son compte ou un prestataire de services en activité depuis au moins six mois; être installé dans certaines municipalités et démarcations territoriales; et disposer d'un local, d'un établissement ou d'un outil de travail; b) la modalité axée sur le soutien solidaire sur parole, pour laquelle les entreprises solidaires (entreprises enregistrées qui, au 15 avril 2020, avaient le même nombre de salariés que la moyenne du premier trimestre de 2020) du secteur formel, ainsi que les travailleurs domestiques et indépendants, étaient considérés comme éligibles.

⁸ OCDE (2022), *Estudios Económicos de la OCDE, México*, février 2022. Adresse consultée: https://read.oecd-ilibrary.org/economics/estudios-economicos-de-la-ocde-mexico-2022_8b913f19-es#page24.

⁹ FMI, *Policy Responses to COVID-19*. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#>.

¹⁰ Journal officiel des 24 avril, 27 avril et 7 mai 2020, respectivement (Journal officiel, 2020g; Journal officiel, 2020i; Journal officiel, 2020j); et Conseil national d'évaluation de la politique de développement social (CONEVAL), 2020, *La política social en el contexto de la pandemia por el virus SARS-CoV-2 (COVID-19) en México*. Adresse consultée: https://www.coneval.org.mx/Evaluacion/IEPSM/Documents/Politica_Social_COVID-19.pdf.

1.13. En 2021, trois modalités ont été mises en œuvre dans le cadre de ce programme en vue de contribuer au maintien des activités économiques, principalement de celles des entreprises qui honoraient leurs obligations fiscales et patronales. Il s'agissait des modalités suivantes: a) la modalité axée sur la microentreprise familiale, dont les critères d'éligibilité étaient similaires à ceux de 2020; b) la modalité axée sur les entreprises engagées, qui était destinée aux microentreprises officiellement enregistrées qui avaient maintenu, au 30 novembre 2020, au moins le nombre moyen d'employés inscrits à l'IMSS pendant les mois d'août à octobre 2020 s'il s'agissait de microentreprises exerçant des activités essentielles, et au moins 85% s'il s'agissait de microentreprises exerçant des activités non essentielles; c) la modalité axée sur les femmes solidaires, qui était destinée aux femmes de plus de 18 ans ayant adhéré à l'un des régimes fiscaux en vigueur et n'ayant pas reçu d'aide économique dans le cadre du programme au cours de l'exercice 2020.

1.14. Les crédits accordés au cours des deux exercices budgétaires étaient de 25 000 MXN, avec des taux ajustés en fonction de la taille des entreprises et de la modalité de soutien, et devaient être remboursés en 33 mensualités à partir du 4^{ème} mois. Les autorités estiment que 1 396 251 aides ont été octroyées dans le cadre du programme entre janvier et décembre 2020, pour un total de 34 906,2 millions de MXN. Pour 2021, un total de 61 650 aides ont été approuvées dans le cadre du programme, pour un montant total de 1 541,25 millions de MXN.

1.15. En outre, en collaboration avec le Fonds de capitalisation et d'investissement du secteur rural (FOCIR), le Secrétariat à l'économie a conçu et mis en œuvre en 2020 le premier appel à propositions du Nouveau programme de relance économique UDP-FOCIR¹¹, grâce auquel des crédits d'un montant maximal de 180 000 MXN ont été accordés, à un taux annuel ordinaire de 10%, aux entreprises du secteur formel ayant adhéré au régime d'incorporation fiscale (RIF) ou au régime d'activité économique (RAE) et comptant jusqu'à 50 employés, afin de couvrir leurs besoins à court terme en liquidités, fonds de roulement ou actifs fixes (machines et équipements). Les secteurs et les activités de production considérés comme prioritaires dans le cadre de ce programme sont les suivants: le commerce de détail, les services d'hébergement et de fabrication de produits alimentaires et de boissons, le secteur de la restauration, l'industrie manufacturière et l'industrie de la pâte et de la tortilla. En 2021, le deuxième appel à propositions du programme a été publié et les entités fédératives participantes étaient les suivantes: État de Campeche, État de Chihuahua, ville de Mexico, État de Mexico, État de Guanajuato, État de Michoacán, État de Morelos, État de Puebla, État de Quintana Roo, État de Tabasco et État de Tamaulipas. En novembre 2021, la prolongation du programme jusqu'au 31 mars 2022 a été autorisée, compte tenu de la situation économique résultant de l'urgence sanitaire. Le 3 février 2022, un troisième appel à propositions a été publié en vue d'inviter les secrétariats du développement économique ou leur équivalent dans les entités fédératives du pays à participer au Nouveau programme de relance économique UDP-FOCIR afin de coordonner les efforts dans une proportion égale (1 pour 1) entre les gouvernements des États et le gouvernement fédéral; les ressources allouées serviront à accorder des financements allant jusqu'à 250 000 MXN aux MPME du secteur formel qui ont entre 1 et 50 employés et dont les activités de production sont susceptibles de contribuer à la relance économique de l'État. En février 2022, 896 crédits avaient été accordés et dotés au total de 55,48 millions de MXN de ressources fédérales.

1.16. Une autre initiative a été mise en place pour aider les MPME, le marché solidaire, qui est une plate-forme gouvernementale offrant aux MPME un espace virtuel dans lequel elles peuvent trouver des marchés locaux pour effectuer des transactions, hors plate-forme, avec des consommateurs potentiels de leurs produits et services. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réponse intersecrétariats du gouvernement mexicain à la crise sanitaire et économique.¹² Le gouvernement a également mis en place un programme de crédit (CRÉDITOS FONACOT), par le biais du Fonds national pour la consommation des travailleurs (FONACOT), pour soutenir la consommation pendant la crise sanitaire. Le crédit, d'un montant de 10 000 MXN, sera remboursé en 33 mensualités avec un délai de grâce de 3 mois. Le coût annuel total du crédit est de 10%. Les bénéficiaires doivent travailler dans la même entreprise ou sur le même lieu de travail depuis au moins un an et avoir un contrat à durée indéterminée, et leur employeur doit être affilié au FONACOT.¹³

¹¹ Gouvernement mexicain, *Fondo de Capitalización e Inversión del Sector Rural. Acciones y Programas. Programa Emergente de Reactivación Económica UDP FOCIR*. Adresse consultée:

<https://www.gob.mx/focir/acciones-y-programas/programa-emergente-de-reactivacion-economica-udp-focir>.

¹² Gouvernement mexicain, *COVID-19 Medidas Económicas. Acciones y Programas. Mercado Solidario*.

Adresse consultée: <https://www.gob.mx/covid19medidaseconomicas/acciones-y-programas/mercado-solidario>.

¹³ Renseignements du gouvernement mexicain. Adresse consultée:

<https://www.gob.mx/covid19medidaseconomicas/acciones-y-programas/creditos-fonacot>.

1.17. Le programme de crédit du Fonds du logement de l'Institut de sécurité et de services sociaux pour les fonctionnaires (FOVISSSTE) offre un soutien ciblé aux fonctionnaires et à leurs familles dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19. Le déblocage du financement se fait dans le cadre du Plan économique d'urgence lié à la COVID-19 approuvé par le FOVISSSTE, qui prévoit notamment la suspension, jusqu'à nouvel ordre, des délais fixés aux emprunteurs pour choisir un logement et signer l'acte. Le plan prévoit le paiement des opérations de crédit aux bénéficiaires des financements, ainsi qu'aux fournisseurs, et la garantie d'une continuité dans la constitution et la formalisation des crédits, la validation des évaluations et le déblocage de nouveaux financements. Les aides sont attribuées par tirage au sort. Pour participer, il faut être fonctionnaire, ou retraité ou ayant droit inscrit à l'Institut de sécurité et de services sociaux pour les fonctionnaires (ISSSTE), et ne pas avoir de prêt personnel en cours ni de dette auprès de l'ISSSTE dans ce contexte. Le soutien consiste en une augmentation de 18% des montants des crédits ordinaires de l'ISSSTE, avec un taux d'intérêt réduit de 1,5%.¹⁴ Le programme "Construyes Tu Casa" (Construis ta maison) a également été lancé. Il s'agit d'une ligne de crédit visant à permettre aux bénéficiaires de construire une maison en fonction de leurs besoins. Le montant du crédit dans le cadre de ce programme est de 1 133 000 MXN maximum, avec un taux d'intérêt compris entre 4 et 6% par an et un délai d'un an pour achever le logement.

1.18. Parmi les autres mesures appliquées, il convient de citer le report partiel ou total du paiement du principal ou des intérêts avec le soutien de la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (CNBV) pour les crédits classés comme en cours au 28 février 2020. Ce soutien s'applique aux crédits immobiliers avec garantie hypothécaire, aux crédits renouvelables et non renouvelables accordés aux particuliers, comme les crédits automobiles, les crédits à la consommation, les prêts sur salaire, les cartes de crédit et les microcrédits, ainsi qu'aux crédits commerciaux accordés aux personnes morales ou physiques exerçant des activités commerciales de toutes sortes, y compris les crédits agricoles. L'aide, qui consiste à geler les paiements sans intérêt, a une durée maximale de quatre mois, avec possibilité de prolongation de deux mois supplémentaires, et ce pour la totalité du montant dû, frais accessoires compris.¹⁵ En outre, le Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP) a reporté au 30 juin 2020 la date limite à laquelle les particuliers doivent déposer leur déclaration d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu (Loi sur l'ISR). Par ailleurs, la Banque du Mexique (Banxico) a introduit une série de mesures de soutien à la liquidité et au crédit (voir plus bas).

1.2 Évolution économique récente

1.2.1 Secteur réel

1.19. Pendant la période 2017-2021, le PIB réel mexicain a enregistré un taux de croissance annuel moyen de seulement 0,2%; si on exclut 2017, on observe une baisse annuelle moyenne en termes réels de -0,46%. Ce résultat a été largement influencé par les effets de la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné une contraction du PIB de 8,2% en 2020, soit l'une des baisses les plus importantes jamais enregistrées, alors que l'économie était déjà affaiblie en 2019. Malgré cela, le revenu nominal par habitant est resté autour de 10 000 USD pendant la majeure partie de la période considérée.

1.20. Pendant la période 2016-2018, la croissance économique mexicaine a continué de reposer principalement sur la demande intérieure, notamment la consommation privée, car l'évolution de la formation brute de capital a été faible et les dépenses publiques ont été très contrôlées. Le fort ralentissement de la croissance économique enregistré à partir de la mi-2018, qui a entraîné une légère contraction du PIB réel en 2019, s'explique en partie par la faiblesse de la demande intérieure, en particulier la forte baisse de la formation brute de capital, par la diminution des dépenses publiques et par le ralentissement de la consommation privée, qui n'a été que partiellement compensée par une contribution positive des exportations nettes.

¹⁴ Renseignements de FOVISSSTE. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/fovissste/articulos/libera-fovissste-20-000-creditos-mas-en-beneficio-de-los-trabajadores-de-la-economia-y-del-sector-vivienda-241018>.

¹⁵ CNBV, *Diferimiento parcial o total de pagos de capital y/o intereses hasta por 4 meses*. Adresse consultée: <https://iprofi.com.mx/bancos-mexicanos-diferir-pagos-e-intereses>.

1.21. En 2020, l'économie mexicaine s'est contractée de 8,2%, en raison des effets négatifs de la pandémie COVID-19 sur la production, la consommation et l'emploi.¹⁶ La pandémie a eu un effet très négatif sur la demande intérieure, en particulier sur la formation brute de capital et la consommation privée, alors que les dépenses publiques ont augmenté modestement en termes réels. Les exportations nettes ont contribué de manière positive au PIB, les importations ayant diminué plus rapidement que les exportations.

1.22. En 2021, l'économie mexicaine s'est redressée et le taux de croissance du PIB a atteint 4,8%, malgré la stagnation du PIB au quatrième trimestre qui a fait suite à la baisse enregistrée au troisième trimestre par rapport au deuxième trimestre. Au quatrième trimestre de 2021, les services ont connu un recul mais les exportations de produits manufacturés et de produits pétroliers ont repris en raison d'une augmentation des ventes de produits autres que le pétrole brut. La valeur des importations a continué de croître, les augmentations concernant les importations de biens de consommation, de biens intermédiaires et de biens d'équipement.¹⁷

1.23. En ce qui concerne les perspectives de croissance, en raison de la faiblesse relative de la croissance au quatrième trimestre de 2021 qui s'est soldée par une base de croissance plus faible pour 2022, Banxico a révisé à la baisse les fourchettes de prévision de croissance de l'activité économique pour 2022 et 2023. La Banque du Mexique prévoit que le PIB du Mexique affichera une croissance comprise entre 1,6% et 3,2% en 2022, avec une estimation ponctuelle de 2,4%.¹⁸ En 2023, la croissance du PIB devrait se situer entre 1,9% et 3,9%, avec une estimation ponctuelle de 2,9%. Dans le courant de l'année 2022, l'activité économique devrait retrouver une trajectoire de croissance progressive, soutenue par la demande extérieure et intérieure, même si les performances de l'économie mexicaine continueront de dépendre de l'évolution de la pandémie. Banxico estime que, si le PIB devait croître en 2022 à un taux proche de la limite supérieure de la fourchette estimée, l'activité économique remonterait au troisième trimestre de 2022 au niveau observé à la fin de 2019; si le taux de croissance est proche de l'estimation ponctuelle pour 2022, ce redressement interviendrait vers le quatrième trimestre de l'année; et s'il est proche de la limite inférieure de la fourchette, le niveau observé à la fin de 2019 serait atteint au deuxième trimestre de 2023.¹⁹

1.24. La consommation privée a progressé plus rapidement que le taux de croissance du PIB pendant toutes les années de la période considérée, à l'exception de 2020, où elle s'est contractée encore plus que le PIB, d'environ 10,5% (tableau 1.2). Après avoir repris son rythme d'expansion en 2016, la croissance de la consommation privée a fortement ralenti entre 2017 et 2019, suivant l'évolution du PIB. La consommation des ménages a continué de bénéficier de l'évolution positive de l'emploi, avec un taux de chômage relativement bas (mais un taux de sous-emploi élevé), de l'évolution des salaires réels et d'un accès plus facile au crédit. En 2020, la consommation privée s'est effondrée en raison de l'interruption de l'activité économique causée par la pandémie et de la moindre propension à dépenser de la population qui privilégie l'épargne compte tenu de l'incertitude économique. Le taux d'épargne intérieure est passé de 17,4% du PIB au premier trimestre de 2020 à 25,4% au troisième trimestre puis à 24,4% au quatrième trimestre, avant de baisser en 2021 pour atteindre 21,3% du PIB au quatrième trimestre. Parallèlement à la réduction du niveau d'épargne et à l'augmentation du revenu disponible, les dépenses de consommation privée ont augmenté en 2021, enregistrant une croissance de 7,4%, bien supérieure à celle du PIB réel (4,8%).²⁰ Malgré la reprise, à la fin de 2021, la consommation privée restait inférieure au niveau indiqué en février 2020; si la consommation de marchandises a continué d'augmenter et était supérieure aux

¹⁶ Banque du Mexique (2021), *Compilación de Informes Trimestrales correspondientes al año 2020*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-anauales/%7B5C76A1AD-7080-9B9B-B2E7-2D97BFDD5B34%7D.pdf>.

¹⁷ Banque du Mexique (2022), *Resumen Ejecutivo del Informe Trimestral, octubre-diciembre 2021*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-trimestrales/%7BFA4C74D3-AE21-FDAD-8A49-989F1F44F671%7D.pdf>.

¹⁸ Banque du Mexique (2022), *Informe Trimestral, octubre-diciembre 2021*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-trimestrales/%7B9CE4F0BD-2CE1-0A7C-9A88-7FBFC2411A53%7D.pdf>.

¹⁹ Banque du Mexique (2022), *Informe Trimestral, octubre-diciembre 2021*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-trimestrales/%7B9CE4F0BD-2CE1-0A7C-9A88-7FBFC2411A53%7D.pdf>.

²⁰ Banque du Mexique (2022), *Informe Trimestral, octubre-diciembre 2021*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-trimestrales/%7B9CE4F0BD-2CE1-0A7C-9A88-7FBFC2411A53%7D.pdf>.

niveaux observés avant la pandémie, la consommation de services était encore bien inférieure. Les envois de fonds aux familles sont restés une source importante de financement de la consommation: ils ont représenté 51 586 millions d'USD en 2021, soit 4% du PIB.

Tableau 1.2 Structure du PIB, par type de dépenses, 2016-2021

	2016	2017	2018 ^a	2019 ^a	2020 ^a	2021 ^a
% du PIB courant						
Consommation privée	65,5	65,2	64,8	64,9	63,0	64,5
Consommation de l'administration publique	12,0	11,6	11,6	11,4	12,5	11,8
Formation brute de capital fixe	22,8	22,1	22,0	20,6	18,9	19,8
Variation des stocks	0,8	0,8	0,7	0,6	0,2	0,4
Exportations de marchandises et de services	37,0	37,7	39,3	38,8	39,5	40,3
Importations de marchandises et de services	39,0	39,5	41,3	39,1	37,5	41,8
Écart statistique	0,8	2,1	3,0	2,8	3,1	4,8
Taux de croissance réel (aux prix de 2013)						
Consommation privée	3,7	3,2	2,6	0,4	-10,5	7,4
Consommation de l'administration publique	2,6	0,7	2,9	-1,8	0,1	1,0
Formation brute de capital fixe	0,8	-1,2	0,8	-4,7	-17,8	10,0
Variation des stocks	-6,3	-2,3	-8,9	-22,6	-76,0	150,4
Exportations de marchandises et de services	3,6	4,2	6,0	1,5	-7,3	6,9
Importations de marchandises et de services	2,9	6,4	6,4	-0,7	-13,7	13,7
Écart statistique	s.o.	s.o.	47,8	13,0	48,9	-1,8

s.o. Sans objet

a Chiffres préliminaires.

Source: Institut national de statistique et de géographie (INEGI).

1.25. La formation brute de capital a diminué en termes réels au cours de la période à l'examen, enregistrant une baisse cumulée de 5,1% entre 2017 et 2019, puis une chute importante de 17,8% en 2020. Bien que l'investissement privé ait augmenté de 11,2% en 2021, il restait, à la fin de l'année 2021, inférieur de près de 4% au niveau de février 2020. Ce résultat reflète notamment la faiblesse des investissements dans la construction qui, en décembre 2021, étaient encore inférieurs de 7,8% à leur niveau pré-pandémique; la composante "machines et équipements" a en revanche connu un rebond et dépassé son niveau pré-pandémique en décembre, selon les séries corrigées des variations saisonnières de l'indicateur mensuel de l'investissement brut en capital fixe. Les exportations ont enregistré un taux de croissance moyen réel de 2,0% par an au cours de la période 2017 à 2021, taux similaire à celui des importations de marchandises et de services. Ces deux taux ont fortement diminué pendant la pandémie puis ont rebondi en 2021.

1.2.2 Politique budgétaire

1.26. La politique budgétaire relève de la responsabilité du Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP). La Loi fédérale sur le budget et la responsabilité financière (LFPRH) et ses modifications, dont la dernière date du 27 février 2022, constituent la législation la plus importante en matière de politique budgétaire.²¹ Cette loi dispose que le pouvoir exécutif fédéral doit soumettre chaque année un projet de Loi sur les recettes et un projet de budget des dépenses à l'approbation du Congrès, par le biais du Secrétariat aux finances et au crédit public. En outre, elle contient des dispositions relatives à la discipline budgétaire et fixe l'équilibre budgétaire comme principal objectif pour le secteur public. Dans des circonstances exceptionnelles, le Secrétariat aux finances et au crédit public peut proposer un budget déficitaire à condition d'indiquer au Congrès le montant précis de financement nécessaire pour couvrir ce déficit en exposant les motifs correspondants et de préciser les mesures et le nombre d'exercices budgétaires nécessaires au rétablissement de l'équilibre du budget. En général, on s'attend à ce que les recettes et les dépenses prévues dans le projet et le budget des dépenses contribuent à la réalisation de l'objectif annuel des besoins financiers du secteur public (RFSP). Dans le cas où, à la fin de l'exercice budgétaire, on constate un écart par rapport à l'objectif des RFSP dépassant l'équivalent de 2% du total des dépenses nettes approuvées, le Secrétariat aux finances et au crédit public présentera une justification de cet écart dans le dernier rapport trimestriel de l'exercice budgétaire. Les dépenses d'investissement de Petróleos Mexicanos (PEMEX) et de ses filiales de production ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'équilibre budgétaire.

²¹ La dernière modification a été publiée au Journal officiel le 30 décembre 2015.

1.27. La LFPRH dispose qu'une estimation de la valeur des revenus pétroliers doit apparaître dans chaque Loi sur les recettes et le budget des dépenses. En cas de baisse des revenus pétroliers suite à la chute des prix du pétrole pendant l'exercice budgétaire, les ressources des fonds de stabilisation peuvent être utilisées dans leur intégralité, à la suite de quoi il faudra veiller à une réduction des dépenses. Les mécanismes d'ajustement sont également prévus dans la LFPRH.

1.28. Pendant la période considérée, la LFPRH a été modifiée à plusieurs reprises. La modification introduite en novembre 2019 correspond à la *Loi d'austérité républicaine*.²² Cette loi a pour objet de régir et réglementer les mesures d'austérité à appliquer dans le domaine des dépenses publiques fédérales et de contribuer à la bonne gestion des ressources publiques. Ses dispositions s'appliquent à tous les organes, entités, organismes et autres instances qui composent l'Administration publique fédérale.²³ Parmi les objectifs de la loi figurent l'instauration de l'austérité républicaine comme valeur fondamentale et principe directeur du service public mexicain, l'établissement des bases de l'application de cette politique et la mise en place de mesures permettant de réaliser des économies dans les dépenses publiques afin d'allouer les ressources à la satisfaction des besoins généraux, entre autres choses. L'application de la loi incombe à chaque entité publique. Le Secrétariat à la fonction publique du pouvoir exécutif fédéral et le Secrétariat aux finances et au crédit public ont le pouvoir d'interpréter la loi. Les mesures d'austérité prévues par la Loi d'austérité républicaine doivent de préférence porter sur les dépenses courantes non prioritaires et éviter de réduire les investissements dans la réponse aux urgences et aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine. La loi dispose que, lors de l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers, de la location de tels biens ou de la passation de marchés de services et de travaux publics, il convient de rechercher l'économie, l'efficacité et la fonctionnalité maximales, en respectant les principes d'austérité. Les achats, locations et services seront attribués, en règle générale et en priorité, par le biais d'appels d'offres ouverts, les exceptions à cette règle devant être pleinement justifiées. Le Secrétariat aux finances et au crédit public et le Secrétariat à la fonction publique, dans leurs domaines de compétence respectifs, publieront des directives concernant l'achat de marchandises et de services d'usage général par les entités publiques, selon une approche consolidée, afin d'obtenir les meilleures conditions en termes de prix, de qualité et de délais. Les entités publiques adapteront leurs structures organisationnelles et professionnelles conformément aux principes de rationalité et d'austérité républicaine, en éliminant les doublons.

1.29. La loi énumère une série de mesures d'austérité: l'achat ou la location de véhicules de luxe ou de véhicules dont la valeur commerciale dépasse 4 343 unités de mesure et actualisation quotidiennes en vigueur pour le transport et le transfert des fonctionnaires est interdit.²⁴ Les frais de bureau non nécessaires sont également interdits. La loi interdit aussi la constitution ou la mise en œuvre de fonds fiduciaires ou de mandats dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'application des lois, de la sécurité sociale et de la sécurité publique sans l'autorisation préalable du Secrétariat aux finances et au crédit public. Tous les fonds fiduciaires, fonds, mandats ou contrats similaires qui bénéficient de ressources publiques de l'Administration publique fédérale centralisée, sans exception, doivent être mis en place par le Secrétariat aux finances et au crédit public et fournir des informations sur une base trimestrielle. La loi prévoit la création d'un comité d'évaluation chargé de promouvoir et d'évaluer les politiques et mesures d'austérité des entités publiques.

1.30. En 2020, la LFPRH a été modifiée pour permettre la mise en œuvre de mesures de soutien face à la pandémie de COVID-19 et d'autres situations d'urgence. Le Secrétariat aux finances et au crédit public peut autoriser des dépenses supplémentaires par rapport à celles qui sont approuvées dans le budget des dépenses, en utilisant les excédents qui résultent, le cas échéant, des recettes autorisées dans la Loi sur les recettes de la Fédération ou les excédents des propres recettes des

²² Décret promulguant la Loi fédérale d'austérité républicaine et modifiant et complétant diverses dispositions de la Loi générale sur les responsabilités administratives et de la Loi fédérale sur le budget et la responsabilité financière (Journal officiel du 19 novembre 2019).

²³ En l'absence de disposition expresse dans la présente loi, la Loi fédérale sur le budget et la responsabilité financière, la Loi sur les achats, les locations et les services du secteur public, la Loi sur les travaux publics et services connexes, la Loi organique sur l'Administration publique fédérale, la Loi fédérale sur les procédures administratives et la Loi générale sur les responsabilités administratives, dans cet ordre, s'appliqueront à titre supplétif et selon qu'il conviendra (article 2 de la Loi d'austérité républicaine).

²⁴ L'unité de mesure et actualisation (UMA) est une unité de compte calculée par l'Institut national de statistique et de géographie, qui en communique la valeur quotidienne, mensuelle et annuelle. La valeur quotidienne de l'UMA au 1^{er} février 2022 était de 96,22 MXN, la valeur mensuelle de 2 925,09 MXN et la valeur annuelle de 35 101,08 MXN. (Journal officiel du 10 janvier 2022). Adresse consultée: https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5640427&fecha=10/01/2022#:~:text=Con%20base%20en%20lo%20anterior,partir%20del%201%20pour%20centC2%20pour%20centBA%20de%20febrero.

entités. De plus, le projet de budget des dépenses doit prévoir des dispositions permettant de mener des actions préventives ou d'exécuter des programmes et des projets pour remédier aux dommages causés par les phénomènes naturels. Il est également prévu que les transferts du Fonds mexicain du pétrole destinés à la recherche sur les hydrocarbures et la durabilité énergétique soient utilisés, par l'intermédiaire du Secrétariat à l'énergie, de la façon suivante: 20% pour soutenir les activités de recherche de la Commission nationale des hydrocarbures visant à identifier les zones à potentiel en hydrocarbures et soutenir les projets de recherche scientifique, de développement technologique et d'innovation en matière d'exploration, d'extraction et de raffinage des hydrocarbures, ainsi que de production pétrochimique; 15% pour soutenir les activités de recherche de l'Institut mexicain du pétrole; et 65% pour financer des projets sur les sources d'énergie renouvelables, l'efficacité énergétique, l'utilisation de technologies propres et la diversification des sources d'énergie primaires.²⁵

1.31. Pour minimiser les effets sur la santé et l'économie de la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral a introduit un certain nombre de mesures fiscales qui peuvent être classées en trois groupes principaux: a) prévention et prise en charge de la crise sanitaire; b) soutien aux ménages et aux entreprises mexicaines, en particulier aux populations vulnérables; c) soutien aux États et aux municipalités. Banxico a initialement estimé le coût total de ces mesures à 242 000 millions de MXN, soit 1% du PIB. Les ressources destinées au secteur de la santé représentaient 0,16% du PIB, le soutien aux ménages et aux entreprises 0,76%, et le versement anticipé des fonds fédéraux aux États et aux municipalités 0,08%.²⁶ Une estimation plus récente du FMI chiffre le coût total de ces mesures à 498 955 millions de MXN, soit 2% du PIB. Les ressources destinées au secteur de la santé représentaient 0,45% du PIB, le soutien aux ménages et aux entreprises 0,21%, et les mesures visant à accroître la liquidité de l'économie 1,25%.²⁷

1.32. Par ailleurs, afin d'éviter une augmentation excessive des dépenses publiques, des mesures ont été prises pour réduire les dépenses dans les domaines considérés comme non prioritaires. Le Décret établissant les mesures d'austérité à respecter par les agences et entités de l'Administration publique fédérale selon les critères prescrits prévoyait: une réduction progressive des salaires des hauts fonctionnaires jusqu'à 25%; la non-utilisation de 75% du budget disponible pour les services généraux et les matériaux et fournitures; et le report des interventions et dépenses du gouvernement, sauf pour les programmes prioritaires.²⁸ Ces mesures étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

1.33. Les finances du gouvernement fédéral mexicain ont connu une amélioration entre 2018 et 2019, enregistrant un excédent primaire et un déficit d'environ 2% du PIB. La Loi d'austérité républicaine visait à réduire le déficit, mais compte tenu de la récession économique causée par la pandémie, il y a eu une diminution des recettes et une augmentation des dépenses (bien que modérée) pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les groupes les plus vulnérables de la population. Le déficit du gouvernement fédéral a atteint 2,5% et 3,1% du PIB en 2020 et 2021, respectivement, tandis que le déficit primaire représentait 0,1% et 1,1% du PIB pour les mêmes années (tableau 1.3).

²⁵ Décret portant modification ou abrogation de diverses dispositions de la Loi pour la protection des défenseurs des droits humains et des journalistes; de la Loi sur la coopération internationale et le développement; de la Loi sur les hydrocarbures; de la Loi sur l'industrie électrique; de la Loi fédérale sur le budget et la responsabilité financière; de la Loi générale sur la protection civile; de la Loi organique sur l'Institution financière nationale pour le développement rural, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; de la Loi sur la science et la technologie; de la Loi douanière; de la Loi portant réglementation du service ferroviaire; de la Loi générale sur la culture physique et le sport; de la Loi fédérale sur l'industrie cinématographique; de la Loi fédérale sur les droits de douane; de la Loi sur le Fonds mexicain du pétrole pour la stabilisation et le développement; de la Loi sur la sécurité biologique des organismes génétiquement modifiés; de la Loi générale sur le changement climatique; et de la Loi générale sur les victimes et abrogeant la Loi portant création du fonds fiduciaire qui administrera le fonds de soutien social aux anciens travailleurs migrants mexicains, Journal officiel du 6 novembre 2020. Adresse consultée: <https://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/ref/lfrh.htm>.

²⁶ Banque du Mexique, *Políticas Económicas Consideradas en México para Enfrentar el Panorama Adverso Generado por la Pandemia de COVID-19*. Extrait du rapport trimestriel, janvier-mars 2020, encadré 7, pages 81 à 85, mai 2020. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-trimestrales/recuadros/%7B455A13D4-524F-84CE-704E-8045ED092A0C%7D.pdf>.

²⁷ FMI (2021), *Fiscal Monitor Database of Country Fiscal Measures in Response to the COVID-19 Pandemic*. Département des finances publiques du FMI, octobre. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Fiscal-Policies-Database-in-Response-to-COVID-19>.

²⁸ Décret établissant les mesures d'austérité à respecter par les agences et entités de l'Administration publique fédérale selon les critères prescrits

Tableau 1.3 Solde du gouvernement fédéral, 2016-2021

(% du PIB)

	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^a	2021 ^a
Dépenses totales	20,8	18,5	18,6	18,4	20,0	19,6
Dépenses programmables ^b	15,4	13,0	12,7	12,6	13,9	14,1
Dépenses courantes	5,0	4,7	4,7	4,4	4,8	4,5
Services personnels ^c	4,0	3,7	3,7	3,6	3,9	3,7
Matériaux et fournitures	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Services généraux et autres	0,9	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7
Dépenses en capital	2,8	1,4	0,9	1,0	0,9	1,8
Investissements matériels	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4
Biens mobiliers et immobiliers	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Travaux publics	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
Autres dépenses	0,1	0,1	0,2	0,1	0,3	0,2
Investissements financiers	2,2	0,9	0,5	0,6	0,5	1,4
Subventions et transferts	7,6	7,0	7,1	7,2	8,2	7,8
Dépenses courantes ^d	6,2	5,8	5,9	6,2	6,9	6,7
Dépenses en capital	1,4	1,2	1,2	1,0	1,3	1,1
Dépenses non programmables	5,4	5,5	5,9	5,8	6,1	5,5
Participations	3,4	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5
Arriérés et autres ^e	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,0
De dépenses courantes	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
De dépenses en capital	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais financiers	1,8	1,9	2,0	2,2	2,4	2,0
Internes	1,5	1,6	1,7	1,8	2,0	1,7
Externes	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
Recettes totales	17,7	17,5	16,5	16,4	17,5	16,4
Recettes fiscales	13,5	13,0	13,0	13,1	14,3	13,6
ISR	7,1	7,2	7,1	6,9	7,5	7,2
IETU	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôt sur les dépôts en espèces	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ISR des titulaires de contrats et d'affectations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TVA	3,9	3,7	3,9	3,8	4,2	4,3
IEPS	2,0	1,7	1,5	1,9	2,0	1,5
IEPS pour l'essence et le diesel	1,4	1,0	0,8	1,2	1,3	0,8
IEPS autre que pour l'essence et le diesel	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Impôt sur le commerce extérieur	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3
Importations	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3
Exportations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IRP ^f	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IAEEH ^g	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres ^h	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Recettes non fiscales	4,2	4,5	3,4	3,3	3,2	2,9
Transferts du FMPED	1,5	2,0	2,3	1,8	0,8	1,4
Droits	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Droits sur les hydrocarbures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Droits d'exploitation	2,4	2,2	0,8	1,1	2,0	1,1
Impositions connexes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde économique	-3,0	-1,0	-2,1	-2,0	-2,5	-3,1
Solde primaire	-1,2	0,8	-0,1	0,1	-0,1	-1,1
Dépenses primaires du gouvernement fédéral	18,9	16,7	16,6	16,3	17,6	17,6

a Chiffres préliminaires.

b Les dépenses programmables du gouvernement fédéral correspondent aux comptes de règlement certifiés (CLC) et aux conventions de gestion des fonds versés par la caisse du Trésor de la Fédération. Par conséquent, elles peuvent différer des dépenses réellement effectuées, qui sont mesurées sur la base des CLC présentés au Trésor de la Fédération et n'incluent pas les conventions de gestion, qui sont régularisées au moyen des CLC dans les mois suivants. Pour les entités autonomes, les chiffres correspondent à ceux qui sont déclarés comme des dépenses payées dans le Système intégré d'information sur les recettes et les dépenses publiques.

c Comprend les dépenses des agences, ainsi que les contributions fédérales pour les organismes fédéraux et les municipalités, et les transferts accordés aux entités sous contrôle budgétaire indirect pour le paiement de services personnels.

d Ne comprend pas les transferts accordés pour le paiement de services personnels.

e Comprend la dette des exercices fiscaux précédents (arriérés) et les dépenses nettes engagées par le gouvernement fédéral pour le compte de tiers (comptes hors budget).

- f Taxe sur les bénéficiés pétroliers.
g Taxe sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.
h Comprend l'impôt sur les automobiles neuves, les taxes à l'exportation, les taxes non comprises dans les postes précédents et les impositions connexes.
i Fonds mexicain du pétrole pour la stabilisation et le développement

Note: Dans le solde, un signe (-) représente un déficit et un signe (+) un excédent.

Source: Banque du Mexique, base de données du SIE.

1.34. Le déficit du secteur public dans son ensemble s'est creusé en 2020 et en 2021, atteignant 2,9% du PIB ces deux années (tableau 1.4), en raison d'une augmentation des dépenses qui sont passées de 23,7% du PIB en 2019 à 25,7% en 2020 et en 2021. La hausse des dépenses est due en grande partie aux programmes de soutien visant à faire face à la pandémie, qui ont entraîné une augmentation des dépenses courantes ainsi que des subventions et transferts. La part des recettes budgétaires dans le PIB a augmenté en 2020, mais cela tient principalement au fait que la baisse des recettes a été plus faible que celle du PIB.

Tableau 1.4 Dépenses et recettes budgétaires du secteur public, 2016-2021

(% du PIB)

	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^a	2021 ^a
Dépenses budgétaires	26,6	23,6	23,8	23,7	25,6	25,6
Dépenses programmables	20,7	17,6	17,3	17,3	19,0	19,5
Dépenses courantes	11,2	10,9	11,3	11,2	12,1	11,7
Services personnels ^b	5,5	5,2	5,2	5,0	5,5	5,1
Matériaux et fournitures	1,2	1,4	1,6	1,5	1,4	1,5
Autres ^c	4,5	4,3	4,6	4,7	5,2	5,1
Dépenses en capital	4,5	2,4	1,9	2,0	2,1	3,4
Investissements matériels directs	2,3	1,5	1,5	1,3	1,5	1,6
Autres dépenses en capital directes	2,2	0,9	0,4	0,7	0,6	1,8
Subventions et transferts	5,0	4,3	4,2	4,1	4,7	4,4
Dépenses courantes	3,6	3,1	2,9	3,1	3,5	3,4
Dépenses en capital	1,4	1,2	1,2	1,0	1,3	1,1
Dépenses non programmables	5,9	6,0	6,5	6,4	6,6	6,1
Participations	3,4	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5
Arriérés et autres	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,0
Frais financiers	2,3	2,4	2,6	2,7	2,9	2,6
Internes	1,6	1,7	1,8	1,9	2,0	1,8
Externes	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9
Recettes budgétaires	24,1	22,6	21,7	22,0	22,8	22,7
Recettes totales du gouvernement fédéral	17,7	17,5	16,5	16,4	17,5	16,4
Recettes fiscales	13,5	13,0	13,0	13,1	14,3	13,6
Recettes non fiscales	4,2	4,5	3,4	3,3	3,2	2,9
Organismes et entreprises	6,3	5,1	5,3	5,6	5,3	6,3
Recettes totales	8,9	7,8	8,2	8,7	8,8	9,6
Subventions et transferts	2,6	2,7	2,9	3,1	3,5	3,3
Solde du secteur public	-2,5	-1,1	-2,1	-1,6	-2,9	-2,9
Solde budgétaire	-2,5	-1,1	-2,0	-1,7	-2,8	-2,9
Solde des EBCPI^e	0,0	0,0	-0,1	0,1	-0,1	0,1
Solde financier non budgétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Différences avec les sources de financement	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0
Solde primaire	-0,1	1,4	0,6	1,1	0,1	-0,3
Solde budgétaire primaire	-0,1	1,4	0,6	1,1	0,1	-0,3
Solde primaire des EBCPI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Dépenses budgétaires primaires	24,2	21,2	21,1	21,0	22,7	23,0

- a Chiffres préliminaires.
b Comprend les dépenses des agences et entités financées par le budget, ainsi que les contributions fédérales aux entités fédératives et aux municipalités, et les transferts accordés aux entités sous contrôle budgétaire indirect pour le paiement de services personnels.
c Comprend les dépenses relatives aux services généraux et les autres dépenses courantes.
d Subventions et transferts aux organismes et entreprises sous contrôle budgétaire direct.
e Entités sous contrôle budgétaire indirect.

Source: Secrétariat aux finances et au crédit public, Finances publiques et Budget.

1.35. La dette nette totale du secteur public s'élevait à 12 145,67 millions de MXN en décembre 2021, soit l'équivalent de 46,3% du PIB. La dette publique extérieure était de 4 493,83 millions de MXN à la même période (17,1% du PIB), tandis que la dette publique intérieure

se montait à 7 652,83 millions de MXN (26,2% du PIB).²⁹ Le gouvernement a adopté une politique budgétaire conservatrice visant à contenir la dette. La dette brute du secteur public (selon la définition du FMI) est estimée à environ 60% du PIB.³⁰

1.2.3 Politique monétaire et de change

1.36. La Banque du Mexique (Banxico), qui est chargée de la formulation, de la mise en œuvre et du contrôle de la politique monétaire, a pour objectif prioritaire d'assurer la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie, conformément à l'article 28 de la Constitution. Elle est régie par la Loi sur la Banque du Mexique. L'article 51 de cette loi prévoit qu'en janvier de chaque année, Banxico doit envoyer au pouvoir exécutif fédéral et au Congrès une présentation de la politique monétaire qui devrait être suivie pendant l'année en cours. Depuis 2014, elle doit également envoyer au pouvoir exécutif et au Congrès, au plus tard 45 jours ouvrables après la fin de chaque trimestre, un rapport sur l'inflation, la conjoncture économique et l'évolution des indicateurs économiques du pays au cours du dernier trimestre, ainsi que sur l'exécution de la politique monétaire durant cette période.

1.37. Depuis 2001, Banxico a mis en place un système de ciblage de l'inflation qui donne un cadre à la politique monétaire. Elle s'est fixé comme objectif permanent de parvenir à une inflation de 3% par an de l'indice national des prix à la consommation (INPC) et de la maintenir autour de ce niveau avec une marge de fluctuation de plus ou moins 1 point de pourcentage. Cet objectif est resté inchangé pendant la période à l'examen. Banxico utilise un objectif pour le taux d'intérêt interbancaire au jour le jour comme principal instrument de politique monétaire. Les conditions dans lesquelles les liquidités sont fournies au marché monétaire sont modifiées, par exemple par des opérations d'open market, afin d'amener le taux de financement interbancaire au niveau souhaité. En outre, l'objectif du taux d'intérêt interbancaire à un jour est ajusté afin d'assurer la convergence de l'inflation vers l'objectif prévu par la politique monétaire.³¹

1.38. Pour la période considérée, on peut identifier jusqu'à quatre sous-périodes en ce qui concerne l'exécution de la politique monétaire. Entre 2016 et fin 2017, face aux pressions inflationnistes, Banxico a resserré sa politique monétaire: au cours de cette période, le taux d'intérêt interbancaire au jour le jour (taux d'intérêt cible) a connu 11 augmentations, pour gagner 4 points de pourcentage, passant de 3,25% à 7,25%.³² En 2018, la Banque du Mexique a légèrement augmenté le taux d'intérêt cible. En particulier, le Conseil de direction l'a fait passer de 7,25% à 8,25% au cours de l'année. En 2019, face à une baisse de l'inflation conforme aux prévisions de la banque centrale au second semestre et à un essoufflement de l'activité économique, le Conseil de direction a entamé un cycle de baisse du taux d'intérêt cible pour le ramener à 7,25% en février 2020. Entre mars 2020 et février 2021, face aux répercussions des chocs liés à la pandémie, le Conseil de direction a accéléré son cycle de réduction du taux cible, fixé à 4,00%. En outre, en mars et en avril 2020, la banque centrale a annoncé la mise en œuvre d'une série de mesures supplémentaires visant à favoriser le bon fonctionnement des marchés financiers, à renforcer les circuits d'octroi de crédits et à fournir des liquidités aux fins du bon développement du système financier. À partir de juin 2021, dans un contexte de reprise de la croissance économique et de hausse de l'inflation, de nouvelles modifications ont été apportées à la gestion monétaire. Entre juin 2021 et février 2022, Banxico a augmenté le taux d'intérêt cible à six reprises, pour le porter à 6%.

1.39. Le taux d'intérêt interbancaire au jour le jour étant le principal instrument de politique monétaire de la Banque du Mexique, la dynamique de la base monétaire est principalement déterminée par la demande de monnaie. À cet égard, il convient de souligner que la base monétaire a augmenté à un taux annuel moyen de 11,4% au cours de la période 2017-2021, connaissant des dynamiques différentes avant la pandémie et pendant celle-ci. En particulier, la croissance de la base monétaire s'est accélérée en 2020 (21,6%) et 2021 (15,2%) par rapport aux années

²⁹ Système d'information économique de Banxico. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/SieInternet/consultarDirectorioInternetAction.do?accion=consultarCuadro&idCuadro=CG7&>.

³⁰ FMI, *El Directorio Ejecutivo del FMI concluye la Consulta del Artículo IV con México correspondiente a 2021*. Communiqué de presse n° 21/323, 5 novembre 2021. Adresse consultée: <https://www.imf.org/es/News/Articles/2021/11/05/pr21323-mexico-imf-executive-board-concludes-2021-article-iv-consultation-with-mexico>.

³¹ Taux d'intérêt sur les opérations de financement interbancaire au jour le jour.

³² Banque du Mexique, *Anuncios de las decisiones de política monetaria*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/anuncios-de-las-decisiones-de-politica-monetaria/anuncios-politica-monetaria-t.html>.

précédentes, principalement en raison d'une augmentation de la demande de monnaie pour des raisons prudentielles.³³ Les agrégats monétaires M1 et M4 ont connu une évolution analogue (tableau 1.5).

Tableau 1.5 Principaux indicateurs monétaires, 2016-2022T1

	2016	2017	2018	2019	2020 ^a	2021 ^a	2022 (T1) ^a
Agrégats monétaires							
Masse monétaire, fin de période (milliards de MXN) ^b	1 420	1 546	1 674	1 742	2 118	2 441	2 512
Masse monétaire (variation réelle annuelle en %)	14,4	8,8	8,3	4,1	21,6	15,2	15,3
M1 (milliards de MXN)	3 868	4 264	4 492	4 702	5 646	6 377	6 352
M4 (milliards de MXN)	10 811	11 712	12 263	13 200	14 420	15 339	15 382
Taux d'intérêt (moyenne sur la période)							
Bons du Trésor (Cetes) à 28 jours ^c	4,1	6,7	7,6	7,8	5,3	4,4	5,9
TIIE à 28 jours ^d	4,5	7,1	8,0	8,3	5,7	4,6	6,0
Taux des bons à 3 ans (taux fixe)	5,5	7,0	7,8	7,5	5,2	5,8	7,9
Taux des bons à 10 ans (taux fixe)	6,2	7,2	7,9	7,8	6,2	6,9	8,1
Taux des bons à 20 ans (taux fixe)	6,7	7,5	8,1	7,9	6,9	7,5	8,3
Inflation (% de variation sur 12 mois, fin de période)							
Taux d'inflation	3,0+/-1,0	3,0+/-1,0	3,0+/-1,0	3,0+/-1,0	3,0+/-1,0	3,0+/-1,0	3,0+/-1,0
Indice national des prix à la consommation (INPC, fin de période)	92,0	98,3	103,0	105,9	109,3	117,3	120,2
Indice national des prix à la consommation (INPC, moyenne annuelle)	90,1	95,6	100,3	103,9	107,4	113,5	119,0
Taux d'inflation (% , annuelle)	2,8	6,0	4,9	3,6	3,4	5,7	7,3
Taux de change							
Taux de change, fin de période (MXN/USD)	20,7	19,8	19,7	18,8	19,9	20,6	20,0
Taux de change, moyenne (MXN/USD)	18,7	18,9	19,2	19,3	21,5	20,3	20,5
Taux de change effectif réel sur la base de l'indice des prix à la consommation	79,0	80,9	81,0	83,7	77,4	81,9	81,7
Taux de change effectif réel, variation annuelle (%)	-12,9	2,3	0,1	3,3	-7,6	5,9	1,0

a Chiffres préliminaires.

b Masse monétaire constituée par les billets et pièces de monnaie en circulation et les dépôts bancaires sur des comptes courants de la Banque du Mexique.

c Taux de rendement exonérés d'impôt.

d Le taux d'intérêt interbancaire d'équilibre (TIIE) est déterminé par la Banque du Mexique sur la base des cotes présentées par les établissements de crédit, la date de départ étant celle de sa publication au Journal officiel de la Fédération. La procédure de calcul de ce taux est précisée au titre 3, chapitre IV, de la Circulaire n° 3/2012 de la Banque du Mexique publiée au Journal officiel de la Fédération du 23 mars 1995.

Source: Banque du Mexique, Système d'information économique (SIE), et FMI.

1.40. En mars et avril 2020, face aux répercussions des chocs liés à la pandémie de COVID-19, Banxico a annoncé une série de mesures visant à favoriser le bon fonctionnement des marchés financiers, à renforcer les circuits d'octroi de crédits et à fournir des liquidités aux fins du bon développement du système financier (encadré 1.1). Ces mesures ont été mises en œuvre en réponse à d'importantes perturbations sur les marchés financiers, à la contraction de la liquidité et à la détérioration des conditions de l'activité sur les marchés des changes et des titres à revenu fixe.³⁴ Les mesures adoptées par la banque centrale comprenaient les opérations que la Loi sur la Banque du Mexique l'autorise à réaliser, ainsi que des mesures visant à améliorer le fonctionnement du marché des changes, conformément aux décisions de la Commission des opérations de change. Au 25 février 2022, le montant engagé pour ces mesures s'élevait à 112,0 milliards de MXN pour les

³³ Banque du Mexique (2021), *La Demanda de Billetes y Monedas en México Durante la Pandemia de COVID-19*. Extrait du rapport trimestriel, avril-juin 2021, encadré 4, pages 52 à 55, août 2020. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-trimestrales/recuadros/%7B709FD59A-AA0D-D45C-59A3-97D3CEFFB68B%7D.pdf>.

³⁴ Banque du Mexique (2020), *Políticas Económicas Consideradas en México para Enfrentar el Panorama Adverso Generado por la Pandemia de COVID-19*. Extrait du rapport trimestriel, janvier-mars 2020, encadré 7, pages 81 à 85, mai 2020. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-trimestrales/recuadros/%7B455A13D4-524F-84CE-704E-8045ED092A0C%7D.pdf>.

facilités en monnaie nationale et à 7,5 milliards d'USD pour le reste. En incluant les échéances et les opérations de refinancement, les montants totaux alloués s'élevaient respectivement à 692,2 milliards de MXN et 22,7 milliards d'USD. Le 30 septembre 2021, les mesures supplémentaires ont expiré, à l'exception de celles qui restent à la disposition de la Banque du Mexique pour une durée indéterminée.³⁵ En outre, le Conseil de direction de la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (CNBV), dont fait partie la Banque du Mexique, a émis en mars 2020 des critères comptables spéciaux (CCE) temporaires applicables aux prêts accordés par les établissements de crédit aux ménages et aux entreprises dont les sources de revenus ont été altérées par la pandémie. Les CCE prévoyaient un report partiel ou total du paiement du principal et/ou des intérêts pour une durée maximale de quatre mois, avec la possibilité de prolonger ce délai de deux mois supplémentaires, pour les prêts relevant du programme. À l'expiration des CCE à la fin de 2020, la CNBV a mis en œuvre des incitations réglementaires pour faciliter les restructurations de prêts bancaires en faveur des ménages et des entreprises qui pourraient être confrontés à des difficultés pour rembourser leur dette. Le nouveau dispositif, auquel les établissements de crédit ont adhéré volontairement, visait à contribuer à l'amélioration de la qualité du portefeuille bancaire grâce à une plus grande souplesse dans les paiements des prêts restructurés.

Encadré 1.1 Mesures de la Banque du Mexique pour lutter contre la pandémie de COVID-19

Banxico a adopté au total 15 mesures entre mars et mai 2020, que les autorités ont regroupées en 4 piliers:

a) Fournir des liquidités et rétablir les conditions de fonctionnement des marchés monétaires:

i) Diminution de 50 milliards de MXN du montant des dépôts aux fins de la régulation monétaire (DRM) que les banques à vocation multiple et banques de développement sont tenues de détenir auprès de Banxico; ce montant est passé de 320 milliards de MXN à 270 milliards de MXN, permettant ainsi de libérer des liquidités pour soutenir les activités de ces banques et maintenir ou étendre les lignes de crédit. Banxico stériliserait ou compenserait les effets monétaires de cette mesure.

ii) Réduction du taux d'intérêt du Mécanisme de liquidités supplémentaires ordinaires (FLAO) qui offre des liquidités aux banques à vocation multiple par le biais de prêts garantis ou d'accords de rachat; le taux compris entre 2 et 2,2 fois l'objectif du taux d'intérêt interbancaire au jour le jour a été ramené à 1,1 fois ce dernier taux.

iii) Augmentation de la liquidité pendant les horaires d'ouverture pour faciliter le fonctionnement des marchés financiers et des systèmes de paiement, et éviter les pressions sur l'objectif opérationnel de la politique monétaire, à savoir le taux de financement interbancaire au jour le jour.

iv) Expansion des titres admissibles au FLAO, des opérations de couverture de change et des opérations de crédit en dollars.

v) Élargissement des contreparties admissibles au FLAO; en particulier, l'accès est étendu aux établissements bancaires de développement afin de leur permettre d'obtenir des liquidités par le biais de prêts garantis ou d'accords de rachat.

vi) Ouverture d'un guichet temporaire d'échange de garanties, pour un montant maximum de 100 milliards de MXN, afin de fournir des liquidités aux titres qui ont vu leur négociation et leur liquidité sur le marché secondaire diminuer. Le 15 septembre 2020, le montant alloué à ce mécanisme a été réduit de 50 milliards de MXN. En conséquence, depuis cette date, les ressources dont dispose ce mécanisme ont été ramenées à 50 milliards de MXN.

b) Favoriser le bon fonctionnement des marchés des titres d'État et des titres de sociétés:

i) Renforcement du Programme de teneurs de marchés pour la dette publique, en collaboration avec le Secrétariat aux finances et au crédit public, grâce à deux modifications: l'échange de titres d'État pour les teneurs de marché, afin de leur permettre de mieux gérer leurs avoirs en titres; et la modification du droit d'option d'achat sur les titres d'État des teneurs de marché, afin que l'exercice de l'option d'achat intervienne non plus le premier mais le deuxième jour ouvrable suivant l'exécution de l'adjudication primaire.

ii) Ouverture d'un mécanisme de prise en pension de titres d'État à terme, d'un montant maximal de 100 milliards de MXN, pour fournir des liquidités aux établissements financiers détenteurs de créances. Le 15 septembre 2020, le montant alloué à ce mécanisme a été augmenté de 50 milliards de MXN. En conséquence, depuis cette date, les ressources dont dispose ce mécanisme ont été portées à 150 milliards de MXN.

³⁵ Banque du Mexique (2021), *Modificación de la vigencia de las medidas orientadas a promover un comportamiento ordenado de los mercados financieros, fortalecer los canales de otorgamiento de crédito y proveer liquidez para el sano desarrollo del sistema financiero*, 25 février 2021. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/miscelaneos/%7B606E5612-53D1-90D0-7993-B1A76BF714D2%7D.pdf>.

iii) Opérations d'échange de titres d'État, d'un montant maximum de 100 000 MXN, par le biais desquelles Banxico reçoit des titres à long terme (10 ans et plus) et en émet d'autres dont l'échéance est inférieure ou égale à 3 ans.

iv) Ouverture du Mécanisme de prise en pension de titres de sociétés (FRTC), pour un montant maximum de 100 milliards de MXN, afin de fournir des liquidités aux obligations d'entreprises à court terme et aux dettes d'entreprises à long terme dont les échanges et la liquidité sur le marché secondaire ont diminué.

c) Renforcer les circuits de crédit:

i) Mise à la disposition des établissements bancaires de 250 milliards de MXN pour drainer le crédit vers les MPME et les particuliers touchés par la pandémie. À cette fin, Banxico a été habilitée à débloquer les ressources associées au DRM ou à accorder des financements à terme entre 18 et 24 mois aux banques à vocation multiple et aux banques de développement.

ii) Ouverture d'une facilité de financement d'un montant maximum de 100 milliards de MXN en faveur des établissements bancaires à vocation multiple, garantie par des prêts aux entreprises, aux fins du financement des MPME.

d) Favoriser le bon fonctionnement du marché des changes:

i) Expansion du programme de couvertures contre les risques de change en USD susceptibles d'être payés en monnaie nationale, qui passe de 20 à 30 milliards d'USD.

ii) Attribution de crédits en USD. Facilité financée par le mécanisme temporaire d'échange de devises établi avec la Réserve fédérale américaine pour un montant de 60 milliards d'USD.

iii) couvertures contre les risques de change réglées en USD avec des contreparties non domiciliées afin de pouvoir négocier à des moments où les marchés nationaux sont fermés.

Selon Banxico, l'ensemble des actions décrites ci-dessus en monnaie locale a permis de dégager un soutien au fonctionnement du système financier allant jusqu'à 800 milliards de MXN, soit l'équivalent de 3,3% du PIB de 2019.

Source: Banque du Mexique (2020), *Políticas Económicas Consideradas en México para Enfrentar el Panorama Adverso Generado por la Pandemia de COVID-19*. Extrait du rapport trimestriel, janvier-mars 2020, encadré 7, pages 81 à 85, mai 2020. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-trimestrales/recuadros/%7B455A13D4-524F-84CE-704E-8045ED092A0C%7D.pdf>; Banque du Mexique (2020), *Extensión de la vigencia de las medidas orientadas a promover un comportamiento ordenado de los mercados financieros, fortalecer los canales de otorgamiento de crédito y proveer liquidez para el sano desarrollo del sistema financiero*, 15 septembre 2020. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/miscelaneos/%7B510746A8-3C9B-68A0-B6C2-9E83CB110E19%7D.pdf>.

1.41. Au cours de la période considérée, l'inflation, mesurée au moyen de l'indice national des prix à la consommation (INPC) en fin de période, a dépassé l'objectif d'inflation à plusieurs reprises et, le reste du temps, elle est restée dans la fourchette de variabilité. Plus précisément, la variation de l'INPC a dépassé l'objectif en 2017 (6,0% en moyenne annuelle) et en 2018 (4,9%), puis de nouveau en 2021 (5,7%), tandis qu'elle est restée dans la fourchette en 2019 (3,6%) et en 2020 (3,4%). L'inflation s'est accélérée au dernier trimestre de 2021, l'INPC enregistrant une hausse annuelle de 7%; pour le premier trimestre de 2022, le taux annualisé d'inflation est estimé à 6,9% et le taux d'inflation de base à 6,4%.

1.42. Au moment de la hausse de 0,5 point de pourcentage du taux d'intérêt interbancaire au jour le jour en février 2022, Banxico a souligné que les pressions inflationnistes des mois précédents étaient d'une ampleur et d'une durée plus importantes que prévu (7,07% en janvier 2022). En conséquence, les prévisions d'inflation pour 2022 et 2023 ont augmenté, bien que les prévisions d'inflation à moyen terme aient légèrement diminué et que les prévisions d'inflation à long terme soient restées stables à des niveaux supérieurs à l'objectif. Les prévisions d'inflation globale et d'inflation de base ont été revues à la hausse, notamment pour 2022 et le premier trimestre de 2023. Banxico considère que, suite à la révision de l'objectif du taux d'intérêt interbancaire au jour le jour fixé à 6,0%, l'orientation de la politique monétaire est conforme à la trajectoire requise pour que l'inflation converge vers son objectif de 3% aux alentours du troisième trimestre 2023.³⁶ Banxico prévoit que les effets de la pandémie sur l'inflation de base s'estomperont au cours de l'année 2022, l'inflation de base diminuant dans un avenir prévisible pour atteindre des niveaux proches de 3% au

³⁶ Banque du Mexique, *Anuncio de Política Monetaria*. Communiqué de presse, 10 février 2022. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/anuncios-de-las-decisiones-de-politica-monetaria/%7B33C58779-7EFB-ACB7-4BC0-9B7F2444DE1D%7D.pdf>.

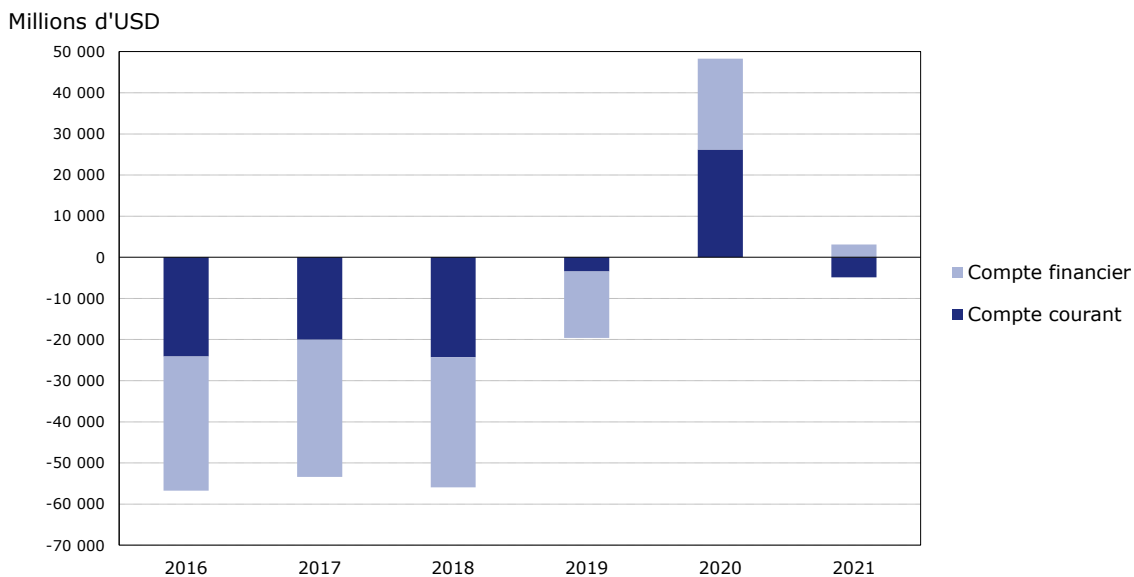
deuxième trimestre 2023. Parmi les risques susceptibles d'entraîner une hausse de l'inflation figurent: i) la persistance de l'inflation de base à des niveaux élevés; ii) les pressions inflationnistes externes liées à l'évolution de la pandémie et aux mesures visant à en contenir les effets, qui pourraient provoquer une hausse des coûts des intrants ou des transports, ainsi que des problèmes logistiques dans les chaînes de production mondiales; iii) le récent conflit géopolitique entraînant une hausse des prix des produits de base, en particulier de l'énergie, ou des produits agricoles; iv) les épisodes de dépréciation des taux de change; et v) les pressions sur les coûts résultant de perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, ou la hausse des coûts liés aux conditions contractuelles ou aux salaires, qui pourraient être répercutés sur les prix à la consommation.³⁷

1.43. La Commission des opérations de change, composée de fonctionnaires du SHCP et de Banxico, est responsable de la conduite de la politique de change au Mexique. Depuis la fin de 1994, le Mexique a un régime de change flexible, dans le cadre duquel le taux de change est déterminé librement sur le marché. Toutefois, la Commission des opérations de change intervient sur le marché en cas d'instabilité, par le biais d'adjudications en dollars, pour éviter les fluctuations excessives. Le taux de change nominal MXN/USD est resté stable au cours de la période à l'examen, n'enregistrant que de légères fluctuations. Le taux de change effectif réel s'est légèrement apprécié (de 3,7%) entre 2017 et 2021, l'inflation mexicaine étant légèrement supérieure à celle de ses principaux partenaires commerciaux.

1.2.4 Balance des paiements

1.44. Le compte courant de la balance des paiements mexicaine a affiché un léger déficit pendant la période 2017-2019, mais a enregistré un fort excédent en 2020, avant de connaître à nouveau un déficit, bien que modéré, en 2021 (graphique 1.1). L'évolution du compte financier a permis une accumulation de réserves pendant la majeure partie de la période.

Graphique 1.1 Compte courant et compte financier de la balance des paiements, 2015-2021



Source : Banque du Mexique, base de données du SIE.

1.45. Le déficit du compte courant de la balance des paiements a dépassé 20 milliards d'USD chaque année au cours de la période 2016-2018, se situant entre 1,7% et 2,2% du PIB (tableau 1.6 et graphique 1.1). Ces déficits s'expliquent principalement par l'évolution de la balance pétrolière, de la balance des services et de la balance des revenus primaires. En revanche, l'excédent du compte des revenus secondaires, en particulier ceux qui sont issus des envois de fonds, a continué d'augmenter. La pandémie de COVID-19 a provoqué une forte contraction des exportations et des importations de biens et services en 2020. Toutefois, la baisse des importations a été plus

³⁷ Banque du Mexique (2022), *Informe Trimestral, octobre-décembre 2021*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-trimestrales/%7BF4A4C74D3-AE21-FDAD-8A49-989F1F44F671%7D.pdf>.

importante, ce qui a entraîné un excédent du compte courant de la balance des paiements de 26,21 milliards d'USD, soit 2,4% du PIB. En 2021, la balance commerciale a enregistré un déficit de 14,491 milliards d'USD (0,9% du PIB).

Tableau 1.6 Balance des paiements, 2016-2021

(Millions d'USD)

	2016	2017	2018	2019	2020 ^a	2021 ^a
Compte courant en % du PIB	-2,2	-1,7	-2,0	-0,3	2,4	-0,4
Compte courant	-24 140	-20 028	-24 326	-3 471	26 210	-4 866
I. Crédit	434 524	479 228	527 649	544 475	484 530	583 613
A. Biens	374 311	409 806	451 082	460 939	417 151	494 550
Exportations de marchandises	373 954	409 433	450 713	460 604	416 999	494 225
Marchandises achetées dans les ports par les transporteurs	357	374	370	336	152	325
B. Services	24 213	27 595	29 028	31 717	17 037	27 257
C. Revenus primaires	7 919	10 485	13 013	14 530	9 301	9 755
Bénéfices et dividendes	2 981	4 765	5 228	6 091	5 082	5 870
Bénéfices	1 823	3 191	4 451	5 240	4 562	4 246
Dividendes	1 158	1 574	778	852	520	1 624
Intérêts	3 237	3 736	5 686	5 849	1 941	1 335
Rémunération des salariés	1 698	1 980	2 091	2 583	2 274	2 544
Autres	4	4	7	6	5	5
D. Revenus secondaires	28 081	31 341	34 526	37 288	41 041	52 051
Envois de fonds	26 993	30 291	33 677	36 439	40 605	51 586
Autres	1 088	1 050	849	849	436	466
II. Débit	458 664	499 256	551 976	547 945	458 320	588 479
A. Biens	387 392	420 790	464 850	455 772	383 172	506 017
Importations de marchandises	387 088	420 395	464 302	455 242	382 986	505 716
Marchandises achetées dans les ports par les transporteurs	304	395	547	530	186	302
B. Services	33 047	37 074	39 969	39 794	28 264	38 670
C. Revenus primaires	37 239	40 194	46 048	51 298	45 917	42 667
Bénéfices et dividendes	17 331	18 920	23 191	25 078	21 792	20 259
Bénéfices	10 652	11 955	13 281	18 097	16 081	12 213
Dividendes	6 679	6 965	9 911	6 980	5 711	8 046
Intérêts	19 902	21 263	22 845	26 207	24 111	22 405
Secteur public	12 843	13 151	13 168	14 254	13 234	13 697
Secteur privé	7 059	8 112	9 677	11 952	10 877	8 708
Autres	5	11	12	14	13	4
D. Revenus secondaires	987	1 198	1 109	1 081	967	1 125
Envois de fonds	654	806	1 000	981	899	1 057
Autres	333	391	109	100	68	68
Compte de capital	35	150	-65	-56	-13	-48
I. Crédit	323	450	237	299	260	220
II. Débit	288	300	301	355	273	268
Compte financier (prêts nets (+)/emprunts nets (-))	-32 600	-33 363	-31 584	-16 131	22 091	3 086
I. Investissement direct	-31 027	-30 143	-25 726	-23 772	-25 224	-32 338
A. Acquisition nette d'actifs financiers	7 869	3 082	12 124	5 969	6 024	-369
Prises de participation au capital et dans des fonds d'investissement	7 188	6 022	10 540	8 720	6 494	1 374
Titres de créance	680	-2 940	1 585	-2 752	-470	-1 744
B. Accroissement net des passifs	38 896	33 225	37 850	29 740	31 248	31 969
Prises de participation au capital et dans des fonds d'investissement	21 638	23 911	24 597	31 452	22 768	26 038
Titres de créance	17 258	9 314	13 253	-1 712	8 479	5 930
II. Investissements de portefeuille	-26 602	-10 983	-8 605	-6 683	10 344	41 557
A. Acquisition nette d'actifs financiers	3 083	13 030	894	3 411	16 458	22 672
Prises de participation au capital et dans des fonds d'investissement	1 560	10 676	2 513	2 658	13 242	14 687
Titres de créance	1 522	2 353	-1 619	753	3 216	7 985
B. Accroissement net des passifs	29 684	24 013	9 499	10 094	6 114	-18 885
Prises de participation au capital et dans des fonds d'investissement	9 477	10 320	2 421	-10	186	-3 163
Titres de créance	20 207	13 692	7 077	10 104	5 928	-15 722
III. Produits financiers dérivés (transactions nettes)	-2 247	3 074	410	1 672	-1 800	2 083
IV. Autres investissements	27 411	9 453	1 853	10 013	26 782	-18 504

	2016	2017	2018	2019	2020 ^a	2021 ^a
A. Acquisition nette d'actifs financiers	24 229	6 801	8 713	13 560	23 184	-6 964
B. Accroissement net des passifs	-3 182	-2 652	6 860	3 547	-3 598	11 540
Droits de tirage spéciaux	0	0	0	0	0	12 145
Monnaie et dépôts	751	-381	175	154	-360	-896
Prêts, crédits commerciaux et avances	-980	2 211	2 134	4 105	-311	2 017
Autres comptes débiteurs	-2 953	-4 482	4 551	-712	-2 927	-1 726
V. Actifs de réserve	-136	-4 765	483	2 638	11 990	10 288
Variation des réserves internationales brutes	428	-2 575	934	6 644	16 029	8 689
Ajustements de valeur	564	2 190	451	4 005	4 039	-1 600
Erreurs et omissions	-8 494	-13 484	-7 193	-12 604	-4 106	8 000
<i>Pour mémoire</i>						
Balance des marchandises et des services	-21 915	-20 463	-24 708	-2 909	22 752	-22 879
Balance des marchandises	-13 082	-10 984	-13 768	5 167	33 979	-11 467
Balance des produits pétroliers	-12 741	-18 285	-23 132	-21 413	-13 924	-24 926
Balance des produits non pétroliers	-393	7 323	9 543	26 775	47 938	13 435
Balance des marchandises achetées dans les ports par les transporteurs	52	-22	-178	-195	-34	24
Balance des services	-8 833	-9 479	-10 941	-8 077	-11 227	-11 412
Balance des revenus primaires	-29 320	-29 709	-33 035	-36 768	-36 616	-32 912
Balance des revenus secondaires	27 094	30 143	33 417	36 207	40 074	50 926
Compte d'opérations financières hors actifs de réserve	-32 464	-28 598	-32 068	-18 769	10 101	-7 202
Réserves internationales brutes (fin de période)	178 025	175 450	176 384	183 028	199 056	207 745

a Chiffres préliminaires.

Source: Données communiquées par les autorités.

1.46. La Banque du Mexique prévoit que le déficit commercial courant en 2022 se situera entre 9 et 15 milliards d'USD (-0,6% et -1,1% du PIB). Le solde de la balance courante devrait être compris entre un excédent de 1,8 milliard d'USD et un déficit de 8,2 milliards d'USD (0,1% et -0,6% du PIB). D'ici 2023, le déficit commercial devrait être situé entre 9,8 et 17,8 milliards d'USD (-0,6% et -1,2% du PIB) et la balance des opérations courantes devrait être comprise entre un excédent de 1,9 milliard d'USD et un déficit de 10,1 milliards d'USD (0,1% et -0,7% du PIB).³⁸

1.3 Évolution des échanges et des investissements

1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services

1.3.1.1 Commerce des marchandises

1.47. Au cours de la période à l'examen, le commerce des marchandises a connu un ralentissement, suivi d'une contraction à la suite de la pandémie de COVID-19 et d'une reprise en 2021. Conséquence de cette reprise, les exportations ont augmenté en USD courants entre 2016 et 2021 (graphique 1.2 et tableau A1. 1), en raison notamment de la baisse continue des exportations de pétrole. En revanche, les importations de marchandises, qui ont diminué entre 2016 et 2020, ont considérablement rebondi en 2021 (de près d'un tiers par rapport à 2020), de 30,6% par rapport au niveau de 2018 en USD courants (tableau A1. 2). Les exportations totales de marchandises en 2021 se sont élevées à 494 225 millions d'USD (416 999 millions d'USD en 2020), tandis que les importations se sont établies à 505 716 millions d'USD (382 986 millions d'USD en 2020).

1.3.1.1.1 Composition du commerce des marchandises

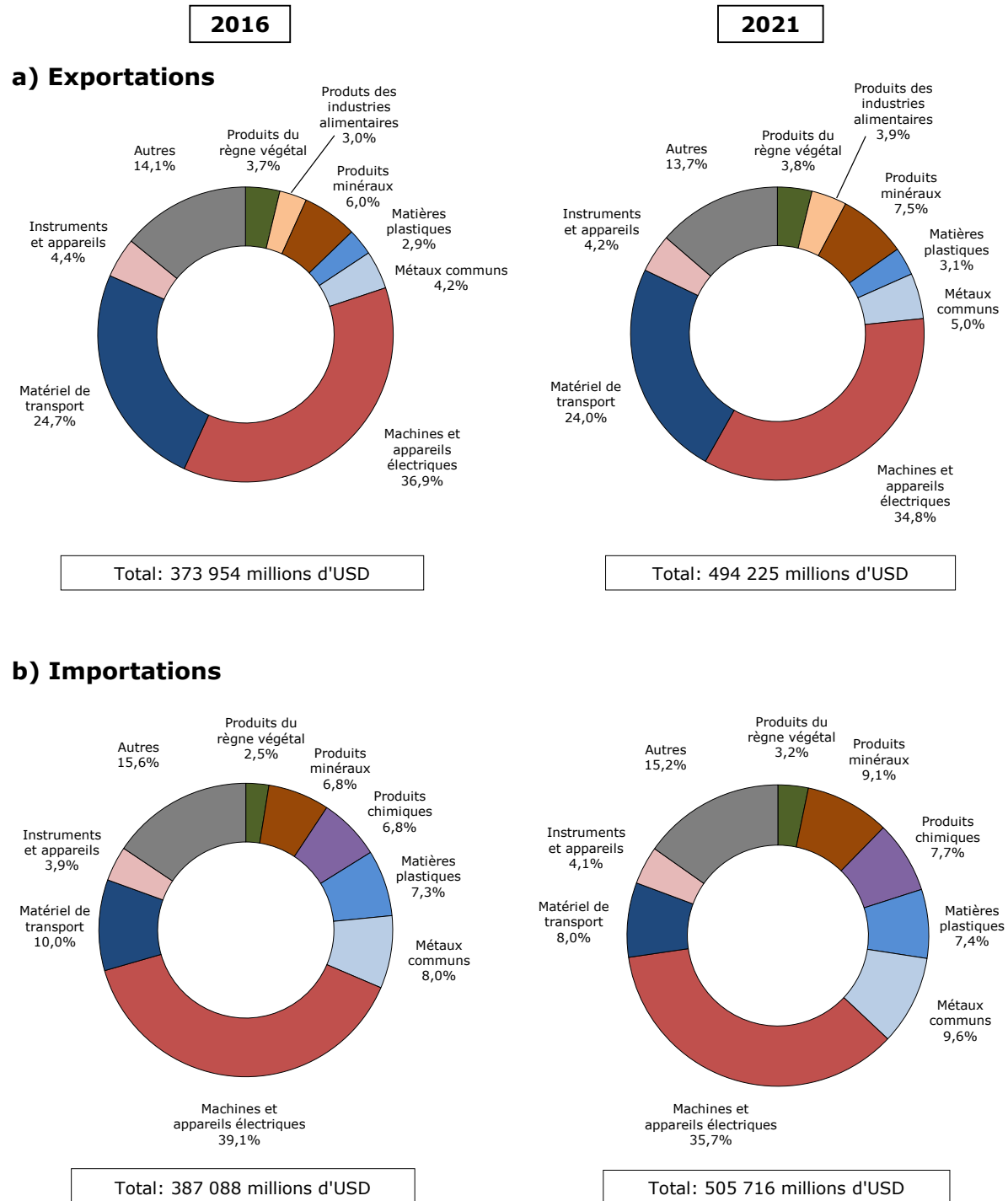
1.48. Les exportations mexicaines continuent d'être dominées par les produits manufacturés, qui ont représenté plus de 85% des exportations en 2021, tandis que la contribution des produits agricoles s'élevait à 5,0% et celle des produits minéraux (principalement pétroliers) et des produits des industries extractives s'établissait à 7,5% (graphique 1.2). Les principaux produits manufacturés exportés restent les machines et appareils électriques ainsi que le matériel de transport, qui ont représenté 58,8% des exportations totales en 2021, et en particulier les machines, appareils et matériels électriques (34,8% du total) et les produits destinés à l'industrie automobile (24,0%) (tableau A1. 1). Le régime de maquila reste très important pour le commerce extérieur mexicain

³⁸ Banque du Mexique (2022), *Informe Trimestral, octobre-décembre 2021*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informes-trimestrales/%7BF44C74D3-AE21-FDAD-8A49-989F1F44F671%7D.pdf>.

dans la mesure où près des 60% des exportations ont été effectuées dans ce cadre en 2021. La composition des exportations relevant de ce régime continue d'être dominée par la production manufacturière, en particulier les machines et appareils électriques ainsi que le matériel de transport qui, combinés, ont représenté 70% de ces exportations en 2020 et 68,0% en 2021.

1.49. La composition des importations est semblable à celle des exportations. Les principaux produits importés sont les machines et appareils électriques (35,7% des importations en 2021) et le matériel de transport (8,0% des importations totales) (tableau A1. 3 et graphique 1.2).

Graphique 1.2 Commerce des marchandises par principal produit, 2016 et 2021



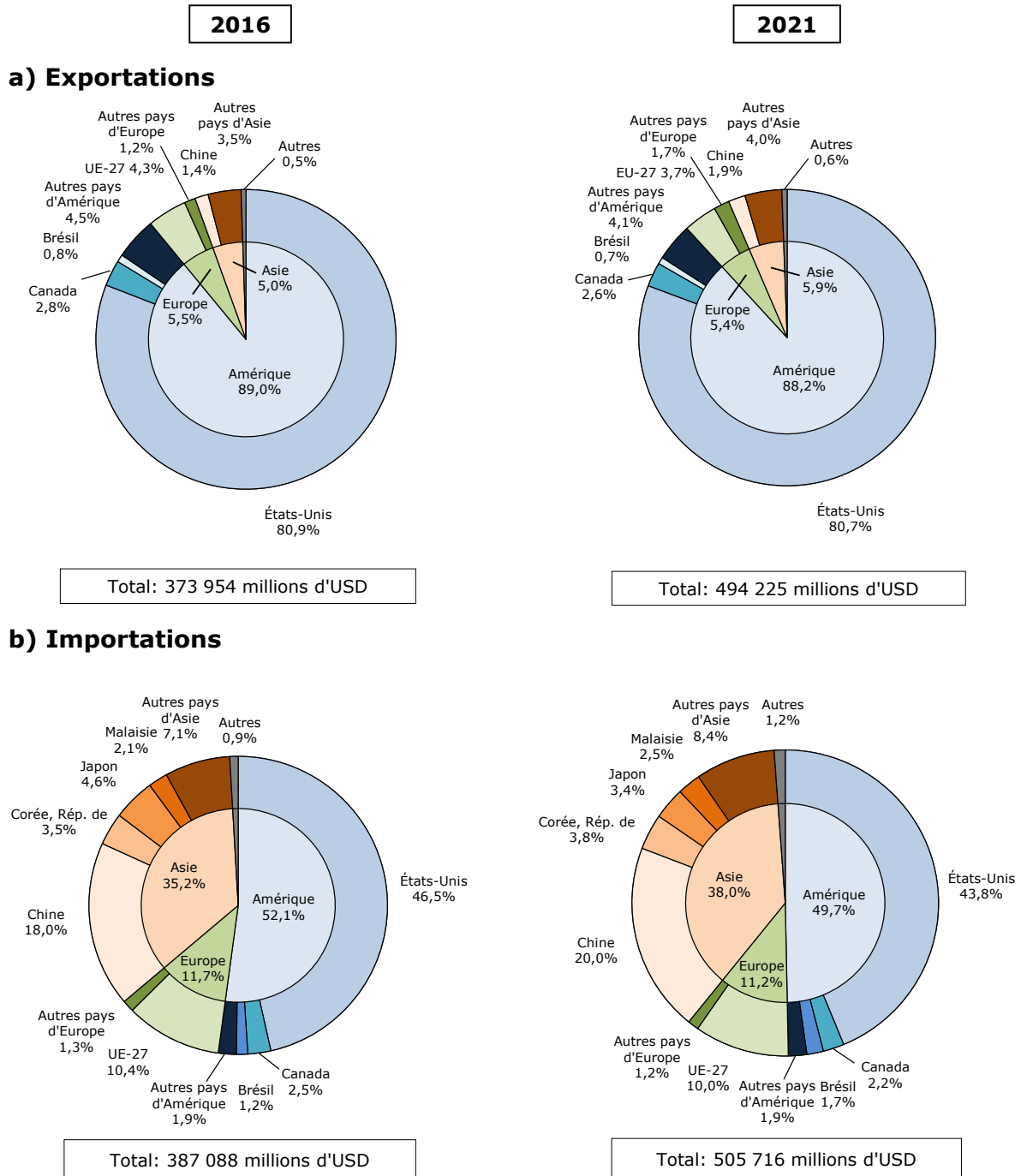
Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

1.3.1.1.2 Répartition géographique du commerce des marchandises

1.50. Les marchés d'exportation du Mexique sont toujours très concentrés. Les États-Unis, dont la part dans les exportations totales est restée relativement constante entre 2016 (80,9%) et 2021 (80,7%), restent le principal partenaire commercial du Mexique. Étant donné que les États-Unis sont le principal partenaire commercial, la plus grande partie du commerce mexicain est transfrontières et concerne des produits finis ou d'autres produits qui entrent dans les chaînes de valeur mondiales, en raison de la forte présence d'industries d'assemblage.

1.51. Le deuxième marché d'exportation sur le continent américain est le Canada, avec 2,6% des exportations totales en 2021, suivi du Brésil (0,7%). Le reste des exportations est destiné principalement aux membres de l'Union européenne (27) (3,7%) et à la Chine (1,9%).

1.52. Les États-Unis sont aussi la principale source des importations du Mexique, avec 43,8% des importations totales en 2021. Les importations en provenance d'Asie représentaient 38% du total, les principaux partenaires étant la Chine (20,0% des importations), la République de Corée (3,8%) et le Japon (3,4%). L'Union européenne, qui était aussi une source importante d'importation, a représenté 10,0% des importations totales en 2021 (tableau A1. 4 et graphique 1.3).

Graphique 1.3 Répartition du commerce des marchandises par partenaire commercial, 2016 et 2021

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

1.3.1.2 Commerce des services

1.53. La balance des services mexicaine est restée déficitaire au cours de la période à l'examen, en raison surtout des déficits enregistrés dans les secteurs des transports et des assurances. À l'intérieur du pays, les grandes catégories sont déficitaires, à l'exception des services relatifs aux voyages. Tant les exportations que les importations de services ont été fortement touchées par la pandémie. La catégorie la plus affectée a été celle des services relatifs aux voyages, précisément celle dans laquelle le Mexique enregistre normalement un excédent. Cela a conduit à un déficit des services de 11 227 millions d'USD en 2020, soit une valeur considérablement plus élevée que l'année

précédente et ce malgré la contraction de l'activité économique. Le déficit est resté important en 2021, s'élevant à 11 412 millions d'USD, principalement du fait que les exportations de services relatifs aux voyages étaient encore bien inférieures à leur niveau d'avant la pandémie (tableau 1.7).

Tableau 1.7 Commerce des services, 2016-2021

(Millions d'USD)

	2016	2017	2018	2019	2020 ^a	2021 ^a
Exportations	24 213	27 595	29 028	31 717	17 037	27 257
Transport	1 598	1 904	2 195	2 936	1 934	2 384
Voyages	19 650	21 336	22 526	24 573	10 996	19 796
Services d'assurance et de pension	2 502	3 742	3 285	3 120	3 087	3 719
Services financiers	154	275	341	430	453	574
Autres services	309	338	681	658	567	785
Importations	33 047	37 074	39 969	39 794	28 264	38 670
Transport	13 194	14 837	15 700	14 775	11 110	18 428
Voyages	10 303	10 840	11 230	9 881	3 475	5 182
Services d'assurance et de pension	3 919	4 952	4 851	6 248	5 532	6 662
Services financiers	1 788	1 896	3 323	3 355	2 522	2 630
Autres services	3 842	4 549	4 865	5 535	5 626	5 768
Balance des services	-8 833	-9 479	-10 941	-8 077	-11 227	-11 412

a Chiffres préliminaires.

Source: Données communiquées par les autorités.

1.3.2 Tendances et structure de l'investissement étranger direct

1.54. Pendant la majeure partie de la période à l'examen (2016-2021), les flux annuels d'investissement étranger direct (IED) sont restés supérieurs à 30 000 millions d'USD. Une augmentation des flux d'IED a été observée en 2021 par rapport à 2020, selon les données préliminaires (tableau 1.8). Les principaux secteurs bénéficiaires de l'IED au cours de la période 2016-2021 ont été l'industrie manufacturière, les services financiers, les services d'assurance, le commerce, les transports, les industries extractives et la production d'électricité.

Tableau 1.8 Flux d'investissement étranger direct par activité, 2016-2021

(Millions d'USD)

Secteurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Agriculture, élevage, sylviculture, pêche et chasse	103	141	-18	106	136	208
Industries extractives	1 067	1 729	1,733	2 007	1 413	4 800
Production, transport et distribution d'électricité et fourniture d'eau et de gaz par conduites au consommateur final	1 334	2 134	5,011	1 245	434	451
Construction	1 203	3 089	1,798	348	444	241
Industries manufacturières	17 941	14 984	15,659	15 886	10 841	12 559
Commerce	1 922	3 104	2,969	3 270	2 121	2 698
Transport, courrier et entreposage	1 865	3 375	1,352	981	2 879	2 767
Information via les grands médias	920	631	1,123	1 814	1 240	577
Services financiers et d'assurance	3 480	2 669	2,382	5 499	6 480	4 750
Services immobiliers et de location de biens meubles et incorporels	434	561	319	1 230	357	253
Services professionnels, scientifiques et techniques	161	241	155	487	341	236
Services de soutien aux entreprises et de gestion des déchets et services de remise en état	51	263	125	176	7	176
Services d'enseignement	0	30	64	-7	-1	24
Services de santé et d'assistance sociale	12	11	7	23	16	12
Services récréatifs, culturels et sportifs	52	223	41	38	-25	96
Services d'hôtellerie et de restauration	620	923	1,316	1 244	1 180	1 644
Autres services, à l'exception des activités de l'administration publique	23	22	58	65	70	129
Total	31 186	34 131	34 090	34 411	27 934	31 621

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source: Registre national des investissements étrangers. Secrétariat à l'économie.

1.55. Les principales sources d'IED sont les États-Unis, qui restent en tête de liste et ont été à l'origine de 47,5% de l'IED en 2021, suivis de l'Espagne (13,7%) et du Canada (6,5%) (tableau 1.9).

Tableau 1.9 Flux d'investissement étranger direct par pays d'origine, 2016-2021

(Millions d'USD)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
États-Unis	11 076	15 403	11 850	12 919	10 467	15 009
Espagne	3 567	3 361	4 167	4 061	3 977	4 335
Canada	2 299	2 826	4 194	2 955	4 215	2 071
Allemagne	2 849	2 740	2 965	3 530	726	1 646
Japon	1 964	2 460	2 280	1 489	1 225	1 583
Italie	806	1 865	1 531	1 502	686	129
Royaume-Uni	456	501	739	732	901	1 817
Belgique	1 123	1 041	68	1 371	306	77
Corée, République de	1 125	259	704	172	601	685
France	455	547	621	1 036	293	386
Australie	90	1 379	616	768	328	50
Argentine	287	350	1 085	464	664	309
Suisse	584	300	631	722	522	384
Pays-Bas	226	-213	753	884	714	-278
Israël	2 015	2	2	-3	1	-1
Autres	2 264	1 310	1 885	1 809	2 306	3 421
Total	31 186	34 131	34 090	34 411	27 934	31 621

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source: Registre national des investissements étrangers. Secrétariat à l'économie.

2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Cadre général

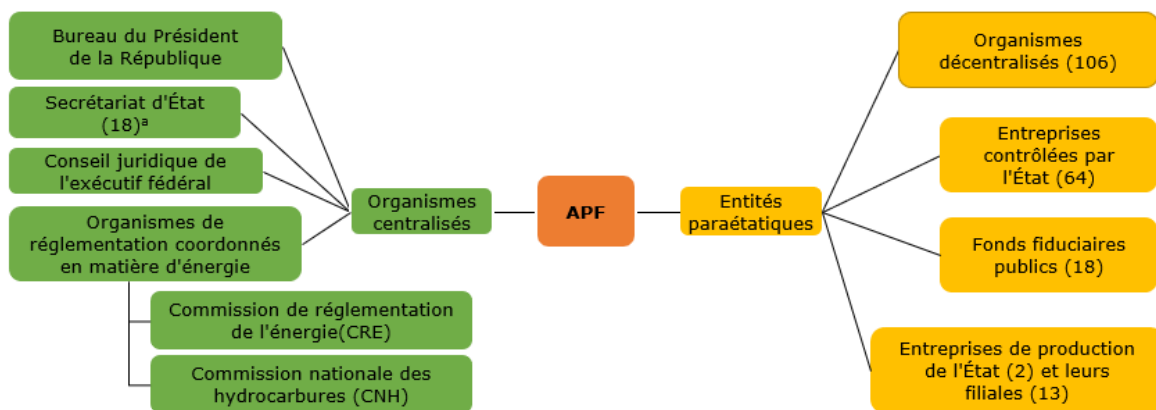
2.1. Le Mexique est une république fédérale constituée d'un gouvernement fédéral, de 31 gouvernements d'État et du gouvernement de la ville de Mexico (CDMX).

2.2. Depuis l'examen précédent, réalisé en 2017, la Constitution politique des États-Unis du Mexique (CPEUM), promulguée en 1917, a fait l'objet d'une vingtaine de réformes.¹ L'État fédéral est régi par trois pouvoirs. Le Congrès de l'Union, composé de la Chambre des députés et de la Chambre des sénateurs, exerce le pouvoir législatif; les députés (500) et les sénateurs (128) sont élus respectivement pour 3 et 6 ans. Le pouvoir exécutif est exercé par le Président, qui est élu pour six ans et ne peut être réélu. En 2021, le pouvoir judiciaire a fait l'objet de plusieurs réformes prévoyant notamment la création des cours plénières régionales, qui ont remplacé les cours plénières de circuit, et la création de tribunaux collégiaux d'appel qui ont remplacé les tribunaux unitaires de circuit.² Par conséquent, le pouvoir judiciaire est actuellement exercé par la Cour suprême de justice de la Nation, le Tribunal électoral, les cours plénières régionales, les tribunaux collégiaux de circuit, les tribunaux collégiaux d'appel et les tribunaux de district.

2.3. Par ailleurs, il existe des organismes constitutionnels autonomes, tels que la Banque du Mexique, la Commission fédérale de la concurrence économique (COFECE) et l'Institut fédéral des télécommunications (IFT).³ Ces organismes jouissent d'une autonomie sur les plans organisationnel, technique, budgétaire et administratif, ont été créés en vertu de la Constitution et ne relèvent donc pas des pouvoirs de l'État.⁴

2.4. En 2022, l'Administration publique fédérale (APF) est composée de 22 organismes centralisés et de 203 entités paraétatiques (graphique 2.1); les entités paraétatiques comprennent les entreprises d'État. Depuis 2017, cinq entités paraétatiques ont été fermées, notamment ProMéxico, l'ancienne agence de promotion des exportations et des investissements.

Graphique 2.1 Composition de l'APF en 2022



- a Les Secrétariats d'État couvrent les domaines suivants: 1) agriculture et développement rural; 2) bien-être; 3) infrastructure, communications et transports; 4) culture; 5) défense nationale; 6) développement agricole, territorial et urbain; 7) économie; 8) éducation publique; 9) énergie; 10) fonction publique; 11) intérieur; 12) finances et crédit public; 13) marine; 14) environnement et ressources naturelles; 15) relations extérieures; 16) santé; 17) travail et prévoyance sociale; et 18) tourisme.

¹ Réformes constitutionnelles consultées à l'adresse suivante: <http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/ref/cpeum.htm>.

² Réforme constitutionnelle publiée au Journal officiel le 11 mars 2021.

³ Les autres sont les suivants: la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), le Conseil national d'évaluation de la politique de développement social (CONEVAL), le Procureur général de la République (FGR), l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI), l'Institut national de la transparence, de l'accès à l'information et de la protection des données personnelles (INAI) et l'Institut national électoral (INE).

⁴ Journal officiel LXIV/1SPR-31/98251 du Sénat du 14 août 2019.

Source: Gouvernement du Mexique. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/gobierno#secretarias>; Loi organique sur l'Administration publique fédérale (Journal officiel du 29 décembre 1976; dernière modification effectuée le 11 janvier 2021); et Liste des entités paraétatiques de l'Administration publique fédérale (Journal officiel du 13 août 2021).

2.5. Les entités fédératives (les États et Mexico) sont souveraines et autonomes et disposent donc de leur propre constitution politique et de leurs propres pouvoirs législatif (le congrès local, constitué d'une seule chambre des députés), exécutif (le gouverneur ou, dans le cas de Mexico, le Chef du gouvernement) et judiciaire (les tribunaux établis en vertu de la constitution locale; la Haute Cour ou la Cour suprême étant la plus haute instance du pouvoir judiciaire local). Les entités fédératives peuvent créer leurs propres institutions et promulguer leurs propres lois. Les États sont subdivisés en municipalités gouvernées par des administrations municipales, tandis que Mexico est subdivisée en arrondissements gouvernés par des maires d'arrondissement.

2.6. La Constitution énonce les compétences de l'État fédéral et des entités fédératives. Ces dernières exercent tous les pouvoirs qui n'ont pas été "expressément accordés" à l'État fédéral.⁵ Par exemple, l'État fédéral a le "pouvoir exclusif" de taxer les importations, les exportations et le transit des marchandises, et de réglementer (voire d'interdire) la circulation des biens sur le territoire national.⁶ La Constitution interdit aux entités fédératives d'exercer certaines activités; par exemple, elles ne peuvent pas signer de traités internationaux, battre monnaie, contracter des obligations à l'étranger ou en devises, ni taxer le transit ou l'entrée de marchandises sur leur territoire ni leur sortie de ce territoire.⁷ Toutefois, si le Congrès de l'Union l'autorise, les entités fédératives peuvent imposer des contributions ou des droits liés au commerce extérieur.⁸

2.7. Les entités fédératives sont habilitées à légiférer sur des domaines qui relèvent de la compétence de l'État fédéral si ces domaines ne font pas déjà l'objet d'une loi ou d'un décret fédéral et qu'il est nécessaire de les réglementer. Dans ce cas, la loi sous-fédérale serait abrogée dès qu'une loi ou un décret fédéral entrerait en vigueur. Dans certains cas, le gouvernement fédéral et les entités fédératives réglementent un même domaine (par exemple la santé) ou différents aspects d'un même domaine (par exemple les voies de communications).

2.8. Le Mexique dispose d'un système national de coordination fiscale (SNCF) associant l'État fédéral et les entités fédératives.⁹ Par l'intermédiaire du SNCF, l'État fédéral transfère aux entités fédératives des "parts fédérales", c'est-à-dire un pourcentage des recettes fédérales fiscales et non fiscales.¹⁰ L'État fédéral ne précise pas l'utilisation qui doit être faite des "parts fédérales", qui sont extrêmement importantes pour certaines entités fédératives car elles représentent plus de 85% de leurs recettes totales.¹¹ Par le biais du SNCF, outre les "parts fédérales", l'État fédéral finance les services publics décentralisés, tels que l'éducation et la santé publique, au moyen de "contributions". Contrairement aux "parts fédérales", les "contributions" doivent être utilisées à des fins spécifiques et les entités fédératives doivent donc rendre compte de l'utilisation qu'elles en font à l'État fédéral.¹²

2.9. La Constitution, les lois promulguées par le Congrès de l'Union et les traités internationaux constituent la norme suprême.¹³ Viennent ensuite les lois et les décrets fédéraux, puis les constitutions et lois infrafédérales.

⁵ Article 124 de la CPEUM.

⁶ Article 131 de la CPEUM.

⁷ Article 117 de la CPEUM.

⁸ Article 118 de la CPEUM.

⁹ Loi sur la coordination fiscale (Journal officiel du 27 décembre 1978, dernière modification effectuée le 30 janvier 2018).

¹⁰ Les recettes fédérales fiscales comprennent les impôts fédéraux, tels que l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou l'impôt spécial sur la production et les services (IEPS). Les recettes fédérales non fiscales comprennent divers droits fédéraux frappant l'exploitation des gisements d'hydrocarbures et de minéraux.

¹¹ Service de l'audit supérieur de la Fédération (2018), *Participaciones Federales a Entidades Federativas y Municipios; Auditoría Especial del Gasto Federalizado*. Adresse consultée: https://www.asf.gob.mx/Trans/Informes/IR2018c/Documentos/Auditorias/MR-PART.%20FEDERALES_a.pdf.

¹² Secrétariat de l'Intérieur. Adresse consultée: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/225601/Gasto_federalizado_e_indicadores.pdf.

¹³ Article 133 de la CPEUM.

2.10. La procédure législative n'a pas changé depuis l'examen précédent en 2017. En général, les projets de lois ou de décrets sont débattus dans les deux chambres du Congrès de l'Union (encadré 2.1).¹⁴ Ils sont soumis à l'une des deux chambres, sauf s'ils concernent les emprunts publics, les contributions, les impôts et le recrutement des troupes, auquel cas ils doivent être présentés en premier à la Chambre des députés. La Chambre dans laquelle la procédure législative est initiée est la chambre d'origine (CO) et l'autre est la chambre de réexamen (CR).

Encadré 2.1 Processus législatif

1) Présentation du projet de loi ou de décret: un projet peut être présenté par le Président, les députés et sénateurs du Congrès de l'Union, les députés locaux et les citoyens (avec le soutien de 0,13% de l'électorat).

2) Débats et approbation: si le projet est approuvé par la CO, il passe à la CR. Dès lors, 3 cas de figure sont possibles:

- a) la CR approuve le projet, qui est envoyé au pouvoir exécutif;
- b) la CR rejette le projet dans son intégralité et le renvoie à la CO. Si la CO insiste pour conserver le texte original, elle le soumet à nouveau à la CR, qui peut: a) approuver le texte original, auquel cas le projet est envoyé au pouvoir exécutif; ou b) rejeter le texte, auquel cas le projet ne peut pas être présenté à nouveau au cours de la même session (il est archivé);
- c) la CR rejette en partie le projet, le modifie ou le complète, et le renvoie à la CO. La CO examine seulement le texte rejeté ou modifié/ajouté. Si la CO approuve les modifications, le projet est envoyé au pouvoir exécutif. Si la CO insiste pour conserver le texte original, le texte revient à la CR, qui peut: a) renoncer à ses propres modifications et envoyer le projet de loi au pouvoir exécutif; ou b) insister pour conserver ses modifications et dans ce cas, le projet de loi ne peut pas être présenté à nouveau au cours de la même session ou, si la CO et la CR en conviennent ainsi, seul le texte approuvé est envoyé au pouvoir exécutif.

Les projets de loi ou de décret doivent être approuvés à la majorité absolue des voix, à l'exception des projets de réforme constitutionnelle, qui nécessitent une majorité qualifiée (deux tiers des voix). En outre, les projets de réforme constitutionnelle doivent être approuvés par le Congrès de l'Union et par la majorité absolue des congrès locaux, avant d'être transmis au pouvoir exécutif (article 135 de la CPEUM).

3) Entérinement, promulgation et publication: s'il n'a pas d'observations à faire, le pouvoir exécutif entérine le projet de loi ou de décret. La loi ou le décret est promulgué et publié au Journal officiel. Le pouvoir exécutif peut aussi formuler une objection (totale ou partielle) à un projet de loi ou de décret, au motif qu'il est anticonstitutionnel ou pour d'autres raisons. Indépendamment du motif, le texte sera à nouveau examiné par la CO et si celle-ci insiste pour conserver le texte (à la majorité qualifiée), il passe à la CR et si la CR insiste elle aussi pour conserver le texte (à la majorité qualifiée), le projet sera à nouveau envoyé au pouvoir exécutif. Dans ce cas, le pouvoir exécutif doit l'entériner et la loi ou le décret est promulgué et publié au Journal officiel.

Source: Article 72 de la CPEUM.

2.11. En principe, seul le Congrès de l'Union peut promulguer des lois ou des décrets. Toutefois, la Constitution habilite le pouvoir exécutif à légiférer dans des situations d'urgence qui menacent la "paix publique" ou lorsque le pouvoir exécutif le juge "urgent", afin de réglementer le commerce extérieur, l'économie du pays, la stabilité de la production nationale ou d'autres situations similaires.¹⁵ Dans ces cas, le pouvoir exécutif promulgue des décrets ou des dispositions d'application générale qui sont au même niveau hiérarchique que les lois et décrets promulgués par le Congrès de l'Union.¹⁶ Entre 2017 et 2022, le pouvoir exécutif a promulgué plusieurs décrets visant à réglementer le commerce extérieur, avec l'adoption de mesures telles que la modification de la nomenclature tarifaire et des taux de droits, ainsi que la restriction ou l'interdiction des importations et des exportations (ou du transit) de marchandises (section 2.2).

¹⁴ Les projets de loi ou de décret liés aux compétences exclusives de la Chambre des députés ou de la Chambre des sénateurs (inscrites dans les articles 74 et 76 de la Constitution) sont débattus uniquement dans la Chambre correspondante. Lorsque le projet de loi est approuvé par la Chambre, il est envoyé au pouvoir exécutif. Il n'y a donc pas de débat entre les deux Chambres.

¹⁵ Articles 49 et 131 de la CPEUM.

¹⁶ La réglementation émise par le pouvoir exécutif dans des situations d'urgence est abrogée dès que les causes de la situation d'urgence cessent d'exister; ou elle peut être incorporée à la réglementation fédérale si le Congrès de l'Union présente et approuve le projet de loi ou de décret correspondant.

2.12. Les traités internationaux sont signés par le pouvoir exécutif et approuvés par les sénateurs. Dans le cas des accords commerciaux, les sénateurs peuvent demander l'avis des entités fédératives, ainsi que celui d'organisations d'entreprises, de citoyens et de syndicats avant de prendre une décision.¹⁷

2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale

2.13. La formulation et la mise en œuvre de la politique commerciale incombent toujours au Secrétariat à l'économie.¹⁸ Celui-ci collabore avec d'autres secrétariats d'État pour élaborer une politique globale visant à ouvrir et à promouvoir le commerce et à attirer l'investissement étranger. Il collabore principalement avec le Secrétariat aux relations extérieures (SRE), le Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP) et le Secrétariat à l'agriculture et au développement rural (SADER), ainsi qu'avec le Secrétariat à l'environnement et aux ressources naturelles (SEMARNAT), le Secrétariat à l'énergie (SENER), le Secrétariat au tourisme, le Secrétariat à la santé (SSA) et le Secrétariat à la défense (SEDENA).¹⁹ Les gouvernements locaux et les parties intéressées sont également consultés au sujet de la formulation de la politique commerciale.

2.14. Toutes les mesures liées au commerce extérieur, telles que l'établissement, l'augmentation, la diminution ou l'élimination de droits de douane ou de préférences tarifaires, y compris celles décrétées par le pouvoir exécutif, doivent être évaluées et approuvées par la Commission du commerce extérieur (COCEX) avant d'être mises en œuvre. Si la Commission n'approuve pas la mesure, les institutions compétentes peuvent la réviser et la présenter à nouveau. La Commission examine également périodiquement les mesures en vigueur, d'office ou à la demande des parties intéressées, afin de formuler des recommandations qui ne sont pas contraignantes.²⁰ La COCEX est constituée du Secrétariat à l'économie (qui la préside), du SRE, du SADER, du SEMARNAT, du SSA et de deux organismes constitutionnels autonomes: la Banque du Mexique et la COFECE.²¹

2.15. Avant d'être publiées au Journal officiel, les mesures commerciales doivent faire l'objet d'une procédure d'amélioration de la réglementation effectuée au moyen d'une analyse d'impact de la réglementation (AIR) réalisée par la Commission nationale de l'amélioration de la réglementation (CONAMER). Cette analyse, qui n'est effectuée que si l'application de la mesure peut induire un coût pour les particuliers, a pour objet de faire en sorte que les avantages de la réglementation soient supérieurs aux coûts liés au respect de celle-ci et que les procédures et les prescriptions soient plus simples et plus faciles à mettre en œuvre. Les mesures en vigueur peuvent également faire l'objet d'une AIR (*a posteriori*) portant sur leur évaluation, leurs effets et leur exécution; en fonction du résultat obtenu, la mesure sera maintenue, modifiée ou supprimée.²² Par exemple, en 2020, de nouvelles prescriptions pour l'importation et l'exportation de produits destinés à la consommation humaine ont fait l'objet d'une AIR.²³

2.16. Par le biais de la Commission mixte pour la promotion des exportations (COMPEX), des représentants des secteurs public et privé proposent, évaluent et formulent des propositions pour simplifier les procédures d'exportation.²⁴

¹⁷ Loi sur la conclusion des traités (Journal officiel du 2 janvier 1992; dernière modification effectuée le 20 mai 2021). Loi sur l'approbation des traités internationaux en matière économique (Journal officiel du 2 septembre 2004).

¹⁸ Loi sur le commerce extérieur (Journal officiel du 27 juillet 1993; dernière modification effectuée le 21 décembre 2006).

¹⁹ Renseignements communiqués par les autorités.

²⁰ Règlement d'application de la Loi sur le commerce extérieur (Journal officiel du 30 décembre 1993; dernière modification effectuée le 22 mai 2014); Secrétariat à l'économie. Adresse consultée: <http://www.sicex.gob.mx/portalSicex/COCEX/COCEX.htm>; et COFECE (2017), *Política comercial con visión de competencia*. Adresse consultée: <https://www.cofece.mx/cofeca/images/Promocion/Estudios-y-Publicaciones/Cuaderno-de%20promocion-1-Politica-comercial-con-vision-de-competencia-VF.pdf>.

²¹ Le Service d'administration fiscale (SAT), le FGR et la Commission nationale de l'amélioration de la réglementation (CONAMER) peuvent participer aux réunions de la COCEX, mais n'ont pas le droit de vote.

²² Renseignements communiqués par les autorités; Loi générale sur l'amélioration de la réglementation (Journal officiel du 18 mai 2018, dernière modification effectuée le 20 mai 2021); et CONAMER. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/conamer/acciones-y-programas/manifestacion-de-impacto-regulatorio-mir>.

²³ Renseignements communiqués par les autorités; et CONAMER. Adresse consultée: <https://cofemersimir.gob.mx/expedientes/25222>.

²⁴ Règlement d'application de la Loi sur le commerce extérieur.

2.17. La politique de commerce extérieur et les stratégies pour atteindre les objectifs fixés sont définies dans le Plan national de développement (PND) (2019-2024) et dans le Programme sectoriel économique (2020-2024), qui est basé sur le PND. La politique commerciale du Mexique est élaborée à différents niveaux: multilatéral, régional, bilatéral et unilatéral.²⁵ Elle a pour objectifs de promouvoir le commerce extérieur, de défendre les intérêts commerciaux du pays et de négocier, mettre en œuvre et administrer les accords commerciaux.²⁶ Même si l'intégration du Mexique dans le commerce international a permis à son économie de croître, de se moderniser et de se diversifier, le Mexique cherche à attirer davantage d'investissements dans les secteurs et les régions qui, depuis toujours, tirent moins profit de l'intégration commerciale.²⁷ Il entend favoriser le développement de secteurs à forte valeur ajoutée pour promouvoir l'innovation, la transformation technologique des MPME et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales, ainsi qu'accroître la teneur en éléments locaux des produits d'exportation. Dans le même temps, le Mexique continue de négocier et d'améliorer l'accès aux marchés afin de promouvoir la croissance et la diversification de ses exportations. Dans les stratégies de commerce extérieur du Mexique, les femmes jouent un rôle clé dans la promotion de la croissance et la réduction de la pauvreté.

2.18. Afin d'atteindre les objectifs de la politique commerciale, le pouvoir exécutif peut décréter des mesures pour réglementer le commerce extérieur de manière rapide et s'il le juge "urgent". Il peut, par exemple, modifier la nomenclature tarifaire et les taux de droits, et restreindre ou interdire les importations et les exportations (ou le transit) de marchandises.²⁸ Depuis 2017, le pouvoir exécutif a décrété: i) l'augmentation des taux de droits pour défendre les intérêts des industries nationales de l'acier, de l'aluminium, de la chaussure et du textile et de la confection; et ii) la modification de la nomenclature tarifaire afin qu'elle soit plus facile à interpréter, l'objectif étant de fournir aux opérateurs du commerce extérieur des informations plus claires concernant les demandes de concessions tarifaires ou la mise en œuvre de nouveaux accords commerciaux. Le pouvoir exécutif a également décidé d'exempter de droits de douane les importations de véhicules électriques (pour se conformer à ses obligations au titre de l'Accord de Paris) et, en 2021, il a fait de même pour les vaccins contre le virus SARS-CoV-2 et les réservoirs d'oxygène en aluminium dans le contexte de la pandémie. En outre, l'importation et l'exportation de pesticides ainsi que de cigarettes électroniques et de dispositifs de vaporisation électriques personnels ont été interdites afin de protéger la santé des personnes et l'environnement.²⁹

2.19. ProMéxico, l'organisme fédéral chargé de la promotion des exportations et des investissements, a été fermé en 2019.³⁰ Ses compétences ont été transférées au Secrétariat à l'économie, qui les met en œuvre en coordination avec le Secrétariat aux relations extérieures (SRE). En 2019, le Secrétariat à l'économie et le Secrétariat aux relations extérieures ont signé un accord pour collaborer tant dans la formulation de la stratégie de promotion des exportations et des investissements que dans sa mise en œuvre, qui s'effectue par l'intermédiaire des représentations du Mexique à l'étranger.³¹ Toujours en 2019, le Secrétariat à l'économie a créé le Centre de commerce international (CINSE) en vue de promouvoir les exportations et les investissements. Parallèlement, en 2020 et 2021, il a mis en place trois plates-formes, ExportaMX, ComerciaMX, afin de renforcer la présence des produits mexicains sur le marché international, et InvestinMX qui permet de consulter les procédures pour l'établissement des investissements étrangers. Comme en 2017, la Direction générale de l'investissement étranger (DGIE) du Secrétariat à l'économie est en charge de l'investissement étranger au Mexique.³²

²⁵ Programme sectoriel économique 2020-2024; communiqués de presse du Secrétariat à l'économie du 19 janvier 2021 et du 22 mai 2019. Adresses consultées: <https://www.gob.mx/se/prensa/mensaje-de-la-secretaria-de-economia-tatiana-clouthier-carrillo-en-reunion-con-reporteros-de-la-fuente> et <https://www.gob.mx/se/prensa/participacion-de-la-subsecretaria-de-comercio-exterior-luz-maria-de-la-mora-en-el-panel-comercio-exterior-como-palanca-de-desarrollo>; et renseignements communiqués par les autorités.

²⁶ Communiqué de presse du Secrétariat à l'économie du 19 janvier 2021.

²⁷ Communiqué de presse du Secrétariat à l'économie du 22 mai 2019.

²⁸ Article 131 de la CPEUM.

²⁹ Les décrets promulgués par le pouvoir exécutif modifient la Loi sur les taxes générales à l'importation et à l'exportation (LIGIE). Pour plus de renseignements, voir le site Web du Service national d'information sur le commerce extérieur (SNICE). Adresse consultée: <https://www.snice.gob.mx/cs/avi/snice/tarifamodificaciones.html>.

³⁰ Décret autorisant le désengagement par la suppression du fonds fiduciaire public considéré comme entité paraétatique et dénommé ProMéxico (Journal officiel du 3 mai 2019).

³¹ Programme sectoriel des relations extérieures 2020-2024.

³² Secrétariat à l'économie. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/se/acciones-y-programas/competitividad-y-normatividad-inversion-extranjera-directa?state=published>.

2.20. Dans un souci de transparence, par le biais du Système de renseignements tarifaires par Internet (SIAVI 5.0) et du Service national d'information sur le commerce extérieur (SNICE), le Mexique compile et fournit des renseignements sur le commerce extérieur, notamment des renseignements tarifaires, non tarifaires et statistiques.

2.3 Accords et arrangements commerciaux

2.3.1 OMC

2.21. Le Mexique est un des Membres fondateurs de l'OMC et accorde au moins le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux. Il s'agit du septième examen de sa politique commerciale. Depuis l'examen précédent, réalisé en 2017, le Mexique a présenté plusieurs notifications à l'OMC conformément aux dispositions des différents Accords (tableau A2. 1).

2.22. Le Mexique est partisan d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles qui contribue à un développement plus inclusif. Il soutient l'élimination des mesures ayant des effets de distorsion dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.³³ Il participe également à des initiatives conjointes visant à examiner de nouvelles questions commerciales, telles que l'intégration des MPME dans le commerce international, le commerce électronique, la facilitation de l'investissement, la réglementation intérieure dans le domaine des services, ainsi que le commerce et la durabilité environnementale. Le Mexique a participé aux travaux préparatoires de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12), en particulier à l'élaboration de plusieurs déclarations ministérielles sur la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation économique des femmes dans le cadre du commerce³⁴; le commerce et la durabilité environnementale³⁵; les MPME³⁶ et les questions sanitaires et phytosanitaires³⁷; ainsi qu'à l'élaboration d'une communication conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement.³⁸ Le Mexique est membre du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), du G-20 et des Amis des négociations antidumping. Il était également l'un des coauteurs de la proposition conjointe sur l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux.

2.23. En 2016, le Mexique a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), qui est entré en vigueur en 2017, et il a notifié qu'il appliquerait immédiatement toutes les dispositions de l'AFE.³⁹ En janvier 2021, pour mettre en œuvre l'Accord, le Comité national de la facilitation des échanges a été créé et il est opérationnel depuis mars 2021.⁴⁰ Il est composé de 10 secrétariats d'État⁴¹ et présidé par le Secrétariat à l'économie. Des représentants de deux organismes constitutionnels autonomes (Banque du Mexique et COFECCE), ainsi que du Service d'administration fiscale (SAT) et de la CONAMER participent également aux réunions de ce comité, sans toutefois avoir le droit de vote. Les représentants du secteur privé ne participent que lorsque leur contribution se justifie et ils n'ont pas non plus de droit de vote.

2.24. Le Mexique a accepté le Protocole portant amendement de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Le Mexique n'est pas partie à l'Accord sur les marchés publics ni à l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils, et n'a pas le statut d'observateur au sein du Comité des marchés publics ni du Comité du commerce des aéronefs civils. Il n'est pas non plus partie à l'Accord sur les technologies de l'information. Depuis 2015, il accorde un traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés.⁴²

³³ Document de l'OMC WT/MIN(17)ST/102 du 5 janvier 2018.

³⁴ Document de l'OMC WT/MIN(21)/4/Rev.1 du 3 décembre 2021.

³⁵ Document de l'OMC WT/MIN(21)/6/Rev.2 du 14 décembre 2021.

³⁶ Document de l'OMC WT/MIN(21)/1 du 27 octobre 2021.

³⁷ Document de l'OMC WT/GC/W/835/Rev.1 et G/SPS/GEN/1758/Rev.10 du 22 novembre 2021.

³⁸ Document de l'OMC WT/L/1130 du 10 décembre 2021.

³⁹ Base de données de l'AFE. Adresse consultée: <https://tfadatabase.org/members/mexico>.

⁴⁰ Accord établissant, sur une base permanente, le Comité national de la facilitation des échanges (Journal officiel du 22 janvier 2021); et renseignements communiqués par les autorités.

⁴¹ Secrétariat à l'économie, Secrétariat aux relations extérieures (SRE), Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP), Secrétariat à l'agriculture et au développement rural (SADER), Secrétariat à l'environnement et aux ressources naturelles (SEMARNAT), Secrétariat à la marine (SEMAR), Secrétariat à la défense nationale (SEDENA), Secrétariat à l'énergie (SENER), Secrétariat aux infrastructures, aux communications et aux transports (SICT) et Secrétariat à la santé (SSA). Initialement, le SEMAR ne participait pas au Comité; il l'a intégré en septembre 2021.

⁴² Document de l'OMC S/C/N/821 du 21 août 2015.

2.25. Depuis 2017, une procédure a été engagée contre les mesures commerciales prises par le Mexique, tandis que ce dernier a engagé deux affaires (tableau 2.1). Le Mexique a participé en tant que tierce partie à 29 différends commerciaux.

Tableau 2.1 Différends commerciaux, 2017-2022

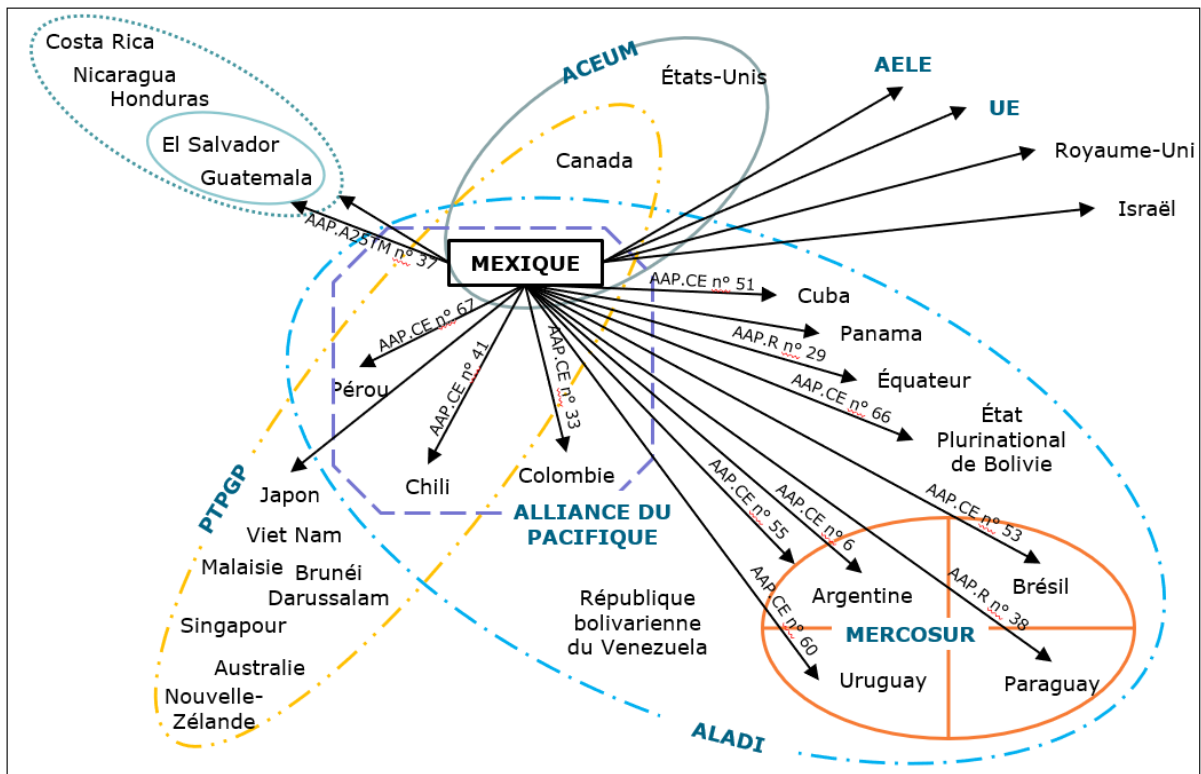
Membre: mesure commerciale contestée	Situation
Costa Rica – Mesures concernant l'importation d'avocats frais en provenance du Mexique (DS524)	13/04/2022: rapport du Groupe spécial distribué
États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium (DS551)	28/05/2019: Différend réglé (solution mutuellement convenue)
Mexique – Droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis (DS560)	28/05/2019: Différend réglé (solution mutuellement convenue)

Source: Secrétariat de l'OMC.

2.3.2 Accords régionaux et préférentiels

2.26. Le Mexique a conclu de nombreux accords commerciaux (graphique 2.2); il est notamment partie à l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), à l'Accord entre le Mexique, les États-Unis et le Canada (ACEUM), à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et à l'Accord-cadre de l'Alliance du Pacifique. Dans le cadre de l'ALADI, le Mexique a conclu plusieurs accords commerciaux de portée partielle couvrant uniquement le commerce des marchandises. L'accord avec le MERCOSUR ne concerne que le secteur automobile.

Graphique 2.2 Accords commerciaux du Mexique en vigueur en 2022



Note: AAP.A25TM: Accord de portée partielle conclu au titre de l'article 25 du Traité de Montevideo. AAP.CE: Accord de portée partielle de complémentarité économique. AAP.R: Accord de portée partielle de renégociation.

Source: Secrétariat de l'OMC.

2.27. Entre 2017 et 2022, trois accords commerciaux sont entrés en vigueur pour le Mexique: le PTPGP en 2018, l'ACEUM en 2020 et l'Accord de continuité commerciale avec le Royaume-Uni en 2021. Ces accords couvrent le commerce des marchandises et des services. Le PTPGP et l'ACEUM contiennent des disciplines sur de nouvelles questions telles que le commerce numérique, les PME, le commerce des biens durables ou l'environnement.

2.28. Le PTPGP a été signé en 2018 et, la même année, il est entré en vigueur pour le Mexique avec toutes les Parties, à l'exception du Viet Nam, avec lequel il est entré en vigueur en 2019. Cet accord reprend la quasi-totalité des dispositions négociées dans le cadre de l'Accord de partenariat transpacifique (TPP). Dans le PTPGP, le Mexique a maintenu les engagements en matière d'accès aux marchés énoncés dans le TPP.⁴³ Comme cela a été négocié, le Mexique applique le même programme d'élimination des droits à toutes les Parties, à l'exception du Japon⁴⁴; l'élimination des droits prendra fin en 2033 et, pour le Viet Nam, en 2034 (tableau 2.2). Le Mexique a également négocié des contingents tarifaires pour certains produits laitiers⁴⁵ et produits consistant en composants naturels du lait. En général, ces contingents s'appliquent à toutes les Parties, à l'exception du Chili et du Pérou; le contingent pour les produits consistant en composants naturels du lait ne s'applique pas non plus au Japon. Les volumes des contingents augmenteront progressivement jusqu'en 2028 et resteront inchangés par la suite.⁴⁶

Tableau 2.2 Programme d'élimination des droits convenu par le Mexique dans le PTPGP

	Japon	Viet Nam	Autres Parties
Fin de la période d'élimination	2033	2034	2033
	(% des lignes tarifaires)		
Élimination des droits immédiate	76,6	76,8	76,8
Moins de 10 ans	79,5	79,7	79,7
10 ans	97,7	97,9	97,9
Plus de 10 ans	99,2	99,4	99,4
Droits maintenus	0,8	0,6	0,6

Source: Document de l'OMC WT/REG395/1/Add.4 du 1^{er} avril 2021; et renseignements communiqués par les autorités.

2.29. L'ACEUM a été signé en 2018, il a été modifié en 2019 et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Il a remplacé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui était en vigueur depuis 1994. Toutefois, certaines des dispositions de l'ALENA peuvent encore être appliquées temporairement.⁴⁷ De nouvelles questions telles que la facilitation des échanges, le commerce numérique, l'environnement, la compétitivité et la protection des droits des travailleurs ont été introduites dans l'ACEUM. Les autres dispositions ont été mises à jour, notamment celles relatives aux règles d'origine, aux marchés publics, à la protection de l'investissement et des droits de propriété intellectuelle.⁴⁸ Des annexes sectorielles ont également été incluses afin d'harmoniser les exigences techniques pour certains produits.⁴⁹ L'accord prévoit également que les gisements d'hydrocarbures situés sur le territoire mexicain sont la propriété inaliénable de l'État. L'ACEUM comporte une clause de réexamen permettant de prolonger sa durée initiale (16 ans).

2.30. L'ACEUM maintient les conditions d'accès aux marchés convenues dans le cadre de l'ALENA. Ainsi, toutes les marchandises originaires de la région bénéficient d'un taux de 0%, à l'exception de quelques produits du secteur avicole, des produits laitiers et des préparations alimentaires contenant du sucre, dont l'accès au marché canadien est encore soumis à restriction. Comme convenu, le Mexique a maintenu l'accès qu'il accordait à 100% des lignes tarifaires pour les échanges avec les États-Unis et à 99,2% des lignes tarifaires pour les échanges avec le Canada; les 0,8% des lignes restantes étant encore assujetties à des droits d'importation. Le Mexique n'applique pas de contingents tarifaires au titre de l'Accord.⁵⁰

2.31. En ce qui concerne l'origine, certains critères ont été modifiés dans l'ACEUM (encadré 2.2). En outre, les procédures de certification et de vérification de l'origine ont été simplifiées. À partir de 2020, l'origine peut être certifiée par tout document commercial (par exemple une facture), à

⁴³ Gouvernement du Mexique. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/tratado-de-asociacion-transpacifico/articulos/antecedentes-del-tpp>.

⁴⁴ Les autorités ont indiqué que, avec le Japon, un programme d'élimination des droits différent avait été négocié pour les véhicules lourds.

⁴⁵ Le lait et la crème, le lait en poudre, le lait évaporé, le lait concentré, le beurre, le fromage et les préparations à base de produits laitiers.

⁴⁶ Documents de l'OMC WT/REG395/1/Rev.1 du 8 septembre 2021 et WT/REG395/1/Add.4 du 1^{er} avril 2021.

⁴⁷ Document de l'OMC WT/REG407/1 du 23 août 2021.

⁴⁸ ACEUM, "Preguntas frecuentes". Adresse consultée: <https://www.gob.mx/t-mec>.

⁴⁹ Les substances chimiques, les produits cosmétiques, les technologies de l'information et des communications, les normes de rendement énergétique, les instruments médicaux et les produits pharmaceutiques (chapitre 12 de l'ACEUM).

⁵⁰ Document de l'OMC WT/REG407/1 du 23 août 2021.

condition que les renseignements nécessaires pour vérifier le respect de la règle d'origine soient fournis. En outre, le certificat d'origine peut être rempli et signé non seulement par l'exportateur, mais aussi par le producteur. Dans le cas du Mexique, après une période de transition de 3,5 ans, le certificat d'origine pourra également être rempli et signé par l'importateur.⁵¹

Encadré 2.2 Règles d'origine dans l'ACEUM

Règles d'origine générales. Les marchandises sont originaires si:

a) elles ont été entièrement obtenues ou produites dans la région; les poissons issus de l'aquaculture sont couverts par l'ACEUM.

b) elles ont été produites dans la région, en utilisant des matières originaires; les matières, pièces ou composants récupérés (recyclés) utilisés dans la fabrication de marchandises remanufacturées ou incorporés dans de tels marchandises sont couverts par l'ACEUM.

c) elles ont été produites dans la région, en utilisant des matières non originaires. Dans ce cas, les marchandises doivent être suffisamment élaborées ou transformées. L'ACEUM conserve les prescriptions relatives au changement de classification tarifaire ou, à défaut, à la teneur en valeur régionale (VCR) équivalente à 60% de la valeur de la transaction ou à 50% du coût net. Toutefois, il existe une certaine tolérance (règle *de minimis*) pour que les marchandises produites dans la région avec des matières non originaires conservent leur origine, sans avoir à respecter le changement de classification tarifaire ou la VCR. Ceci à condition que les matières non originaires ne dépassent pas un certain pourcentage de la valeur de la transaction ou du coût net ou, dans le cas des textiles et des vêtements, du poids total. Ce pourcentage est passé de 7% dans l'ALENA à 10% dans l'ACEUM, sauf pour les matières élastomères, qui restent à 7%. L'ACEUM couvre aussi les ensembles ou assortiments de marchandises. Ainsi, depuis 2020, les marchandises présentées dans des ensembles ou assortiments sont originaires si ces derniers sont composés uniquement de marchandises originaires; si tel n'est pas le cas, les marchandises non originaires ne peuvent pas dépasser 10% de la valeur totale de l'ensemble ou assortiment.

Règles d'origine spécifiques. Les règles d'origine spécifiques de l'ACEUM sont plus strictes, étant donné que les seuils servant à conférer l'origine sont plus élevés, en particulier dans le cas de certains secteurs comme ceux de l'automobile, de l'acier et de l'aluminium. Par exemple, pour de nombreux produits automobiles, la VCR est passée de 62,5% dans l'ALENA à 75% dans l'ACEUM. En outre, pour obtenir l'origine, les constructeurs automobiles doivent utiliser de l'aluminium et de l'acier de la région atteignant 70% de la valeur des achats, et l'origine est uniquement conférée si le métal est fondu et coulé sur le territoire de l'une des Parties. L'ACEUM établit également un critère concernant la teneur en valeur-travail (VCL) pour conférer l'origine dans le secteur automobile.

Source: Secrétariat de l'OMC et ACEUM, "Preguntas frecuentes". Adresse consultée: <https://www.gob.mx/t-mec>; et document de l'OMC WT/REG407/1 du 23 août 2021.

2.32. En 2021, le commerce avec les Parties à l'ACEUM représentait 64,54% du commerce extérieur total du Mexique (83,52% des exportations et 45,99% des importations). Les principaux produits exportés par le Mexique étaient les voitures de tourisme, les machines de traitement de l'information et les parties et accessoires de véhicules. Le Mexique a principalement importé des huiles de pétrole (autres que brutes), des parties et accessoires de véhicules et des gaz de pétrole et hydrocarbures gazeux.⁵²

2.33. En décembre 2020, le Mexique et le Royaume-Uni ont signé un Accord de continuité commerciale, qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2021 pour le Mexique.⁵³ Cet accord maintient ce qui a été convenu dans le cadre de l'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération avec l'Union européenne. Par conséquent, le programme d'élimination des droits, les contingents tarifaires et les règles d'origine négociés avec l'UE sont applicables au Royaume-Uni. L'Accord de continuité commerciale n'intègre que les modifications juridiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre de l'accord (principe *mutatis mutandis*); par exemple, le volume et les augmentations annuelles des contingents tarifaires ainsi que la règle du cumul élargi de l'origine ont été modifiés. L'Accord est en vigueur pour une période de trois ans durant laquelle le Mexique et le Royaume-Uni doivent négocier un nouvel accord commercial; mais les négociations n'avaient pas encore commencé en mai 2022.

⁵¹ Article 5.2 de l'ACEUM.

⁵² Secrétariat à l'économie. Adresse consultée: <https://www.economia.gob.mx/files/gobmx/comercioexterior/fichas/TMEC.pdf>; et renseignements communiqués par les autorités.

⁵³ Décret promulguant l'Accord de continuité commerciale entre les États-Unis mexicains et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Journal officiel du 1^{er} juin 2021).

2.34. En 2018, le deuxième Protocole modifiant l'Accord sur l'agriculture avec l'Islande est entré en vigueur.⁵⁴ Comme convenu, le Mexique a immédiatement libéralisé le commerce de l'eau, y compris l'eau minérale.

2.35. En 2022, le Mexique est convenu de nouvelles dispositions pour le commerce de certains types de véhicules automobiles légers avec l'Argentine; la réduction des droits à 0% prévue pour 2019 a été reportée à 2022, puis à 2025⁵⁵; et les contingents tarifaires ont été maintenus.⁵⁶ Dans le cas du Brésil, le commerce des véhicules légers a été libéralisé en 2019; dans l'intervalle, la réduction des droits pour les véhicules lourds a été reportée, de 2020 à 2023 et un calendrier d'élimination des droits de 20% (2020-2021), 40% (2021-2022), 70% (2022-2023) et 100% (à partir du 1^{er} juillet 2023) a été négocié.⁵⁷

2.36. En 2020, deux protocoles portant modification du Protocole additionnel à l'Accord-cadre de l'Alliance du Pacifique sont entrés en vigueur. Les dispositions relatives au commerce électronique et à la fourniture de services de télécommunications ont été modifiées, un nouveau chapitre sur l'amélioration de la réglementation a été ajouté et une annexe sur les produits cosmétiques a été ajoutée dans le chapitre sur les obstacles techniques au commerce. En outre, en 2022, l'Alliance du Pacifique et Singapour ont signé un accord commercial.⁵⁸

2.37. Les négociations entre le Mexique et l'UE en vue de l'élargissement de l'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération se sont achevées en 2020; en 2022, la révision juridique du texte était en cours.

2.3.3 Autres accords et arrangements

2.38. En 2022, les autorités ont indiqué que, dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP), le Mexique bénéficiait d'un traitement préférentiel de la part de l'Australie, du Belarus, de la Fédération de Russie, du Japon, du Kazakhstan, de la Nouvelle-Zélande et de la Türkiye. Le Mexique participe au Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), mais n'accorde pas de préférences.

2.4 Régime d'investissement

2.39. Le régime d'investissement du Mexique n'a pas beaucoup changé depuis le précédent examen en 2017. Il est régi par la Constitution (articles 25, 27 et 28) et par la Loi sur l'investissement étranger (LIE)⁵⁹ et son règlement.⁶⁰ La Commission nationale des investissements étrangers (CNIE) prend des résolutions générales définissant les critères pour la LIE et son règlement.⁶¹

2.40. En 2022, le Mexique avait conclu 30 accords de promotion et de protection réciproque des investissements (APPRI)⁶², 12 accords de libre-échange comportant des clauses sur l'investissement, 1 accord de coopération et de facilitation de l'investissement (ACFI)⁶³ et

⁵⁴ L'Accord de libre-échange entre le Mexique et les États de l'AELE (Islande, Norvège et Suisse/Liechtenstein) comprend des accords bilatéraux sur le commerce des produits agricoles.

⁵⁵ Sixième et septième protocoles additionnels annexés à l'appendice I de l'AAP.CE n° 55.

⁵⁶ Septième protocole additionnel annexé à l'appendice I de l'AAP.CE n° 55.

⁵⁷ Septième protocole additionnel annexé à l'appendice II de l'AAP.CE n° 55.

⁵⁸ Secrétariat à l'économie. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/se/acciones-y-programas/capitulado-completo-del-tratado-de-libre-comercio-entre-la-alianza-del-pacifico-y-singapur-pasfta?state=published>.

⁵⁹ Loi sur l'investissement étranger (Journal officiel du 27 décembre 1993; dernière modification effectuée le 15 juin 2018).

⁶⁰ Règlement d'application de la Loi sur l'investissement étranger et du Registre national des investissements étrangers (Journal officiel du 8 septembre 1998; dernière modification effectuée le 17 août 2016).

⁶¹ La CNIE est présidée par le Secrétariat à l'économie et regroupe neuf autres secrétariats d'État: Secrétariat à l'Intérieur, SRE, SHCP, Secrétariat au bien-être, SEMARNAT, SENER, SCT, Secrétariat au travail et à la prévoyance sociale et Secrétariat au tourisme. Les résolutions générales de la CNIE peuvent être consultées à l'adresse suivante: <https://www.gob.mx/se/acciones-y-programas/competitividad-y-normatividad-inversion-extranjera-directa?state=published>.

⁶² Depuis 2017, trois APPRI sont entrés en vigueur (Émirats arabes unis; Hong-Kong, Chine et Türkiye).

⁶³ L'ACFI avec le Brésil est entré en vigueur en 2018.

60 conventions de double imposition.⁶⁴ Le Mexique est partie à la Convention instituant l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), et, depuis 2018, à la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États (Convention CIRDI).

2.41. Le Mexique n'applique pas de restrictions de change ni de restrictions concernant le rapatriement des investissements ou le paiement des bénéficiaires, des dividendes, des intérêts et des redevances à l'étranger. Cependant, les transferts de fonds, y compris le paiement de dividendes et de bénéfices et toute sorte de gains, sont soumis à un impôt.⁶⁵ Conformément à ce qui a été négocié dans les APPRI et dans les accords commerciaux, le Mexique peut limiter temporairement les transferts vers l'étranger afin de maintenir l'équilibre de la balance des paiements.

2.42. Comme en 2017, certaines activités sont réservées à l'État (tableau 2.3) et, selon la Constitution, ne sont pas considérées comme des monopoles (article 28). L'État possède également des salines et des gisements minéraux dont l'exploration et l'exploitation exigent l'obtention d'une concession.⁶⁶ Pour obtenir une concession, les étrangers doivent s'établir au Mexique et signer une convention avec le Secrétariat aux relations extérieures (SRE) dans laquelle ils acceptent d'être considérés comme des ressortissants nationaux et renoncent à la protection diplomatique de leur pays d'origine ("Clause Calvo"); en cas de différend avec l'État mexicain, seuls les tribunaux mexicains sont compétents.⁶⁷ Dans la zone restreinte (100 km de la frontière et 50 km de la plage), aucune concession n'est accordée aux étrangers.

Tableau 2.3 Activités réservées à l'État et aux Mexicains, 2017-2022

Activités réservées à l'État	Activités réservées aux Mexicains
Exploration et extraction d'hydrocarbures	Transport terrestre de voyageurs, de touristes et de marchandises sur le territoire national
Planification et contrôle du système électrique national; et transport et distribution de l'énergie électrique	Banque de développement
Exploitation de minéraux radioactifs et production d'énergie nucléaire	Services professionnels et techniques expressément visés par les dispositions légales applicables ^a
Services postaux, télégraphie et radiotélégraphie	
Contrôle, supervision et surveillance des ports, aéroports et héliports	
Frappe de monnaie et impression de billets de banque	

a Il n'existe pas de liste récapitulative.

Source: Article 28 de la CPEUM et articles 5 et 6 de la LIE.

2.43. Aussi, comme en 2017, seuls les ressortissants mexicains (personnes physiques ou morales) peuvent fournir des services de banque de développement et de transport terrestre sur le territoire national, ainsi que certains services professionnels (tableau 2.3). Les étrangers ne peuvent pas fournir ces services, ni détenir une participation, directement ou indirectement, en tant qu'associés ou actionnaires, dans des entreprises mexicaines fournissant ces services.⁶⁸ Toutefois, si les services de transport terrestre de marchandises sur le territoire national sont réservés aux Mexicains, les étrangers peuvent fournir des services de messagerie et de livraison de colis.

2.44. Pour les secteurs et activités auxquels les étrangers peuvent participer, les investissements étrangers doivent être enregistrés dans le Registre national des investissements étrangers (RNIE), qui est géré par la Direction générale de l'investissement étranger (DGIE) du Secrétariat à l'économie. En principe, les étrangers n'ont pas besoin d'autorisation préalable pour investir. Toutefois, dans certains cas, ils doivent obtenir une autorisation de la CNIE pour les investissements dépassant 49% du capital social et une autorisation du Secrétariat à l'économie et, le cas échéant

⁶⁴ Depuis 2017, cinq conventions sont entrées en vigueur (Argentine, Costa Rica, Jamaïque, Philippines et Royaume d'Arabie saoudite).

⁶⁵ L'impôt est calculé en multipliant le montant du dividende, du gain, du bénéfice distribué ou du transfert par un facteur de 1,4286, et en appliquant un taux de 30% au résultat (régime fiscal des résidents à l'étranger). Adresse consultée: https://imcp.org.mx/IMG/pdf/ANEXO_NOTICIAS_FISCALES_166-2.pdf.

⁶⁶ Article 27 de la CPEUM.

⁶⁷ En plus de la convention, les étrangers originaires d'États avec lesquels le Mexique n'entretient pas de relations diplomatiques doivent obtenir une autorisation du SRE (article 10-A de la LIE; et SRE). Adresse consultée: <https://sre.gob.mx/convenio-de-renuncia-con-el-objeto-de-obtener-concesiones-para-exploracion-y-explotacion-de-minas-y-aguas-en-el-territorio-nacional>.

⁶⁸ Il s'agit de la "clause d'exclusion des étrangers" (articles 2 et 6 de la LIE).

également de la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (CNBV) pour se prévaloir du régime d'investissement neutre.

2.45. Le Mexique accorde le traitement national aux investissements étrangers. Ainsi, les étrangers peuvent acquérir des actifs fixes, entrer dans de nouveaux domaines d'activité économique ou fabriquer de nouvelles lignes de produits, ouvrir et exploiter des établissements et agrandir ou relocaliser ceux existants. En outre, ils peuvent en principe participer "sans restriction", c'est-à-dire jusqu'à 100%, au capital social d'entreprises mexicaines.⁶⁹ Cependant, le Mexique impose toujours des limites à l'investissement étranger direct (IED) dans certaines activités ou sociétés (tableau 2.4). En 2017, cette limite a été portée de 25% à 49% pour le transport aérien: transport intérieur, taxi aérien international et transport spécialisé.⁷⁰ En outre, en vertu des accords sur les services aériens négociés par le Mexique, les compagnies aériennes mexicaines assurant des services internationaux doivent être contrôlées par des Mexicains (c'est-à-dire que ceux-ci doivent détenir 51% du capital). En ce qui concerne la radiodiffusion, la LIE autorise l'IED jusqu'à un maximum de 49%, à condition qu'il y ait réciprocité avec le pays ou le territoire où est établi l'investisseur ou l'opérateur économique qui contrôle, directement ou indirectement, l'investisseur.

Tableau 2.4 Activités ou sociétés soumises à une réglementation spécifique, 2017-2022

(Les changements sont surlignés en gris)

Limite de l'IED	Activité ou société
10%	Sociétés coopératives de production
25%	Jusqu'en 2017: transport aérien intérieur (régulier et non régulier); transport aérien international non régulier par taxi aérien; transport aérien spécialisé
49%	Fabrication ou vente d'explosifs, d'armes à feu, de cartouches, de munitions et d'articles pyrotechniques. À l'exclusion de l'acquisition et de l'utilisation d'explosifs à usage industriel ou minier, et de l'élaboration de mélanges explosifs destinés à être utilisés à cette fin.
	Impression et publication de périodiques destinés à être distribués uniquement au Mexique
	Actions de la catégorie T dans des sociétés possédant des terres agricoles, des pâturages ou des forêts ^a
	Pêche en eau douce, pêche côtière et pêche dans la zone économique exclusive (à l'exclusion de l'aquaculture)
	Administrations du système portuaire national (ASIPONA)/Administrations portuaires intégrales (API)
	Services portuaires de pilotage pour les navires destinés à la navigation sur les voies intérieures
	Sociétés d'exploitation commerciale de navires sur les voies navigables et sur les côtes, à l'exception des sociétés de croisière touristique, de l'exploitation de dragueuses maritimes et des engins destinés à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de ports
	Fourniture de carburants et de lubrifiants pour navires, aéronefs et équipements ferroviaires
	Radiodiffusion
	Depuis 2017: transport aérien intérieur (régulier et non régulier); services de taxi aérien internationaux; transport aérien spécialisé
49% ou à hauteur de 100%, si approuvé par la CNIE	Services portuaires aux navires pour les activités de navigation intérieure, par exemple le remorquage, l'amarrage et le lamanage
	Sociétés maritimes exploitant des navires exclusivement destinés au transport en haute mer
	Sociétés détenant une concession ou un permis pour l'exploitation d'aérodromes ouverts au service public
	Services éducatifs privés, au niveau préscolaire, primaire, secondaire, moyen supérieur, supérieur ou à des niveaux combinés
	Services juridiques
	Construction, administration et exploitation de chemins de fer considérés comme des moyens de transport public et fourniture de services ferroviaires

a Conformément à la Loi sur l'agriculture, les sociétés possédant des terres agricoles, des pâturages ou des forêts émettent des actions identifiées par la lettre "T" pour couvrir la partie du capital apportée sous la forme de terres ou destinée à l'acquisition de terres.

Source: Articles 7 et 8 de la LIE.

2.46. Dans certaines activités et sociétés, l'IED est normalement limité à 49%, mais les étrangers peuvent dépasser cette limite (et même aller jusqu'à 100%) s'ils obtiennent une autorisation de la CNIE (tableau 2.4). La CNIE met 45 jours pour délivrer cette autorisation, qui est soumise à une étude de l'impact économique et environnemental de l'investissement. La CNIE peut également

⁶⁹ Article 4 de la LIE.

⁷⁰ Article 7 de la LIE, modifié par le décret publié au Journal officiel le 26 juin 2017.

imposer des prescriptions comme condition préalable à l'investissement, pour autant que celles-ci ne faussent pas les échanges internationaux.⁷¹ En outre, pour des raisons de sécurité nationale, la CNIE peut empêcher l'investissement étranger.⁷² Les autorités ont indiqué que, entre 2017 et 2021, la CNIE avait approuvé un IED supérieur à 49% pour 26 sociétés; plus de la moitié d'entre elles fournissaient des services éducatifs privés.

2.47. De même, les étrangers doivent obtenir l'autorisation de la CNIE s'ils veulent détenir plus de 49% du capital social de sociétés mexicaines dont le total des actifs dépasse un certain montant (depuis 2020, 20 185 millions de MXN).⁷³ Les autorités ont indiqué que, pendant la période à l'examen (2017-2021), dans la plupart des cas, les investissements étrangers n'avaient pas dû faire l'objet d'autorisations de la CNIE; celle-ci a émis des autorisations dans le cas de trois sociétés.

2.48. Malgré les restrictions existantes, les étrangers peuvent utiliser le mécanisme d'investissement neutre pour participer aux activités réservées aux Mexicains ou investir dans les activités et sociétés soumises à une limite (bien que 100% d'investissement neutre ne soit pas autorisé dans ce cas).⁷⁴ Par conséquent, grâce au mécanisme d'investissement neutre, les étrangers peuvent détenir des parts du capital social d'entreprises mexicaines sans que cet investissement soit comptabilisé comme un investissement étranger. Dans ce type d'investissement, les étrangers obtiennent des droits économiques résultant de leur participation en tant qu'investisseurs (actions ou parts sociales). Cependant, ils ne peuvent pas participer à la prise de décisions de l'entreprise, ni la contrôler. L'autorisation du Secrétariat à l'économie est nécessaire pour se prévaloir du mécanisme d'investissement neutre; les entreprises opérant dans le secteur bancaire ou cotées en bourse ont besoin, en plus de l'autorisation du Secrétariat à l'économie, d'une autorisation de la CNBV.⁷⁵

2.49. Le Mexique restreint l'acquisition de terres par des étrangers, en fonction de la localisation et de l'utilisation prévue de la terre (tableau 2.5). En outre, bien que le droit à la propriété privée soit reconnu par la Constitution, le pouvoir exécutif peut publier des déclarations d'utilité publique pour exproprier des propriétés privées.⁷⁶

Tableau 2.5 Régime de propriété privée pour les étrangers, 2017-2022

	Personnes physiques et morales étrangères	Entreprises mexicaines à capitaux majoritairement étrangers
Zone restreinte ^a	Elles ne peuvent pas acheter de biens immobiliers (par exemple des terres), que ceux-ci soient résidentiels ou non résidentiels. Toutefois, elles peuvent avoir l'usufruit de biens résidentiels en établissant un acte de fiducie avec une banque établie au Mexique (durée du contrat: 50 ans, renouvelable indéfiniment pour des durées égales) ^c .	Elles peuvent acheter des biens immobiliers résidentiels et non résidentiels, à condition d'invoquer la "clause Calvo". ^b L'achat de biens non résidentiels doit être notifié au SRE.
Reste du territoire	Elles peuvent acheter des biens immobiliers résidentiels et non résidentiels, à condition d'invoquer la "clause Calvo". ^b	

a 100 km de la frontière et 50 km de la plage.

b En outre, les étrangers originaires d'États avec lesquels le Mexique n'entretient pas de relations diplomatiques doivent obtenir une autorisation du SRE.

c L'acte de fiducie doit être enregistré dans le RNIE.

Source: Article 27 de la CPEUM; articles 10 et 10-A de la LIE; et SRE. Adresses consultées:

<https://sre.gob.mx/permiso-para-constituir-un-fideicomiso-en-zona-restringida>;

<https://sre.gob.mx/convenio-de-renuncia-para-la-adquisicion-de-bienes-inmuebles-fuera-de-zona-restringida>; et

<https://sre.gob.mx/aviso-de-adquisicion-de-inmuebles-por-sociedades-mexicanas-con-clausula-de-admision-de-extranjeros-en-la-zona-restringida-que-se-destinen-a-un-fin-no-residencial>.

⁷¹ Article 29 de la LIE.

⁷² Article 30 de la LIE.

⁷³ Le montant est actualisé régulièrement. En 2017-2018, il était de 16 816 millions de MXN; en 2018-2019, de 18 211 millions de MXN; et en 2019-2020, de 19 559 millions de MXN (article 9 de la LIE et Troisième Résolution générale déterminant le montant de la valeur totale des actifs visés à l'article 9 de la Loi sur l'investissement étranger (Journal officiel du 7 mai 2020)).

⁷⁴ Secrétariat à l'économie, "Preguntas Frecuentes". Adresse consultée:

<https://www.gob.mx/se/acciones-y-programas/competitividad-y-normatividad-inversion-extranjera-directa?state=published>.

⁷⁵ Articles 18 à 20 de la LIE.

⁷⁶ Article 27 de la CPEUM; et article 2 de la Loi sur l'expropriation (Journal officiel du 25 novembre 1936, dernière modification effectuée le 27 janvier 2012).

2.50. Les étrangers peuvent constituer des sociétés commerciales au Mexique ou établir des succursales ou des bureaux de représentation. Il existe sept types de sociétés commerciales, régies par la Loi générale sur les sociétés commerciales (LGSM): la société en nom collectif; la société en commandite simple; la société à responsabilité limitée (SRL); la société anonyme (SA); la société en commandite par actions; la société coopérative; et la société par actions simplifiée (SAS).⁷⁷ Les types de sociétés commerciales les plus couramment utilisés sont la SA et la SRL.⁷⁸ Les SA peuvent être constituées en sociétés anonymes de promotion des investissements (SAPI), auquel cas elles sont régies par la LGSM et la Loi sur le marché des valeurs mobilières.⁷⁹

2.51. Au Mexique, la dénomination ou raison sociale (mots, lettres et symboles) d'une société doit être approuvée par le Secrétariat à l'économie, ce qui constitue la première étape avant qu'une entreprise puisse être constituée (graphique 2.3). L'utilisation de la dénomination ou raison sociale sera refusée si celle-ci est identique ou similaire à celle d'une autre entreprise ou à une marque déposée au Mexique.⁸⁰ Pour établir des succursales et des bureaux de représentation, les étrangers doivent désigner un représentant légal de nationalité mexicaine ou un étranger titulaire d'un permis de travail au Mexique. En outre, une autorisation du Secrétariat à l'économie est requise, à quelques exceptions près, pour établir des succursales et des bureaux de représentation.⁸¹

Graphique 2.3 Étapes de la constitution d'une entreprise



Source: Gouvernement du Mexique. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/tuempresa>.

⁷⁷ Loi sur les sociétés commerciales (Journal officiel du 4 août 1934, dernière modification effectuée le 14 juin 2018). En 2018, les procédures de dissolution et de liquidation des entreprises ont été révisées.

⁷⁸ Secrétariat à l'économie. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/202336/Sociedades..pdf>.

⁷⁹ Loi sur le marché des valeurs mobilières (Journal officiel du 30 décembre 2005, dernière modification effectuée le 9 janvier 2019).

⁸⁰ Gouvernement du Mexique. Adresse consultée: <https://mua.economia.gob.mx/mua-web/preguntasFrecuentes>.

⁸¹ Article 17 de la LIE; Avis d'établissement de personnes morales étrangères en République du Mexique. Adresse consultée: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/692124/aviso_de_establecimiento_de_personas_morales_extranjeras_en_la_republica..pdf; et Avis d'établissement de personnes morales étrangères en République du Mexique pour la fourniture de services. Adresse consultée: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/692125/aviso_establecimiento_personas_morales_extranjer_as_republica_mexicana_prestacion_servicios.pdf.

3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

3.1 Mesures visant directement les importations

3.1.1 Enregistrement, documents et procédures douanières

3.1. Le cadre juridique régissant les procédures douanières au Mexique inclut principalement la Loi douanière et son règlement d'application, la Loi sur le commerce extérieur (LCE) et son règlement d'application, les Règles générales du commerce extérieur du Service d'administration fiscale (SAT), publiées chaque année, les règles et critères généraux en matière de commerce extérieur du Secrétariat à l'économie, et les résolutions en matière douanière applicables aux accords de libre-échange émises par le Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP).¹ Ce cadre juridique comprend aussi la législation régissant les impôts intérieurs, comme les taxes à l'importation.²

3.2. Jusqu'en 2021, l'Administration générale des douanes (AGA), relevant du SAT, était l'entité chargée, entre autres choses, de faciliter et de contrôler les entrées et sorties de marchandises aux frontières nationales, et d'appliquer les dispositions douanières et fiscales réglementant ces entrées ou sorties. En 2021 a été créée l'Agence nationale des douanes du Mexique (ANAM) qui a remplacé l'AGA. Comme l'AGA qui la précédait, l'ANAM assure la direction, l'organisation et le fonctionnement des services douaniers et d'inspection, pour appliquer et faire respecter les règles juridiques relatives à l'entrée de marchandises sur le territoire national et à la sortie de marchandises de ce même territoire, ainsi que pour percevoir les droits de douane et autres droits relatifs aux opérations de commerce extérieur.³ Le Secrétariat à l'économie a également une influence sur ces entrées et sorties de marchandises, puisqu'il établit des mesures visant à réglementer ou à restreindre les importations ou exportations de marchandises, ainsi que sur la circulation ou le transit de marchandises étrangères sur le territoire national. Par ailleurs, ce processus fait intervenir différentes autorités, comme le Secrétariat à la santé (SSA), le Secrétariat à la défense nationale (SEDENA), le Secrétariat à l'environnement et aux ressources naturelles (SEMARNAT) et le Secrétariat à l'agriculture et au développement rural (SADER), qui sont chargées de délivrer des permis, des licences, des autorisations ou des certificats pour réaliser des importations ou des exportations.

3.3. Du fait des modifications susmentionnées, le dédouanement des importations et des exportations de marchandises s'effectue depuis 2022 auprès de l'ANAM. Cette entité s'occupe spécifiquement de vérifier les données contenues dans les demandes, déclarations ou attestations, y compris concernant l'origine, ainsi que de percevoir les impôts et taxes liés au dédouanement, et de contrôler que les règlements et restrictions non tarifaires (RRNA) sont respectés. L'ANAM est également chargée de saisir ou confisquer les marchandises non autorisées à entrer dans le pays, et à les conserver en tant que dépositaire.⁴

3.4. Les prescriptions relatives à l'importation n'ont pas fait l'objet de modifications majeures depuis le dernier examen en 2017. La demande accompagnant les marchandises qui est présentée aux douanes pour l'entrée dans le pays (ou la sortie du pays) doit mentionner le régime de la destination. Le Mexique continue d'appliquer les six régimes douaniers suivants: importation (exportation) définitive; importation (exportation) temporaire; entreposage sous douane; transit intérieur ou

¹ Loi douanière (Journal officiel du 15 décembre 1995, dernière modification effectuée le 12 novembre 2021); Règlement d'application de la Loi douanière (Journal officiel du 20 avril 2015); Loi sur le commerce extérieur (Journal officiel du 27 juillet 1993, dernière modification effectuée le 21 décembre 2006); Règlement d'application de la Loi sur le commerce extérieur (Journal officiel du 30 décembre 1993, dernière modification effectuée le 22 mai 2014; et Règles générales du commerce extérieur pour 2022 (Journal officiel du 24 décembre 2021, dernière modification effectuée le 2 mars 2022).

² Loi sur les taxes générales à l'importation et à l'exportation (Journal officiel du 1^{er} juillet 2020, dernière modification effectuée le 22 novembre 2021, abrogeant la loi publiée au Journal officiel le 18 juin 2007) et Loi fédérale sur les droits de douane (Journal officiel du 31 décembre 1981, dernière modification effectuée le 12 novembre 2021).

³ Décret portant création de l'Agence nationale des douanes du Mexique en tant qu'organe administratif décentralisé du Secrétariat aux finances et au crédit public (Journal officiel du 14 juillet 2021).

⁴ Décret portant modification et complément de diverses dispositions du Règlement intérieur du Secrétariat aux finances et au crédit public et du Règlement intérieur du Service d'administration fiscale, et portant établissement du Règlement intérieur de l'Agence nationale des douanes du Mexique (Journal officiel du 21 décembre 2021).

international de marchandises; ouvraison, transformation ou réparation dans des sites sous contrôle douanier; et sites stratégiques sous contrôle douanier.⁵

3.5. Les importateurs doivent être inscrits au Registre fédéral des contribuables (RFC). En outre, toute personne physique ou morale réalisant des opérations d'importation doit s'inscrire au Registre des importateurs.⁶ Pour importer certains produits (classés dans 16 chapitres du SH), il faut en outre être inscrit au Registre des importateurs relevant de secteurs spécifiques.⁷ Les produits soumis à cette prescription varient selon les modèles de risque établis pour chaque produit par les autorités douanières. Cependant, l'importation de marchandises telles que des appareils orthopédiques et certains intrants et machines agricoles ne nécessite aucune inscription.⁸ D'après les autorités, ces registres permettent de mieux contrôler les importateurs, les opérations de commerce extérieur et le respect des obligations fiscales, ainsi que de prévenir et détecter les pratiques de fraude douanière, y compris la contrebande. En cas de non-respect des prescriptions établies dans la réglementation douanière et connexe, les importateurs peuvent être retirés des registres.⁹

3.6. Au Mexique, il est nécessaire de faire appel aux services d'un courtier en douane, d'une agence de courtage en douane ou d'un représentant légal, car l'importateur ne peut pas procéder directement au dédouanement. Le courtier en douane, l'agence de courtage en douane ou le représentant légal de l'importateur, qui doivent être de nationalité mexicaine, établissent la demande d'importation et la soumettent par voie électronique avec les autres documents justificatifs: la facture commerciale, le connaissement maritime, la lettre de transport aérien ou le document de transport; et, le cas échéant, les documents attestant le respect des réglementations et/ou restrictions non tarifaires, ainsi que la provenance et l'origine des marchandises si ces dernières sont soumises à des droits préférentiels, à des droits compensateurs, à des contingents ou au marquage du pays d'origine. Dans le cas de marchandises présentant un risque pour la santé publique et la sécurité nationale, ou de produits d'origine animale ou végétale, il est nécessaire d'ajouter les documents permettant l'identification, l'analyse et le contrôle de ces marchandises, ainsi que les certificats phytosanitaires et zosanitaires. Ces documents sont traités par l'intermédiaire du guichet unique mexicain du commerce extérieur (VUCEM), mis à jour en 2018 (auparavant dénommé "guichet numérique mexicain du commerce extérieur (guichet numérique)"). Les utilisateurs transmettent leurs renseignements par voie électronique, une seule fois, pour effectuer les démarches d'importation et se conformer aux différentes réglementations et restrictions non tarifaires (RRNA) de commerce extérieur, selon le cas, publiées par 10 entités gouvernementales: SAT; Direction générale des normes (DGN); SADER; SEMARNAT; SEDENA; SSA; Secrétariat à l'énergie (SENER); Bureau fédéral de la protection de l'environnement (PROFEPA); Institut national des beaux-arts et de la littérature (INBAL); Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH); et deux organismes de réglementation, l'Association mexicaine de la chaîne de production du café (AMECAFE) et l'Office de réglementation de la tequila (CRT).¹⁰

3.7. Les importations sont assujetties au paiement d'une taxe d'administration douanière (DTA), qui varie en fonction du régime douanier et qui, dans certains cas, est calculée sur la base de leur valeur f.a.b. (tableau 3.1). Certaines marchandises importées peuvent être exemptées du paiement de cette taxe, comme le gaz naturel¹¹, et les marchandises originaires d'États parties aux traités ou accords commerciaux suivants: Accord entre le Mexique, les États-Unis et le Canada (ACEUM);

⁵ Articles 90 à 135 de la Loi douanière; et renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://omawww.sat.gob.mx/aduanasPortal/Paginas/index.html#!/regimenes>.

⁶ Article 59 IV) de la Loi douanière.

⁷ Ces produits sont notamment les suivants: produits chimiques, radioactifs et nucléaires; précurseurs chimiques, armes à feu et armes blanches, et leurs parties et munitions; explosifs et matériel connexe; substances chimiques, matériels à usage pyrotechnique et artifices liés à l'emploi d'explosifs; armes blanches et leurs accessoires et exposeurs; machines, appareils, dispositifs et engins liés aux armes et autres; cigares; chaussures; textiles et vêtements; alcool éthylique; hydrocarbures et combustibles; matériels et produits sidérurgiques; et produits du secteur automobile (annexe 10 des Règles générales du commerce extérieur pour 2022 (Journal officiel du 6 janvier 2022). Adresse consultée: [https://www.sat.gob.mx/normatividad/14537/reglas-generales-de-comercio-exterior-\(rgce\)](https://www.sat.gob.mx/normatividad/14537/reglas-generales-de-comercio-exterior-(rgce)).

⁸ Annexe 7 des Règles générales du commerce extérieur pour 2022 – Intrants et marchandises diverses liés au secteur agricole, visés par la règle 1.3.1., paragraphe XI (Règles générales du commerce extérieur pour 2022: Règle 1.3.1). Adresse consultée: [https://www.sat.gob.mx/normatividad/14537/reglas-generales-de-comercio-exterior-\(rgce\)](https://www.sat.gob.mx/normatividad/14537/reglas-generales-de-comercio-exterior-(rgce)).

⁹ Article 144 (XXXVI) de la Loi douanière et Règle 1.3.3. Motifs de suspension des registres des Règles générales du commerce extérieur pour 2022 du 24 décembre 2021.

¹⁰ Renseignements sur le guichet unique. Adresse consultée: <https://www.ventanillaunica.gob.mx/vucem/ventanillaunica.html>.

¹¹ Loi sur les recettes de la Fédération pour l'exercice 2022 (Journal officiel du 12 novembre 2021).

Accord de libre-échange entre la République du Chili et les États-Unis du Mexique (TLCCH); Accord de libre-échange entre les États-Unis du Mexique et la République de Colombie (TLCC); Accord de complémentarité économique n° 66 conclu entre les États-Unis du Mexique et l'État plurinational de Bolivie (ACE n° 66); et Accord de libre-échange entre les États-Unis du Mexique et les Républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua (TLCCA).¹² La DTA est acquittée en même temps que le droit de douane (taxe générale à l'importation (IGM) ou taxe générale à l'exportation (IGE)). Si les importations (exportations) sont exemptées de droits, la DTA est versée au moment du retrait des marchandises du site sous contrôle douanier.¹³

Tableau 3.1 Taux de la taxe d'administration douanière (DTA), 2022

Type d'importation ou de régime	Taux ou droit 2022 (2016)
Régime de l'importation définitive	0,008% de la valeur des marchandises
Importation temporaire d'éléments d'actif fixe par les maquiladoras ou les entreprises appliquant des programmes d'exportation autorisés par le Secrétariat à l'économie.	0,176% de la valeur des marchandises
Importation de machines et de matériel sous le régime de l'ouvroison, de la transformation ou de la réparation dans des sites sous contrôle douanier.	
Importation temporaire de marchandises devant faire l'objet d'opérations d'ouvroison, de transformation ou de réparation dans les entreprises bénéficiant du programme IMMEX.	352 MXN (287)
Importation de marchandises exemptées du paiement des taxes sur le commerce.	
Retour de marchandises importées.	
Importation temporaire de marchandises destinées à être retournées en l'état.	
Importation sous le régime de l'ouvroison, de la transformation ou de la réparation dans des sites sous contrôle douanier, et retours correspondants.	
Importation de marchandises n'ayant pas de valeur en douane.	
Opérations effectuées par des États étrangers.	346 MXN (287)
Transit intérieur	352 MXN (287)
Transit international	335 MXN (273)
Marchandises sorties du régime de l'entreposage sous douane pour être retournées.	352 MXN (287)
Modification de la déclaration d'importation	339 MXN (276)
Importation d'or	0,008% de la valeur de l'or (sans dépasser 3 734 MXN (3 043))

Source: Article 49 de la Loi fédérale sur les droits de douane et annexe 19 de la Résolution fiscale diverse de 2022 (Journal officiel du 27 décembre 2021). Adresse consultée: https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5639466&fecha=27/12/2021.

3.8. Une fois que les contributions ont été acquittées, que les prescriptions non tarifaires ont été respectées et que la déclaration a été validée par le Système douanier électronique (SEA), le Module de sélection automatique (MSA), qui détermine si une visite de douane est nécessaire, est activé.¹⁴ Si le MSA détermine que la visite de douane n'est pas nécessaire, les marchandises sont immédiatement dédouanées. S'il détermine que la visite est nécessaire, l'autorité douanière procède à un contrôle documentaire et matériel dans le site sous contrôle douanier, face à la personne présentant les marchandises.¹⁵ Si la visite de douane ne révèle aucune irrégularité pouvant donner lieu à la saisie conservatoire des marchandises, celles-ci sont immédiatement remises en circulation.¹⁶ Conformément au Code des impôts de la Fédération, la saisie conservatoire des marchandises peut être remplacée par la fourniture de garanties.¹⁷ Quel que soit le résultat du MSA, l'autorité douanière se réserve le droit d'exiger une vérification des marchandises ou d'exercer l'un quelconque de ses pouvoirs en matière de contrôle.

¹² Règle 5.1.4. des Règles générales du commerce extérieur pour 2022, 24 décembre 2021.

¹³ Article 49 de la Loi fédérale sur les droits de douane.

¹⁴ Ce mécanisme permet une sélection aléatoire des déclarations en douane devant être soumises à une visite de douane. La sélection se fait au moyen d'un "système intelligent d'analyse des risques", qui prend en compte les données suivantes: type d'importateur (d'exportateur) et de produit; valeur du produit; pays d'origine du produit; et risques sanitaires, phytosanitaires, en matière de sécurité nationale, ou liés à la contrebande et à la fraude.

¹⁵ Article 43 de la Loi douanière.

¹⁶ L'article 151 de la Loi douanière énumère les situations dans lesquelles les autorités douanières procéderont à une saisie conservatoire des marchandises.

¹⁷ Article 154 de la Loi douanière.

3.9. D'après les données communiquées par les autorités, sur la période 2017-2021, 9,34% des opérations d'importation ont fait l'objet d'une visite de douane. Dans 0,29% des cas, ces visites ont abouti à une saisie conservatoire des marchandises. Le délai de dédouanement est généralement de 2,62 heures pour les marchandises faisant l'objet d'une visite de douane et de 9,1 minutes pour les autres marchandises.

3.10. Pendant la période considérée, le registre du Régime général de certification des entreprises a été modifié. Depuis 2018, les entreprises participant à l'externalisation des services logistiques et des magasins généraux de dépôt peuvent être inscrites dans le registre avec le statut d'opérateur économique agréé (OEA). Par ailleurs, le statut de partenaire commercial agréé, qui concerne les personnes physiques ou morales intervenant dans la chaîne logistique en tant que fournisseurs de services pour l'importation (exportation), a été renforcé. La durée de validité de la certification est passée d'un à deux ans.¹⁸ Le 31 décembre 2020, on recensait 1 123 entreprises agréées: 651 opérateurs économiques agréés, 428 partenaires commerciaux agréés et 44 entreprises négociantes et importatrices.¹⁹

3.11. Grâce à la certification TVA et IEPS, les contribuables important des marchandises sous le régime de l'importation temporaire bénéficient d'un crédit d'impôt de 100% pour la TVA et l'IEPS applicables aux importations temporaires qu'ils réalisent.²⁰ Le 31 décembre 2020, 3 467 entreprises possédaient la certification TVA et IEPS. La plupart d'entre elles avaient importé des marchandises pour bénéficier du programme INMEX (3 425), ou sous des régimes d'importation comme le régime de l'entreposage sous douane (21), le régime des sites stratégiques sous contrôle douanier (20); et le régime de l'ouvroison, de la transformation ou de la réparation dans des sites sous contrôle douanier (1). Les principaux secteurs à avoir bénéficié de la certification sont notamment les suivants: pièces automobiles, électronique, industrie métallurgique, du plastique et du caoutchouc, textiles et confection, et secteur électrique.²¹

3.12. Pendant la période considérée, le Mexique a continué à mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges, par exemple: a) le dédouanement électronique (douanes sans papier), via la présentation d'une déclaration électronique; b) la mise en place des conditions nécessaires à la mise en œuvre du dédouanement avec des déclarations consolidées; et c) la mise à jour du VUCEM. En outre, en 2021, le Mexique a créé le Comité national de la facilitation des échanges pour mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

3.13. Par ailleurs, en raison de la situation d'urgence provoquée par la COVID-19, les démarches d'importation ont été facilitées pour que le Secrétariat à la santé, le Secrétariat à la défense nationale et à la marine, l'Institut de santé pour le bien-être, l'Institut mexicain de sécurité sociale et l'Institut de sécurité et de services sociaux pour les fonctionnaires puissent acquérir les biens et services nécessaires à la gestion de la situation: matériel médical, agents de diagnostic, matériel chirurgical et thérapeutique, produits d'hygiène, etc.²²

3.1.2 Évaluation en douane

3.14. Depuis le dernier examen en 2017, les procédures de détermination de la valeur en douane des marchandises importées n'ont pas subi de modifications importantes. La valeur en douane est déterminée conformément à l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane et à la Loi douanière. La

¹⁸ Décret modifiant, complétant et abrogeant diverses dispositions de la Loi douanière (Journal officiel du 25 juin 2018). Adresse consultée:

http://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5528958&fecha=25/06/2018; Règles générales du commerce extérieur pour 2018. Adresse consultée: <https://www.sat.gob.mx/normatividad/97466/reglas-generales-de-comercio-exterior>; et Règles générales du commerce extérieur pour 2020. Adresse consultée: [https://www.sat.gob.mx/normatividad/36272/reglas-generales-de-comercio-exterior-\(rgce\)](https://www.sat.gob.mx/normatividad/36272/reglas-generales-de-comercio-exterior-(rgce)).

¹⁹ Renseignements communiqués par les autorités.

²⁰ Les opérations d'importation temporaire sont visées par la TVA et l'IEPS depuis le 1^{er} janvier 2014 (Décret modifiant, complétant et abrogeant diverses dispositions de la Loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée, de la Loi relative à l'impôt spécial sur les produits et les services, et de la Loi fédérale sur les droits de douane; promulguant la Loi sur l'impôt sur le revenu; et abrogeant la Loi sur l'impôt sur les sociétés à taux unique et la Loi relative à l'impôt sur les dépôts en espèces (Journal officiel du 11 décembre 2013)).

²¹ Renseignements communiqués par les autorités.

²² Accord établissant les mesures extraordinaires à prendre pour acquérir et importer les biens et services visés aux paragraphes II et III de l'article 2 du Décret déclarant, dans les régions touchées sur tout le territoire national, les mesures extraordinaires en matière de salubrité générale pour lutter contre la maladie grave nécessitant une attention prioritaire causée par le virus SARS-CoV2 (COVID-19), publié le 27 mars 2020 (Journal officiel du 3 avril 2020, dernière modification effectuée le 22 octobre 2020).

valeur en douane correspond généralement à la valeur transactionnelle; si la valeur ne peut être déterminée selon cette méthode, on utilise les autres méthodes prévues dans l'Accord de l'OMC (articles 65 à 71 et 78 de la Loi douanière).

3.15. Depuis 2018, les importateurs doivent fournir à l'agence de courtage en douane ou au courtier en douane chargé du dédouanement des marchandises une attestation où figurent les éléments nécessaires pour déterminer la valeur en douane des marchandises. L'importateur doit conserver cette attestation au format numérique et obtenir les renseignements, documents et autres éléments de preuve nécessaires pour vérifier que la valeur déclarée a été déterminée conformément à la Loi, et les transmettre aux autorités douanières à leur demande (article 59 de la Loi douanière).²³ Cette modification a été opérée pour que l'autorité douanière puisse vérifier la valeur déclarée et déterminer la valeur en douane lorsque les données du fournisseur à l'étranger ou le domicile fiscal de l'importateur sont erronés ou inexistantes. Les importateurs peuvent demander, avant le dédouanement des marchandises, une justification concernant la méthode d'évaluation ou les critères utilisés pour déterminer la valeur en douane des marchandises (article 78-B de la Loi douanière). D'après les autorités, dans la majorité des cas (72,5% en 2021), la valeur transactionnelle a été utilisée.

3.16. Le Mexique continue d'utiliser les prix estimés pour déterminer la valeur en douane de certaines marchandises afin d'éviter la sous-évaluation, ainsi que l'évasion fiscale. Ces prix ne peuvent pas être utilisés pour déterminer la base d'imposition des droits; ils servent uniquement de référence pour identifier les situations où la valeur indiquée dans la déclaration est inférieure à la valeur de la marchandise, et déterminer le montant de la garantie devant être déposée en fonction des conséquences fiscales éventuelles. Pour importer des marchandises assujetties aux prix estimés, l'importateur doit déposer une garantie. Depuis 2019, les prix estimés sont utilisés pour les importations de chaussures, de textiles et de vêtements, même si la législation autorise également l'utilisation de ces prix dans le cas des véhicules, indépendamment de l'origine des importations.²⁴

3.1.3 Règles d'origine

3.17. Le Mexique continue d'appliquer des règles d'origine préférentielles et non préférentielles. Comme en 2017, les règles d'origine non préférentielles permettent de déterminer l'origine des importations assujetties à des droits antidumping ou compensateurs afin d'empêcher le contournement de ces droits par la réexpédition des marchandises à travers le territoire de pays tiers.²⁵

3.18. En général, les règles d'origine préférentielles énoncées dans les accords qui sont entrés en vigueur à partir de 2017 reposent sur les mêmes principes que celles établies dans les accords conclus antérieurement par le Mexique. Depuis 2017, le Mexique applique également les règles préférentielles prévues dans les accords commerciaux suivants: ACEUM; Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP); et Accord de continuité commerciale entre le Mexique et le Royaume-Uni.²⁶

3.19. Les critères de détermination de l'origine peuvent être généraux ou spécifiques. En outre, l'utilisation de matières non originaires ne satisfaisant pas au critère du changement de classification tarifaire est autorisée à condition que ces matières ne représentent pas plus d'un certain

²³ Articles 59, paragraphe III, 66 et 78-A de la Loi douanière, modifiée par le Décret publié au Journal officiel du 25 juin 2018.

²⁴ Résolution modifiant les annexes 2, 3 et 4 de la Résolution établissant le mécanisme visant à garantir le paiement des droits sur les marchandises assujetties aux prix estimés par le SHCP (Journal officiel du 24 décembre 2020). Adresse consultée:

https://www.dof.gob.mx/2020/SHCP/SHCP_1_03_241220.pdf.

²⁵ Décision portant modification de la Décision établissant des règles pour la détermination du pays d'origine des marchandises importées et des dispositions en vue de la certification de ces marchandises aux fins de l'application de droits compensateurs (Journal officiel du 16 octobre 2008). Adresse consultée: http://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5064504&fecha=16/10/2008; Décret accordant des facilités administratives en matière douanière et de commerce extérieur (Journal officiel du 31 mars 2008). Adresse consultée: https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5032270&fecha=31/03/2008; et Décret portant modification du Décret accordant des facilités administratives en matière douanière et de commerce extérieur (Journal officiel du 1^{er} novembre 2012). Adresse consultée: http://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5276246&fecha=01/11/2012.

²⁶ Base de données – Accords commerciaux régionaux. Adresse consultée: <http://rtais.wto.org/UI/PublicMaintainRTAHome.aspx>; et documents de l'OMC G/RO/N/183 et G/RO/N/210, du 15 avril 2019 et du 4 février 2021, respectivement.

pourcentage du coût ou du poids total du produit ou, dans le cas des textiles, du poids total. Les accords auxquels le Mexique est partie autorisent le cumul, y compris élargi, c'est-à-dire l'utilisation d'intrants originaires d'États non parties avec lesquels les parties ont également un accord commercial (tableau 3.2).

Tableau 3.2 Règles d'origine au titre des accords commerciaux régionaux entrés en vigueur depuis 2017

	ACEUM	PTPGP	Royaume-Uni
Critères de détermination de l'origine	a) Produits entièrement obtenus ou fabriqués sur le territoire des Parties. b) Produits entièrement fabriqués sur le territoire des Parties, exclusivement à partir de matières originaires. c) Produits entièrement fabriqués sur le territoire des Parties à partir de matières non originaires satisfaisant aux critères établis dans les règles d'origine spécifiques, à savoir le changement de classification tarifaire ou la teneur minimale en valeur régionale.		
Règle de tolérance	10% de la valeur transactionnelle		
Règle de tolérance pour les textiles	10% du poids total, sauf dans le cas des élastomères (7%)	10% du poids total; les fils d'élastomères doivent être entièrement produits sur le territoire des Parties	8% ou moins du poids total, uniquement pour les produits mélangés fabriqués à partir de 2 matières textiles de base ou plus ^a
Cumul de l'origine	Cumul élargi de l'origine. ^b		

a Note n° 5 des notes introductives à la liste des appendices II et II A) de l'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et les États-Unis du Mexique, sur lequel est basé l'Accord de continuité commerciale entre les États-Unis du Mexique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Adresse consultée: http://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5619907&fecha=01/06/2021.

b Dans le cas de l'Accord avec le Royaume-Uni, les critères relatifs au cumul cesseront de s'appliquer 3 ans après l'entrée en vigueur de l'Accord, à moins que les Parties ne conviennent de prolonger cette période (Annexe – Modifications de l'Accord incorporé – Modification de l'Annexe III de la Décision n° 2/2000, article 3^a paragraphe 7). Adresse consultée: http://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5619907&fecha=01/06/2021).

Source: Secrétariat de l'OMC.

3.20. Outre les règles spécifiques par produit, l'ACEUM contient une prescription relative à la valeur en teneur-travail (VCL) pour les marchandises du secteur automobile, selon laquelle les véhicules de tourisme et les camions sont considérés comme originaires uniquement si un certain pourcentage de leur valeur est produit par des employés dont le salaire horaire minimal est de 16 USD.²⁷ Pour la période 2020-2022, la VCL relative aux véhicules légers a été fixée à 30%, puis elle passera à 40% à partir de 2023; dans le cas des camions, ce pourcentage s'élève à 45%.²⁸

3.1.4 Droits de douane

3.1.4.1 Structure et niveaux

3.21. Pendant la période considérée, la principale modification apportée au tarif douanier mexicain a été la réduction du nombre de lignes tarifaires. D'après les autorités, cette modification a été nécessaire pour actualiser les lignes tarifaires obsolètes pour lesquelles les flux commerciaux étaient faibles ou nuls, et pour mettre en œuvre la sixième révision du Système harmonisé.²⁹ En 2016, le tarif douanier du Mexique comptait 12 275 lignes tarifaires au niveau des positions à 8 chiffres du SH2012, tandis qu'en 2021 il comptait 7 802 lignes tarifaires au niveau des positions à 8 chiffres du SH2017.³⁰

²⁷ Le salaire des employés n'intervenant pas directement dans la production, par exemple les employés travaillant dans l'administration, la R&D ou l'ingénierie, n'est pas pris en compte.

²⁸ ACEUM – Annexe 4-B, Appendice, Dispositions relatives aux règles d'origine spécifiques par produit pour les produits automobiles, article 7. Adresse consultée: http://dof.gob.mx/2020/SRE/T_MEC_290620.pdf.

²⁹ Décret promulguant la Loi sur les taxes générales à l'importation et à l'exportation, et modifiant et complétant diverses dispositions de la Loi douanière (Journal officiel du 1^{er} juillet 2020). Adresse consultée: <https://www.snice.gob.mx/cs/avi/snice/nuevaligie.instrumentacion.html>.

³⁰ L'ensemble des lignes tarifaires comprend 41 lignes qui ne sont assujetties à aucun taux de droit, l'importation des produits concernés étant interdite.

3.22. De manière générale, le Mexique applique des droits *ad valorem*, sauf pour 45 lignes tarifaires (0,6% du total). Parmi ces lignes, 36 sont assujetties à des droits composites et 9 à des droits spécifiques; ces deux types de droits visent toujours les mêmes catégories de produits qu'en 2016.³¹

3.23. Des droits saisonniers continuent d'être appliqués pour le sorgho (codes 1007.90.01 et 1007.90.02 du SH), les fèves de soja (codes 1201.90.01 et 1201.90.02 du SH) et les graines de carthame (codes 1207.60.02 et 1207.60.03 du SH). Par conséquent, comme en 2016, les importations de ces trois produits bénéficient de la franchise de droits pendant une certaine période de l'année; en dehors de cette période, le sorgho et les fèves de soja sont soumis à un droit de 15% et les graines de carthame à un droit de 10%.

3.24. Pendant la période considérée, la moyenne des droits NPF appliqués a augmenté, passant de 5,5% en 2016 à 6,7% en 2021 (tableau 3.3). Cette augmentation peut s'expliquer par la baisse du nombre de lignes tarifaires bénéficiant de la franchise de droits et l'augmentation du nombre de lignes soumises à des taux compris entre 0% et 15% (graphique 3.1), ainsi que par la diminution globale du nombre de lignes tarifaires. Malgré l'augmentation du droit moyen, le niveau de protection accordé aux produits agricoles (définition de l'OMC) est tombé de 14,3% en 2016 à 13,2% en 2021. Comme en 2016, les produits non agricoles sont assujettis à un droit moyen inférieur à celui appliqué aux produits agricoles, qui a toutefois augmenté pendant la période considérée, passant de 4,6% à 5,9%.

Tableau 3.3 Structure des droits NPF, 2016 et 2021

(%)

	2016 (SH2012)	2021 (SH2017)
Nombre total de lignes	12 275	7 802 ^a
Taux <i>ad valorem</i> (> 0%)	5 060	4 015
Taux de 0%	7 137	3 701
Taux non <i>ad valorem</i>	59	45
Droits non <i>ad valorem</i> (% des lignes tarifaires)	0,5	0,6
Droits non <i>ad valorem</i> sans équivalents <i>ad valorem</i> (% des lignes tarifaires)	0,4	1,5
Moyenne simple (%)	5,5	6,7
Produits agricoles (définition OMC)	14,3	13,2
Produits non agricoles (pétrole inclus, définition OMC)	4,6	5,9
Contingents tarifaires (% des lignes tarifaires)	1,0	1,5
Lignes tarifaires assujetties à un droit nul (% des lignes tarifaires)	58,1	47,4
Moyenne des lignes assujetties à un droit supérieur à zéro (%)	13,3	12,9
"Crêtes" tarifaires nationales (% des lignes tarifaires) ^b	9,8	2,1
"Crêtes" tarifaires internationales (% des lignes tarifaires) ^c	9,8	9,7
Écart type global des droits appliqués	8,8	8,4
Lignes tarifaires consolidées (% des lignes tarifaires)	100,0	100,0

a Y compris 41 lignes tarifaires qui ne sont assujetties à aucun taux de droit, l'importation des produits concernés étant interdite.

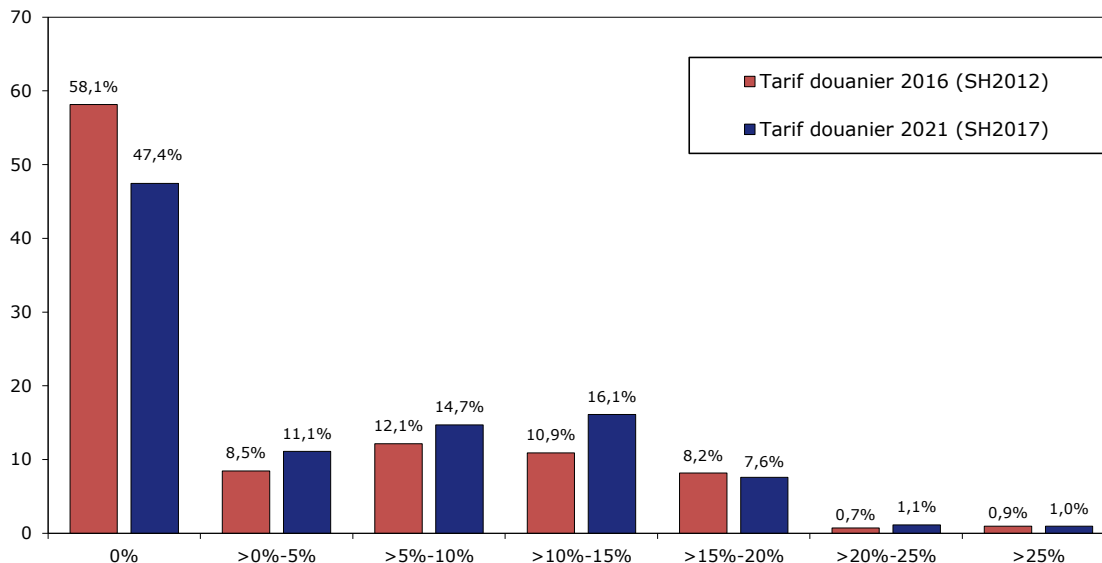
b Les crêtes tarifaires nationales sont les taux supérieurs au triple de la moyenne simple globale.

c Les crêtes tarifaires internationales sont les taux supérieurs à 15%.

Note: La moyenne tient compte des équivalents *ad valorem* (EAV) pour les lignes assujetties à des droits non *ad valorem*. Pour l'année 2021, les EAV ont été estimés sur la base des valeurs unitaires des importations totales de 2020; ces données ont été communiquées par les autorités. Pour les analyses correspondant aux années 2016 et 2021, les droits composites n'ont pas été pris en compte dans le calcul (44 lignes en 2016 et 36 lignes en 2021).

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

³¹ Les droits composites s'appliquent, entre autres, aux produits suivants: lait et composants du lait, crème de lait et lactosérum, additionnés de sucre (codes 04.02 et 04.04 du SH); pâtes à tartiner laitières (code 04.05 du SH); fruits congelés et autres fruits, additionnés de sucre (code 08.11 du SH); mélasses (code 17.03 du SH); sucreries (code 17.04 du SH); chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao (code 18.06 du SH); préparations alimentaires de farines, gruaux, et produits à base de céréales et produits de la boulangerie (codes 19.01; 19.04 et 19.05 du SH); autres préparations alimentaires (code 21.06 du SH); confitures et marmelades (codes 20.06 et 20.07 du SH); glaces de consommation (code 21.05 du SH); eaux minérales (code 22.02 du SH); alcool éthylique (code 22.07 du SH) et esters de l'acide citrique (code 29.18 du SH). Les droits spécifiques s'appliquent notamment aux produits suivants: sucres (code 17.01 du SH); poudre de cacao (code 18.06 du SH); sirops aromatisés (code 21.06 du SH); et pneumatiques usagés (code 40.12 du SH).

Graphique 3.1 Répartition par fréquence des taux de droits, 2016 et 2021(% du total des lignes tarifaires^a)

a Le nombre total de lignes est de 12 275 pour le tarif 2016 et de 7 802 pour le tarif 2021.

Note: Le total des lignes n'atteint pas 100%, car les droits composites (44 lignes additionnelles en 2016 et 36 en 2021) n'ont pas été pris en compte dans les calculs et, en 2021, 0,5% des lignes couvraient des produits dont l'importation était interdite et n'étaient donc soumises à aucun droit (ce pourcentage était de 0,2% en 2016).

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.25. En moyenne, les droits les plus élevés par catégorie de produits de l'OMC visent toujours les produits agricoles, en particulier les sucres et sucreries, ainsi que les produits laitiers, qui sont respectivement assujettis à des droits de 30% (40,9% en 2016) et 22,1% (40,9% en 2016), (tableau A3. 1). Pour les animaux et les produits d'origine animale, la moyenne des droits appliqués, qui était de 24,8% en 2016, est tombée à 15,5% en 2021. En moyenne, les droits appliqués visant les produits non agricoles n'ont guère changé, même s'ils ont augmenté pour la quasi-totalité des produits depuis 2016, sauf dans le cas du poisson et des produits à base de poisson (13,8% en 2021 et 15,5% en 2016); néanmoins, le poisson et les produits à base de poisson ainsi que les vêtements (21,4% en 2021 et 21% en 2016) affichent les droits moyens les plus élevés.

3.26. En 2021, les droits appliqués, hors droits composites, étaient compris entre 0% et 75% (100% en 2016). Le taux de droit le plus fréquent, qui s'applique à 47,4% des lignes tarifaires (58,1% en 2016), est de 0% (graphique 3.1). En janvier 2021, les lignes assujetties à un droit *ad valorem* supérieur à zéro étaient visées par 15 taux de droits différents (18 en 2016), compris entre 3% et 75% (en 2016, le taux le plus élevé était de 100%).³² À part le taux de 0%, les taux de droits les plus courants en 2021 étaient les taux de 15% (1 255 lignes, soit 16,1% des lignes), de 10% (969 lignes, 12,4%) et de 5% (849 lignes, 10,8%).³³ En 2021, 96,7% des lignes tarifaires étaient assujetties à un droit inférieur ou égal à 20% (98% des lignes en 2016). Les droits supérieurs à 25% (soit 30%, 36%, 45%, 50%, 67% et 75%) visaient surtout les produits agricoles, ainsi que les chaussures (30%) et les véhicules automobiles et tracteurs (50%).

3.27. Dans le cadre du Cycle d'Uruguay, le Mexique a consolidé la totalité de ses lignes tarifaires.³⁴ Le tarif douanier consolidé, comme le tarif douanier appliqué, contient également des droits non *ad valorem*. Tous les droits consolidés non *ad valorem* sont des droits mixtes. Néanmoins, une ligne tarifaire peut être assujettie à un droit appliqué *ad valorem*, spécifique ou composite, sans être nécessairement consolidée avec ce même type de droit. Les autorités indiquent toutefois que tous

³² Ces taux étaient les suivants: 3%, 5%, 6%, 7%, 9%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 36%, 45%, 50%, 67% et 75%.

³³ En 2016, les taux de droits les plus fréquents, à part le taux de 0%, étaient aussi de 15% (1 337 lignes), de 10% (1 274 lignes) et de 5% (1 013 lignes).

³⁴ Le tarif douanier consolidé du Mexique est basé sur la nomenclature du SH2012.

ces droits respectent le plafond consolidé. Les droits consolidés non *ad valorem* visent 91 lignes.³⁵ Les droits composites comportent un élément spécifique et un élément *ad valorem* qui fonctionne comme un droit minimal; l'élément *ad valorem* de ces droits est compris entre 47% et 254%. Ainsi, les consolidations tarifaires sont comprises entre 0% et 254% si l'on inclut uniquement l'élément *ad valorem* des droits. Si l'on exclut les droits composites et que l'on prend en compte seulement les taux de droits *ad valorem*, les consolidations vont de 0% à 72%. Le taux le plus élevé de 72% vise le café (code 09.01 du SH); il est suivi du taux de 67,5% qui vise les tabacs et les cigares (codes 24.02 et 24.03 du SH) et de celui de 50% qui vise 185 lignes et parties de lignes de la nomenclature du SH2012. Si l'on prend en compte les taux *ad valorem* et les taux non *ad valorem*, environ 76% du tarif douanier a été consolidé à 35%; 10% ont été consolidés à des niveaux inférieurs à 35% et le reste du tarif a été consolidé à des niveaux supérieurs.

3.28. Il semble que les droits NPF appliqués dépassent les droits consolidés uniquement dans le cas d'une sous-position de la ligne 7009.91.99 du SH (autres miroirs en verre), car une partie de la sous-position est consolidée à 10% et l'autre à 35%, tandis que le droit NPF est de 15% (tableau 3.4).³⁶

Tableau 3.4 Lignes tarifaires pour lesquelles les droits NPF appliqués sont supérieurs aux droits consolidés, 2021

Code du SH	Désignation	Droit NPF (%)	Droit consolidé (%)
7009.91.99	Autres miroirs en verre	15	
Sous-positions:			
7009.91.99	Destinés à des aéronefs		10
7009.91.99	Autres		35

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.1.4.2 Contingents tarifaires

3.29. Le Mexique continue d'utiliser trois types de contingents tarifaires: les contingents négociés dans le cadre de l'OMC, les contingents préférentiels négociés dans le cadre d'accords commerciaux et les contingents unilatéraux.

3.30. Dans le cadre de l'OMC, le Mexique applique des contingents tarifaires pour les produits suivants, entre autres: viandes et abats comestibles, lait en poudre, fromages, café, pommes de terre, haricots, blé, orge, maïs, graisses animales, sucres et produits à forte teneur en sucre. En 2021, comme en 2015, la majorité de ces contingents n'ont pas été utilisés, que ce soit parce que le droit NPF appliqué était inférieur au droit visant les importations effectuées dans le cadre du contingent, parce que les conditions d'accès aux marchés offertes dans le cadre d'un contingent unilatéral étaient plus favorables, ou parce que le volume des importations mexicaines ayant bénéficié de conditions préférentielles était supérieur au volume du contingent négocié dans le cadre de l'OMC. En outre, le volume des importations de ces produits est généralement faible (tableau A3. 2).

3.31. Le Mexique a négocié des contingents préférentiels dans le cadre de ses accords commerciaux avec l'Argentine: ACE n° 6 (56 lignes tarifaires au niveau des positions à 8 chiffres du SH2017) et ACE n° 55, appendice 1 (25 lignes); le Brésil: ACE n° 53 (8 lignes)³⁷; la Colombie (88 lignes); le Costa Rica (12 lignes); Cuba: ACE n° 51 (102 lignes); El Salvador (7 lignes); le Guatemala (12 lignes); le Honduras (6 lignes); Israël (11 lignes); le Japon (29 lignes); le Nicaragua (5 lignes); le Pérou (38 lignes); l'Uruguay (21 lignes) et l'UE (3 lignes). Dans le cas du PTPGP, le Mexique a également négocié des contingents préférentiels (Australie (28 lignes); Canada, Nouvelle-Zélande, Singapour et Viet Nam (20 lignes); et Japon (19 lignes)).

³⁵ Il s'agit de produits tels que la viande et les abats; le lait et les produits laitiers; les pommes de terre et les légumes à cosse secs; les céréales; les graisses et les huiles animales ou végétales; les sucres et les sucreries; le cacao ou ses préparations; et d'autres préparations alimentaires.

³⁶ Ce résultat a été obtenu en comparant les droits NPF appliqués (2021) et les droits consolidés, en prenant en considération uniquement les lignes strictement comparables compte tenu du changement de nomenclature ou de l'utilisation d'un type de droit (*ad valorem*, composite ou mixte) différent selon qu'il s'agit du droit appliqué ou du droit consolidé.

³⁷ Les contingents préférentiels négociés dans le cadre de l'ACE n° 55 dans le cas du Brésil ont été supprimés en 2019 (cinquième Protocole additionnel annexé à l'appendice II sur le commerce dans le secteur automobile entre le Brésil et le Mexique).

3.32. Le Mexique continue d'appliquer des contingents d'importation unilatéraux d'une durée déterminée pour améliorer la compétitivité des chaînes de production, faire face à l'augmentation des prix, satisfaire la demande intérieure lorsque l'offre nationale est insuffisante ou réduire le déficit de la balance des paiements. Pour déterminer le volume ou la valeur des contingents, le Secrétariat à l'économie tient compte des conditions d'approvisionnement et d'offre, ainsi que de l'avis des acteurs qui interviennent dans la chaîne de production et de la Commission du commerce extérieur (COCEX). Le Secrétariat à l'économie publie au Journal officiel de la Fédération le volume ou la valeur du contingent, ainsi que les prescriptions à satisfaire pour obtenir la licence, la procédure d'attribution et la durée de validité de la licence non automatique.

3.33. En 2021, le Mexique appliquait des contingents unilatéraux pour 77 lignes tarifaires au niveau des positions à 8 chiffres du SH qui couvraient aussi bien des produits agricoles que des produits manufacturés. Parmi ces lignes, 14 étaient également soumises à des contingents tarifaires dans le cadre de l'OMC. C'était le cas du café, de la viande de bœuf, de porc et de poulet, de l'orge, des haricots et de certains fromages. Pour ces produits, le droit applicable était moins élevé dans le cadre du contingent unilatéral que dans le cadre du contingent de l'OMC; pour la plupart de ces contingents, le droit est de 0%. Néanmoins, en 2021, les importations effectuées dans le cadre des contingents unilatéraux et des contingents de l'OMC ont été faibles. Le contingent unilatéral qui a été le plus utilisé, à 38,4%, était celui de l'extrait de café, suivi du contingent établi pour les filets de poissons (31,4%), les morceaux de poulet et de dindon (14,3%) et les préparations à base de produits laitiers (9,8%) ((tableau 3.5 et tableau A3. 3).

Tableau 3.5 Lignes tarifaires faisant l'objet de contingents unilatéraux et de contingents de l'OMC, 2021

Désignation (code du SH)	Droit de douane contingentaire		Droit de douane hors contingent (%)
	OMC (%)	Unilatéral (%)	
Viandes et abats comestibles de volaille			
0207.14.99	50	0	75
0207.26.03	50	0	75
0207.27.99	50	0	75
0207.60.03	50	10	0
Fromages à pâte dure et demi-dure			
0406.90.99	50	20	45
Haricots, à l'exception des haricots de semence			
0713.33.99	50	0	45
Café			
0901.21.01	50	0	45
0901.22.01	50	0	45
0901.90.99	50	0	45
Extrait de café			
2101.11.02	50	20	45
2101.11.99	50	20	45
2101.12.01	50	20	45
Orge			
1003.90.99	50	0	0
Préparations à base de produits laitiers			
1901.90.05	50	0	45

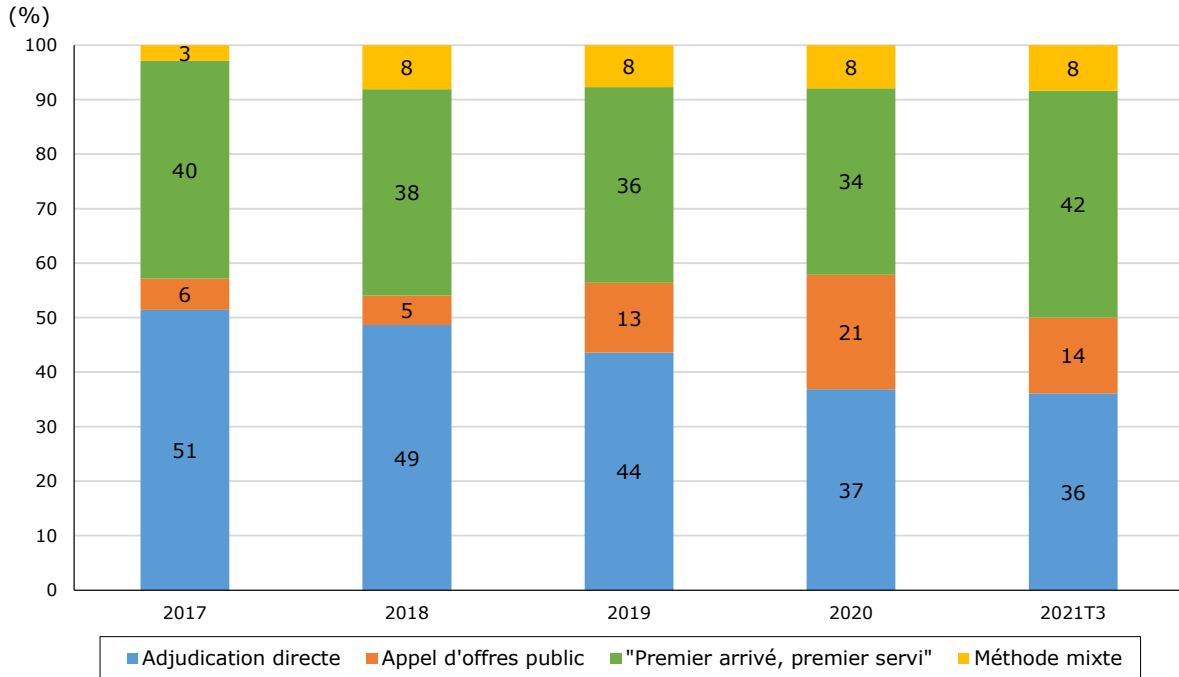
Source: Document de l'OMC G/AG/N/MEX/54 du 2 juin 2021 et renseignements communiqués par les autorités.

3.34. En général, les contingents sont attribués par voie d'appel d'offres public. Cependant, le Secrétariat à l'économie peut suivre d'autres procédures, comme l'adjudication directe, la méthode mixte ou la méthode fondée sur le principe du "premier arrivé, premier servi". Les procédures d'attribution peuvent également être définies dans les accords commerciaux ou conventions internationales auxquels le Mexique est partie. Dans tous les cas, les procédures ne peuvent pas constituer un obstacle au commerce (article 24 de la LCE). Sur la période 2017-2021, les méthodes les plus utilisées ont été l'adjudication directe et la méthode du "premier arrivé, premier servi" (graphique 3.2).³⁸ Une fois les contingents attribués, les importateurs doivent obtenir une licence d'importation non automatique ("certificat d'attribution contingentaire") (article 15 de la LCE). Les personnes qui peuvent demander une part de contingent sont les personnes physiques ou morales

³⁸ Service national d'information sur le commerce extérieur (SNICE) Adresse consultée: <https://www.snice.gob.mx/cs/avi/snice/cuposinfigeneral.html>.

établies au Mexique remplissant les conditions établies par le Secrétariat à l'économie pour chaque contingent. La demande peut s'effectuer par l'intermédiaire du VUCEM ou en personne auprès des délégations et sous-délégations fédérales du Secrétariat à l'économie. Cependant, actuellement, ces demandes se font surtout par l'intermédiaire du VUCEM.

Graphique 3.2 Répartition des contingents par méthode d'attribution, 2017-2021T3



Source: Service national d'information sur le commerce extérieur (SNICE).

3.35. Par ailleurs, le Secrétariat à l'économie peut mettre en place des contingents en franchise de droits lorsqu'il le juge nécessaire. En 2020, il a été établi que les importations de lait en poudre ou en comprimés (codes 0402.10.01 et 0402.21.01 du SH) dans le cadre du contingent de l'OMC, ainsi que les importations de produits faisant l'objet de contingents unilatéraux (poissons, tomates, oignons, fruits, maïs, riz, graisses et huiles végétales, tourteaux de soja, mélasses de canne, certains spiritueux, et jouets) seraient exonérées de droits.³⁹ En 2021, un contingent en franchise de droits de 7 000 tonnes a été mis en place pour la viande de bœuf (fraîche, réfrigérée et congelée), afin de garantir l'approvisionnement et la stabilité des prix sur le marché intérieur; il semble toutefois que ce contingent n'ait pas été utilisé.⁴⁰

3.1.4.3 Droits préférentiels

3.36. En 2021, le Mexique avait 28 accords commerciaux, au titre desquels les importations originaires bénéficiaient d'un traitement préférentiel.

3.37. La moyenne des droits préférentiels prévus dans les accords de libre-échange (ALE) négociés par le Mexique est, dans tous les cas, inférieure à la moyenne des droits NPF.⁴¹ Elle varie entre 0% et 3,2%, comme dans le cas des produits non agricoles. Les préférences octroyées pour les produits agricoles sont en deçà de celles accordées pour les produits non agricoles et, dans certains cas, le droit préférentiel visant ces produits est très proche du droit NPF (avec la Norvège, par exemple). Les produits agricoles sont assujettis à des droits préférentiels compris entre zéro et 13%. Les franchises de droits accordées au titre de tous les accords, sauf celui conclu avec le Panama et le

³⁹ Adresse consultée: http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/ref/liqix/LIGIEx_tarifa01_24dic20.pdf.

⁴⁰ Le contingent est appliqué aux types de viandes suivants: les carcasses ou demi-carcasses (code 0201.10.01 du SH); les autres morceaux non désossés (code 0201.20.99 du SH); les viandes désossées (code 02.01.30.01 du SH); les carcasses ou demi-carcasses (code 0202.10.01 du SH); les autres morceaux non désossés (code 0202.20.99 du SH); les viandes désossées (code 0202.30.01 du SH) (Décision annonçant le contingent tarifaire pour l'importation de viande de bœuf (Journal officiel du 28 juin 2021)).

⁴¹ Pour chaque produit, la moyenne a été calculée sur la base du droit le moins élevé entre le droit NPF et le droit préférentiel, afin de rendre compte de manière plus précise des conditions d'accès aux marchés.

PTPGP, visent plus de 90% de l'ensemble des lignes tarifaires, voire 99% ou 100% dans le cadre de certains accords. C'est le cas de ceux conclus avec le Chili, le Nicaragua et les États-Unis (tableau 3.6).

3.38. Les préférences accordées dans le cadre des accords de portée partielle couvrent moins de 50% de l'ensemble des lignes tarifaires, sauf dans le cas de l'accord conclu avec l'État plurinational de Bolivie. Comparée à la moyenne des droits NPF, la marge de préférence prévue dans ces accords n'est pas considérable.

Tableau 3.6 Analyse récapitulative des droits préférentiels, 2021

	Nombre de lignes préférentielles	Part préférentielle du droit (%)	Total		Catégories de l'OMC			
			Moyenne (%)	Lignes en franchise (%)	Produits agricoles		Produits non agricoles (pétrole inclus)	
					Moyenne (%)	Lignes en franchise (%)	Moyenne (%)	Lignes en franchise (%)
NPF	-	-	6,7	47,4	13,2	21,8	5,9	50,8
ALE								
Andorre	3 124	40,0	2,0	87,5	13,1	22,9	0,6	95,9
Canada	3 994	51,2	0,2	98,6	1,8	91,9	0,0	99,5
Chili	4 019	51,5	0,1	98,8	1,1	94,6	0,0	99,3
Colombie	3 889	49,8	0,8	95,3	4,8	70,9	0,3	98,4
Costa Rica	3 955	50,7	0,3	98,1	3,0	88,2	0,0	99,4
El Salvador	3 898	50,0	0,5	97,2	3,1	86,2	0,2	98,7
États-Unis	4 015	51,5	0,0	99,5	0,0	99,2	0,0	99,5
Guatemala	3 883	49,8	0,6	97,0	3,5	85,0	0,2	98,5
Honduras	3 896	49,9	0,5	96,9	3,0	86,5	0,2	98,2
Islande	3 398	43,6	1,4	91,0	12,6	26,5	0,0	99,4
Israël	3 162	40,5	1,9	87,9	12,5	26,7	0,6	95,9
Japon	3 571	45,8	1,0	93,2	7,5	55,5	0,2	98,2
Nicaragua	4 038	51,8	0,1	99,2	0,7	96,8	0,0	99,5
Norvège	3 369	43,2	1,5	90,6	13,0	23,3	0,0	99,4
Panama	3 702	47,4	1,9	75,3	4,3	66,5	1,6	76,5
Pérou	3 840	49,2	0,6	96,6	4,3	78,5	0,1	99,0
Suisse	3 435	44,0	1,3	91,4	11,9	30,4	0,0	99,4
Union européenne	3 813	48,9	0,6	96,3	5,0	71,6	0,0	99,5
Uruguay	3 778	48,4	1,0	93,6	3,5	79,6	0,7	95,5
Chili (Alliance du Pacifique)	4 022	51,6	0,2	98,2	1,7	89,2	0,0	99,3
Colombie (Alliance du Pacifique)	4 005	51,3	0,2	97,8	1,4	88,6	0,0	99,0
Pérou (Alliance du Pacifique)	4 022	51,6	0,2	98,2	1,7	89,2	0,0	99,3
Australie (PTPGP)	3 894	49,9	2,8	71,6	3,0	79,1	2,8	70,6
Canada (PTPGP)	3 894	49,9	2,8	71,6	3,0	79,1	2,8	70,6
Japon (PTPGP)	3 894	49,9	2,8	71,4	3,0	79,1	2,8	70,4
Nouvelle-Zélande (PTPGP)	3 894	49,9	2,8	71,6	3,0	79,1	2,8	70,6
Singapour (PTPGP)	3 894	49,9	2,8	71,6	3,0	79,1	2,8	70,6
Viet Nam (PTPGP)	3 303	42,3	3,2	71,6	3,3	79,1	3,2	70,6
Accords de portée limitée								
Argentine ACE n° 6	696	8,9	5,6	56,9	12,6	25,1	4,7	61,1
Brésil ACE n° 53	115	1,5	6,5	47,9	12,2	25,7	5,8	50,8
Cuba ACE n° 51 (marché intérieur)	28	0,4	6,7	47,4	13,2	21,8	5,9	50,8
Cuba ACE n° 51 (région frontalière)	3	0,0	6,7	47,5	13,2	21,8	5,9	50,8
Cuba ACE n° 51 (territoire national)	938	12,0	5,5	56,7	11,1	30,7	4,8	60,1
Argentine ACE n° 55	53	0,7	6,6	48,1	13,2	21,8	5,8	51,6
Brésil ACE n° 55	93	1,2	6,6	48,6	13,2	21,8	5,7	52,2
Uruguay ACE n° 55	91	1,2	6,6	48,6	13,2	21,8	5,7	52,1
État plurinational de Bolivie ACE n° 66	3 902	50,0	0,3	97,6	2,8	83,4	0	99,5
Équateur APR n° 29	187	2,4	6,5	48,1	13,1	22,3	5,6	51,5

	Nombre de lignes préférentielles	Part préférentielle du droit (%)	Total		Catégories de l'OMC			
			Moyenne (%)	Lignes en franchise (%)	Produits agricoles		Produits non agricoles (pétrole inclus)	
					Moyenne (%)	Lignes en franchise (%)	Moyenne (%)	Lignes en franchise (%)
Autres accords								
Argentine PAR 4	3 172	40,7	5,8	47,4	11,3	21,8	5,1	50,8
Brésil PAR 4	3 172	40,7	5,8	47,4	11,3	21,8	5,1	50,8
Cuba PAR 4	3 172	40,7	5,4	47,4	10,6	21,8	4,8	50,8
Équateur PAR 4	3 172	40,7	4,8	47,4	9,5	21,8	4,3	50,8
Panama PAR 4	3 172	40,7	5,4	47,4	10,6	21,8	4,8	50,8
Paraguay PAR 4	3 172	40,7	4,5	47,4	8,7	21,8	3,9	50,8
Équateur ARAM 2	186	2,4	6,3	49,8	12,8	23,9	5,5	53,2
Paraguay ARAM 3	79	1,0	6,6	48,4	13,0	23,2	5,8	51,8

Note: La moyenne tient compte des équivalents *ad valorem* (EAV) pour les lignes assujetties à des droits spécifiques. Les EAV ont été estimés sur la base des valeurs unitaires des importations totales de 2020 communiquées par les autorités mexicaines. Les droits composites ou mixtes (36 lignes) ont été exclus des calculs.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base de données fournies par les autorités mexicaines.

3.39. Malgré le grand nombre d'accords commerciaux conclus par le Mexique, le faible niveau des droits préférentiels négociés et le degré élevé de libéralisation des échanges prévu (dans certains accords il s'élève à 99%, voire 100% du tarif douanier), le pourcentage d'importations bénéficiant d'un traitement préférentiel s'est maintenu autour de 36% aussi bien en 2020 qu'en 2021 (T2) (tableau 3.7). La faible utilisation des préférences tarifaires peut s'expliquer par l'existence d'autres régimes préférentiels, comme le Programme pour la promotion de l'industrie manufacturière, de l'industrie maquiladora et des services d'exportation (IMMEX) et les programmes de promotion sectorielle (PROSEC), et par le fait que près de 50% des lignes tarifaires sont assujetties à un droit de 0%.

Tableau 3.7 Importations NPF et importations bénéficiant d'un traitement préférentiel

(%)

Importations	2020		2021 (T2)	
	Traitement préférentiel	NPF	Traitement préférentiel	NPF
Importations totales	35,6	64,4	36,5	63,5
Origine				
Partenaire commercial avec lequel des accords ont été conclus	50,1	49,9	50,7	49,3
Partenaire commercial avec lequel aucun accord n'a été conclu	7,3	92,7	7,2	92,8

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.1.4.4 Concessions tarifaires

3.40. Le Mexique continue d'accorder des concessions tarifaires pour certains produits importés pour des usages spécifiques, par exemple les marchandises importées par des entités publiques pour assurer la défense nationale ou la sécurité publique et l'éducation, ou les marchandises importées par des organismes internationaux (article 61 de la Loi douanière). Les marchandises importées pour des "opérations spéciales" (chapitre 98 du SH)⁴², ainsi que certaines marchandises importées dans la région frontalière et la zone frontalière nord sont également exonérées de droits.⁴³

3.41. La taxe générale à l'importation pour la région frontalière et la zone frontalière nord, notifiée en 2019 par le Mexique conformément à l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires⁴⁴, a été mise en place pour promouvoir le développement des activités commerciales

⁴² Système intégré d'information sur le commerce extérieur (SIICEX) Adresse consultée: <http://www.siiicex-aaarem.org.mx/>.

⁴³ L'article 136 de la Loi douanière dispose ce qui suit: "Aux fins de la présente loi, la zone frontalière désigne le territoire compris entre la ligne de démarcation internationale et la ligne parallèle située à une distance de 20 km en direction de l'intérieur du pays. La région frontalière correspond au territoire déterminé par le pouvoir exécutif fédéral".

⁴⁴ Document de l'OMC G/SCM/N/315/MEX du 24 septembre 2019.

et de services, ainsi que pour faciliter la supervision et le déroulement des opérations d'importation dans ces régions. Ainsi, les opérateurs qui réalisent des activités commerciales ou fournissent certains services⁴⁵ et sont enregistrés en tant qu'entreprise frontalière peuvent importer des marchandises à un taux de droit préférentiel. La liste des produits concernés et le calendrier d'élimination des droits ont fait l'objet de plusieurs modifications pendant la période considérée (encadré 3.1). D'après ce qui a été notifié à l'OMC, il n'est pas possible de déterminer l'effet de cette mesure sur le commerce.⁴⁶ Selon les calculs du Secrétariat basés sur les données communiquées par les autorités, les marchandises importées dans le cadre de ce régime ont représenté 0,4% des importations totales en 2020 et 0,3% des importations totales en 2021 (T2), tandis que les exportations en pourcentage du total sont quasiment nulles.

Encadré 3.1 Modifications du régime d'importation/exportation de la région frontalière et de la zone frontalière nord

En 2016, il a été établi que la liste originale des produits bénéficiant d'un traitement préférentiel, c'est-à-dire la liste de produits figurant dans le Décret du 24 décembre 2008 établissant la taxe générale à l'importation pour la région frontalière et la zone frontalière nord, serait totalement exonérée de droits de douane jusqu'au 31 décembre 2019.

En 2019, il a été décidé de proroger la période d'élimination des droits pour certains de ces produits jusqu'au 30 septembre 2024 et d'appliquer aux autres produits un droit de 5% jusqu'au 31 décembre 2019.

En 2020, le calendrier d'élimination des droits a de nouveau été modifié pour certaines positions tarifaires. Dans le cas des positions tarifaires 7308.30.02 et 7308.90.99 du SH, le droit s'élèverait à 10% à partir du 22 septembre 2021 et à 7% à partir du 22 septembre 2023; pour les autres positions tarifaires (7304.19.01, 7304.19.02, 304.19.03, 7304.29.99, 7304.39.10, 7304.39.11, 7304.39.12, 7304.39.13, 7304.39.14, 7304.39.15, 7305.20.01, 7306.19.99, 7306.29.99, 7306.30.99 et 7308.20.02 du SH), le droit serait de 10% à partir du 22 septembre 2021 et de 5% à partir du 22 septembre 2023. Ces positions seront exonérées de droits à compter du 1^{er} octobre 2024.

En 2021, le calendrier d'élimination des droits a encore une fois été modifié, dans le but d'instaurer un environnement propice à l'adaptation de l'industrie sidérurgique au contexte économique international et de promouvoir le marché intérieur. Par conséquent, pour certaines positions tarifaires liées à ce secteur, le droit serait de 10% à partir du 30 juin 2022 et de 5% à partir du 22 septembre 2023, et ces positions seraient exonérées de droits à compter du 1^{er} octobre 2024.

En 2021, certains produits des chapitres 61, 62, 63, 64 et 87 du SH tels que les vêtements et les textiles, les chaussures et les véhicules, ont été retirés de la liste des produits susceptibles de bénéficier d'un traitement préférentiel s'ils sont importés par des entreprises frontalières.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base du Décret modifiant et allongeant la durée de validité du Décret établissant la taxe générale à l'importation pour la région frontalière et la zone frontalière nord (Journal officiel du 17 novembre 2016). Adresse consultée: https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5461351&fecha=17/11/2016; et Décret modifiant le barème des droits prévus par la Loi sur les taxes générales à l'importation et à l'exportation (Journal officiel du 22 novembre 2021). Adresse consultée: https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5635991&fecha=22/11/2021.

3.42. En 2021, pour faire face à la situation d'urgence sanitaire, les droits applicables aux vaccins contre le virus SARS-CoV-2 (code 3002.20.10 du SH) et aux récipients en aluminium contenant de l'oxygène à usage médical (code 7613.00.02 du SH), qui étaient normalement de 5% et 10%, respectivement, ont été abaissés à zéro.⁴⁷

3.43. Par ailleurs, pour encourager l'achat de véhicules utilisant des nouvelles technologies propres, le Mexique a supprimé temporairement, pour la période allant de 2020 au 30 septembre 2024, les droits visant une série d'automobiles et de véhicules électriques.⁴⁸ Les concessions tarifaires sont

⁴⁵ Il s'agit notamment des services de restauration, d'hôtellerie et de loisirs, des services culturels, récréatifs, sportifs et d'éducation, des services de recherche, des services médicaux et d'assistance sociale, des services de location de biens meubles et des services fournis aux entreprises.

⁴⁶ Document de l'OMC G/SCM/N/315/MEX du 24 septembre 2019.

⁴⁷ Décret modifiant le barème des droits prévus par la Loi sur les taxes générales à l'importation et à l'exportation (Journal officiel du 22 février 2021) Adresse consultée: http://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5611928&fecha=22/02/2021.

⁴⁸ Décret modifiant le barème des droits prévus par la Loi sur les taxes générales à l'importation et à l'exportation, Décret visant à soutenir la compétitivité de l'industrie de l'assemblage final d'automobiles et à promouvoir le développement du marché national de l'automobile, Décret établissant la taxe générale à l'importation pour la région frontalière et la zone frontalière nord, Décret instituant divers programmes de promotion sectorielle et décrets établissant des contingents tarifaires (Journal officiel du 24 décembre 2020).

utilisées pour permettre la libre concurrence et l'accès aux nouvelles technologies propres, en vue du développement ultérieur d'une industrie nationale.⁴⁹

3.44. Le Mexique continue d'accorder des concessions tarifaires dans le cadre de divers programmes comme les PROSEC et l'IMMEX.

3.45. Du fait des concessions tarifaires accordées par le Mexique et des régimes d'échanges préférentiels, la part des droits de douane en pourcentage des recettes fiscales totales s'est maintenue autour de 2% pendant la période considérée (tableau 3.8). Le Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP) estime que le faible niveau de recouvrement est notamment dû à l'existence d'incitations fiscales offrant des préférences tarifaires.⁵⁰

Tableau 3.8 Recettes fiscales liées aux taxes sur le commerce extérieur

(Milliards de MXN)

	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^a	2021T2 ^a
Recettes fiscales totales	2 716	2 850	3 062	3 203	3 339	1 856
Taxes sur le commerce extérieur	51	52	66	65	58	33
Importations	51	52	66	65	58	33
Exportations	0	0	0	0	0	0
% des recettes fiscales	1,9	1,8	2,1	2,0	1,7	1,8
% du PIB	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1

a Chiffres préliminaires.

Source: Banque du Mexique, base de données du Système d'information économique.

3.1.5 Autres impositions visant les importations

3.46. Au Mexique, les produits importés comme les produits nationaux sont assujettis à diverses taxes intérieures – la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt spécial sur la production et les services (IEPS) et l'impôt sur les automobiles neuves (ISAN).

3.47. Les importations définitives sont assujetties à la TVA, à l'exception: des bagages et du mobilier de maison, des biens dont la vente dans le pays et des services dont la fourniture sur le territoire national sont exemptés du paiement de cet impôt ou se voient appliquer un taux de TVA nul, des marchandises données par des résidents à l'étranger, des œuvres d'art reconnues comme telles, de l'or (d'une teneur minimale en or pur de 80%) et des véhicules en franchise de droits lorsqu'ils appartiennent au personnel de gouvernements étrangers avec lesquels il existe des relations diplomatiques.⁵¹ Le taux général de la TVA, qui n'a pas changé depuis le dernier examen (2017), est de 16%. L'assiette de la TVA sur les importations n'a pas changé non plus depuis 2017: il s'agit de la valeur en douane majorée des droits de douane et des autres contributions dues à l'importation.

3.48. Cependant, le taux général de la TVA ne s'applique pas sur tout le territoire national, car depuis 2018, un taux réduit de 8% s'applique dans les zones frontalières du nord et du sud pour les marchandises produites et vendues dans ces zones (les produits importés sont soumis au taux de 16%).⁵² Cette mesure fait partie des incitations fiscales accordées aux opérateurs dont les revenus tirés d'activités réalisées dans cette région représentent au moins 90% des revenus totaux. Cette incitation, qui devait initialement être valable jusqu'en 2020, a été prorogée jusqu'en 2024 et son application a été élargie à la zone frontalière du sud.⁵³

⁴⁹ Décret modifiant le barème des droits prévus par la Loi sur les taxes générales à l'importation et à l'exportation (Journal officiel du 3 septembre 2020).

⁵⁰ Programme national de financement du développement 2020-2024 (Journal officiel du 5 août 2020). Adresse consultée: https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5597864&fecha=05/08/2020.

⁵¹ SAT. Adresse consultée: <http://omawww.sat.gob.mx/EstimulosFiscalesNorteSur/Paginas/index.html>.

⁵² Décret sur les incitations fiscales en faveur de la zone frontalière du nord (Journal officiel du 31 décembre 2018). Adresse consultée: http://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5547485&fecha=31/12/2018.

⁵³ Décret modifiant l'octroi des incitations fiscales en faveur de la région frontalière du nord (Journal officiel du 30 décembre 2020) et Décret sur les incitations fiscales en faveur de la région frontalière du sud (Journal officiel du 30 décembre 2020). Adresse consultée: https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5609182&fecha=30/12/2020.

3.49. Le Mexique applique toujours l'IEPS à certains biens et services tels que les boissons alcooliques, les tabacs transformés, les aliments fortement caloriques, les pesticides et les combustibles. Les biens assujettis à l'IEPS n'ont pas changé pendant la période à l'examen. L'IEPS peut être appliquée à un taux *ad valorem* (boissons alcooliques, boissons énergisantes, pesticides et aliments fortement caloriques), à un taux spécifique (carburants automobiles, boissons aromatisées et combustibles fossiles) ou à un taux composite (cigares); depuis 2016, certains taux ont été révisés pour tenir compte de l'évolution de l'IPC (tableau 3.9). Diverses incitations fiscales sont accordées aux opérateurs qui importent et vendent des combustibles.⁵⁴ Le montant de l'incitation est ajusté, selon qu'il est nécessaire, pour atténuer les fluctuations des prix internationaux, et il peut varier d'une région ou d'un secteur à l'autre.⁵⁵ Les montants des incitations fiscales applicables à la vente et à l'importation d'essences, ainsi qu'à la vente dans la région frontalière avec les États-Unis d'Amérique et à la frontière avec le Guatemala, sont indiqués dans des décisions publiées au Journal officiel qui ont une durée de validité de sept jours.⁵⁶ De la même manière, le pourcentage de l'incitation accordée pour les combustibles utilisés dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture est énoncé dans des décisions mensuelles.⁵⁷

3.50. Les automobiles neuves dont le prix dépasse 313 163,32 MXN (en 2017, le prix de référence était de 222 032,19 MXN) sont assujetties au paiement de l'ISAN, un impôt composé d'un élément *ad valorem* et d'un élément spécifique qui varie en fonction de la fourchette de prix. L'élément *ad valorem* est calculé sur la base de la différence entre la limite inférieure de la fourchette et le prix du véhicule (tableau 3.9). Pour les véhicules achetés dans le pays, l'impôt est calculé sur la base du prix de vente du véhicule au consommateur final. Pour les véhicules importés, il est calculé sur la base de la valeur en douane, compte étant tenu du droit de douane et des autres droits dus à l'importation, sauf la TVA.⁵⁸ Les automobiles électriques ne sont pas assujetties à l'ISAN.

Tableau 3.9 Autres impositions à l'importation, 2022

	Marchandises visées	Taux en 2022	Changements depuis 2017
TVA	Toutes les marchandises, sauf celles qui sont mentionnées à l'article 25 de la Loi sur la TVA (par exemple les bagages et le mobilier de maison)	16% (taux général)	Aucun changement
IEPS	Boissons alcooliques et bière	26,5%, 30% ou 53%, selon le titre alcoométrique volumique	Aucun changement
	Alcool, alcool dénaturé et miel non cristallisé	50%	Aucun changement
	Cigares/cigarettes	160% + 0,5484 MXN/75 grammes de tabac)	Actualisation de l'élément spécifique
	Cigares "puro" et autres tabacs transformés	160%; 30,4% (pour les cigares faits main)	Aucun changement
	Carburants automobiles		Auparavant l'IEPS était applicable à l'essence dont l'indice d'octane était inférieur, supérieur ou égal à 92. Le taux de l'élément spécifique est actualisé chaque année en vertu d'une décision du SHCP.
	Essence dont l'indice d'octane est inférieur à 91	5,4917 MXN/l	
	Essence dont l'indice d'octane est supérieur ou égal à 91	4,6375 MXN/l	
	Diesel	6,0354 MXN/l	

⁵⁴ Décret portant modification du Décret établissant des incitations fiscales concernant l'impôt spécial sur la production et les services applicables aux combustibles spécifiés (Journal officiel du 27 décembre 2016, dernière modification du 30 décembre 2020).

⁵⁵ Décision n° 118/2021 (Décision énonçant les pourcentages et les montants de l'incitation fiscale, ainsi que les crédits au titre de l'impôt spécial sur la production et les services applicables aux combustibles désignés, pendant la période considérée) (Journal officiel du 27 août 2021).

⁵⁶ Décision n° 119/2021 (Décision énonçant le montant des incitations fiscales applicables à la vente d'essences dans la région frontalière avec les États-Unis d'Amérique pendant la période considérée) (Journal officiel du 27 août 2021).

⁵⁷ Décision établissant les incitations fiscales en faveur de l'essence et du diesel dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture (Journal officiel du 30 décembre 2015). Adresse consultée:

https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5421732&fecha=30/12/2015; et Décision établissant les incitations fiscales en faveur de l'essence et du diesel dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture (Fiche technique NORLEX). Adresse consultée: <https://www.norlexinternacional.com/arch/30121504.htm>.

⁵⁸ Loi fédérale relative à l'impôt sur les automobiles neuves (modifiée pour la dernière fois le 12 novembre 2021). Montants actualisés en vertu de la Résolution fiscale diverse (Journal officiel du 28 décembre 2021). Adresse consultée: <https://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/LFISAN.pdf>.

	Marchandises visées	Taux en 2022		Changements depuis 2017
	Carburants automobiles non fossiles	4,6375 MXN/l		
	Combustibles fossiles (émissions de carbone)			Actualisation du taux spécifique
	Propane	8,2987 centimes de MXN/l		
	Butane	10,7394 centimes de MXN/l		
	Essences et carburants aviation	14,5560 centimes de MXN/l		
	Carburéacteurs et autres kérosènes	17,3851 centimes de MXN/l		
	Diesel	17,6624 centimes de MXN/l		
	Mazout	18,8496 centimes de MXN/l		
	Coke de pétrole	21,8784 MXN/t		
	Coke de houille	51,2901 MXN/t		
	Charbon minéral	38,6201 MXN/t		
	Autres combustibles fossiles	55 8277 MXN/t de carbone dans le combustible		
	Boissons énergisantes et sirops et concentrés destinés à la préparation de ces boissons	25%; 25% + 1,3996 MXN/l pour les boissons additionnées de sucre		Actualisation du taux de l'élément spécifique
	Boissons aromatisées, sirops et concentrés, additionnés de sucre, destinés à la préparation de ces boissons	1,3996 MXN/l		Actualisation du taux spécifique
	Pesticides	6%, 7% ou 9%, selon la toxicité		Aucun changement
	Denrées alimentaires à forte teneur en calories autres que les denrées alimentaires de base (≥ 275 kcal/100 grammes)	8%		Aucun changement
ISAN	Fourchette de prix (MXN) ^a	Taux spécifique (MXN) ^a	Taux <i>ad valorem</i> (%) ^a	En 2022, si le prix de l'automobile dépasse 864 750,45 MXN, on déduit du montant de l'impôt déterminé la somme obtenue en calculant 7% de la différence entre le prix unitaire et 864 750,45 MXN.
	0,01-313 163,32	0,00	2	
	313 163,33-375 795,92	6 263,16	5	
	375 795,933-438 428,76	9 394,94	10	
	438 428,77-563 693,73	15 658,19	15	
	> 563 693,74	34 447,90	17	
Camions d'une capacité de charge de 4 250 kg	n.a.	5	Aucun changement	

n.a. Non applicable.

a Actualisées chaque année en vertu de l'annexe 15 de la Résolution fiscale diverse visant l'exercice concerné.

Source: Loi sur la TVA; Loi relative à l'impôt spécial sur les produits et les services; Loi fédérale relative à l'impôt sur les automobiles neuves; et Décision actualisant les montants spécifiés concernant l'impôt spécial sur les produits et les services pour 2022 (Journal officiel du 23 décembre 2021). Adresse consultée: https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5639152&fecha=23/12/2021.

3.1.6 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation

3.51. La Loi sur le commerce extérieur (LCE) et son Règlement d'application continuent de régir l'imposition des réglementations et restrictions non tarifaires. L'exécutif peut réglementer, restreindre ou interdire l'importation (l'exportation), la circulation ou le transit de marchandises quand cela lui paraît urgent, par voie de décret publié au Journal officiel.⁵⁹ Les motifs d'application de ce type de mesures n'ont pas changé depuis 2017. Conformément à la Loi, il est possible d'imposer des réglementations et des restrictions non tarifaires lorsque cela est nécessaire: pour équilibrer la balance des paiements; pour réglementer l'entrée de produits usagés (déchets ou de produits pour lesquels il n'existe pas de marché substantiel dans le pays d'origine ou de provenance); pour maîtriser des événements liés à la sécurité nationale, à la santé publique, à l'hygiène agricole et vétérinaire ou à l'écologie; ou conformément aux dispositions d'accords ou de conventions internationales. Les réglementations et restrictions non tarifaires peuvent prendre la forme

⁵⁹ Article 4 de la LCE et article 131 de la Constitution politique des États-Unis du Mexique.

d'autorisations préalables, de contingents maximaux, de normes officielles mexicaines (NOM), de droits compensateurs, de certifications, d'un marquage du pays d'origine ou de tout autre instrument jugé adéquat pour atteindre les objectifs de la politique commerciale nationale (article 16 de la LCE).

3.52. Ces mesures doivent être évaluées par la Commission du commerce extérieur (COCEX) avant d'être imposées, sauf en cas d'urgence.⁶⁰ La COCEX doit pour cela s'appuyer sur une étude économique, réalisée par le service compétent, des coûts et avantages de l'application de la mesure. Cette analyse peut prendre en compte, entre autres éléments, l'impact de la mesure sur les prix, l'emploi, la compétitivité, le recouvrement des impôts, les consommateurs, la diversité et la qualité de l'offre disponible et le niveau de concurrence sur les marchés. Si la COCEX rejette un projet de mesure, les institutions compétentes doivent réviser ledit projet.

3.53. Le Mexique interdit toujours l'importation de certains produits (41 lignes tarifaires au niveau de la position à 8 chiffres du SH de 2017) et, en particulier, des produits chimiques et des médicaments (tableau 3.10).⁶¹ Depuis le dernier examen, quelques produits des industries chimiques (18 lignes des chapitres 29 et 38 du SH) ont été ajoutés à la liste, ainsi que les dispositifs de vapotage, parmi lesquels on peut citer les cigarettes électroniques et les dispositifs de chauffage du tabac (2 lignes du chapitre 85 du SH). L'importation des produits relevant de ces lignes a été interdite pour protéger la vie et la santé des personnes.⁶²

Tableau 3.10 Importations (exportations) prohibées (par chapitre du SH), 2021

Chapitre du SH		Motif	Nombre de lignes
03	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	Préservation de la faune	1
12	Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages	Substances illicites	3
13	Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux	Substances illicites	3
28	Produits chimiques inorganiques	Substances toxiques	1
29	Produits chimiques organiques	Convention de Rotterdam/Stockholm et substances illicites	18
30	Produits pharmaceutiques	Substances illicites	4
38	Produits divers des industries chimiques	Convention de Rotterdam/Stockholm et santé	6
41	Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs	Préservation de la faune	1
49	Produits de l'édition, de la presse; textes manuscrits	Promotion de la violence	2
85	Machines, appareils et matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et des images	Santé	2

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base de renseignements communiqués par les autorités.

3.54. Le régime de licences du Mexique est régi par la LCE, son Règlement d'application et la Décision du Secrétariat à l'économie sur les règles et critères généraux en matière de commerce extérieur (dernière modification publiée au Journal officiel le 31 décembre 2019).⁶³ Le Secrétariat à l'économie est l'organe responsable de la mise en œuvre de ce régime. Les marchandises assujetties à un régime de licences font l'objet d'un réexamen une fois par an, et toute suppression ou tout ajout de produit doit être approuvé par la COCEX.

3.55. Le Mexique applique un régime de licences aussi bien automatiques (avis automatiques) que non automatiques (autorisations préalables). En principe, l'utilisation d'un type de licence n'exclut pas l'autre, c'est-à-dire que pour importer un même produit, les deux licences peuvent être exigées.

⁶⁰ Articles 17 à 19 de la LCE et article 9 du Règlement d'application de la LCE de 1993 (dernière modification du 22 mai 2014).

⁶¹ Document de l'OMC G/MA/QR/N/MEX/1 du 27 juillet 2016.

⁶² En particulier, il est désormais interdit d'importer des solutions, mélanges, cartouches et/ou unités démontables de tabac parmi celles qui sont utilisées pour les articles de la sous-position tarifaire 8543.70.18 (SH 3824.99.83) et des inhalateurs électroniques de nicotine, des systèmes similaires sans nicotine, des systèmes alternatifs de consommation de nicotine, des cigarettes électroniques et des vaporisateurs ayant une fonction similaire (SH 8543.70.18) (Décret modifiant le barème des droits prévus par la Loi sur les taxes générales à l'importation et à l'exportation (22 octobre 2021)). Adresse consultée: http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/ref/liqIEx/LIGIEx_tarifa04_22oct21.pdf.

⁶³ Document de l'OMC G/LIC/N/3/MEX/7 du 2 juin 2021.

Le recours aux deux licences s'explique par le fait qu'elles répondent à des objectifs différents. Les licences automatiques (avis automatiques) sont utilisées pour tenir un registre statistique des importations⁶⁴, tandis que les licences non automatiques sont utilisées pour réguler le commerce de produits spécifiques, dans le but de protéger les consommateurs, la santé publique ou l'environnement, de réglementer l'importation d'intrants dans le cadre des régimes préférentiels, ou à des fins de conformité avec les traités et conventions internationaux.

3.56. Pendant la période à l'examen, le nombre de lignes tarifaires soumises à un régime de licences automatiques a augmenté. En 2021, les licences automatiques (avis automatiques) concernaient 1 041 lignes tarifaires, soit 13,3% du tarif douanier, alors que cette proportion était de 8,2% en 2016. Des licences automatiques sont exigées pour les mêmes types de produits qu'en 2016: les textiles (764 lignes tarifaires au niveau de la position à 8 chiffres du SH de 2017), les chaussures (28 lignes tarifaires au niveau de la position à 8 chiffres du SH de 2017) et les métaux communs (produits en fer) (172 lignes tarifaires au niveau de la position à 8 chiffres du SH de 2017).⁶⁵ Pour demander une licence, il est nécessaire de préciser le régime d'importation et la ligne tarifaire concernée, la valeur et la quantité maximales autorisées à l'importation (ou à l'exportation) et la durée de validité. Les licences ont une durée de validité pouvant aller jusqu'à 4 mois selon le produit visé, et elles ne sont pas cessibles. Les douanes peuvent autoriser une ou plusieurs prorogations automatiques de la licence d'importation initiale.⁶⁶ Le Secrétariat à l'économie approuve les demandes de toute personne satisfaisant aux prescriptions juridiques relatives aux opérations de commerce extérieur au Mexique.⁶⁷

3.57. En 2021, 25,2% (soit 1 964 lignes tarifaires du SH de 2017 au niveau de la position à 8 chiffres) du nombre total de lignes tarifaires dans le tarif douanier mexicain étaient assujetties à des prescriptions en matière de licences non automatiques (autorisations préalables) à l'importation (graphique 3.3). Pendant la période 2016-2021, il semble que les licences non automatiques aient été moins utilisées; il n'est toutefois pas possible de l'affirmer avec certitude, en raison du changement de nomenclature et de la suppression de lignes tarifaires du tarif douanier. Le Mexique utilise toujours les deux types de licence pour les textiles, les chaussures et les métaux (tableau 3.11).

3.58. Les licences non automatiques concernent les produits originaires de tous les pays, sauf lorsqu'elles sont utilisées pour administrer les engagements négociés dans le cadre d'accords commerciaux.⁶⁸ Le Secrétariat à l'économie est l'entité chargée de délivrer la majorité des licences non automatiques, bien que quelques-unes soient réglementées et délivrées par d'autres secrétariats, comme le SENER (produits pétroliers) et le SEMARNAT (matériel de lutte contre la pollution et ses parties) (tableau 3.12).

3.59. Des licences non automatiques sont également requises à l'importation des intrants visés par le programme IMMEX et les programmes PROSEC. Pour les produits importés dans le cadre de ces programmes, qui sont énumérés au chapitre 98 du tarif douanier, la procédure à suivre pour obtenir les licences non automatiques diffère de la procédure utilisée pour l'obtention des autres licences non automatiques; dans ce cas, les licences sont régies par la Règle 8^a des Règles complémentaires.⁶⁹ En vertu de la Règle 8^a, la licence délivrée par le Secrétariat à l'économie pour 25 positions tarifaires de la partie 98.02 du tarif douanier permet aux entreprises d'importer des machines et équipements, des matériaux, des intrants, des parties et des composants en bénéficiant de droits préférentiels.⁷⁰

⁶⁴ Article 21 du Règlement d'application de la LCE.

⁶⁵ Documents de l'OMC G/LIC/N/3/MEX/6 du 24 septembre 2019 et G/LIC/N/3/MEX/7 du 2 juin 2021; et renseignements communiqués par les autorités.

⁶⁶ Article 24 du Règlement d'application de la LCE (dernière modification du 22 mai 2014).

⁶⁷ Article 21 du Règlement d'application de la LCE (dernière modification du 22 mai 2014).

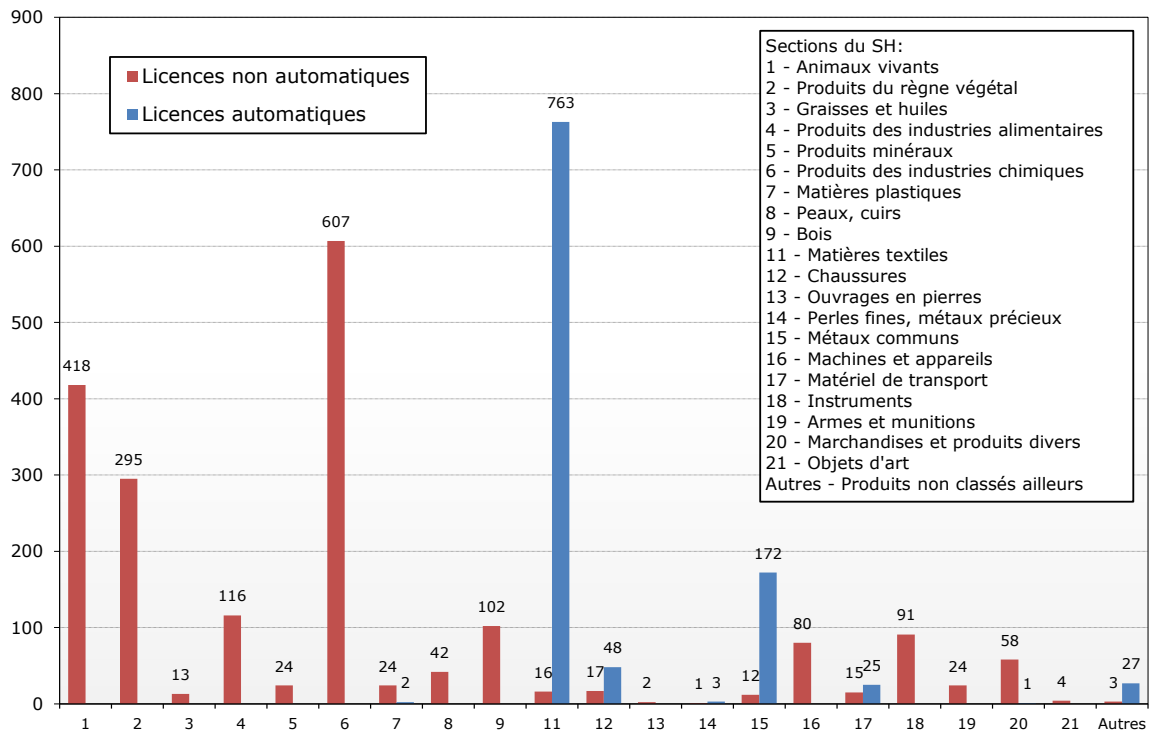
⁶⁸ Document de l'OMC G/LIC/N/3/MEX/7 du 2 juin 2021.

⁶⁹ Adresse consultée: <http://gaceta.diputados.gob.mx/Gaceta/58/2001/dic/Impuestos/Cap98.PDF>.

⁷⁰ En 2021, 25 positions tarifaires étaient assujetties aux licences de la Règle 8^a, correspondant à 23 des 24 secteurs PROSEC de la partie 98.02 du tarif de la Loi sur les taxes générales à l'importation et à l'exportation. Adresse consultée: <http://www.sicex.gob.mx/portalSiicex/Transparencia/Permisos/infgeneral.htm>.

Graphique 3.3 Licences d'importation automatiques et non automatiques par section du SH, 2021

(Nombre de lignes tarifaires)



Note: La catégorie "Autres" comprend des marchandises visées par les programmes de promotion sectorielle (PROSEC).

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau 3.11 Lignes tarifaires assujetties à des licences d'importation automatiques et non automatiques, 2021

Section du SH	Ligne tarifaire	Désignation
11	5113.00.02	Tissus de poils grossiers ou de crin
11	5901.90.99	Autres tissus enduits de colle ou de matières amylacées
11	6305.10.01	Sacs et sachets d'emballage, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03
12	6403.19.02	Chaussures de sport pour homme
12	6403.19.99	Autres chaussures de sport
12	6403.20.01	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel
12	6403.51.05	Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel, couvrant la cheville
12	6403.59.99	Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel
12	6403.91.12	Autres chaussures couvrant la cheville, de type Welt
12	6403.91.99	Autres chaussures couvrant la cheville
12	6403.99.01	Autres chaussures, de type Welt
12	6403.99.12	Sandales pour enfants
12	6403.99.13	Autres chaussures pour exercices et autres activités physiques similaires
12	6403.99.14	Sandales, excepté celles visées par la position tarifaire 6403.99.12
12	6403.99.15	Autres sandales pour enfants
12	6403.99.99	Autres chaussures
12	6405.10.01	Autres chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué
Autres	9802.00.04	Marchandises visées par le PROSEC concernant l'industrie du jouet
Autres	9802.00.14	Marchandises visées par le PROSEC concernant l'industrie des produits pharmaceutiques, des médicaments et du matériel médical

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau 3.12 Secrétariats délivrant des licences d'importation (d'exportation), 2021

Secrétariat	Produit	Cadre légal établissant la classification et la codification des produits/marchandises
Secrétariat à la santé (SSA)	Produits chimiques essentiels	Loi fédérale sur le contrôle des précurseurs chimiques, des produits chimiques essentiels et des machines pour la fabrication de gélules, tablettes et/ou comprimés (Journal officiel du 27 avril 1998, dernière modification du 20 mai 2021). Décision sur la classification et la codification des produits chimiques essentiels dont l'importation et l'exportation sont soumises à la présentation d'un préavis au Ministère de la santé (Journal officiel du 30 juin 2007, dernière modification du 1 ^{er} juin 2010).
SSA	Produits destinés à la consommation humaine ou à être utilisés dans les procédés de fabrication industrielle d'aliments destinés à la consommation humaine. Matières premières utilisées dans la fabrication de médicaments, produits pharmaceutiques, stupéfiants et substances psychotropes; produits utilisés à des fins de diagnostic, de traitement ou de réadaptation dans le cadre de maladies humaines; substances chimiques	Loi générale sur la santé Décision sur la classification et la codification des marchandises et produits dont l'importation, l'exportation, l'entrée et la sortie sont soumises à une réglementation sanitaire du Secrétariat à la santé (Journal officiel du 16 octobre 2012, dernière modification du 10 janvier 2018).
SSA	Tabac et cigarettes	Loi générale sur le contrôle du tabac Décision sur la classification et la codification des marchandises et produits dont l'importation, l'exportation, l'entrée et la sortie sont soumises à une réglementation sanitaire du Secrétariat à la santé (Journal officiel du 16 octobre 2012, dernière modification du 10 janvier 2018).
Secrétariat à l'énergie (SENER)	Hydrocarbures et produits pétroliers	Décision sur la classification et la codification des hydrocarbures et produits pétroliers dont l'importation et l'exportation sont soumises à une autorisation préalable du SENER (Journal officiel du 29 décembre 2014, dernière modification du 22 février 2019).
SENER	Matières et combustibles nucléaires, matières radioactives, appareils générateurs de rayonnements ionisants, équipements et biens à double usage dans le nucléaire et les technologies connexes, susceptibles d'être détournés et de servir à la fabrication et la prolifération d'armes nucléaires et de destruction massive	Décision établissant les marchandises dont l'importation et l'exportation sont soumises à une réglementation du SENER (Journal officiel du 26 décembre 2020).
Secrétariat à l'environnement et aux ressources naturelles (SEMARNAT)	Espèces mentionnées dans les annexes de la CITES; produits et sous-produits forestiers; pesticides, nutriments d'origine végétale, substances ou matières toxiques ou dangereuses	Décision établissant les marchandises dont l'importation et l'exportation sont soumises à une réglementation du Secrétariat à l'environnement et aux ressources naturelles (Journal officiel du 26 décembre 2020).
SEMARNAT et Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires (COFEPRIS)	Pesticides, engrais et substances toxiques	Décision établissant les marchandises dont l'importation et l'exportation sont soumises à une réglementation des services relevant de la Commission intersecrétariats de contrôle de la fabrication et de l'utilisation des pesticides, engrais et substances toxiques (Journal officiel du 26 décembre 2020).

Secrétariat	Produit	Cadre légal établissant la classification et la codification des produits/marchandises
Secrétariat à la défense nationale (SEDENA)	Armes, munitions, poudres, explosifs, artifices et substances chimiques liées à des explosifs	Décision établissant les marchandises dont l'importation et l'exportation sont soumises à une réglementation du Secrétariat à la défense nationale (Journal officiel du 27 décembre 2020).
Secrétariat à l'agriculture et au développement rural (SADER)	Produits agricoles et espèces aquatiques	Décision établissant les marchandises dont l'importation est soumise à une réglementation du Secrétariat à l'agriculture et au développement rural et prévoyant la délivrance d'un certificat d'origine pour l'exportation de café (Journal officiel du 26 décembre 2020).

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.60. Les licences non automatiques sont généralement traitées par l'intermédiaire du VUCEM, quelle que soit l'instance qui les délivre, sauf dans le cas des vêtements usagés, pour lesquels les démarches se font physiquement dans le cadre des divisions et subdivisions fédérales du Secrétariat à l'économie.⁷¹ La procédure spécifique d'obtention des licences requises pour certains produits⁷² est consultable en ligne par le biais du Système intégré d'information sur le commerce extérieur (SIICEX).⁷³ Le délai d'octroi des licences non automatiques ne doit pas dépasser 15 jours ouvrables après la date de dépôt de la demande. En général, les licences sont valables un an et peuvent être prorogées d'une année, et cela jusqu'à trois fois, sauf dans le cas des hydrocarbures ou des produits pétroliers pour lesquels les licences ont une durée de validité de cinq ans au maximum et peuvent être renouvelées une seule fois pour la même durée.⁷⁴

3.61. Outre les licences d'importation (d'exportation) non automatiques, d'autres types de permis peuvent être exigés, comme les certificats zoosanitaires à l'importation (tableau 3.12). Il existe un comité interministériel chargé du contrôle de certains produits comme les pesticides, les engrais et les substances toxiques.⁷⁵

3.1.7 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

3.62. Le cadre réglementaire régissant l'application des mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde n'a pas fondamentalement changé depuis le dernier examen. La Loi sur le commerce extérieur (LCE) et son Règlement d'application, ainsi que les Accords de l'OMC, régissent toujours tous les aspects de l'utilisation et de l'application des mesures commerciales contingentes (droits antidumping et compensateurs et mesures de sauvegarde). L'existence d'une discrimination par les prix (dumping) ou les subventions, d'un dommage et d'un lien de causalité entre les deux, ainsi que l'établissement de mesures sont déterminés au moyen d'une enquête conforme à la procédure administrative prévue dans la LCE et son Règlement d'application, ainsi que dans les Accords de l'OMC.

3.63. C'est au Bureau des pratiques commerciales internationales (UPCI) du Secrétariat à l'économie qu'il incombe de mener les enquêtes en matière de dumping, de subventions et de sauvegardes, et de proposer l'application (ou non) de mesures compensatoires, antidumping ou de

⁷¹ SIICEX. Adresse consultée:

<http://www.siicex.gob.mx/portalSiicex/Transparencia/Permisos/archivos/Fichaspermisos/2015/FICHA%20INFORMATIVA%20PRENDERIA%202015.pdf>.

⁷² Par exemple: pneumatiques usagés pour le rechapage et les essais en laboratoire; véhicules d'occasion, à démanteler, pour personnes handicapées ou destinés à être donnés; ambulances destinées à être reconstruites ou remises en état; matériel pour la recherche-développement; matériel de lutte contre la pollution et ses parties; diamants industriels; et produits agricoles dans le cadre de l'ALADI, de l'ALE avec l'Uruguay et de l'ALE avec le Chili (SIICEX). Adresse consultée:

<http://www.siicex.gob.mx/portalSiicex/Transparencia/Permisos/permisos-infespecifica.htm>.

⁷³ SIICEX. Adresse consultée: <http://www.siicex.gob.mx/portalSiicex/Transparencia/Permisos/permisos-infespecifica.htm>.

⁷⁴ Décision établissant la classification et la codification des hydrocarbures et des produits pétroliers dont l'importation et l'exportation sont soumises à une autorisation préalable du Ministère de l'énergie (Journal officiel du 26 décembre 2020).

⁷⁵ Décision sur la classification et la codification des marchandises dont l'importation et l'exportation sont soumises à une réglementation des services du Comité interministériel de contrôle de la fabrication et de l'utilisation des pesticides, engrais et substances toxiques (Journal officiel du 12 avril 2013, dernière modification du 5 février 2016).

sauvegarde.⁷⁶ La Commission du commerce extérieur (COCEX) est consultée avant l'application des droits. L'UPCI participe aussi au Conseil consultatif des pratiques commerciales internationales (CCPCI), une instance composée de représentants des secteurs public et privé qui a pour mission de formuler des recommandations méthodologiques et techniques, publiques et générales, concernant les enquêtes sur les pratiques déloyales dans le commerce international et les sauvegardes.⁷⁷

3.64. Les procédures d'enquête sur les pratiques déloyales dans le commerce international et les mesures de sauvegarde n'ont pas changé depuis le dernier examen réalisé en 2017.⁷⁸ Les enquêtes peuvent être ouvertes à la demande d'une partie ou d'office. Les demandes émanant des parties peuvent être présentées par les producteurs, qu'il s'agisse d'organisations légalement constituées ou de personnes physiques ou morales, au moyen des formulaires officiels.⁷⁹ Une enquête est ouverte d'office si le Secrétariat à l'économie a des preuves suffisantes de l'existence d'une discrimination par les prix, de subventions, d'un dommage et d'un lien de causalité.

3.65. Dans le cadre de l'enquête administrative, il doit être prouvé que les importations faisant l'objet d'un dumping ou d'un subventionnement causent ou menacent de causer un dommage à la branche de production nationale, conformément aux règles applicables. L'UPCI détermine l'existence d'un dommage ou d'une menace de dommage important pour la branche de production nationale en prenant en compte tous les facteurs dont il a connaissance.⁸⁰ L'UPCI examine toujours s'il existe des facteurs autres que les importations faisant l'objet d'un dumping ou subventionnées, qui peuvent également avoir une incidence sur la branche de production nationale. La détermination est fondée sur des faits, et non pas seulement sur des allégations, des conjectures ou de lointaines possibilités.

3.66. Dans le cadre des enquêtes sur les pratiques déloyales dans le commerce international et les mesures de sauvegarde, le Secrétariat à l'économie dispose d'un délai de 25 jours pour accepter la demande et ouvrir l'enquête (au moyen d'un avis d'ouverture d'enquête publié au Journal officiel), ou d'un délai de 17 jours pour demander au requérant des renseignements ou des données supplémentaires, que ce dernier doit produire dans un délai de 20 jours à compter de la date de réception de la demande (prévention). Si l'UPCI considère que les renseignements fournis sont satisfaisants, il prend la décision d'ouvrir l'enquête; si les éléments et les données demandés ne sont pas communiqués à temps et en bonne et due forme, la demande est rejetée et le requérant en est informé. Le lendemain de l'ouverture d'une enquête, le Secrétariat à l'économie informe les parties intéressées dont il a connaissance de l'enquête et leur accorde un délai de 23 jours, à compter de la date de réception des réponses au questionnaire officiel, pour présenter leurs arguments, renseignements et éléments de preuve. Le Secrétariat à l'économie rend une décision préliminaire dans un délai de 90 jours à compter du lendemain de la publication de la décision d'ouverture de l'enquête, laquelle est publiée au Journal officiel et notifiée aux parties intéressées connues. Le projet de décision finale doit être soumis à l'avis de la COCEX et publié au Journal officiel dans un délai de 210 jours à compter du lendemain de la publication au Journal officiel de la décision d'ouverture de l'enquête. Au moyen de la décision finale, le Secrétariat à l'économie peut imposer une mesure définitive, abroger la mesure provisoire ou déclarer l'enquête close sans imposer de mesures.⁸¹ Pendant l'enquête, les parties intéressées peuvent faire une demande de conciliation.

3.67. Le Secrétariat à l'économie détermine les mesures antidumping et compensatoires, qui peuvent être inférieures à la marge de discrimination en matière de prix ou au montant de la subvention, mais devront être suffisantes pour décourager l'importation de marchandises dans le

⁷⁶ Document de l'OMC G/ADP/N/14/Add.56-G/SCM/N/18/Add.56 du 21 avril 2022, et renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/se/acciones-y-programas/industria-y-comercio-unidad-de-practicas-comerciales-internacionales-upci>.

⁷⁷ Renseignements en ligne du CCPCI. Adresse consultée: http://www.ccpci.economia.gob.mx/swb/es/ccpci/p_miembrosdel_ccpci.

⁷⁸ Renseignements en ligne du CCPCI. Adresse consultée: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/31681/flujoograma_procedimiento_antidumping.pdf; https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/31682/flujoograma_procedimiento_antisubvencion.pdf et https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/31680/flujoograma_medidas_salvaguarda.pdf.

⁷⁹ Formulaires officiels. Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/se/acciones-y-programas/industria-y-comercio-unidad-de-practicas-comerciales-internacionales-upci>.

⁸⁰ Ces facteurs sont énoncés aux articles 41 et 42 de la LCE et aux articles 64 et 68 du Règlement d'application de la LCE.

⁸¹ Article 59 de la LCE. Renseignements en ligne. Adresse consultée: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/31681/flujoograma_procedimiento_antidumping.pdf.

cadre de pratiques commerciales internationales déloyales (article 62 de la LCE). Les mesures définitives resteront en vigueur le temps et dans la mesure nécessaires pour contrebalancer le dommage causé à la que la branche de production nationale. En général, elles sont supprimées dans un délai de cinq ans à compter de leur entrée en vigueur, à moins qu'avant l'expiration de ce délai, le Secrétariat n'ait engagé une procédure de réexamen de la validité de la mesure, pour déterminer si le dumping et le dommage subsisteraient ou se reproduiraient si elle était supprimée, auquel cas la mesure pourrait être prorogée de cinq ans. D'autre part, une procédure de réexamen annuel peut être engagée, d'office ou à la demande d'une partie intéressée, pour analyser le dumping ou le montant de la subvention, ainsi que le dommage. Si le réexamen d'une mesure met en évidence que les marges de dumping ou le montant des subventions sont différents de ceux qui ont été établis dans l'enquête initiale, de nouvelles mesures seront imposées, en remplacement des précédentes.⁸²

3.68. Le Secrétariat à l'économie peut accepter un engagement de l'exportateur ou du gouvernement intéressé, en prononçant la décision voulue, et suspendre ou clôturer l'enquête administrative; cette décision est notifiée aux parties intéressées et publiée au Journal officiel de la Fédération. Pendant la période à l'examen, les engagements pris par deux exportateurs ont été réexaminés.

3.69. La loi mexicaine prévoit une procédure anticourtournement dans le cas des mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde; les marchandises importées dans ces conditions seront assujetties aux droits applicables ou à la mesure de sauvegarde correspondante. L'existence d'un contournement des mesures préliminaires ou définitives sera déterminée au moyen d'une procédure engagée d'office ou à la demande d'une partie intéressée.⁸³ Pendant la période considérée, deux enquêtes relatives au contournement de mesures antidumping ont été ouvertes. Dans les deux cas, l'existence du contournement a été confirmée et les mesures correspondantes ont été appliquées.

3.1.7.1 Mesures antidumping

3.70. Pendant la période 2017-2021, le Mexique a ouvert 28 enquêtes antidumping (tableau A3. 4), soit moins que pendant la période 2012-2016 (novembre) au cours de laquelle 34 enquêtes avaient été ouvertes. La majorité des enquêtes ouvertes concernaient des produits provenant de la Chine (39,3%), de l'UE (14,3%), des États-Unis (10,7%), du Japon (7,1%) et de la République de Corée (7,1%). Pendant la période à l'examen, le Mexique a imposé 28 mesures.

3.71. En décembre 2021, le Mexique appliquait 78 droits antidumping et 2 engagements en matière de prix. Ces droits visaient principalement les métaux communs, qui représentaient 66,7% de l'ensemble des mesures (graphique 3.4). La majorité de ces mesures sont imposées sur des produits originaires de la Chine (44,9%), suivis des produits originaires de l'UE et des États-Unis (10,3% dans les deux cas), et de l'Ukraine (6,4%). En décembre 2021, la durée moyenne d'imposition d'une mesure antidumping était de 8 ans et 7 mois; cependant, 22 mesures sont en vigueur depuis plus de 10 ans.⁸⁴

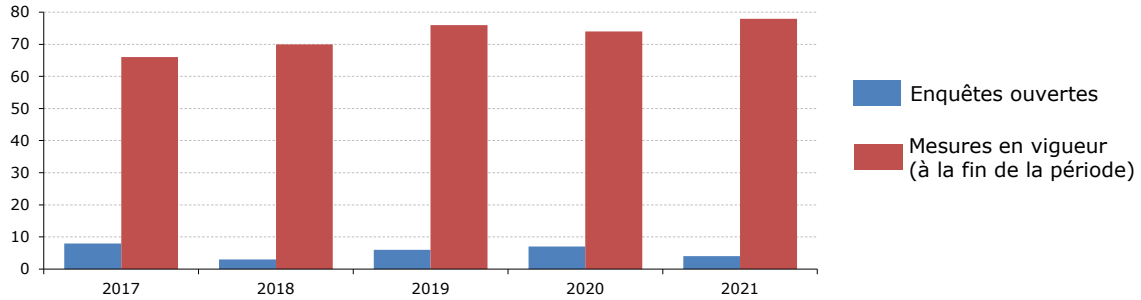
⁸² Article 106 du Règlement d'application de la LCE.

⁸³ Renseignements en ligne. Adresse consultée:
https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/167045/flujograma_Elusion_2016_1122.pdf.

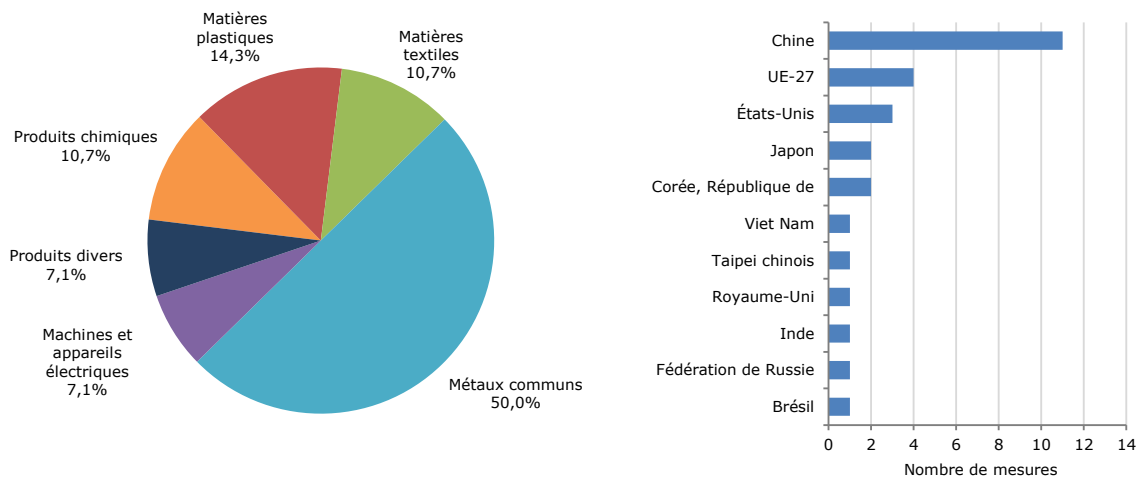
⁸⁴ Document de l'OMC G/ADP/N/357/MEX du 30 septembre 2021.

Graphique 3.4 Mesures antidumping, 2017-2021

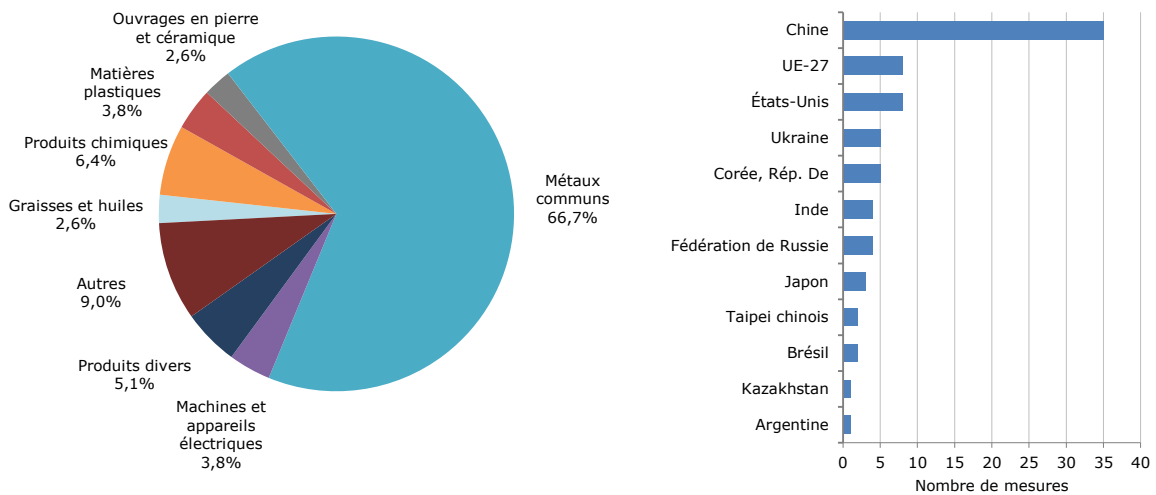
(Nombre d'enquêtes ouvertes et de mesures en vigueur)



Enquêtes ouvertes par section du SH et par pays partenaire, 2017-2021



Nombre total de mesures en vigueur par section du SH et par pays partenaire, au 31 décembre 2021



Source: OMC – Portail intégré d'information commerciale et document de l'OMC G/ADP/N/364/MEX du 21 mars 2022.

3.1.7.2 Mesures compensatoires

3.72. Pendant la période à l'examen, le Mexique n'a ouvert aucune enquête en matière de mesures compensatoires.

3.73. Au 30 juin 2021, trois mesures compensatoires étaient en vigueur au Mexique, depuis en moyenne 8 ans et 2 mois (tableau 3.13).⁸⁵

Tableau 3.13 Mesures compensatoires définitives en vigueur, 2017-2021

Membre	Produit	Code du SH	Date d'imposition initiale
Inde	Tartrate de métoprolol	2922.19.28	26.7.2014
	Amoxicilline trihydratée	2941.10.12	28.11.2012
	Dicloxacilline sodique	2941.10.08	18.8.2012

Source: Documents de l'OMC G/SCM/N/379/MEX du 17 septembre 2021 et G/SCM/N/386/MEX du 10 mars 2022.

3.1.7.3 Mesures de sauvegarde

3.74. Pendant la période considérée, le Mexique n'a ouvert aucune enquête en matière de sauvegardes; il n'applique aucune mesure de sauvegarde.

3.75. Le Mexique s'est réservé la possibilité d'invoquer la clause de sauvegarde spéciale prévue dans l'Accord sur l'agriculture, mais il ne l'a pas fait pendant la période 2017-2020.⁸⁶

3.2 Mesures visant directement les exportations

3.2.1 Enregistrement et documents

3.76. Les prescriptions relatives à l'exportation n'ont pas fait l'objet de modifications majeures depuis le dernier examen.

3.77. Les exportateurs (comme les importateurs) doivent être inscrits au Registre fédéral des contribuables (RFC) pour pouvoir émettre des factures électroniques, demander des certificats et/ou permis, ou effectuer les démarches nécessaires à l'exportation, ainsi que pour pouvoir bénéficier de remboursements, de compensations fiscales ou de certains avantages accordés au titre de programmes gouvernementaux. En outre, les personnes physiques ou morales qui exportent certains biens (classés dans 15 chapitres du SH) doivent être inscrites au Registre sectoriel des exportateurs, tenu par le SAT.⁸⁷ Les produits soumis à cette prescription varient en fonction des modèles de risque établis par les autorités douanières pour chaque produit. En cas de non-respect des prescriptions établies dans la réglementation douanière et connexe, les exportateurs, à l'instar des importateurs, peuvent être temporairement retirés des registres.⁸⁸ Par exemple, en cas d'exportations définitives ou de retours de marchandises à l'étranger, la suspension aurait lieu s'il apparaissait que les marchandises déclarées n'ont pas quitté le pays ou s'il était établi qu'au moins 90% de la valeur déclarée n'a pas été réexpédiée

3.78. Les exportateurs peuvent dédouaner les marchandises par l'intermédiaire soit de leur représentant légal accrédité, soit d'un courtier en douane ou d'une agence de courtage en douane, ou avec l'autorisation de l'autorité douanière, sur demande, sans l'intervention d'un courtier en douane ou d'une agence de courtage en douane. Dans ce dernier cas, un numéro d'autorisation est attribué à l'exportateur pour qu'il puisse transmettre la déclaration par le biais du Système douanier électronique. La déclaration d'exportation doit préciser le régime de destination. S'agissant des exportations, le Mexique applique deux régimes d'exportation: i) exportation définitive et ii) exportation temporaire, qui peut concerner un produit exporté qui est réimporté au Mexique dans

⁸⁵ Documents de l'OMC G/SCM/N/379/MEX du 17 septembre 2021 et G/SCM/N/386/MEX du 10 mars 2022.

⁸⁶ Documents de l'OMC G/AG/N/MEX/43 du 12 février 2019 et G/AG/N/MEX/46 du 28 juin 2019, et documents de l'OMC G/AG/N/MEX/49 et G/AG/N/MEX/50 du 20 mai 2021.

⁸⁷ Ces produits sont notamment les suivants: mélasses de canne; alcool éthylique; boissons alcooliques (y compris la bière et la tequila); cigares et tabac; minerais de fer; or, argent et bronze; plastique, caoutchouc, verre; et acier et aluminium (annexe 10 des Règles générales du commerce extérieur pour 2022, Journal officiel du 6 janvier 2022). Adresse consultée: [https://www.sat.gob.mx/normatividad/14537/reglas-generales-de-comercio-exterior-\(rgce\)](https://www.sat.gob.mx/normatividad/14537/reglas-generales-de-comercio-exterior-(rgce)).

⁸⁸ Article 144 (XXXVI) de la Loi douanière et règle 1.3.3., Motifs de suspension des registres, des Règles générales du commerce extérieur pour 2022 (Journal officiel du 24 décembre 2021).

l'état dans lequel il a quitté le pays, ou à des fins d'ouvroison, de transformation ou de réparation.⁸⁹ Les exportateurs agréés par le SAT peuvent transmettre à la douane par voie électronique, à l'aide du VUCEM, la déclaration d'exportation accompagnée des documents justificatifs numérisés.⁹⁰ Si les exportateurs ne sont pas agréés, le courtier en douane, l'agence de courtage en douane ou le représentant légal effectue, au nom et pour le compte de l'exportateur, les démarches auprès de la douane.

3.79. Pour exporter certaines marchandises, il peut être exigé de respecter certains règlements et restrictions non tarifaires à l'exportation, à savoir: un certificat phytosanitaire et zoosanitaire (délivré par le Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires (SENASICA) du SADER); un certificat sanitaire pour les boissons, les aliments préparés, transformés ou en conserve, les médicaments, les produits dérivés du sang humain (délivré par la COFEPRIS du SSA); un permis d'exportation ou une licence d'exportation non automatique (délivrés par le Secrétariat à l'économie); un certificat CITES (délivré par le SEMARNAT); un certificat délivré par les conseils de réglementation pour l'exportation de tequila, de mezcal et de café; et le certificat d'origine pour les exportations qui bénéficient d'un traitement préférentiel dans le pays de destination. Ces documents sont traités par l'intermédiaire du VUCEM.

3.80. Toutes les exportations sont assujetties au paiement de la taxe d'administration douanière (DTA).⁹¹ En 2022, la DTA pour les exportations s'élevait à 379 MXN (288 MXN en 2016), indépendamment du régime ou type d'exportation (tableau 3.14). Ceux qui exportent des marchandises vers certains marchés sont exonérés de la DTA.⁹²

Tableau 3.14 Taux de la taxe d'administration douanière (DTA) pour les exportations, 2022

Type d'exportation ou de régime	Taux ou droit
Exportation définitive	379 MXN
Exportation de marchandises exemptées du paiement des taxes sur le commerce extérieur conformément à la Loi douanière	379 MXN
Retour de marchandises exportées définitivement	
Exportations temporaires de marchandises destinées à être retournées en l'état	
Exportations de marchandises n'ayant pas de valeur en douane	

Source: Loi fédérale sur les droits de douane.

3.2.2 Taxes et droits à l'exportation

3.81. La taxe générale à l'exportation (IGE) est imposée pour des raisons liées à l'approvisionnement du marché national ou à la protection de la santé des personnes, de l'environnement, de la faune, de la flore et du patrimoine culturel. Comme en 2016, en 2021, seules deux lignes tarifaires au niveau des positions à 8 chiffres du SH de 2017 (code 2714.90.99 du SH (Autres bitumes et asphaltes) et code 2715.00.99 du SH (Autres mélanges bitumineux)) étaient soumises au paiement de la taxe générale à l'exportation, à un taux de 25%. La base de calcul de la taxe à l'exportation est la valeur transactionnelle des marchandises.⁹³

3.82. Les exportations définitives effectuées par les entreprises résidant dans le pays bénéficient d'un taux de 0% pour le calcul de l'IEPS⁹⁴, ainsi que pour le calcul de la TVA sur la valeur marchande des biens ou services exportés.⁹⁵

⁸⁹ Article 90 de la Loi douanière. Adresse consultée:

http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/12_241220.pdf.

⁹⁰ Les documents exigés pour l'exportation sont les suivants: le document de transport, la facture commerciale ou le justificatif de valeur électronique, la liste de colisage, les documents de dédouanement et les différents certificats de qualité et de quantification des marchandises.

⁹¹ À l'exception des opérations indiquées dans les règles 5.1.1. et 5.1.2. des Règles générales du commerce extérieur pour 2022.

⁹² En 2022, cette exception s'appliquait aux accords suivants: ACEUM; TLCCH; TLCC; ACE n° 66 et TLCCA.

⁹³ Articles 79 et 80 de la Loi douanière (publiée au Journal officiel du 15 décembre 1995, dernière modification effectuée le 12 novembre 2021).

⁹⁴ Loi relative à l'impôt spécial sur les produits et les services (Journal officiel du 12 novembre 2021).

⁹⁵ Loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée (Journal officiel du 29 décembre 1978, dernière modification effectuée le 12 novembre 2021).

3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation

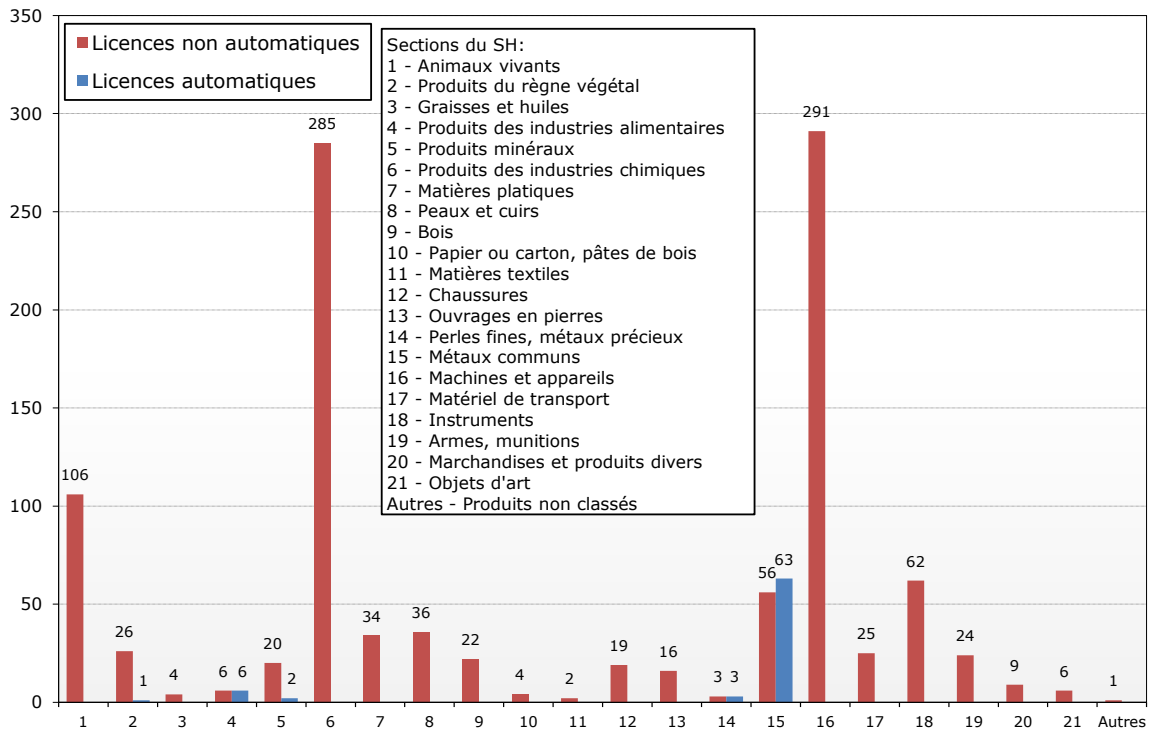
3.83. Le Mexique réglemente les exportations de certains produits pour protéger la santé publique, la morale, la sécurité et l'ordre public; préserver les ressources non renouvelables du pays et celles ayant une valeur historique; et assurer l'approvisionnement en produits de consommation de base et en matières premières.⁹⁶ Avant qu'une mesure de réglementation des exportations ne soit imposée, la Commission du commerce extérieur (COCEX) évalue les études menées par les services qui la proposent.

3.84. Le Mexique interdit l'exportation de certains produits chimiques, médicaments et dispositifs de vapotage (41 lignes tarifaires au niveau des positions à 8 chiffres du SH de 2017), pour des raisons de sécurité ou de santé publique, ou pour respecter des conventions internationales. Le Mexique interdit aussi l'exportation de totoaba, et des œufs de tortue de tout type (code 0410.00.01 du SH) à des fins de préservation de l'environnement.⁹⁷ L'exportation de graines d'œillette ou de pavot (code 1207.91.01 du SH) et des biens déclarés comme monuments archéologiques par le Secrétariat à l'éducation publique (code 9705.00.05 du SH) est également interdite.

3.85. Le régime commercial prévoit l'utilisation de licences automatiques (avis automatiques) et de licences non automatiques (autorisations préalables) pour l'exportation. La licence automatique est utilisée pour la tenue d'un registre statistique des opérations de commerce extérieur, est délivrée par le Secrétariat à l'économie et peut être obtenue par tout opérateur de commerce extérieur légalement établi. En 2021, 75 lignes tarifaires exigeaient une licence automatique, surtout pour exporter des métaux communs et certains produits alimentaires et minéraux (graphique 3.5).

Graphique 3.5 Licences d'exportation automatiques et non automatiques par section du SH, 2021

(Nombre de lignes tarifaires)



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

⁹⁶ Article 15 de la LCE.

⁹⁷ Le totoaba est une espèce considérée comme étant en danger critique d'extinction et qui figure sur la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il est interdit d'exporter les produits suivants: totoabas frais (code 0302.89.01 du SH), abats comestibles frais de totoabas (code 03.02.9903 du SH); totoabas congelés (code 0303.89.01 du SH); et abats comestibles congelés de totoabas (code 03.03.9903 du SH) (renseignements communiqués par les autorités).

3.86. Les licences d'exportation non automatiques ont pour but de réglementer le commerce de certains produits afin de protéger le consommateur, la santé et l'environnement, ou de respecter les conventions ou traités internationaux auxquels le Mexique est partie.⁹⁸ Des licences non automatiques sont exigées pour exporter les produits en question vers toute destination sur une base NPF, sauf lorsque les licences sont appliquées dans le cadre d'accords préférentiels. Les licences non automatiques sont traitées au moyen du VUCEM et sont délivrées, en général, par le Secrétariat à l'économie, même si selon le produit d'autres entités peuvent intervenir. Par exemple, pour exporter des produits pétroliers, le Secrétariat à l'économie demande un avis à la Direction générale de la transformation industrielle des hydrocarbures (DGTIH) du SENER et à l'Unité chargée des politiques relatives aux recettes fiscales (UPIT) du SHCP. Le SENER peut refuser de délivrer la licence si l'autorisation affecte les finances publiques, si la production est insuffisante ou si, après avoir effectué une analyse du bilan énergétique, il conclut que les exportations en question mettent en péril l'approvisionnement du marché intérieur et compromettent la sécurité énergétique du pays, ou si l'exportation est contraire à la politique énergétique du pays.⁹⁹ Pour l'exportation de minerais de fer (codes 2601.11.01 et 2601.12.01 du SH), le Secrétariat à l'économie collabore avec la Coordination générale de l'exploitation minière; dans ce cas, des licences d'exportation non automatiques sont accordées pour un volume maximal de 300 000 tonnes.¹⁰⁰

3.87. Pendant la période considérée, le nombre de lignes tarifaires soumises à une prescription en matière de licence d'exportation non automatique a augmenté. En 2021, 13,54% (1057 lignes) de l'ensemble des lignes tarifaires qui composaient le tarif douanier mexicain étaient assujetties à des licences d'exportation non automatiques contre 4,65% (449 lignes) en 2016. La gamme des produits pour lesquels une licence d'exportation non automatique est exigée s'est également accrue: alors qu'en 2016 ce type de licences non automatiques était surtout utilisé pour réglementer l'exportation de produits chimiques, en 2021, outre les exigences applicables à ces produits, une licence est exigée pour l'exportation de machines et d'appareils. Il s'agit, avec les produits chimiques, des principales exportations soumises à ce type de mesure à l'heure actuelle (graphique 3.5).

3.88. Le Mexique a négocié des contingents (quotas) d'exportation préférentiels dans le cadre des accords commerciaux conclus avec la Colombie (huile de soja, de tournesol, de navette ou de colza), le Japon (acide citrique et sels d'acide citrique, et sirop d'agave) et l'UE (mélasse de canne).¹⁰¹

3.2.4 Soutien aux exportations

3.89. Le Mexique a notifié à l'OMC que, pendant la période 2016-2018, il n'avait pas accordé de subventions aux exportations de produits agricoles.¹⁰² En 2019, il a notifié qu'il avait accordé des subventions aux exportations agricoles en 2017 et en 2018.¹⁰³ En 2021, le Mexique a notifié qu'en 2019 et en 2020, aucune subvention aux exportations de produits agricoles ni aucune aide alimentaire n'avait été accordée.¹⁰⁴

3.90. Le Mexique a continué de mettre en œuvre des programmes de développement des exportations au moyen d'avantages tarifaires et fiscaux, qui visent particulièrement le secteur manufacturier, pour promouvoir la productivité et la compétitivité des entreprises et permettre ainsi une plus grande intégration des produits mexicains sur le marché mondial. Les principaux programmes visant à encourager les exportations restent le programme IMMEX, mis en place

⁹⁸ Par exemple, l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage; la CITES; la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international; et le système de certification du Processus de Kimberley.

⁹⁹ SIICEX. Adresse consultée:

<http://www.siicex.gob.mx/portalSiicex/Transparencia/Permisos/archivos/Fichaspermisos/2015/FICHA%20INFORMATIVA%20PETROLIFEROS%202015.pdf>.

¹⁰⁰ SIICEX. Adresse consultée:

<http://www.siicex.gob.mx/portalSiicex/Transparencia/Permisos/archivos/Fichaspermisos/2016/FICHA%20INFORMATIVA%20MINERAL%20DE%20HIERRO%202016.pdf>.

¹⁰¹ Renseignements en ligne du Secrétariat à l'économie. Adresse consultée:

<http://www.siicex.gob.mx/portalSiicex/SICETECA/Acuerdos/Cupos/Cupos%20x%20PRODUCTO/Cupos%20por%20producto.htm>.

¹⁰² Documents de l'OMC G/AG/N/MEX/37, G/AG/N/MEX/39 et G/AG/N/MEX/44, du 7 mars 2018, du 13 septembre 2018 et du 18 mars 2019, respectivement.

¹⁰³ Documents de l'OMC G/AG/N/MEX/39/Rev.1 et G/AG/N/MEX/44/Rev.1 du 19 août 2019.

¹⁰⁴ Documents de l'OMC AG/N/MEX/51 et G/AG/N/MEX/52 du 21 mai 2021.

en 2006, et le Programme de remboursement des taxes d'importation aux exportateurs (*drawback*) de 1995. Ces programmes n'ont pas subi de changements importants pendant la période considérée.

3.91. Grâce au programme IMMEX, les producteurs de marchandises destinées à l'exportation ou les entreprises qui fournissent des services destinés à l'exportation peuvent importer temporairement différents biens (des matières premières, des intrants, des composants, des récipients et emballages ainsi que des machines et des équipements) exonérés de la taxe générale à l'importation et, le cas échéant, du paiement des droits antidumping ou compensateurs, qui doivent servir à la fabrication de produits d'exportation. Ils peuvent, en outre, obtenir un crédit d'impôt pour la TVA et/ou l'IEPS qui correspond à un montant équivalent à 100% de la TVA et/ou de l'IEPS exigible pour les produits importés. La durée pendant laquelle les biens peuvent rester sur le territoire national dépend du bien en question. Par exemple, certains combustibles, récipients, emballages, étiquettes et imprimés peuvent rester sur le territoire mexicain jusqu'à 18 mois; les conteneurs et caisses pour remorques, jusqu'à deux ans. Certains produits ne peuvent être importés dans le cadre du programme IMMEX ou doivent satisfaire à des prescriptions spécifiques.¹⁰⁵

3.92. Pour pouvoir bénéficier du programme IMMEX, les entreprises à capitaux nationaux et les entreprises à capitaux étrangers établies au Mexique doivent enregistrer des ventes annuelles à l'étranger supérieures à 500 000 USD (ou à l'équivalent dans d'autres devises), ou facturer des exportations pour au moins 10% de leurs ventes totales. Le programme a toujours cinq volets: IMMEX Société de contrôle d'autres entreprises, IMMEX Industrie, IMMEX Services, IMMEX Hébergement¹⁰⁶ et IMMEX Tertiariation.¹⁰⁷ Les incitations ne varient pas selon le volet en question.

3.93. Les entreprises peuvent bénéficier simultanément du programme IMMEX et d'un PROSEC (section 3.3.1).

3.94. Pendant la période considérée, le nombre d'entreprises bénéficiant du programme IMMEX a diminué, passant de 6 448 en 2016 (septembre) à 6 007 en 2021. Ces entreprises exercent leurs activités principalement dans le secteur manufacturier (par exemple ouvrages en métaux, matériel de transport et pièces détachées, textiles et vêtements, et plastique et caoutchouc). Le programme IMMEX demeure très important pour le commerce mexicain. Sur la période 2016-2021, en moyenne, 55,8% des exportations et 43,3% des importations ont été réalisées par des entreprises bénéficiaires du programme IMMEX (graphique 3.6). En 2021, ces entreprises ont réalisé 55,4% des exportations et 43,7% des importations.¹⁰⁸

3.95. Le Programme de remboursement des taxes d'importation aux exportateurs (*drawback*) n'a pas connu de changement majeur depuis le dernier examen.¹⁰⁹ Le système de *drawback* permet aux bénéficiaires de récupérer les droits acquittés sur les matières premières, parties, composants et autres intrants importés pour la production de marchandises destinées à l'exportation; sur les marchandises importées qui sont retournées en l'état; ou sur les marchandises importées en vue de leur réparation ou modification et de leur exportation ultérieure.

¹⁰⁵ Annexe I et annexe II du Décret sur le développement de l'industrie manufacturière, de l'industrie maquiladora et des services d'exportation (Journal officiel du 1^{er} novembre 2006, dernière modification effectuée le 24 décembre 2020).

¹⁰⁶ Lorsqu'une ou plusieurs entreprises étrangères qui ne bénéficient pas du programme IMMEX fournissent la technologie et/ou les intrants.

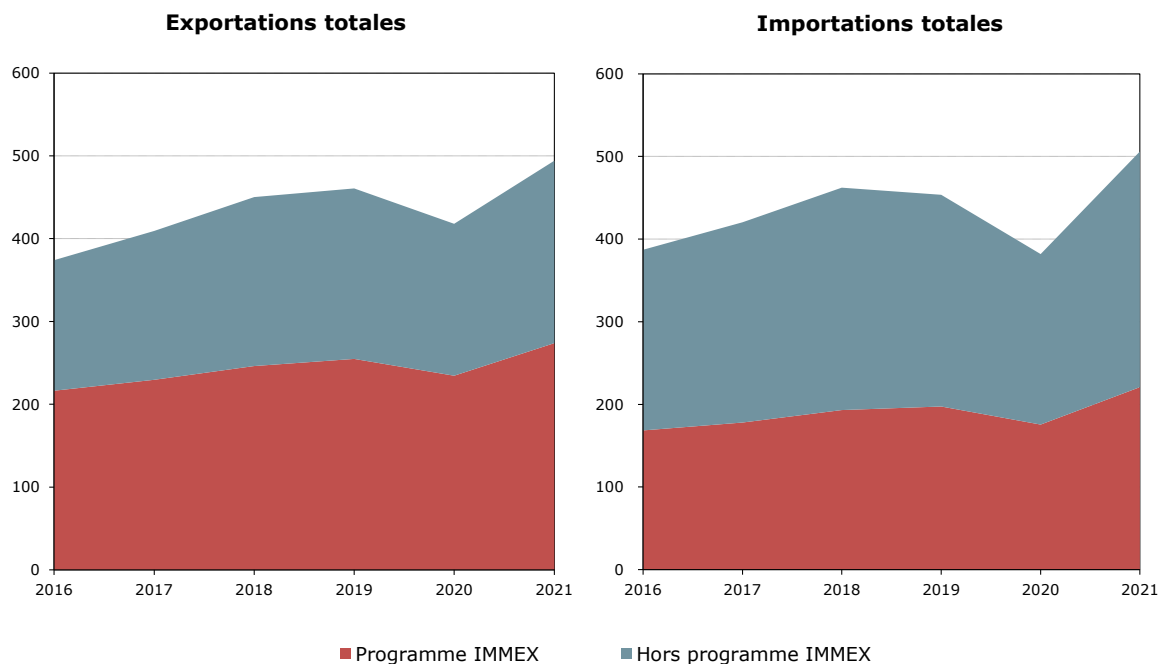
¹⁰⁷ Article 3 du Décret sur le développement de l'industrie manufacturière, de l'industrie maquiladora et des services d'exportation (Journal officiel du 1^{er} novembre 2006, dernière modification effectuée le 24 décembre 2020).

¹⁰⁸ En 2021, les exportations de ces biens ont atteint 56,1% (56,4% en 2016) et les importations, 52,3% (54,9% en 2016) (renseignements communiqués par les autorités).

¹⁰⁹ Décret établissant le remboursement des taxes d'importation aux exportateurs, (Journal officiel du 11 mai 1995 et ses modifications).

Graphique 3.6 Exportations et importations par type de régime, 2016-2021

(Milliards d'USD)



Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base de renseignements communiqués par les autorités.

3.2.5 Promotion des exportations

3.96. En 2019, l'institution qui était auparavant chargée de la promotion des exportations, ProMéxico, a été fermée¹¹⁰, et ses fonctions ont été reprises par le Secrétariat à l'économie, institution qui, en coordination avec le Secrétariat aux relations extérieures (SRE), est actuellement chargée de promouvoir les exportations.¹¹¹ Ce changement institutionnel a été apporté pour tirer parti "des capacités du Service extérieur du Mexique en ce qui concerne la promotion de l'investissement étranger direct et le développement du commerce extérieur."¹¹² Du fait de ce changement institutionnel, la politique de promotion des exportations a aussi fait l'objet de modifications, car tandis que ProMéxico offrait un financement pour l'exportation, le Secrétariat à l'économie fournit une assistance technique, au moyen de renseignements commerciaux stratégiques, et met les entreprises mexicaines en relation avec des entreprises étrangères.

3.97. En 2020 et en 2021, le Secrétariat à l'économie, par l'intermédiaire de son Unité de veille économique mondiale, a mis en service quelques plates-formes (Data México, ExportaMX et ComerciaMX) dans le cadre de sa stratégie visant à accroître la présence des produits mexicains à l'étranger. Data México est une plate-forme qui permet de visualiser et d'analyser des données publiques pour favoriser l'innovation, l'inclusion et la diversification de l'économie mexicaine.¹¹³ ExportaMX fournit des renseignements d'ordre général sur les possibilités d'exportation par produit et par pays.¹¹⁴ En 2021, la plate-forme contenait des profils d'information commerciale pour 6 553 produits et 238 pays.¹¹⁵ ComerciaMX communique avec ConnectAmericas¹¹⁶, une plate-forme

¹¹⁰ Décret autorisant le désengagement par la suppression du fonds fiduciaire public considéré comme entité paraétatique et dénommé ProMéxico (Journal officiel du 3 mai 2019). Adresse consultée: https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5559284&fecha=03/05/2019&print=true.

¹¹¹ Article 5 du Décret autorisant le désengagement par la suppression du fonds fiduciaire public considéré comme entité paraétatique et dénommé ProMéxico (Journal officiel du 3 mai 2019). Adresse consultée: https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5559284&fecha=03/05/2019&print=true.

¹¹² Gouvernement du Mexique, Rapport gouvernemental 2019-2020, page 104. Adresse consultée: <https://presidente.gob.mx/wp-content/uploads/2020/09/PRESIDENTE%20AMLO%20INFORME%20DE%20GOBIERNO%202019-2020.pdf>.

¹¹³ Renseignements communiqués par les autorités.

¹¹⁴ EXPORTAMX. Adresse consultée: <https://exportamx.economia.gob.mx/>.

¹¹⁵ Renseignements communiqués par les autorités.

¹¹⁶ ConnectAmericas est un réseau social conçu pour aider les PME à participer aux marchés internationaux. Adresse consultée: <https://www.iadb.org/es/project/RG-T3453>.

créée spécialement pour que les MPME puissent entrer en contact avec des acheteurs, des fournisseurs et des investisseurs au niveau mondial. L'accès à la plate-forme ComerciaMX est gratuit et plus de 400 000 entreprises de 100 pays y participent.¹¹⁷

3.98. De même, en 2019, également dans le cadre de la politique publique destinée à attirer des investissements étrangers et à promouvoir les exportations, le Secrétariat à l'économie a créé le Centre de commerce international (CINSE) qui, en juin 2020, s'était occupé de 1 300 personnes et de 400 entreprises, en leur offrant des services visant à attirer des investissements étrangers et à exploiter les débouchés commerciaux avec le reste du monde.¹¹⁸

3.99. ProMéxico aidait financièrement les entreprises exportatrices ou dotées d'un potentiel d'exportation qui, entre autres choses, faisaient appel à des services de conseil, réalisaient des études de marché ou participaient à des salons internationaux.¹¹⁹ En 2017 (dernières données disponibles), ProMéxico a accordé à 595 entreprises une aide financière remboursable d'un montant d'environ 24 millions de MXN. L'aide financière a été principalement utilisée pour des missions stratégiques de commerce et d'assistance technique qui étaient destinées à former du personnel sur des questions concernant le commerce extérieur.¹²⁰

3.100. D'autres institutions soutiennent le secteur de l'exportation. Le Système national d'orientation des exportateurs et la Commission mixte pour la promotion des exportations (COMPEX) fournissent aux intéressés des conseils sur les procédures d'exportation (section 2).¹²¹

3.2.6 Financement, assurance et garanties à l'exportation

3.101. Pendant la période considérée, aucun changement majeur n'est intervenu en ce qui concerne les institutions qui proposent un financement, des assurances et des garanties à l'exportation. La Banque nationale de commerce extérieur (Bancomext), qui est une banque fédérale de développement, continue à proposer ces services. Bancomext exerce ses activités en qualité de banque de premier et de second rang et propose des produits financiers destinés aux exportateurs directs et indirects (tableau 3.15). Bancomext dispose aussi de programmes sectoriels spécialisés pour répondre aux besoins de financement des secteurs "stratégiques".¹²²

Tableau 3.15 Produits financiers proposés par Bancomext

	Premier rang	Second rang
Montant	Supérieur à 3 millions d'USD	Inférieur à 3 millions d'USD
Type d'entreprise	PME et grandes entreprises	PME
Produits financiers	Crédit, affacturage international, lettres de crédit, assurance-crédit (par l'intermédiaire de CESCAMEX)	Crédit PyMEX (PyMEX exportatrice et importatrice)

Source: Renseignements en ligne de Bancomext. Adresse consultée: <http://www.bancomext.com/conoce-bancomext/quienes-somos> et <http://www.bancomext.com/empresas-que-apoyamos/exportadores>.

3.102. Pendant la période à l'examen, le principal instrument de financement proposé par Bancomext a été le crédit supérieur à 3 millions d'USD, qui est accordé à des exportateurs, indépendamment de leur secteur d'activité ou de la taille de leur entreprise. En outre, Bancomext propose un financement et une assistance technique par l'intermédiaire de l'Institut de formation financière pour le commerce extérieur (IFFCE), afin d'améliorer la compétitivité des PME et de leur

¹¹⁷ Renseignements communiqués par les autorités.

¹¹⁸ Gouvernement du Mexique, Rapport gouvernemental 2019-2020, page 324. Adresse consultée: <https://presidente.gob.mx/wp-content/uploads/2020/09/PRESIDENTE%20AMLO%20INFORME%20DE%20GOBIERNO%202019-2020.pdf>.

¹¹⁹ L'aide que ProMéxico accordait à ses bénéficiaires était un financement remboursable servant à couvrir les postes de dépenses énumérés dans le Catalogue des aides et des services de ProMéxico.

¹²⁰ Décret autorisant le désengagement par la suppression du fonds fiduciaire public considéré comme entité paraétatique (Journal officiel du 3 mai 2019).

¹²¹ Institut national des entrepreneurs. Adresse consultée: <https://www.redemprendedor.gob.mx/index.php/m-inadem/16-articulo-inadem-5>; et renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://www.contactopyme.gob.mx/compex/default.asp>.

¹²² Les secteurs considérés comme stratégiques en 2021 étaient les suivants: l'aérospatiale, l'automobile, les composants électriques/électroniques, le secteur de l'énergie, la maquila et les hangars industriels, les industries extractives et la métallurgie, les télécommunications, le transport et la logistique, et le tourisme. Adresse consultée: <http://www.bancomext.com/empresas-que-apoyamos/sectores-estrategicos>.

permettre ainsi de soutenir la concurrence sur le marché international. En 2020 (T3), Bancomext a mis en place le programme Impulso PYME 50, pour financer le fonds de roulement des PME.

3.103. Pendant toute la période, les PME ont obtenu une très grande partie des crédits (tableau 3.16). Les secteurs "stratégiques" en général continuent de recevoir environ 50% du total des crédits (plus de 70% en 2018); entre autres secteurs, le secteur du tourisme, suivi du secteur de l'énergie et celui des parcs et hangars industriels sont ceux qui ont obtenu la majeure partie des crédits. En 2020, compte tenu du contexte économique et social dû à la pandémie, Bancomext a mis en place des plans de restructuration des crédits et des délais de grâce pour le paiement du capital, tant en monnaie nationale qu'en devises. En outre, une aide destinée à financer le fonds de roulement complémentaire pour les rééchelonnements de dettes a été accordée. Bancomext a autorisé 139 rééchelonnements pour un montant total de 288 millions d'USD; les lignes de crédit relatives à ces rééchelonnements se chiffrent à 3,309 milliards d'USD, principalement dans les secteurs du tourisme, de l'automobile, du transport et de la logistique.¹²³

Tableau 3.16 Crédits accordés par Bancomext, 2016-2020

(Millions de MXN)

	2016	2017	2018	2019	2020
Montant total des crédits	234 504	253 739	275 706	268 619	277 782
Entreprises bénéficiaires (nombre)	4 605	4 256	4 492	4 649	3 519
Dont PME (%)	90,8	88,9	88,4	90,8	87,9
Montant total des crédits pour les secteurs "stratégiques"	163 085	176 118	196 050	190 954	200 030
Par secteur "stratégique" (%)					
Tourisme	20%	15%	16%	17%	25%
Secteur de l'énergie	12%	10%	14%	17%	13%
Hangars industriels (maquila)	16%	15%	14%	12%	18%
Transport et logistique	6%	6%	6%	7%	7%
Secteur automobile	6%	7%	6%	6%	8%
Télécommunications	4%	4%	4%	5%	2%
Produits électriques/électroniques	4%	5%	4%	2%	1%
Secteur minier et métallurgique	4%	4%	3%	2%	1%
Autres entreprises	28%	34%	33%	32%	25%

Source: Rapports annuels de Bancomext. Adresse consultée: <https://www.bancomext.com/conoce-bancomext/bancomext-en-cifras/informe-anual>.

3.104. À partir de 2020, Bancomext a mis en œuvre, par l'intermédiaire de la banque privée, un nouveau programme de crédit à taux préférentiels (Produit de commerce extérieur ACEUM Bancomext). Le programme a pour but de contribuer à accroître la productivité des entreprises exportatrices de toute taille et de celles qui sont liées au commerce dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Accord entre le Mexique, les États-Unis et le Canada (ACEUM), et de promouvoir la diversification de leurs exportations. Le montant maximal des emprunts est de 30 millions de MXN (ou l'équivalent en USD). En 2020 (exercice budgétaire), 500 millions de MXN de fonds de contre-garantie ont été prévus pour couvrir des crédits accordés par les banques commerciales allant jusqu'à 7 000 millions de MXN.¹²⁴

3.105. Bancomext encourage également les exportations à l'aide d'autres instruments financiers comme le service d'affacturage international et les lettres de crédit destinées aux exportateurs. Grâce au service d'affacturage international, les exportateurs obtiennent, entre autres, un financement pouvant atteindre 90% de la valeur de facturation.¹²⁵ Bancomext délivre des lettres de crédit comme moyen de paiement pour les entreprises exportatrices, ce qui réduit la nécessité pour l'entreprise exportatrice mexicaine de vérifier le crédit de l'entreprise acheteuse, puisque l'obligation de paiement incombe aux banques.¹²⁶

¹²³ Bancomext (2021), *Informe anual 2020*. Adresse consultée: <https://www.bancomext.com/staticcontent/informe-anual-2020/files/Informe-Anual-2020.pdf>.

¹²⁴ Document de l'OMC G/SCM/N/372/MEX du 12 janvier 2022, et renseignements en ligne: <https://www.bancomext.com/pymex/productos/comercio-exterior-tmec/>.

¹²⁵ Bancomext. Adresse consultée: <https://www.bancomext.com/pymex/productos/factoraje-internacional/>.

¹²⁶ Bancomext. Adresse consultée: <https://www.bancomext.com/pymex/productos/cartas-de-credito/cartas-de-credito-de-exportacion/>.

3.106. Bancomext, au moyen du mécanisme Garantie commerce extérieur (anciennement garantie acheteur), accorde des garanties pouvant aller jusqu'à 3 millions d'USD à des intermédiaires financiers à l'étranger afin qu'ils financent l'achat de produits et/ou services mexicains. Grâce à cet instrument, l'exportateur reçoit le paiement de ses ventes de biens et de services au comptant, évitant ainsi le risque de crédit et le risque lié au pays de l'acheteur.¹²⁷

3.107. Le Mexique n'a pas de programme officiel d'assurance-crédit à l'exportation. Les assurances de crédit à l'exportation sont fournies par l'intermédiaire de l'entreprise CESCEMEX, dans laquelle Bancomext a une participation minoritaire. Cette assurance couvre les risques de nature commerciale découlant de l'incapacité financière de l'importateur à couvrir ses dettes (insolvabilité); l'insolvabilité juridique, l'insolvabilité de fait et les retards de paiement prolongés sont couverts.¹²⁸

3.3 Autres mesures visant la production et le commerce

3.3.1 Mesures d'incitation

3.108. Le Mexique continue à mettre en œuvre une série de programmes d'appui visant à encourager les exportations, à attirer l'investissement et à créer des emplois. Pendant la période considérée, le Mexique a notifié plusieurs programmes de subventions à l'exportation dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, le secteur du cinéma et celui des industries de haute technologie et pour le développement industriel; il convient notamment de mentionner le programme IMMEX et les PROSEC.¹²⁹ Le Mexique a également notifié des programmes de formation et d'assistance technique et financière, principalement destinés aux MPME et/ou à la promotion de la R&D. La plupart de ces programmes étaient déjà en vigueur et avaient été notifiés lors du précédent examen en 2017. Les incitations fiscales concernant le paiement de l'impôt sur le revenu (ISR) et de l'IEPS ainsi que la consommation de diesel, entre autres choses, continuent d'être mises en œuvre.

3.109. Le Mexique poursuit la mise en œuvre des programmes de promotion sectorielle (PROSEC) dans le but de promouvoir la compétitivité.¹³⁰ Au titre de ces programmes, qui n'ont pas fondamentalement changé depuis leur création, les intrants et machines nécessaires à la fabrication de marchandises spécifiques peuvent être importés à un taux de droit préférentiel, que le produit final soit consommé sur le marché intérieur ou exporté. Chaque PROSEC énumère, par ligne tarifaire, les intrants concernés et le taux de droit préférentiel correspondant.

3.110. En ce qui concerne les secteurs visés par les PROSEC, la seule modification apportée depuis le précédent examen a été l'inclusion d'un programme pour le secteur des engrais. Les avantages conférés par le PROSEC visant ce secteur sont toutefois limités, étant donné qu'il ne concerne que deux lignes tarifaires. Les PROSEC incluant le plus grand nombre d'intrants bénéficiant de taux de droits préférentiels sont ceux qui visent l'industrie automobile et des pièces détachées, l'industrie électronique et l'industrie électrique. En mai 2021, le nombre total de lignes tarifaires visées par les PROSEC était de 2 487. En 2021, les taux de droits préférentiels les plus communs accordés au titre des PROSEC étaient 0% et 5% – ils s'appliquaient respectivement à 76,2% et 19,1% des lignes tarifaires bénéficiaires (graphique 3.7).

¹²⁷ Bancomext. Adresse consultée: <https://www.bancomext.com/productos-y-servicios/garantias/garantia-comprador>.

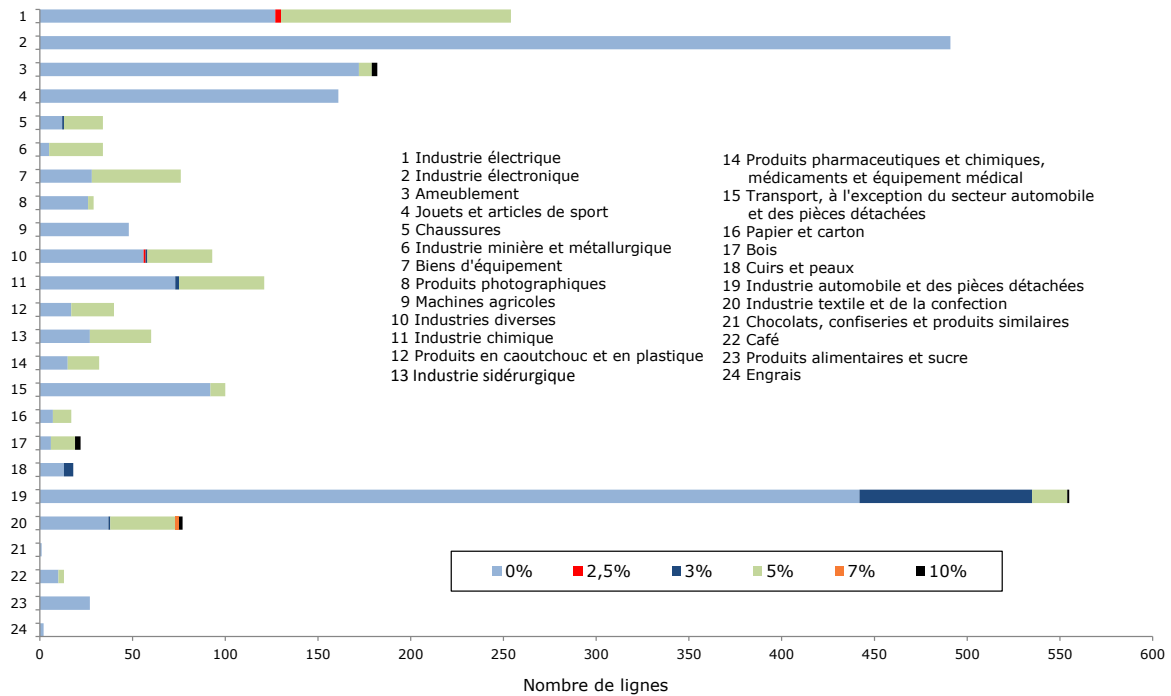
¹²⁸ Adresse consultée: <https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/63793/GuiaBasicaDelExportador.pdf>.

¹²⁹ Document de l'OMC G/SCM/N/372/MEX du 12 janvier 2022.

¹³⁰ Décret instituant divers programmes de promotion sectorielle (dernière modification effectuée le 29 novembre 2012).

Graphique 3.7 Intrants visés par les différents PROSEC, 2021

(Industries)



Source: Sous-secrétariat au commerce extérieur, Direction générale de la facilitation des échanges et du commerce extérieur. Décret instituant divers programmes de promotion sectorielle (PROSEC), Structure tarifaire de l'article 5 du Décret PROSEC (en vigueur depuis le 17 mai 2021), LIGIE. Adresse consultée: <https://www.snice.gob.mx/cs/avi/snice/prosecmsbiblioteca.html>.

3.111. Le Mexique accorde aussi d'autres incitations fiscales, comme l'exonération de l'ISR, les crédits d'impôt et l'exonération de l'ISAN pour les automobiles électriques (tableau 3.17). Certaines des incitations fiscales accordées au titre de la Loi sur les recettes de la Fédération, qui avaient en principe une durée de validité d'un an et étaient en vigueur lors du précédent examen en 2017, sont toujours appliquées.

Tableau 3.17 Principales incitations fiscales, 2022

Nom du programme	Description	Instrument juridique
Exonération de l'ISR pour les revenus tirés de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche	Les personnes morales qui se consacrent exclusivement à l'agriculture, à l'élevage, à la sylviculture et à la pêche ne paient pas l'ISR tant que leur revenu annuel n'excède pas 20 fois la valeur annuelle de l'unité de mesure actualisée (UMA) par associé, sans dépasser 200 UMA au total. Les personnes physiques qui exercent ces activités ne paient pas l'impôt tant que leur revenu annuel n'excède pas 40 UMA.	Article 74, paragraphe 11 de la Loi sur l'ISR (Journal officiel du 11 décembre 2013)
Réduction de l'ISR applicable dans le secteur primaire et agro-industriel	Les personnes physiques ou morales qui se consacrent exclusivement à l'agriculture, à l'élevage, à la sylviculture et à la pêche peuvent bénéficier respectivement d'une réduction de 40% et 30% de l'ISR.	Article 74, paragraphe 12 de la Loi sur l'ISR (Journal officiel du 11 décembre 2013)
Incitations fiscales pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables	Déduction de l'ISR de 100% du coût des machines et du matériel utilisés pour la production d'énergie renouvelable ou des systèmes de coproduction d'électricité efficace	Article 34, partie XIII, de la Loi sur l'ISR (Journal officiel du 1 ^{er} décembre 2004)

Nom du programme	Description	Instrument juridique
Incitation à l'utilisation de moyens de paiement électroniques	Les entités financières qui encouragent l'utilisation de moyens de paiement électroniques obtiennent un crédit d'impôt sur l'ISR ou par retenue de cet impôt à des tierces parties.	Décret accordant des incitations fiscales pour encourager l'utilisation de moyens de paiement électroniques (Journal officiel du 28 octobre 2021)
Exonération ou réduction de l'ISAN	Exonération: Exportation définitive; Cession ou importation définitive d'automobiles électriques et d'automobiles hybrides; Cession d'automobiles neuves d'une valeur inférieure à 292 552,57 MXN Exonération de 50%: Cession ou importation d'automobiles d'une valeur comprise entre 292 552,58 MXN et 370 566,61 MXN	Loi fédérale relative à l'impôt sur les automobiles neuves (LFISAN) (Journal officiel du 12 novembre 2021) Actualisation des quantités au titre de l'annexe 15 de la Résolution fiscale diverse (Journal officiel du 28 décembre 2021)
Incitation fiscale à l'investissement dans la production théâtrale nationale; l'édition et la publication d'œuvres littéraires nationales; les arts visuels; la danse; la musique, dans les domaines spécifiques de la direction d'orchestre, de l'exécution instrumentale et vocale de la musique de concert, et du jazz	Crédit d'impôt sur l'ISR, équivalent au montant des investissements. Ce crédit ne peut toutefois pas dépasser 10% de l'ISR de l'exercice précédant immédiatement celui de son application.	Article 190 de la Loi sur l'ISR (Journal officiel du 19 novembre 2010)
Incitation fiscale pour les projets de R&D dans le domaine des technologies	Crédit d'impôt sur l'ISR équivalant à 30% du coût de l'investissement.	Article 202 de la Loi sur l'ISR (Journal officiel du 30 novembre 2016)
Incitation fiscale à l'investissement dans les équipements d'alimentation pour véhicules électriques	Crédit d'impôt équivalant à 30% du coût des investissements dans les équipements d'alimentation pour véhicules électriques	Article 204 de la Loi sur l'ISR (Journal officiel du 30 novembre 2016)
Programme de retenues pour les personnes qui obtiennent des revenus par le biais de plates-formes numériques	Un taux de retenue moins élevé sera appliqué aux contribuables qui vendent des biens ou fournissent des services sur Internet. Cette retenue peut être provisoire ou prendre la forme d'un paiement définitif, selon le cas.	Articles 113-A, 113-B et 113-C de la Loi sur l'ISR (Journal officiel du 9 décembre 2019)
Incitation fiscale à l'importation ou à la cession de jus, nectars et concentrés de fruits ou de légumes et de boissons dont le lait est un ingrédient	Crédit de TVA de 100% pour l'importation ou la cession des produits mentionnés	Décret compilant différents avantages fiscaux et établissant des mesures de simplification administrative (Journal officiel du 26 décembre 2013)
Incitations accordées au titre de la Loi sur les recettes de la Fédération	Les personnes qui mènent des activités entrepreneuriales et dont les revenus annuels totaux sont inférieurs à 60 millions de MXN, qui importent ou achètent du diesel ou du biodiesel et ses mélanges pour leur consommation finale, afin de l'utiliser exclusivement comme combustible pour les machines en général (à l'exception des véhicules) peuvent déduire un montant équivalent à l'IEPS de l'ISR de la personne imposable pour l'exercice au cours duquel ces combustibles sont importés ou achetés.	Article 16 de la Loi sur les recettes de la Fédération pour l'exercice budgétaire 2022 (Journal officiel du 12 novembre 2021)

Nom du programme	Description	Instrument juridique
	<p>Les personnes qui importent ou achètent du diesel ou du biodiesel et ses mélanges pour leur consommation finale, afin de l'utiliser dans le cadre d'activités agricoles ou sylvicoles, et dont les revenus de l'année antérieure n'excèdent pas 20 fois la valeur annuelle de l'UMA peuvent déduire un montant équivalent à l'IEPS de l'ISR de la personne imposable pour l'exercice au cours duquel ces combustibles sont importés ou achetés, ou demander le remboursement de ce montant.</p> <p>Les personnes qui importent ou achètent du diesel ou du biodiesel et ses mélanges pour leur consommation finale, afin de l'utiliser dans des véhicules de transport public et privé de marchandises, de passagers ou de touristes, peuvent déduire un montant équivalent à l'IEPS de l'ISR de la personne imposable pour l'exercice au cours duquel lesdits combustibles sont importés ou achetés.</p> <p>Les personnes qui se consacrent exclusivement au transport terrestre public et privé de marchandises, de passagers ou de touristes, qui utilisent le Réseau national d'autoroutes à péage et dont les revenus annuels totaux sont inférieurs à 300 millions de MXN peuvent déduire jusqu'à 50% des dépenses totales en péage de l'ISR de la personne imposable pour l'exercice au cours duquel ces dépenses sont réalisées.</p> <p>L'IEPS acquitté pour l'achat et l'importation de combustibles fossiles, selon la teneur en carbone de ces combustibles et à condition qu'ils ne soient pas destinés à la combustion, peut être déduit de l'ISR de la personne imposable pour l'exercice au cours duquel les combustibles sont achetés.</p> <p>Les personnes qui possèdent des concessions et des attributions dans le secteur minier, pour la vente ou la cession de substances et minéraux spécifiés dans la Loi minière, dont les revenus annuels bruts n'excèdent pas 50 millions de MXN, peuvent déduire de l'ISR le droit spécial sur les activités minières.</p> <p>Les personnes physiques et morales, résidentes au Mexique, qui cèdent des livres, des journaux et des revues peuvent obtenir une déduction additionnelle de l'ISR d'un montant équivalent à 8% du coût d'achat, à condition que cette activité représente au moins 90% de leurs revenus totaux et ne génère pas plus de 6 millions de MXN.</p>	
Incitation fiscale concernant l'IEPS applicable aux combustibles pour automobiles	Les personnes qui importent et cèdent des combustibles pour automobiles peuvent bénéficier d'une réduction de l'IEPS applicable à ces combustibles.	Décret établissant des incitations fiscales concernant l'impôt spécial sur la production et les services applicable aux combustibles désignés (Journal officiel du 27 décembre 2016 et modifications ultérieures).

Source: Établi par le Secrétariat de l'OMC sur la base de la législation pertinente.

3.112. Outre les incitations fiscales, il existe au Mexique d'autres programmes de soutien direct, de crédit et de garanties, conçus pour aider les PME et MPME et promouvoir la compétitivité ainsi que la R&D expérimental, et des programmes destinés à des secteurs spécifiques tels que l'agriculture, la sylviculture, le tourisme et l'industrie cinématographique (tableau 3.18).

Tableau 3.18 Principaux programmes de soutien, 2017-2022

Entité	Programme	Type de soutien (validité)	
Secrétariat à l'économie	Programme national de financement pour les microentreprises et les femmes des communautés rurales (PRONAFIM)	Crédit (jusqu'en 2019)	
	Programme d'aide financière en faveur des microentreprises familiales et de crédit sur parole	Aide financière (jusqu'en 2021)	
	Programme de microcrédits pour le bien-être	Soutien par le biais de financements, de services de conseil et de formations	
	Fonds national pour les entrepreneurs	Aide financière (jusqu'en 2019)	
	Programme relatif au système national de garanties (Fonds fiduciaire México Emprede)	Garantie (jusqu'en 2020)	
	Programme pour le développement de l'industrie logicielle (PROSOFT)	Aide financière (jusqu'en 2020)	
	Programme pour la productivité et la compétitivité industrielles (PPCI)	Aide financière	
	Programme de promotion de l'économie sociale	Aide financière (jusqu'en 2021)	
	Conseil national de la science et de la technologie (CONACYT)	Programme d'incitations à la recherche, au développement technologique et à l'innovation (PEI)	Aide financière (jusqu'en 2017)
		Innovation technologique pour augmenter la productivité des entreprises (2017-2018)	Aide économique (jusqu'en 2018)
Promotion régionale des capacités scientifiques, technologiques et d'innovation (2017, 2018, 2019 et 2020)		Aide économique (jusqu'en 2020)	
Promotion de l'infrastructure scientifique et technologique (2017 et 2018)		Aide économique (jusqu'en 2018)	
Renforcement sectoriel des capacités scientifiques, technologiques et d'innovation (2017, 2018, 2019 et 2020)		Aide économique (jusqu'en 2020)	
Soutien aux activités scientifiques, technologiques et d'innovation (2018, 2019 et 2020)		Aide économique (jusqu'en 2020)	
Programmes nationaux stratégiques pour la science, la technologie et les liens avec le secteur social public et privé (2021-2022)		Aide économique	
Incitation fiscale à la recherche-développement technologique (EFIDT)		Crédit d'impôt sur l'ISR (jusqu'en 2017)	
Fonds institutionnel du CONACYT		Aide économique (jusqu'en 2020)	
Fonds institutionnel de promotion régionale du développement scientifique, technologique et de l'innovation (FORDECYT)		Aide économique (jusqu'en 2020)	
Fonds mixtes (FOMIX)		Aide économique (jusqu'en 2020)	
Fonds de coopération internationale dans les domaines de la science et de la technologie (FONCICYT)		Aide économique (jusqu'en 2020)	
Fonds sectoriels (FOSEC)		Aide économique (jusqu'en 2020)	
Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage, au développement rural, à la pêche et à l'alimentation (SAGARPA) (actuellement SADER)	Programme de soutien pour la productivité des femmes entrepreneurs (PROMETE)	(jusqu'en 2017)	
	Programme de soutien aux jeunes entrepreneurs agricoles	(jusqu'en 2017)	
	Programme de productivité et de compétitivité agroalimentaire	(jusqu'en 2019)	
SADER	Programme d'approvisionnement rural géré par DICONSA, S.A de C.V	Alimentaire	
	Programme de distribution de lait géré par LICONSA, S.A de C.V	Alimentaire	
	Programme en faveur des engrais pour le bien-être	Engrais	

Entité	Programme	Type de soutien (validité)		
	Programme de promotion de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture	Aide financière		
	Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base	Financement		
	Programme de production pour le bien-être	Financement		
	Programme de santé et d'innocuité agroalimentaire	Soutien technique		
	Programme de crédit à l'élevage sur parole	Soutien en nature		
	Programme de soutien à la commercialisation	Financement (jusqu'en 2020)		
	Commission nationale des forêts	Programme de soutien au développement forestier durable	Aide financière	
		Secrétariat à la marine (SEMAR)	Projets de construction de ports (2021)	Aides financières à la construction et à l'entretien
			Secrétariat au tourisme	Programme de développement régional du tourisme et des Pueblos Mágicos (villages magiques) (PRODERMAGICO)
	Promotion du Mexique comme destination touristique	Soutien technique		
Stimulation et promotion de l'investissement dans le secteur touristique	Soutien technique			
Projets d'infrastructure dans le secteur touristique	Soutien technique			
Institution financière nationale (NAFIN)	Projet de transport en commun de passagers	Assistance technique (jusqu'en 2018)		
	Crédit pour les PME	Garantie		
	Crédit "Creceer Juntos"	Garantie (jusqu'en 2021)		
	Financement des MPME du secteur du transport	Garantie		
	Financement de la modernisation technologique	Garantie (jusqu'en 2017)		
	Aide pour les femmes entrepreneurs des PME	Garantie (jusqu'en 2021)		
	Crédit pour l'industrie de la construction	Garantie (jusqu'en janvier 2022)		
	Éco-crédit entrepreneurial	Garantie		
	Éco-crédit individuel	Garantie (jusqu'en 2020)		
	Financement de CSolar	Garantie		
	Financement du secteur du cuir et de la chaussure	Garantie (jusqu'en 2021)		
	Financement des distributeurs automobiles	Garantie (jusqu'en 2019)		
	Aide au secteur textile, de l'habillement et de la mode	Garantie (jusqu'en 2021)		
	Programme "Crezcamos juntas" pour les adhérentes au RIF	Garantie		
	Programme Crédito Joven pour les adhérents au RIF	Garantie (jusqu'en 2021)		
	Programme pour la consommation pour les adhérents au RIF	Garantie (jusqu'en 2018)		
	Garantie sur les cautions	Garantie		
	Programme pour les chaînes de production	Affacturation		
	Réactivation – Contrat pour les fournisseurs du gouvernement fédéral	Garantie		
	Réactivation – Développement sectoriel	Garantie		
	Réactivation – Inclusion financière	Garantie (jusqu'en 2021)		
	Franchises	Garantie (jusqu'en 2019)		
	Soutien aux hôtels	Garantie (jusqu'en 2021)		
	Programme Impulso NAFIN + États	Garantie		
	Contrats pour les fournisseurs de stations-service	Garantie (jusqu'en 2021)		
	ACEUM Entreprises d'outillage	Garantie (jusqu'en 2021)		
	Distinction "Ven a comer"	Garantie (jusqu'en février 2022)		
	Crédit en faveur des jeunes dirigeants de PME	Garantie (jusqu'en 2021)		
	Programme Credisuministros NAFIN + entreprises	Garantie		

Source: *Catálogo de Programas Sociales Federales Susceptibles de Vinculación con la Comisión Ejecutiva de Atención a Víctimas (CEAV)*, 2021. Adresse consultée: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/669248/Cat_logo_Programas_Sociales_2021.pdf.

3.113. L'Institution financière nationale (NAFIN), qui agit depuis plusieurs décennies en qualité de banque de développement, continue d'offrir un soutien en vue de stimuler la croissance des secteurs stratégiques, en facilitant l'accès au crédit pour les MPME, avec des programmes de garantie et de financement, en coordination avec les banques à vocation multiple (commerciales). La NAFIN encourage également l'inclusion financière des femmes et de toutes les régions du pays.¹³¹

3.3.2 Règlements techniques et normes

3.114. La Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation (LFMN)¹³² a régi le système national de qualité jusqu'à la mi-2020, lorsqu'elle a été abrogée et remplacée par la Loi sur l'infrastructure qualité (LIC).¹³³ L'élaboration du règlement d'application de la LIC n'étant pas encore terminée, le règlement d'application de la LFMN¹³⁴ continue de s'appliquer dans la mesure où il n'est pas en contradiction avec la LIC. Cette loi a pour objectif d'établir et de développer les bases de la politique industrielle dans le cadre du système national d'infrastructure qualité, par le biais d'activités de normalisation, de standardisation, d'accréditation, d'évaluation de la conformité et de métrologie, pour promouvoir la qualité de la production de biens et services, en vue d'augmenter la capacité de production et d'assurer l'amélioration continue dans les chaînes de valeur, de promouvoir le commerce international et de préserver les objectifs légitimes d'intérêt public.¹³⁵ En plus de la LIC et du Guide pour la structuration et la rédaction de normes, d'autres lois ont aussi une incidence sur les procédures de normalisation.¹³⁶

3.115. La Commission nationale de l'infrastructure qualité (CNIC) (anciennement connue sous le nom de Commission nationale de normalisation) et la Direction générale des normes (DGN) du Secrétariat à l'économie sont les entités chargées de faire appliquer la LIC. Le Secrétariat à l'économie reste le point de contact dans le cadre de l'Accord OTC.¹³⁷

3.116. La CNIC dirige et coordonne les activités de normalisation, de standardisation, d'évaluation de la conformité et de métrologie; elle évalue les demandes de création des comités consultatifs nationaux de normalisation (chargés de l'élaboration des normes officielles mexicaines (NOM)) sur proposition des Secrétariats d'État (les autorités de normalisation); et elle révisé, analyse et approuve tous les ans le Programme national d'infrastructure qualité (anciennement connu sous le nom de Programme national de normalisation) et son supplément.¹³⁸ En 2021, le Secrétariat à l'économie a pris la présidence permanente de la CNIC.

3.117. Le Mexique publie des NOM (règlements techniques) et des normes mexicaines (NMX) (règles ou normes). En ce qui concerne les règlements techniques relatifs aux télécommunications et à la radiodiffusion, l'Institut fédéral des télécommunications (IFT) publie des "dispositions techniques" qui, comme les NOM, sont publiées au Journal officiel pour les rendre obligatoires.

3.118. Le processus d'élaboration, de publication et de révision des NOM n'a pas changé depuis le dernier examen. Conformément à la LIC, les NOM doivent être fondées, entièrement ou en partie, sur des normes internationales, sauf si ces dernières ne sont pas appropriées ou efficaces pour atteindre les objectifs d'intérêt public poursuivis (graphique 3.8). En cas d'urgence affectant l'intérêt public, l'autorité de normalisation compétente peut élaborer directement la NOM et en informer la CNIC. Les NOM d'urgence ont une durée de validité maximale de six mois, qui peut être prolongée une seule fois de six mois supplémentaires.¹³⁹

¹³¹ NAFIN. Adresse consultée: <https://nafin.com/portalfn/content/financiamiento/>.

¹³² Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation (Journal officiel du 1^{er} juillet 1992, dernière modification effectuée le 18 décembre 2015).

¹³³ Loi sur l'infrastructure qualité (Journal officiel du 1^{er} juillet 2020).

¹³⁴ Règlement d'application de la Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation (Journal officiel du 14 janvier 1999; dernière modification effectuée le 28 novembre 2012).

¹³⁵ Renseignements communiqués par les autorités.

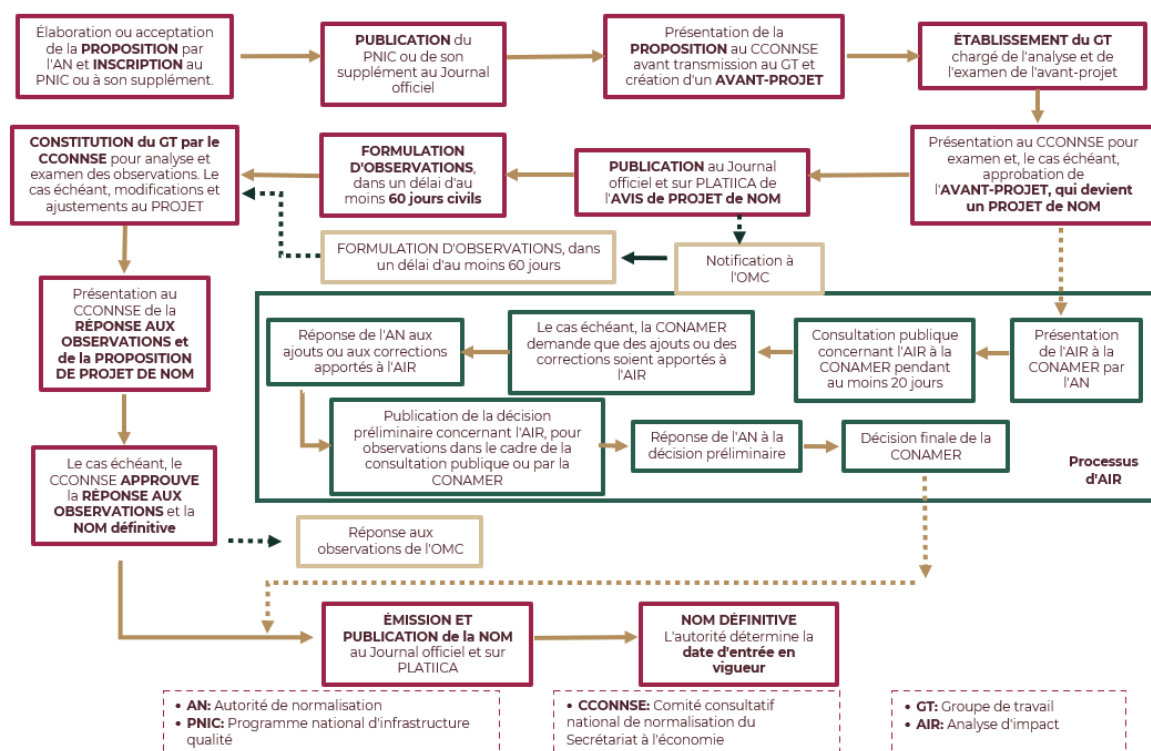
¹³⁶ On peut entre autres mentionner la Loi fédérale sur la protection des consommateurs, la Loi générale sur la santé, la Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement, la Loi fédérale sur les télécommunications et la radiodiffusion, et la Loi fédérale sur le travail.

¹³⁷ Adresse consultée: <http://tbtims.wto.org/fr/NationalEnquiryPoints/Search>.

¹³⁸ Programme national d'infrastructure qualité 2021 (Journal officiel du 25 février 2021).

¹³⁹ Les situations dans lesquelles on cherche à éviter un dommage imminent ou à atténuer ou supprimer un dommage existant à un objectif légitime d'intérêt public sont considérées comme des cas d'urgence (article 32 de la LIC).

Graphique 3.8 Processus d'élaboration d'une NOM



Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.119. Le Secrétariat à l'économie a élaboré un catalogue des NOM et des NMX, en vigueur ou abrogées, ainsi que des projets de NOM qui font l'objet de consultations publiques.¹⁴⁰ Ce catalogue fera partie de la nouvelle plate-forme technologique intégrée pour l'infrastructure qualité (PLATIICA) que le Secrétariat à l'économie est en train de mettre au point pour fournir des renseignements à l'ensemble du système national d'infrastructure qualité.

3.120. Les NOM doivent être révisées par l'autorité de normalisation au plus tard cinq ans après leur publication au Journal officiel ou leur dernière modification. Cette révision doit être menée dans les 60 jours suivant la fin de la période de 5 ans correspondante. Les résultats de cette révision doivent être notifiées au secrétariat exécutif de la CNIC. Si l'autorité de normalisation ne révisé pas la NOM et ne notifie pas le rapport de la révision, il incombe à la CNIC de mener cette révision; cette dernière peut ordonner l'abrogation de la NOM. En ce qui concerne les "dispositions techniques", l'IFT effectue la révision après un délai de cinq ans à compter de leur date d'entrée en vigueur.

3.121. Entre 2017 et 2021, 212 projets de NOM ont été publiés au Journal officiel, dont 84 sont devenus des NOM et 1 a été annulé. Pendant la même période, 174 NOM ont été publiées au Journal officiel, dont 20 étaient fondées sur des normes internationales (16 en partie et 4 intégralement). Pendant la période allant de 2017 à 2021, 455 NOM ont été révisées, 81 ont été modifiées et 6 ont été supprimées.¹⁴¹

3.122. Entre 2017 et 2021, le Mexique a notifié au Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC 168 règlements techniques dont la plupart étaient liés à la protection de la santé humaine et de l'environnement et à la protection et l'information (étiquetage) des consommateurs. En outre, le Mexique a notifié la modification de 238 règlements techniques qu'il avait déjà notifiés antérieurement.¹⁴² Entre 2017 et 2021, des Membres ont soulevé quatre questions au sein du Comité OTC concernant des NOM relatives aux procédures d'évaluation de la conformité pour le fromage et la caillebotte (SH 0406); aux mesures restreignant la vente d'aliments et de boissons aux mineurs;

¹⁴⁰ Renseignements du Système intégré pour les normes et l'évaluation de la conformité (SINEC). Adresse consultée: <https://www.sinec.gob.mx/SINEC/Vista/Normalizacion/BusquedaNormas.xhtml>.

¹⁴¹ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁴² Renseignements de l'OMC. Adresse consultée: <http://tbtims.wto.org/>.

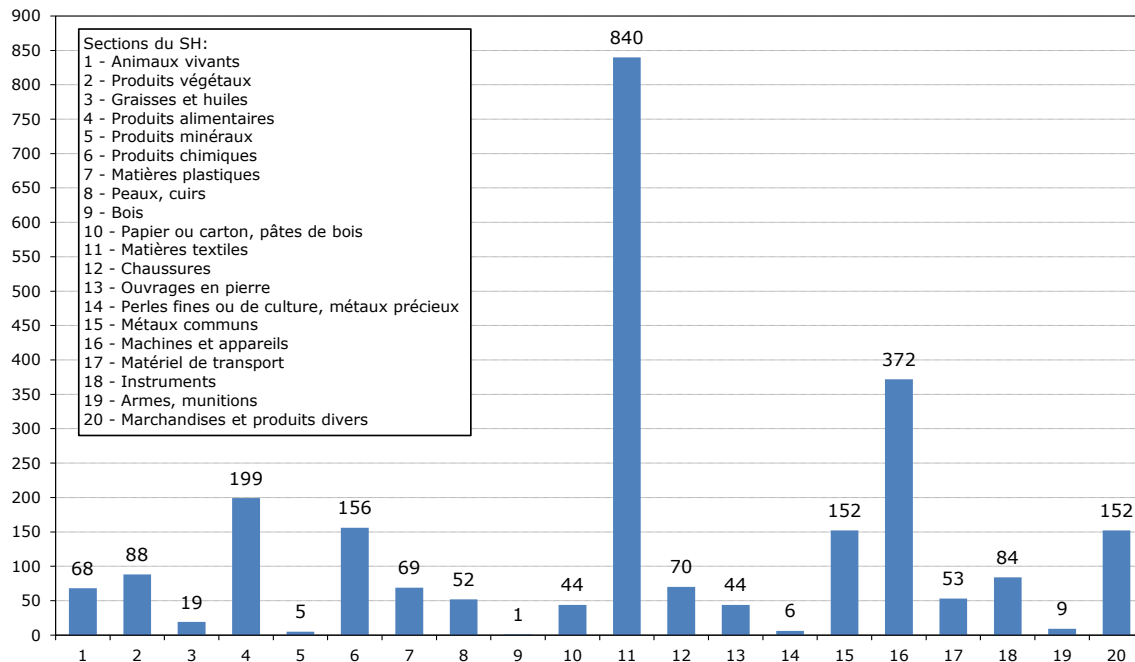
à la publicité dans le domaine de la santé; et à l'étiquetage des aliments et des boissons non alcooliques préemballés.¹⁴³

3.123. Les NOM sont d'application obligatoire tant pour les produits nationaux que pour les produits importés. Au point d'entrée dans le pays, les importateurs doivent démontrer que leurs marchandises sont conformes à la NOM en question. Dans le cas des NOM relatives au marquage et à l'étiquetage, l'importateur a plusieurs options pour démontrer leur respect au moment du dédouanement: a) présenter les marchandises avec les étiquettes comportant les renseignements commerciaux prescrits par la NOM, pour que les autorités vérifient qu'elles sont conformes aux prescriptions; b) présenter les marchandises avec les étiquettes prescrites par la NOM et une copie de l'"attestation de conformité" délivrée par un organisme d'inspection agréé. Dans le cas des NOM publiées sur la base des dispositions techniques de l'IFT, les dispositions relatives aux procédures d'évaluation de la conformité publiées au Journal officiel et les prescriptions spécifiques énoncées dans chacune des dispositions techniques seront appliquées.¹⁴⁴ Si les produits importés ne satisfont pas aux prescriptions d'une NOM en matière de marquage et d'étiquetage, les autorités douanières saisiront les marchandises et accorderont un délai à l'importateur pour effectuer les corrections nécessaires. Si les NOM relatives à la sécurité d'un produit ne sont pas respectées, les autorités douanières procéderont à la saisie conservatoire des marchandises, qui pourront devenir la propriété du fisc.¹⁴⁵

3.124. En 2021, les importations relevant de 2 483 lignes tarifaires devaient satisfaire à une NOM.¹⁴⁶ Les NOM visent principalement les textiles et les machines et appareils, suivis des produits alimentaires, des produits chimiques et des métaux (graphique 3.9).

Graphique 3.9 NOM par section du SH, 2021

(Nombre de lignes tarifaires)



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

¹⁴³ Renseignements de l'OMC. Adresse consultée:

<https://tradeconcerns.wto.org/fr/stcs?searchParameterDomainIds=1&searchParameterSubjectMembers=C484&searchParameterYearsRange=2017%2C2021>.

¹⁴⁴ Dans ce cas, pour obtenir un certificat de conformité, la "Procédure d'évaluation de la conformité en matière de télécommunications et de radiodiffusion" (Journal officiel du 25 février 2020) est suivie.

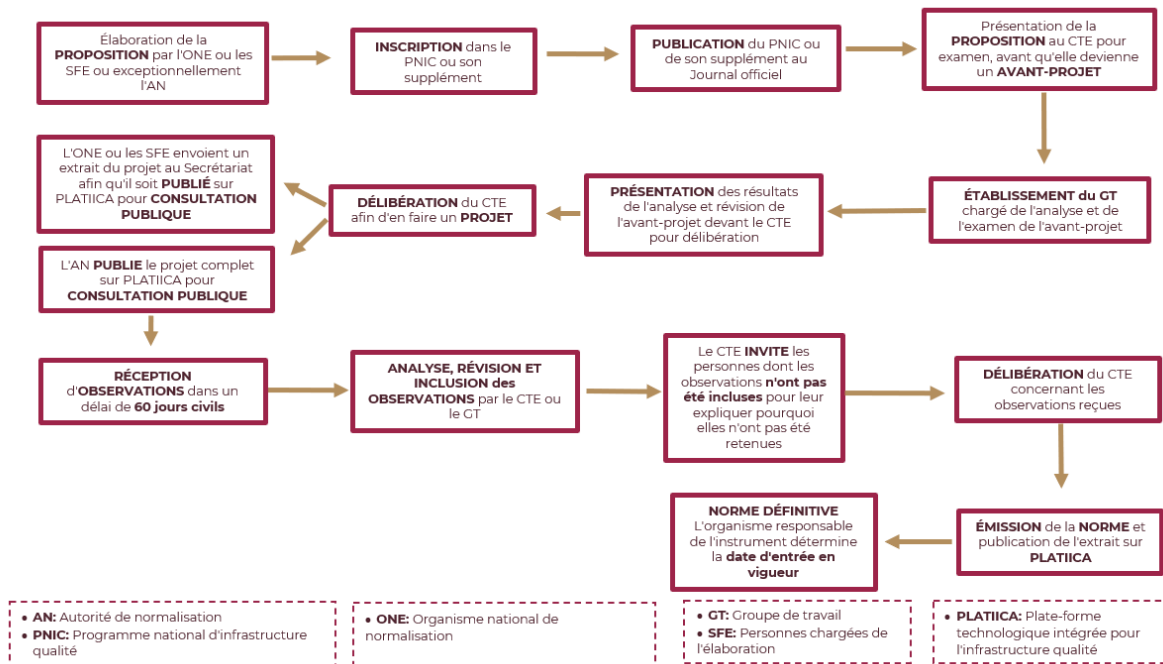
¹⁴⁵ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁴⁶ Renseignements en ligne. Adresse consultée:

<https://www.snice.gob.mx/cs/avi/snice/n.ligie.2020.html>.

3.125. En règle générale, les NMX (ou normes) sont d'application volontaire, mais elles peuvent servir de référence pour appliquer correctement ou élaborer une NOM. Le processus d'élaboration des NMX est très semblable à celui des NOM (graphique 3.10). Les NMX et les NOM doivent être inscrites au Programme national d'infrastructure qualité ou à son supplément et se fonder sur des normes internationales, sauf si cela n'est pas efficace ou approprié. En outre, les NMX ne peuvent en aucun cas contenir des spécifications, des caractéristiques, des valeurs, des paramètres ou des prescriptions moins stricts que ceux qui sont établis dans une NOM.

Graphique 3.10 Processus d'élaboration d'une NMX



Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.126. Les NMX sont élaborées par un organisme national de normalisation¹⁴⁷ ou par les autorités de normalisation. En vertu de la LIC, il appartient au Comité technique de normalisation (CTE) d'analyser le projet de NMX; s'il l'approuve, le projet est transmis au Secrétariat à l'économie pour qu'un extrait en soit publié sur la plate-forme technologique intégrée pour l'infrastructure qualité, et une consultation publique d'au moins 60 jours civils à compter du jour civil suivant celui de sa publication sur cette plate-forme est ouverte. Si la proposition de NMX a été élaborée par la DGN, l'intégralité du projet est publiée sur la plate-forme technologique intégrée pour l'infrastructure qualité. Une fois que les observations ont été reçues, le Comité technique de normalisation détermine celles qui seront incluses et informent les personnes qui ont présenté des observations qui n'ont pas été retenues. Lorsque la NMX est finalisée, le Secrétariat à l'économie la publie sur la plate-forme, qui est en cours de développement.¹⁴⁸

3.127. L'organisme national de normalisation qui publie une NMX doit la réviser au moins tous les cinq ans à compter de sa date de publication ou de sa dernière modification. Le résultat de la révision doit être notifié au secrétariat exécutif de la CNIC dans les 60 jours suivant la fin de la période de 5 ans correspondante. Le Secrétariat à l'économie publie le résultat de la révision sur la plate-forme. La CNIC peut ordonner l'abrogation de la norme si elle ne fait pas l'objet d'une révision.

¹⁴⁷ Les organismes nationaux de normalisation enregistrés sont les suivants: Société mexicaine de normalisation et de certification S.C. (NORMEX), Institut mexicain de normalisation et de certification A.C. (IMNC), Association de normalisation et de certification A.C. (ANC), Institut national de normalisation du secteur textile A.C. (INNTEX), Organisme national de normalisation et de certification du secteur de la construction S.C. (ONNCCCE), Normalización y Certificación NYCE S.C. (NYCE), Conseil pour la promotion de la qualité du lait et de ses dérivés A.C. (COFOCALEC), Chambre nationale de l'industrie sidérurgique (CANACERO) et Underwriters Laboratories Inc. (UL).

¹⁴⁸ La plate-forme existante peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.sinec.gob.mx/SINEC/Vista/Normalizacion/BusquedaNormas.xhtml>.

3.128. Les procédures d'évaluation de la conformité sont élaborées par les autorités de normalisation. En vertu de la LIC, comme dans le cas des NOM, ces procédures doivent se fonder sur des normes internationales, sauf si ces dernières ne sont pas appropriées pour atteindre les objectifs d'intérêt public poursuivis par l'État, et elles doivent figurer dans les NOM, qui prévoient la procédure d'évaluation de la conformité à suivre pour en garantir le respect. L'IFT est l'autorité qui publie les procédures d'évaluation de la conformité en matière de télécommunications et de radiodiffusion, conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les télécommunications et la radiodiffusion.

3.129. En règle générale, les organismes d'évaluation de la conformité accrédités et agréés sont chargés de l'évaluation de la conformité. Néanmoins, si l'infrastructure adaptée n'est pas disponible dans le secteur privé, les autorités de normalisation peuvent s'en charger. Les entités qui souhaitent fonctionner comme entité d'accréditation doivent obtenir l'autorisation du Secrétariat à l'économie, assortie d'un avis favorable préalable de la CNIC. Une entité d'accréditation peut mener des activités dans divers domaines, secteurs ou branches de production. De même, seuls les organismes accrédités par une entité d'accréditation peuvent exercer des activités d'évaluation de la conformité. Les organismes d'évaluation de la conformité peuvent fonctionner comme laboratoires d'essai, de mesure ou d'étalonnage; unités d'inspection; ou organismes de certification. Le Secrétariat à l'économie tient une liste des entités d'accréditation et des organismes d'évaluation de la conformité qui est publiée sur la plate-forme technologique intégrée pour l'infrastructure qualité, avec les tarifs et les prix facturés (articles 44 et 45 de la LIC). En ce qui concerne l'évaluation de la conformité en matière de télécommunications et de radiodiffusion, l'IFT est compétent pour autoriser les tierces parties à délivrer un certificat d'évaluation de la conformité et accréditer les experts et les unités de vérification, ainsi que pour établir et exploiter des laboratoires d'essai ou autoriser des tierces parties à le faire. L'IFT a pris diverses dispositions concernant l'évaluation de la conformité en matière de télécommunications et de radiodiffusion.¹⁴⁹

3.130. En 2021, le Mexique avait conclu des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) qui concernaient principalement le secteur électrotechnique, le secteur de l'énergie et le secteur des dispositifs médicaux, avec des entités de la Belgique; du Canada; du Danemark; de la Chine; de la Colombie; des États-Unis; de la Finlande; de Hong Kong, Chine; du Japon, de la Norvège; de la République de Corée; de la Thaïlande; et de l'UE.¹⁵⁰

3.3.3 Mesures sanitaires et phytosanitaires

3.131. Les procédures relatives à l'élaboration des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) sont énoncées dans la Loi sur l'infrastructure qualité (LIC) de 2020, qui a abrogé la Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation de 1992, ainsi que dans les lois spécifiques en la matière. Certaines de ces lois ont été modifiées pendant la période considérée, comme la Loi fédérale sur la protection phytosanitaire, la Loi fédérale sur la protection zoosanitaire et la Loi sur la santé. Néanmoins, comme dans le cas de la LIC¹⁵¹, certains des règlements nécessaires pour mettre en œuvre les modifications n'ont pas été actualisés (tableau 3.19). Les produits assujettis à des prescriptions zoosanitaires ainsi que les différentes prescriptions sont publiés par les autorités de réglementation sur leurs portails et trouvent leur fondement juridique dans des accords ("modules"), qui sont modifiés en fonction de la situation phytosanitaire et zoosanitaire.

¹⁴⁹ Lignes directrices pour l'accréditation, l'autorisation, la désignation et la reconnaissance des laboratoires d'essai (Journal officiel du 7 mars 2016); Lignes directrices pour l'accréditation des experts en matière de télécommunications et de radiodiffusion (Journal officiel du 20 février 2017, dernière modification effectuée le 19 juin 2018); Lignes directrices pour l'accréditation et l'autorisation des unités de vérification (Journal officiel du 6 février 2020); Procédure d'évaluation de la conformité en matière de télécommunications et de radiodiffusion (Journal officiel du 25 février 2020 et sa modification du 27 décembre 2021); Lignes directrices pour l'accréditation et l'autorisation des organismes de certification en matière de télécommunications et de radiodiffusion (Journal officiel du 8 juillet 2021, entrée en vigueur en juillet 2022); et Lignes directrices pour l'autorisation des organismes d'accréditation en matière de télécommunications et de radiodiffusion (Journal officiel du 9 juillet 2021, entrée en vigueur en juillet 2022).

¹⁵⁰ Adresse consultée: <https://www.snice.gob.mx/cs/avi/snice/noms.acuerdosmutuos.html>.

¹⁵¹ En janvier 2022, le pouvoir exécutif n'avait pas encore publié le règlement d'application de la LIC, et le règlement d'application de la Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation continuait donc d'être utilisé, dans la mesure où il n'était pas en contradiction avec la LIC.

Tableau 3.19 Principaux instruments juridiques régissant le système sanitaire et phytosanitaire, 2021

Législation	Publication au Journal officiel/publication de la dernière modification au Journal officiel
Loi sur l'infrastructure qualité	1 ^{er} juillet 2020
Règlement d'application de la Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation	28 novembre 2012
Loi fédérale sur la protection phytosanitaire	26 décembre 2017
Règlement d'application de la Loi fédérale sur la protection phytosanitaire	15 juillet 2016
Loi fédérale sur la protection zoosanitaire	16 février 2018
Règlement d'application de la Loi fédérale sur la protection zoosanitaire	21 mai 2012
Loi générale sur la santé	19 février 2021
Règlement sur le contrôle sanitaire des produits et services	12 février 2016
Règlement sur les intrants pour le secteur de la santé	21 mai 2021
Loi générale sur le développement forestier durable (LGDFS)	13 avril 2020
Règlement d'application de la Loi générale sur le développement forestier durable	9 décembre 2020
Loi sur la sécurité biologique des OGM	6 novembre 2020
Règlement d'application de la Loi sur la sécurité biologique des OGM	6 mars 2009
Loi générale sur la pêche et l'aquaculture durables	4 juin 2018
Loi sur les produits biologiques	7 février 2007
Règlement d'application de la Loi sur les produits biologiques	8 avril 2010

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base de renseignements communiqués par les autorités mexicaines.

3.132. Les institutions chargées de concevoir et de mettre en œuvre les mesures SPS sont les mêmes qu'en 2017 (tableau 3.20). La Direction générale des normes du Secrétariat à l'économie est le point d'information national désigné par le Mexique dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS).¹⁵² La politique nationale en matière de santé, d'innocuité et de qualité agricoles a pour objectif de préserver et d'améliorer les conditions sanitaires et d'innocuité des produits agroalimentaires, au moyen de systèmes de surveillance visant à réduire le risque d'introduction de parasites et d'épidémies et le risque de contamination, en contrôlant et en éradiquant les parasites et épidémies existants et en adoptant de bonnes pratiques de production et de transformation primaire des produits.

Tableau 3.20 Institutions responsables du système sanitaire, 2022

Institution	Fonction
Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires (SENASICA) du SADER	Appliquer les dispositions en matière de santé, d'innocuité et de qualité des produits agroalimentaires visant les produits et sous-produits végétaux, animaux, aquacoles et halieutiques et veiller à leur respect. Élaborer et publier des NOM, des accords et d'autres dispositions juridiques. Établir les prescriptions et dispositions en matière de quarantaine ainsi que les mesures de sécurité sanitaire. Réglementer et promouvoir l'application et la certification des systèmes de réduction des risques.
Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires (COFEPRIS) du SSA	Appliquer les dispositions relatives à la sécurité sanitaire (en ce qui concerne la production, la distribution, l'exportation et l'importation des produits destinés à être utilisés ou consommés par des personnes), veiller à leur respect et certifier la conformité avec ces dispositions. Élaborer et publier des NOM.
SEMARNAT	Élaborer et publier les NOM relatives aux forêts et aux sols. Délivrer les documents phytosanitaires requis pour le transport, l'importation et l'exportation de produits et sous-produits forestiers réglementés.
Commission intersecrétariats de la sécurité biologique et des organismes génétiquement modifiés (CIBIOGEM)	Coordonner la politique relative à la production, à la consommation, à l'importation, à l'exportation et au transport des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Source: Secrétariat de l'OMC.

¹⁵² Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: [http://spsims.wto.org/fr/EnquiryPointsNotificationAuthorities/Search?countryCode=C484&filter=.](http://spsims.wto.org/fr/EnquiryPointsNotificationAuthorities/Search?countryCode=C484&filter=)

3.133. Au Mexique, les mesures SPS sont établies au moyen de normes officielles mexicaines (NOM). La procédure d'élaboration des NOM dans les domaines zoosanitaire, phytosanitaire, de la pêche, de la sécurité biologique et de l'innocuité des produits agroalimentaires est la même que celle suivie pour l'élaboration des autres NOM. L'objectif de ces normes est de prévenir, de contrôler et de combattre les parasites et maladies affectant les espèces végétales, animales, aquacoles et halieutiques. Chaque organisme élabore les avant-projets, et les sous-comités respectifs (qui composent le Comité consultatif de normalisation des produits agroalimentaires (CCNNA) du SADER ou le Comité consultatif national de normalisation pour l'environnement et les ressources naturelles (COMARNAT) du SERMANAT) effectuent les révisions et les modifications pertinentes, répondent aux observations, approuvent les projets de NOM et, s'ils l'estiment nécessaire, les présentent au CCNA ou au COMANART pour examen. Les personnes intéressées peuvent aussi présenter des propositions d'avant-projets de NOM. Dans ces cas, le CCNNA ou le COMARNAT évaluera en temps utile l'avant-projet et le présentera au sous-comité pour examen. Les NOM sont révisées tous les cinq ans ou moins afin de les mettre à jour compte tenu des progrès scientifiques et technologiques et des campagnes zoosanitaires. En cas d'urgence, une NOM d'urgence peut être élaborée directement, sans même qu'un avant-projet ou un projet ait été élaboré. Les NOM d'urgence ont une durée de validité de six mois qui peut être prolongée de six mois supplémentaires.

3.134. D'après les autorités, les prescriptions phytosanitaires et zoosanitaires sont fondées sur des principes scientifiques et/ou des recommandations internationales¹⁵³ et, le cas échéant, sur une analyse des risques en fonction de la situation phytosanitaire et/ou zoosanitaire des zones géographiques concernées et des zones limitrophes, ainsi que de celles avec lesquelles des échanges commerciaux ont lieu.

3.135. Au Mexique, les prescriptions phytosanitaires, zoosanitaires et de santé aquacole pour l'importation sont publiées dans des accords et/ou des NOM, par le biais du module de prescriptions phytosanitaires, du module de prescriptions zoosanitaires et du module de prescriptions de santé aquacole pour l'importation.¹⁵⁴ Les prescriptions relatives à l'importation de marchandises phytosanitaires, zoosanitaires, aquacoles et halieutiques peuvent être consultées en ligne dans les trois modules du SENASICA susmentionnés.¹⁵⁵ Ces modules consistent en un catalogue de documents, dénommés feuilles de prescriptions phytosanitaires, zoosanitaires, aquacoles et halieutiques, établis en vue de prévenir l'entrée au Mexique de maladies et de parasites affectant les espèces végétales, animales, aquacoles et halieutiques.¹⁵⁶ En cas d'urgence phytosanitaire ou zoosanitaire présentant un risque pour la préservation des végétaux ou la santé des animaux du pays, le SENASICA met à jour ou modifie les mesures d'atténuation du risque dans le module correspondant. Lesdites mesures entrent immédiatement en vigueur. En outre, en cas d'urgence zoosanitaire, le dispositif national d'urgence pour la santé des animaux (DINESA) est activé; il s'agit d'un mécanisme qui permet de lutter contre les maladies et coordonne les personnes impliquées pour éviter que le secteur de l'élevage et, le cas échéant, la santé publique subissent des dommages plus importants.¹⁵⁷ En outre, les marchandises soumises à des prescriptions phytosanitaires ou

¹⁵³ Le Mexique est membre de la Commission du Codex Alimentarius (FAO/OMS), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et d'organismes régionaux comme l'Organisation nord-américaine de protection des végétaux (NAPPO) et l'Organisme international régional pour la protection des plantes et la santé animale (OIRSA).

¹⁵⁴ Décision établissant le module de prescriptions phytosanitaires pour l'importation de marchandises réglementées par le Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage, au développement rural, à la pêche et à l'alimentation en relation avec la préservation des végétaux (Journal officiel du 7 février 2012), Décision établissant les marchandises dont l'importation est soumise à une réglementation du Secrétariat à l'agriculture et au développement rural et prévoyant la délivrance d'un certificat d'origine pour l'exportation de café (Journal officiel du 26 décembre 2020) et Décision établissant le module des prescriptions sanitaires relatives à l'importation d'espèces aquatiques, de leurs produits et sous-produits, ainsi que de produits biologiques, chimiques, pharmaceutiques ou alimentaires destinés à être administrés à ces espèces ou consommés par elles (Journal officiel du 25 mai 2012).

¹⁵⁵ Module de prescriptions zoosanitaires pour l'importation de marchandises. Adresse consultée: <https://sistemasssl.senasica.gob.mx/mcrz/moduloConsulta.jsf>; Module de prescriptions phytosanitaires pour l'importation de marchandises d'origine végétale. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/senasica/documentos/modulo-de-requisitos-fitosanitario>; et Module de prescriptions phytosanitaires pour l'importation de marchandises aquacoles et halieutiques. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/senasica/documentos/modulo-de-consulta-de-requisitos-de-sanidad-acuicola-para-importacion>.

¹⁵⁶ Ce système a remplacé le Système national de consultation des feuilles de prescriptions zoosanitaires (SINORH) qui existait auparavant. Renseignements en ligne consultés à l'adresse suivante: <https://sistemasssl.senasica.gob.mx/mcrz/moduloConsulta.jsf>.

¹⁵⁷ Renseignements communiqués par les autorités.

zoosanitaires doivent provenir de pays autorisés dotés de services sanitaires reconnus par le SADER.¹⁵⁸

3.136. En 2021, 74 NOM étaient en vigueur au Mexique dans les domaines zoosanitaire et phytosanitaire, dont 29 concernaient la santé animale et aquacole, 32 la préservation des végétaux, 9 l'innocuité des produits agroalimentaires et 4 la protection des forêts.¹⁵⁹ Entre 2017 et 2021, le Mexique a notifié 91 mesures SPS (ordinaires) à l'OMC, dont aucune n'était une mesure d'urgence. Parmi les produits concernés figuraient le riz et divers fruits frais, céréales, plantes et semences. Le Mexique a aussi notifié les modifications apportées à 64 mesures SPS qui avaient déjà été notifiées. Pendant la même période, six préoccupations commerciales spécifiques concernant des mesures adoptées par le Mexique ont été présentées au Comité SPS. Ces mesures affectaient les importations de piments, de crevettes, de viande de porc (deux cas), de fleurs d'hibiscus et de produits à base de caséine.¹⁶⁰

3.137. Au point d'entrée dans le pays, avant le dédouanement, les importateurs de produits agricoles, végétaux, aquacoles et halieutiques doivent démontrer à la Direction générale de l'inspection phytosanitaire et zoosanitaire (DGIF) du SENASICA ou, s'il s'agit de produits forestiers, au Bureau fédéral de la protection de l'environnement (PROPERA) du SEMARNAT, que la marchandise importée est conforme aux prescriptions énoncées dans les modules applicables.¹⁶¹ Si les prescriptions à remplir pour importer des produits d'origine animale ou végétale ne sont pas spécifiées dans les modules de prescriptions zoosanitaires ou phytosanitaires pour l'importation ou, dans le cas des produits issus de l'aquaculture ou de la pêche, ne sont spécifiées dans aucune NOM ou décision, il faut s'adresser au SENASICA ou, s'il s'agit de produits forestiers, au SEMARNAT.¹⁶² Pour vérifier la conformité aux prescriptions, un examen des documents (par l'intermédiaire du VUCEM) et une inspection matérielle sont effectués. Bien que l'examen des documents soit numérique, les importateurs doivent présenter les documents originaux lors de l'inspection matérielle.¹⁶³ Si les prescriptions sont respectées, l'autorité compétente délivre le certificat ou le relevé de vérification pertinent; l'intéressé peut demander qu'il soit envoyé par voie électronique (tableau 3.21). Dans le cas où un parasite ou une maladie présente un risque pour la préservation des végétaux ou pour la santé des animaux ou des espèces aquacoles et halieutiques, les certificats sanitaires d'importation peuvent être invalidés et les mesures de sécurité nécessaires sont adoptées.

3.138. S'agissant des produits pour lesquels une autorisation préalable à l'importation est requise, il faut présenter un certificat sanitaire délivré par l'autorité compétente dans le pays d'origine et informer la COFEPRIS au Secrétariat à la santé de l'arrivée et de la destination des marchandises.

3.139. La majorité des marchandises soumises à une réglementation sanitaire font également l'objet de licences d'importation non automatiques (autorisations préalables) (section 3.1.6). En conséquence, le respect des prescriptions phytosanitaires et zoosanitaires ne dispense pas l'importateur de l'obligation d'obtenir les autorisations exigées par les autres Secrétariats.

3.140. La Commission intersecrétariats de la sécurité biologique et des organismes génétiquement modifiés (CIBIOGEM) est l'organisme chargé d'élaborer les politiques visant à prévenir les risques biotechnologiques pour garantir une utilisation sûre des organismes génétiquement modifiés (OGM).¹⁶⁴ Ces activités sont réglementées par la Loi sur la sécurité biologique des organismes

¹⁵⁸ Les NOM relatives aux produits forestiers figurent à l'adresse suivante:

<https://www.ccmss.org.mx/acervo/legislacion-forestal-mexicana-leyes-y-normas-federales/>.

¹⁵⁹ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁶⁰ Renseignements de l'OMC. Adresse consultée:

<https://tradeconcerns.wto.org/fr/stcs?searchParameterDomainIds=2&searchParameterSubjectMembers=C484&searchParameterYearsRange=2017%2C2021>.

¹⁶¹ Les contenants ou emballages en bois ou en fibres d'origine végétale qui contiennent des marchandises importées feront l'objet d'une inspection phytosanitaire visuelle réalisée par la DGIF, afin de déterminer les mesures prophylactiques nécessaires.

¹⁶² Renseignements en ligne du SENASICA. Adresse consultée:

<https://www.gob.mx/tramites/ficha/solicitud-de-requisitos-fitosanitarios-que-no-se-encuentren-en-el-modulo-de-requisitos-fitosanitarios-para-la-importacion/SENASICA4836>.

¹⁶³ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁶⁴ La CIBIOGEM est composée des titulaires du SADER, du SERMANAT, du SSA, du Secrétariat à l'éducation publique (SEP), du SHCP et du Secrétariat à l'économie, ainsi que du Directeur général du Conseil national de la science et de la technologie (CONACYT) (renseignements en ligne). Adresse consultée: <https://www.gob.mx/senasica/acciones-y-programas/comision-intersecretarial-de-bioseguridad-y-organismos-geneticamente-modificados> et <http://conacyt.gob.mx/cibiogem/index.php/cibiogem/acerca-de-la-cibiogem>.

génétiqnement modifiés et son règlement d'application. L'importation d'un OGM destiné à être disséminé dans l'environnement à titre expérimental ou à être utilisé dans des programmes pilotes ou à des fins commerciales est soumise à une autorisation délivrée par le SADER et le SERMANAT, après la réalisation d'une évaluation des risques (article 66 de la Loi sur la sécurité biologique des OGM). Il n'est pas nécessaire d'obtenir une nouvelle autorisation pour les importations ultérieures, à condition qu'il s'agisse du même OGM et de la même zone de dissémination (article 58 de la Loi sur la sécurité biologique des OGM).

Tableau 3.21 Certificats d'importation, 2021

Produits	Institution	Document
Produits d'origine végétale	SENASICA	Certificat phytosanitaire d'importation (ou d'exportation)
Produits d'origine animale	SENASICA	Certificat zoosanitaire d'importation
Produits d'origine aquacole ou halieutique	SENASICA	Certificat de sécurité sanitaire des produits aquacoles destinés à l'importation
Espèces sauvages et leurs produits, et produits forestiers	SERMANAT/PROFEPA	Relevé de vérification modalité D: matières et résidus dangereux destinés au commerce et à l'industrialisation Relevé de vérification modalité E: matières et résidus dangereux destinés à des activités autres que le commerce et l'industrialisation
Produits présentant des risques pour la santé des personnes ^a	COFEPRIS	Autorisation sanitaire préalable à l'importation
OGM	COFEPRIS	Autorisation sanitaire préalable à l'importation

a Tels que les médicaments, les produits alimentaires, les boissons, les produits de parfumerie, de beauté et d'hygiène, le tabac, les pesticides, les nutriments d'origine végétale, les produits biotechnologiques, les matières premières et additifs utilisés pour l'élaboration des produits susmentionnés, et les substances toxiques ou dangereuses pour la santé.

Source: Secrétariat de l'OMC.

3.141. La commercialisation, l'importation et la transformation d'OGM destinés à être utilisés ou consommés par des personnes sont soumises à une autorisation de la COFEPRIS du SSA. Cet organisme effectue une évaluation des risques, conformément à des protocoles scientifiques, pour déterminer l'innocuité des OGM et de leurs produits pour la consommation humaine. Les OGM ou les produits qui les contiennent, destinés à la consommation humaine directe, doivent comporter une référence explicite à ces OGM et inclure sur leur étiquette leur composition alimentaire ou leurs propriétés nutritionnelles, dans les cas où elles sont sensiblement différentes de celles des produits conventionnels. Le SADER publie les NOM qui énoncent les dispositions relatives à l'étiquetage des semences ou du matériel destiné au semis, à la culture et à la production agricole contenant des OGM (article 101 de la Loi sur la sécurité biologique des OGM).

3.142. Afin de garantir l'innocuité des produits alimentaires tout au long de leur processus de production, le Mexique s'appuie sur les NOM et les NMX relatives à divers outils, comme le système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP); ces normes définissent les prescriptions minimales en matière de bonnes pratiques d'hygiène qui doivent être respectées au cours du processus de production des produits alimentaires, des boissons ou des compléments alimentaires et de leurs matières premières afin d'éviter leur contamination.

3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix

3.3.4.1 Politique de la concurrence

3.143. Le régime de la concurrence mexicain est régi par la Constitution politique des États-Unis du Mexique (article 28), la Loi fédérale sur la concurrence économique (LFCE)¹⁶⁵ et, pour ce qui est des télécommunications, la Loi fédérale sur les télécommunications et la radiodiffusion (LFTR). Des dispositions réglementaires concernant l'application de la LFCE ont été publiées.¹⁶⁶ Depuis le

¹⁶⁵ Loi fédérale sur la concurrence économique (Journal officiel du 23 mai 2014, dernière modification effectuée le 20 mai 2021).

¹⁶⁶ Dispositions réglementaires. Adresse consultée: <https://www.cofece.mx/publicaciones/marco-juridico-y-normativo/>; et Dispositions réglementaires de la LFCE concernant les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion. Adresse consultée: <http://www.ift.org.mx/industria/autoridad-investigadora/documentos-materia-economica>.

précédent examen du Mexique en 2017, ces dispositions n'ont pas été sensiblement modifiées; néanmoins, de nouvelles dispositions réglementaires connexes ont été publiées concernant, par exemple, le programme d'immunité.

3.144. Le régime de la concurrence s'applique à tous les secteurs de l'économie et à tous les opérateurs économiques, publics et privés, mexicains et étrangers, qui exercent des activités au Mexique et à l'étranger, sous réserve que les activités menées à l'étranger affectent la concurrence sur le marché mexicain.

3.145. Les monopoles sont interdits au Mexique, mais les activités réservées à l'État ne constituent pas un monopole (section 2.4).¹⁶⁷ Les ventes effectuées par des associations ou des coopératives de producteurs remplissant certaines conditions (à savoir que les produits ne soient pas de première nécessité, ne soient pas vendus sur le marché national ni ne soient la principale source de richesse dans la région) ne sont pas non plus considérées comme un monopole.¹⁶⁸

3.146. Le Mexique compte deux autorités qui promeuvent et garantissent la concurrence: la Commission fédérale de la concurrence économique (COFECE) et l'Institut fédéral des télécommunications (IFT), qui sont des organismes constitutionnels autonomes (section 2.1). La COFECE est l'autorité compétente en matière de concurrence dans tous les secteurs de l'économie, à l'exception des secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion, pour lesquels l'autorité compétente est l'IFT, qui a les mêmes attributions que la COFECE dans les autres secteurs. Néanmoins, bien que la LFCE définisse les compétences spécifiques de chaque institution, en cas de divergence concernant leurs compétences, le conflit sera réglé devant les tribunaux collégiaux de circuit en matière administrative, spécialisés dans les domaines de la concurrence économique, de la radiodiffusion et des télécommunications.¹⁶⁹ Depuis 2017, quatre affaires de ce type ont été réglées devant les tribunaux, dont trois concernaient les marchés numériques.¹⁷⁰

3.147. La COFECE et l'IFT ont toutes deux une autorité chargée de mener les enquêtes sur les pratiques anticoncurrentielles présumées et d'analyser les éventuelles concentrations économiques illicites. S'il existe des indices, le secrétariat technique de la COFECE ou l'Unité de la concurrence économique de l'IFT engagent une "procédure suivie sous forme de jugement", dans le cadre de laquelle les opérateurs économiques peuvent présenter des preuves réfutant les accusations présentées par l'autorité chargée de l'enquête.¹⁷¹ Une assemblée plénière de commissaires règle la question, publie la résolution déclarant la pratique anticoncurrentielle ou la concentration illicite, le cas échéant, et prononce la sanction pertinente. Les décisions de l'assemblée plénière peuvent faire l'objet d'un recours devant les tribunaux spécialisés dans les domaines de la concurrence économique, de la radiodiffusion et des télécommunications¹⁷², mais la décision rendue par l'assemblée plénière n'est pas suspendue lorsque ce recours est présenté.

3.148. Les autorités chargées des enquêtes ouvrent les enquêtes d'office, à la demande d'une partie ou à la suite d'une demande d'adhésion au programme d'immunité. Le pouvoir exécutif peut aussi demander l'ouverture d'une enquête, de sa propre initiative ou par l'intermédiaire du Secrétariat à l'économie ou du Bureau fédéral de défense du consommateur (PROFECO). Les demandes du pouvoir exécutif sont prioritaires, c'est-à-dire qu'elles sont traitées plus rapidement.¹⁷³

¹⁶⁷ Article 28 de la Constitution politique des États-Unis du Mexique et article 6 de la LFCE.

¹⁶⁸ Articles 7 et 8 de la LFCE.

¹⁶⁹ Article 5 de la LFCE et renseignements communiqués par les autorités.

¹⁷⁰ COFECE. Adresse consultée: <https://www.cofece.mx/wp-content/uploads/2021/02/art-Uber-cornershop-03febrero2021.pdf>; <https://www.cofece.mx/el-poder-judicial-de-la-federacion-resuelve-que-la-cofece-es-la-autoridad-competente-para-conocer-de-los-mercados-de-servicios-de-busqueda-en-linea-redes-sociales-y-de-computo-en-la-nube/>; et article d'OBSERVACOM du 3 mars 2021. Adresse consultée: <https://www.observacom.org/ift-suspende-investigacion-sobre-mercados-digitales-en-mexico-lo-hara-el-organismo-de-competencia-economica/>; et renseignements communiqués par les autorités.

¹⁷¹ COFECE. Adresse consultée: <https://www.cofece.mx/conocenos/secretaria-tecnica-2/procedimientos-seguido-en-forma-de-juicio/>.

¹⁷² Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁷³ Article 66 de la LFCE; et Guide pour l'ouverture d'enquêtes visant des pratiques monopolistiques de la COFECE.

3.149. Au Mexique, les pratiques monopolistiques absolues (cartels) sont interdites et considérées illicites par nature.¹⁷⁴ La COFECE et l'IFT ont un programme d'immunité (clémence) dans le cadre duquel le montant de l'amende (qui peut atteindre 10% des revenus de l'opérateur) est réduit pour les entreprises qui font partie d'un cartel ou les individus qui participent à un cartel au nom d'une entreprise et qui le dénoncent. Plusieurs entreprises ou individus peuvent bénéficier du programme, car le nombre de participants n'est pas limité. Néanmoins, le pourcentage de réduction de l'amende dépend de l'ordre dans lequel les intéressés demandent à bénéficier du programme. Le premier bénéficiaire d'une réduction quasi-intégrale de l'amende, soit l'équivalent d'une unité de mesure actualisée (UMA).¹⁷⁵ Le deuxième bénéficiaire d'une réduction de 50%; le troisième d'une réduction de 30%; et le quatrième et les suivants d'une réduction de 20%.¹⁷⁶ La participation à un cartel peut également faire l'objet de sanctions pénales; néanmoins, l'adhésion au programme d'immunité décharge de la responsabilité pénale.¹⁷⁷

3.150. Les pratiques monopolistiques en question sont sanctionnées uniquement si elles sont commises par un opérateur qui abuse de son pouvoir substantiel sur le marché pour exclure d'autres agents ou entraver leur accès au marché, octroyer des avantages exclusifs à des tierces parties ou imposer des contrats d'exclusivité ou des ventes liées, entre autres pratiques.¹⁷⁸ Pour déterminer le pouvoir substantiel, plusieurs critères sont pris en compte, comme la part de marché (pourcentage des ventes), le nombre de clients, la capacité de production (la législation ne prévoit pas de seuils) et on évalue s'il existe des obstacles à l'entrée et à l'accès aux intrants essentiels. Les pratiques monopolistiques en question ne sont toutefois pas sanctionnées si elles contribuent à améliorer l'efficacité de l'économie et le bien-être des consommateurs.¹⁷⁹

3.151. En général, les concentrations économiques (fusions, acquisitions de contrôle ou tout regroupement d'entreprises) réalisées au Mexique et à l'étranger (lorsque la concurrence au niveau national est affectée) et dépassant un certain seuil doivent être notifiées et autorisées *ex ante* par la COFECE ou l'IFT (encadré 3.2).¹⁸⁰ Néanmoins, la LFCE dispense certaines concentrations économiques de l'obligation de notification, même si elles dépassent les seuils établis. Les exceptions concernent par exemple les acquisitions de parts qui ne modifient pas le contrôle des sociétés ou les opérations étrangères qui ne modifient pas la structure de l'actionnariat des sociétés établies au Mexique, entre autres (article 93 de la LFCE). De la même manière, en vertu de la LFTR, tant qu'un acteur économique dominant (AEP) existe dans les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion, afin de promouvoir la concurrence et d'augmenter le nombre de concurrents viables à long terme, l'autorisation de l'IFT n'est pas requise pour les concentrations entre les autres concessionnaires, même s'ils dépassent le seuil établi, à condition qu'ils satisfassent à certaines prescriptions.^{181,182} Les concentrations économiques peuvent être autorisées sans condition ou sous certaines conditions pour corriger les potentiels effets anticoncurrentiels.¹⁸³

¹⁷⁴ Sont considérés comme des cartels les accords conclus entre opérateurs concurrents afin de: fixer ou manipuler les prix; limiter l'offre; segmenter les marchés; s'entendre sur les positions dans les processus de passation des marchés publics; ou échanger des renseignements pour adopter l'une des pratiques susmentionnées (article 53 de la LFCE).

¹⁷⁵ En 2022, la valeur journalière d'une UMA était fixée à 96,22 MXN. Adresse consultée: <https://www.ineqi.org.mx/temas/uma/>.

¹⁷⁶ Article 103 de la LFCE.

¹⁷⁷ Article 254*bis* du Code pénal fédéral.

¹⁷⁸ Article 56 de la LFCE.

¹⁷⁹ COFECE (2015), *Herramientas de competencia económica*. Adresse consultée: https://www.cofece.mx/cofeca/images/documentos_micrositios/herramientascompetenciaeconomica_250815_vf1.pdf.

¹⁸⁰ Les concentrations économiques sont notifiées à la Direction générale des concentrations du secrétariat technique (COFECE) ou à la Direction générale des concentrations et concessions de l'Unité de la concurrence économique (IFT).

¹⁸¹ Les prescriptions sont les suivantes: a) que la concentration génère une réduction sectorielle de l'indice de domination (ID); b) que le pourcentage de participation sectorielle de l'agent économique soit ainsi inférieur à 20%; c) que l'AEP ne participe pas à ladite concentration; et d) que la concentration n'ait pas pour effet de réduire, d'affecter ou d'empêcher la libre concurrence et la concurrence.

¹⁸² Article 9 transitoire de la LFTR.

¹⁸³ Article 90 de la LFCE.

Encadré 3.2 Seuils relatifs à la notification de concentrations économiques, 2017-2021

Le prix payé par l'acheteur est 18 millions de fois supérieur à la valeur de l'UMA.

L'opération suppose le transfert d'au moins 35% des parts (actions, actifs ou autres) et la valeur des actifs ou des ventes annuelles au Mexique de l'opérateur faisant l'objet de la transaction est supérieure à 18 millions de fois la valeur de l'UMA.

L'opération suppose l'accumulation d'actifs ou d'un capital social supérieurs à 8,4 millions de fois la valeur de l'UMA; et les actifs ou les ventes annuelles des opérateurs économiques (pris ensemble ou séparément) sont supérieurs à 48 millions de fois la valeur de l'UMA.

Note: En 2022, la valeur journalière d'une UMA était fixée à 96,22 MXN. Adresse consultée: <https://www.inegi.org.mx/temas/uma/>.

Source: Article 86 de la LFCE; Guide pour la notification de concentrations de la COFECE; et renseignements communiqués par les autorités.

3.152. Par ailleurs, la LFTR indique que l'approbation de l'IFT est nécessaire pour souscrire ou céder des actions ou des parts sociales des entreprises concessionnaires de services de télécommunications et de radiodiffusion, si cette opération entraîne le contrôle de plus de 10% du capital social (article 112).

3.153. Il existe aussi des restrictions en matière d'intégration horizontale dans le secteur aérien, étant donné qu'un exploitant d'aéroport ne peut pas acquérir plus de 5% du capital d'une compagnie aérienne mexicaine (et vice-versa) (article 29 de la Loi sur les aéroports).

3.154. Entre 2017 et 2021, la COFECE a ouvert 37 enquêtes pour des allégations de pratiques monopolistiques présumées, et 21 pratiques ont été sanctionnées (tableau 3.22). Dans certains cas, les sanctions concernaient des conduites collusoires dans les secteurs de la santé, de l'énergie (vente d'essence au public) et des services (services financiers, transport terrestre de passagers et transport aérien sur le territoire national). Certaines pratiques monopolistiques en question, comme des ventes liées dans le secteur de l'énergie, ont également été sanctionnées. Parmi les 699 concentrations économiques autorisées, 11 l'ont été sous certaines conditions dans des secteurs comme l'agroalimentaire et les plates-formes numériques. Sept concentrations économiques ont été rejetées dans les secteurs manufacturier, du commerce de détail et de la distribution.¹⁸⁴

Tableau 3.22 Données de la COFECE relatives à la concurrence, 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Pratiques monopolistiques						
Nombre d'enquêtes ouvertes	13	7	6	5	6	37
À la suite d'une plainte	7	3	4	1	2	17
D'office	6	4	2	4	4	20
Nombre d'enquêtes achevées	9	11	8	6	5	39
Nombre de pratiques sanctionnées	6	2	6	3	4	21
Cartels	6	2	4	3	4	19
Pratiques monopolistiques en question	0	0	2	0	0	2
Concentrations						
Notifiées	155	183	153	126	166	783
Autorisées	131	172	132	127	137	699
Autorisées sous conditions	8	1	0	1	1	11
Refusées	1	3	2	0	1	7
Recours en amparo						
Réglés par le pouvoir judiciaire	409	472	158	51	68	1158
Classés	381	437	103	13	42	976
Rejetés	22	27	24	17	13	103
Octroyés	6	8	31	21	13	79

Source: Renseignements communiqués par les autorités.; et statistiques de la COFECE. Adresse consultée: <https://www.cofece.mx/planeacion-y-evaluacion/>.

3.155. Entre 2017 et 2021, l'IFT a ouvert huit enquêtes et a imposé des sanctions dans un seul cas. L'existence d'un opérateur économique ayant un pouvoir substantiel sur le marché des services de télévision et d'audio à accès restreint dans plusieurs régions du pays a également été déclarée.¹⁸⁵ L'IFT a autorisé 21 concentrations économiques, dont 2 avec des conditions.

¹⁸⁴ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁸⁵ Renseignements communiqués par les autorités.

3.3.4.2 Contrôle des prix

3.156. La Constitution politique des États-Unis du Mexique et la Loi fédérale sur la concurrence économique (LFCE) permettent le plafonnement des prix des biens et services considérés "nécessaires" pour l'économie et la consommation populaire, en cas de pénurie et d'augmentation des prix. Selon les autorités, les prix ne sont toutefois réglementés que si la COFEC ou l'IFT déterminent que les conditions de concurrence effective ne sont pas réunies. Dans le cas contraire, même en situation de pénurie, les prix ne sont pas réglementés. Le Secrétariat à l'économie est chargé de déterminer le prix maximal en s'appuyant sur des critères qui permettent d'éviter les problèmes d'approvisionnement; le Bureau fédéral de défense du consommateur (PROFECO) surveille la mise en œuvre.¹⁸⁶ Dans le cadre du présent examen, les autorités ont indiqué que ce type de contrôle des prix n'avait pas été appliqué.

3.157. De la même manière, si la COFEC détermine qu'il existe des obstacles à l'accès aux intrants "essentiels" ou qu'il n'y a pas de concurrence effective sur un marché de référence, elle peut recommander à l'organisme de réglementation du secteur d'adopter des mesures réglementaires, comme le contrôle des prix ou des tarifs. En 2020, la COFEC a recommandé que les tarifs du transport ferroviaire de produits chimiques et pétrochimiques soient réglementés (section 4.4.2). Dans le secteur des télécommunications et de la radiodiffusion, si l'IFT détermine que la concurrence est insuffisante sur le marché des intrants essentiels, il adopte les mesures pertinentes (section 4.4.3).

3.158. Comme en 2017, le prix maximal de vente des médicaments et des intrants est réglementé par le Secrétariat à l'économie, sauf pour les produits fabriqués par des compagnies pharmaceutiques publiques, dont les prix sont réglementés par le Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP). Pour fixer les prix, l'opinion du Secrétariat à la santé (SSA) est prise en compte.¹⁸⁷ Le prix maximal de vente est déterminé sur la base du prix de référence international¹⁸⁸ et des coûts de distribution et de commercialisation au Mexique.¹⁸⁹ Le prix des médicaments brevetés est réglementé; néanmoins, le prix des médicaments en vente libre (pour lesquels une prescription n'est pas nécessaire) n'est pas contrôlé.

3.159. Les tarifs de l'électricité, à l'exception des tarifs de production, sont réglementés par la Commission de réglementation de l'énergie (CRE). En ce qui concerne les tarifs de la fourniture de base, ils sont fixés par zone de distribution, type de demande et niveau de tension.

3.160. Les prix de vente au public de l'essence, du diesel et du gaz de pétrole liquéfié (GPL), ainsi que le prix de vente de gros ("de première main") du gaz naturel ont été libéralisés en 2017.¹⁹⁰ Néanmoins, le 29 juillet 2021, comme mesure transitoire d'urgence, le plafonnement des prix de vente au public du GPL a été réintroduit.¹⁹¹

3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation

3.161. En décembre 2016, le Mexique a notifié à l'OMC qu'il avait deux entreprises commerciales d'État au sens de l'article XVII du GATT de 1994.¹⁹² Ces entreprises exercent des activités dans le secteur de l'énergie; il s'agit de Petróleos Mexicanos (PEMEX) et de la Commission fédérale de l'électricité (CFE), qui sont considérées comme des entreprises publiques de production (EPE). PEMEX et la CFE ont pour objet de générer une valeur économique et une rentabilité pour l'État. Dans le cas de PEMEX, l'objectif est aussi de maximiser la rente pétrolière pour contribuer au développement économique du pays.

¹⁸⁶ Article 28 (paragraphe 3) de la CPEUM et article 9 de la LFCE.

¹⁸⁷ Article 31 de la Loi générale sur la santé (Journal officiel du 7 février 1984, dernière modification effectuée le 1^{er} juin 2021).

¹⁸⁸ Il correspond à la moyenne du prix sortie usine des six États dont la part de marché est la plus importante.

¹⁸⁹ Renseignements du Sénat. Adresse consultée: https://infosen.senado.gob.mx/sqsp/qaceta/64/1/2019-02-19-1/assets/documentos/Inic_MORENA_Art.31_Ley_Gral_Salud.pdf.

¹⁹⁰ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁹¹ CRE. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/cre/documentos/precios-maximos-aplicables-de-gas-lp?idiom=es>.

¹⁹² Document de l'OMC G/STR/N/16/MEX du 8 décembre 2016.

3.162. PEMEX participe à toutes les activités de la chaîne de production du secteur des hydrocarbures.¹⁹³ En 2016, le Mexique a notifié à l'OMC que PEMEX avait le monopole du commerce du pétrole brut et de ses dérivés, du gaz naturel et d'autres produits. Néanmoins, il est indiqué dans cette même notification que le monopole d'État sur le commerce de GPL, d'essence et de diesel a été éliminé.¹⁹⁴ En 2022, avec l'autorisation du Secrétariat à l'énergie (SENER), PEMEX et une quarantaine d'opérateurs privés importent et exportent des hydrocarbures et des produits pétroliers.¹⁹⁵ PEMEX reste toutefois l'opérateur le plus important. Jusqu'en 2017, le prix de certains produits pétroliers était contrôlé (section 3.3.4.2).

3.163. L'exploitation du réseau de transport (et de distribution) de l'électricité et, par conséquent, les importations et les exportations d'électricité restent de la compétence exclusive de la CFE.¹⁹⁶ Les tarifs de transport (et de distribution) de l'électricité sont réglementés.

3.164. PEMEX, la CFE et leurs filiales sont entièrement contrôlées par l'État (à 100%). PEMEX a trois filiales et la CFE en a 10.¹⁹⁷ En 2019, une nouvelle filiale, CFE Telecomunicaciones e Internet para Todos, a été créée.¹⁹⁸

3.165. Outre ces deux entreprises, en 2021, l'État contrôlait 64 entreprises qui menaient des activités dans divers secteurs, principalement celui des services.¹⁹⁹

3.3.6 Marchés publics

3.166. Les marchés publics sont régis par des lois fédérales, des lois locales (lois adoptées par les entités fédératives) ou par des règlements municipaux, selon qu'ils concernent le niveau fédéral, local ou municipal. Les lois fédérales réglementent les achats qui sont effectués avec des ressources fédérales. Les ressources fédérales qui sont transférées aux entités fédératives (États et ville de Mexico) sont considérées comme des fonds propres des entités fédératives et les achats effectués avec ces fonds sont régis par les lois locales.

3.167. Le régime fédéral des marchés publics est réglementé par la Constitution (article 134), par la Loi sur les achats, les locations et les services du secteur public (LAASSP), la Loi sur les travaux publics et services connexes (LOPSRM) et leurs règlements d'application.²⁰⁰ En outre, des directives générales ont été publiées sous la forme de manuels, de lignes directrices, de guides, de règles ou d'accords.²⁰¹ Le Mexique n'est pas partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics et n'a pas non plus le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics de l'Organisation.

3.168. Toutes les entités de l'Administration publique fédérale doivent respecter les dispositions de la LAASSP et de la LOPSRM, à l'exception des entreprises publiques de production (EPE), à savoir PEMEX, la CFE et leurs filiales, qui sont soumises à un régime spécial de passation des marchés. En règle générale, les organismes constitutionnels autonomes de l'État, parmi lesquels la Banque du Mexique, l'IFT et la COFECE (section 2.1), ont également leurs propres règles de passation des marchés. En outre, les marchés publics pour les projets de partenariat public-privé sont régis par la Loi sur les partenariats public-privé.²⁰²

¹⁹³ Loi sur les pétroles mexicains (Journal officiel du 11 août 2014).

¹⁹⁴ Document de l'OMC G/STR/N/16/MEX du 8 décembre 2016.

¹⁹⁵ Secrétariat à l'énergie (SENER). Adresse consultée: <https://www.gob.mx/sener/articulos/permisos-otorgados-por-sener-para-la-importacion-y-exportacion-de-petroliferos-e-hidrocarburos>.

¹⁹⁶ Les activités de la CFE sont réglementées par la Loi sur la Commission fédérale de l'électricité (Journal officiel du 11 août 2014).

¹⁹⁷ Liste des entités paraétatiques de l'Administration publique fédérale (Journal officiel du 13 août 2021).

¹⁹⁸ Pour plus de renseignements sur les caractéristiques d'une entreprise d'État, voir le document de l'OMC WT/TPR/S/352/Rev.1 du 23 juin 2017.

¹⁹⁹ Liste des entités paraétatiques de l'Administration publique fédérale (Journal officiel du 13 août 2021); et renseignements communiqués par les autorités).

²⁰⁰ Loi sur les achats, les locations et les services du secteur public (Journal officiel du 4 janvier 2000, dernière modification le 20 mai 2021) et Loi sur les travaux publics et services connexes (Journal officiel du 28 mai 2000, dernière modification le 20 mai 2021).

²⁰¹ Pour plus d'informations, voir SHCP. Adresse consultée: <https://compranetinfo.hacienda.gob.mx/uncp/>.

²⁰² Article 1 de la LAASSP et de la LOPSRM.

3.169. Jusqu'en 2018, le Secrétariat à la fonction publique (SFP) était responsable de la planification, de la mise en place et de la conduite de la politique en matière de marchés publics, ainsi que de l'administration de CompraNet, la plate-forme de passation de marchés en ligne. En 2018, ces fonctions ont été transférées au Bureau du Chef de l'administration du SHCP.²⁰³

3.170. Chaque service de l'APF continue d'appliquer ses propres procédures de passation des marchés publics. Toutefois, depuis 2021, le Bureau du Chef de l'administration du SHCP est chargé de déterminer les biens et services à acquérir par le biais d'achats groupés. La procédure d'achats groupés est effectuée soit par le SHCP, soit par les services.²⁰⁴ L'objectif des achats groupés est de rationaliser les dépenses publiques en obtenant de meilleurs prix et de restaurer la confiance dans le système de passation des marchés publics, conformément à la stratégie globale du nouveau système national de passation des marchés que le Mexique a commencé à mettre en œuvre en 2019.²⁰⁵ Outre les achats groupés, afin de réduire les dépenses, le Mexique encourage également l'utilisation de contrats-cadres. En 2021, les contrats-cadres en vigueur signés par le Bureau du Chef de l'administration étaient au nombre de 20. Le recours à ce type de contrat a augmenté au cours de la période considérée (tableau 3.23).

Tableau 3.23 Données relatives aux marchés publics par le biais de contrats-cadres, 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant (en MXN)	6 711,8	8 976,4	4 835,1	6 4113,5	12 431,2
Nombre de marchés adjugés	265	323	4 290	3 666	9 314

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.171. Dans le secteur de la santé, le Mexique a signé un accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'achat de médicaments et de fournitures médicales pendant la période 2020-2024.²⁰⁶ À la suite de la pandémie, le gouvernement fédéral a décrété en 2020 l'état d'urgence sanitaire et a également habilité six entités²⁰⁷ à acheter des médicaments, du matériel et des équipements médicaux, ainsi que des produits d'hygiène.²⁰⁸

3.172. La passation de marchés publics a pour but d'obtenir les meilleures conditions de prix, de qualité, de financement et d'opportunité pour réaliser le meilleur achat. En outre, les procédures doivent être transparentes et équitables.²⁰⁹ Les marchés qui sont attribués de manière irrégulière ou qui fraudent les finances publiques sont illégaux.²¹⁰ En outre, les soumissions concertées constituent une pratique monopolistique pure et simple et sont par conséquent également illégales en soi et passibles de sanctions.²¹¹ Toutefois, elles ne constituent pas actuellement un motif d'exclusion temporaire des opérateurs des futures procédures de marchés publics.²¹² Le Service de

²⁰³ Article 31 de la Loi organique sur l'Administration publique fédérale (LOAPF), modifié par le décret publié au Journal officiel du 30 novembre 2018; et renseignements communiqués par les autorités.

²⁰⁴ Lignes directrices pour la coordination et la réalisation des procédures de marchés groupés portant sur l'achat ou la location de biens meubles ou la prestation de services de toute nature (Journal officiel du 13 mars 2021).

²⁰⁵ Voir également le Programme national de lutte contre la corruption et l'impunité et d'amélioration de la gouvernance 2019-2024 (Journal officiel du 30 août 2019).

²⁰⁶ Secrétariat à la santé. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/salud/prensa/mexico-logra-ahorros-en-compra-de-medicamentos-por-mas-de-11-mmmdp>; et Centre de recherche économique et budgétaire. Adresse consultée: <https://ciep.mx/eficiencia-del-gasto-en-salud-compra-consolidada-de-medicamentos/>.

²⁰⁷ Secrétariat à la défense nationale (SEDENA); Secrétariat à la marine (SEMAR); Secrétariat à la santé (SSA); Institut de santé pour le bien-être (INSABI); Institut de sécurité et de services sociaux pour les fonctionnaires (ISSSTE); et Institut mexicain de sécurité sociale (IMSS).

²⁰⁸ Décret déclarant, dans les régions touchées sur tout le territoire national, les mesures extraordinaires en matière de salubrité générale pour lutter contre la maladie grave nécessitant une attention prioritaire causée par le virus SARS-CoV2 (COVID-19) (Journal officiel du 27 mars 2020); et Accord établissant les mesures extraordinaires à prendre pour acquérir et importer les biens et services visés aux paragraphes II et III de l'article 2 du Décret déclarant, dans les régions touchées sur tout le territoire national, les mesures extraordinaires en matière de salubrité générale pour lutter contre la maladie grave nécessitant une attention prioritaire causée par le virus SARS-CoV2 (COVID-19) (Journal officiel du 3 avril 2020).

²⁰⁹ Article 134 de la CPEUM et Loi fédérale d'austérité républicaine (Journal officiel du 19 novembre 2019).

²¹⁰ Article 9 de la Loi fédérale d'austérité républicaine (Journal officiel du 19 novembre 2019).

²¹¹ Article 53 de la LFCE (Journal officiel du 23 mai 2014, dernière modification le 20 mai 2021).

²¹² Article 60 de la LAASSP; article 78 de la LOPSRM; et OCDE (2020), *Exámenes Inter-Pares de la OCDE sobre el Derecho y Política de Competencia: México*.

l'audit supérieur de la Fédération et le SHCP (SFP jusqu'en 2018) sont chargés de contrôler les marchés attribués.

3.173. Dans les procédures de passation des marchés publics, l'égalité de participation de tous les soumissionnaires doit être garantie.²¹³ Ainsi, ni les conditions ni les exigences contenues dans les appels d'offres ne devraient limiter la concurrence entre les soumissionnaires.²¹⁴ Le Mexique accorde le traitement national aux étrangers originaires d'un pays avec lequel des accords commerciaux comportant des clauses relatives aux marchés publics ont été conclus.²¹⁵ Dans le cas contraire, la préférence est accordée aux biens et services d'origine mexicaine dans les mêmes conditions.²¹⁶ De même, la participation des étrangers aux marchés de travaux et de services connexes est régie par le principe de réciprocité.²¹⁷

3.174. Comme en 2017, le Mexique utilise trois méthodes d'adjudication: l'appel d'offres public, l'appel d'offres restreint (invitation à soumissionner envoyée à au moins trois personnes) et l'attribution directe. L'appel d'offres public est la méthode généralement utilisée.²¹⁸ L'appel d'offres restreint et l'attribution directe ne sont utilisés que dans les cas où il n'est pas possible de procéder à un appel d'offres public, par exemple lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire ou lorsqu'il faut faire face à une situation d'urgence ("force majeure"), que celle-ci soit d'ordre économique, social ou sanitaire, comme dans le cas d'une pandémie.²¹⁹

3.175. Il n'y a pas de seuil pour déterminer quand utiliser tel ou tel type de passation de marchés. Toutefois, le montant des marchés attribués par le biais d'un appel d'offres restreint ou d'une attribution directe est soumis à un plafond qui est déterminé en fonction du budget annuel des marchés publics de chaque service; ces plafonds sont publiés dans le budget fédéral des dépenses et ne peuvent être dépassés.²²⁰ En outre, le montant total des marchés effectués par le biais d'un appel d'offres restreint ou d'une attribution directe ne peut dépasser 30% du budget annuel des marchés publics.²²¹ Les achats d'urgence de matériel et de dispositifs médicaux effectués par le biais d'attributions directes dans le contexte de la pandémie n'étaient pas soumis à ces limites.²²²

3.176. Il existe trois procédures d'appel d'offres: nationale, internationale dans le cadre d'accords commerciaux et internationale ouverte (tableau 3.24). Entre 2017 et 2021, la procédure d'appel d'offres la plus utilisée était la procédure nationale. De 2017 à 2019, entre 3% et 5% du montant total des appels d'offres ont été attribués par le biais d'appels d'offres internationaux; toutefois, ce pourcentage est monté à 22% en 2020, et à 26% en 2021.²²³ Les entreprises de tous types peuvent participer aux appels d'offres publics. Il est toutefois possible de procéder à des appels d'offres publics auxquels seules peuvent participer les MPME, à condition que le montant du marché soit inférieur au seuil fixé dans les accords commerciaux.²²⁴

²¹³ Articles 26 de la LAASSP et 27 de la LOPSRM.

²¹⁴ Article 29 de la LAASSP et 31 de la LOPSRM.

²¹⁵ Document de l'OMC WT/TPR/M/352/Add.1 du 7 juin 2017.

²¹⁶ Articles 14 de la LAASSP et 29 de la LOPSRM.

²¹⁷ Article 30 de la LOPSRM.

²¹⁸ Article 134 de la CPEUM.

²¹⁹ Articles 40 à 44 de la LAASSP et 41 à 44 de la LOPSRM.

²²⁰ Annexe 9 du budget des dépenses pour l'exercice 2022 (Journal officiel du 29 novembre 2021).

²²¹ Articles 42 de la LAASSP et 43 de la LOPSRM.

²²² Décret déclarant, dans les régions touchées sur tout le territoire national, les mesures extraordinaires en matière de salubrité générale pour lutter contre la maladie grave nécessitant une attention prioritaire causée par le virus SARS-CoV2 (COVID-19) (Journal officiel du 27 mars 2020); et Accord établissant les mesures extraordinaires à suivre pour acquérir et importer les biens et services visés aux paragraphes II et III de l'article 2 du Décret déclarant, dans les régions touchées sur tout le territoire national, les mesures extraordinaires en matière de salubrité générale pour lutter contre la maladie grave nécessitant une attention prioritaire causée par le virus SARS-CoV2 (COVID-19), publié le 27 mars 2020 (Journal officiel du 3 avril 2020).

²²³ Renseignements communiqués par les autorités.

²²⁴ Article 35 du règlement d'application de la LAASSP.

Tableau 3.24 Procédures d'appel d'offres

Procédure	Description
Nationale	Elle est utilisée lorsque le montant du marché est inférieur au seuil établi dans les accords commerciaux ou lorsque l'accord prévoit que le marché est soumis à des réserves (même si le montant est égal ou supérieur au seuil).
	Seules les personnes physiques et morales mexicaines peuvent participer.
	Les biens, services et travaux doivent être d'origine nationale. En outre, les marchandises doivent afficher une teneur en éléments locaux d'au moins 65%; dans les marchés de travaux, au moins 30% de main-d'œuvre doit être locale et l'incorporation de matériaux, de machines et d'équipements nationaux peut également être exigée.
Internationale dans le cadre d'accords commerciaux	Chaque accord commercial précise le seuil de passation des marchés.
	Les ressortissants mexicains et étrangers originaires de l'État ou des États parties peuvent y participer.
	Les biens, services et travaux sont d'origine nationale ou satisfont aux règles d'origine.
Internationale ouverte	Elle est utilisée lorsque: i) aucune offre n'a été déposée; ou ii) le marché est financé par des prêts d'une organisation internationale.
	Les ressortissants mexicains et les étrangers de toute nationalité peuvent participer.
	Les biens, services et travaux peuvent être de toute origine (nationale ou étrangère).

Source: Secrétariat de l'OMC et renseignements communiqués par les autorités.

3.177. Dans le cadre d'un appel d'offres public, les marchés de biens et de services sont attribués selon l'un des trois critères suivants: l'offre présentant le meilleur rapport qualité-prix, l'offre ayant obtenu le meilleur score ou l'offre la plus basse. Lorsque les critères du rapport qualité-prix et du score sont retenus, le prix le plus bas n'est pas nécessairement décisif.²²⁵ Le critère du prix le plus bas est utilisé si les deux autres critères ne peuvent pas être utilisés.²²⁶ De plus, à conditions égales, la préférence est donnée aux MPME.²²⁷ En général, les marchés de travaux sont attribués à l'offre la plus "solvable", c'est-à-dire que les conditions proposées par le fournisseur garantissent l'exécution du marché.²²⁸ Dans les processus d'appels d'offres internationaux ouverts destinés à l'acquisition de biens, à conditions égales, la préférence est donnée aux biens d'origine nationale. En outre, une marge de préférence de 15% est toujours accordée aux biens d'origine nationale.²²⁹

3.178. Dans le cadre d'un appel d'offres restreint, un minimum de trois fournisseurs présélectionnés sont invités à soumettre des offres. Les mêmes critères que dans le cas d'un appel d'offres public sont utilisés pour attribuer le marché. En cas d'attribution directe, le marché est attribué à un fournisseur présélectionné. Les autorités ont indiqué que dans les deux cas, les fournisseurs sont présélectionnés sur la base d'une étude de marché qui tient compte, entre autres, des ressources techniques et financières des candidats.

3.179. Les procédures de passation des marchés peuvent se dérouler en présentiel, par voie électronique via la plate-forme CompraNet ou sous une forme mixte. Selon les autorités, en 2020, 70% des marchés ont été passés sur CompraNet, 18% en personne et 12% sous forme mixte. En 2019, la Boutique numérique du gouvernement fédéral (TDGF) a été créé sur la plate-forme CompraNet pour passer des marchés de biens et de services soumis à des contrats-cadres.²³⁰

3.180. En 2017, les marchés publics représentaient 2,4% du PIB du Mexique et 10,1% des dépenses publiques, tandis qu'en 2020, ces pourcentages étaient respectivement de 1,9% et 7,4%. En 2021, les marchés publics ont augmenté pour atteindre 76,644 milliards d'USD, soit 5,9% du PIB et 23,1% des dépenses publiques. Cette augmentation est due à l'achat de médicaments, de matériel et d'équipements médicaux ainsi que de produits d'hygiène, en raison de l'urgence sanitaire. Entre 2017 et 2021, l'attribution directe a été la méthode d'attribution du plus grand nombre de marchés (graphique 3.11). En termes de valeur, la plupart des marchés publics sont encore attribués par le

²²⁵ Article 29, alinéa XIII et article 36 de la LAASSP; et article 51 du règlement d'application de la LAASSP. Lorsque le score est utilisé, des points sont attribués pour divers critères techniques, économiques, administratifs et financiers, mais aussi pour: i) l'emploi de personnes handicapées; ii) la promotion de l'égalité des sexes; et iii) dans le cas des MPME, l'innovation (article 14 de la Loi sur les marchés publics).

²²⁶ Article 36 de la LAASSP.

²²⁷ Article 36 bis de la LAASSP.

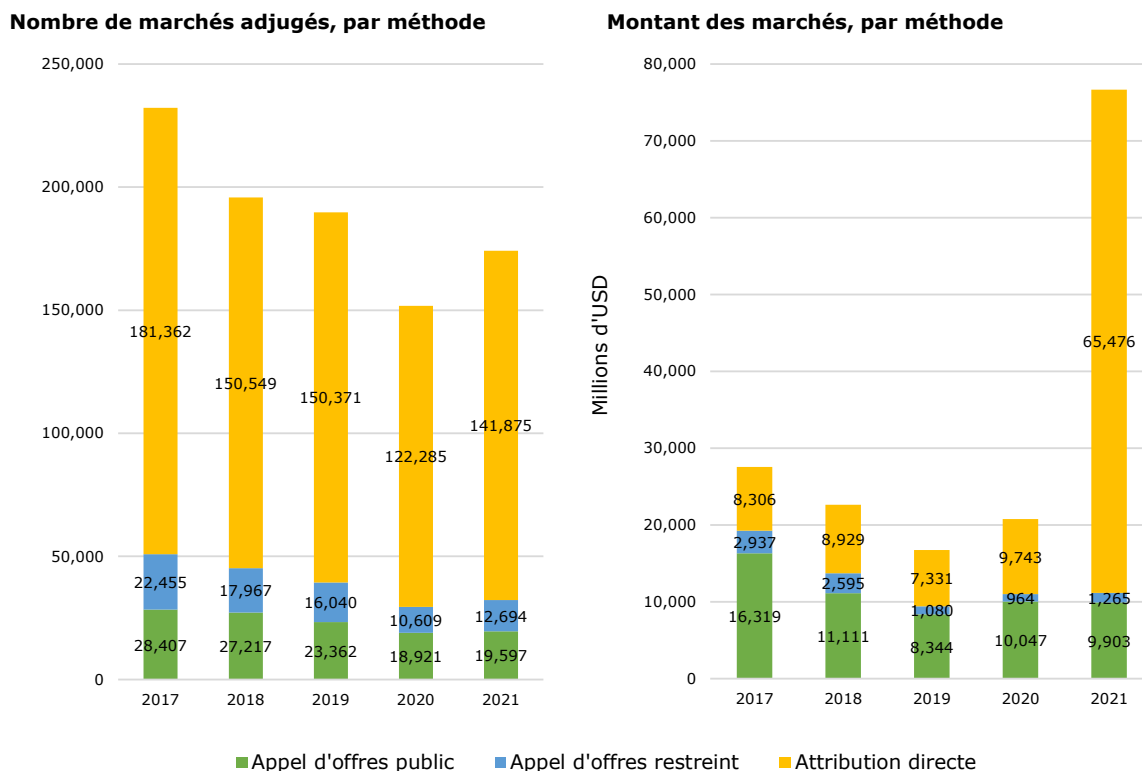
²²⁸ Article 38 de la LOPSRM.

²²⁹ Article 14 de la LAASSP.

²³⁰ Accord incorporant comme module de CompraNet l'application dénommée Boutique numérique du gouvernement fédéral et précisant les dispositions générales régissant son fonctionnement (Journal officiel du 31 juillet 2019).

biais d'appels d'offres publics, bien que l'on constate une augmentation du recours à l'attribution directe (graphique 3.11). En 2021, 85% des marchés publics ont été passés par le biais de l'attribution directe. En effet, dans le cadre de la pandémie, le gouvernement fédéral a autorisé l'utilisation de cette méthode pour l'achat de médicaments, de matériel et d'équipements médicaux ainsi que de produits d'hygiène.

Graphique 3.11 Données sur les marchés publics, par méthode de passation, 2017-2021



Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.3.6.1 Procédures de passation de marchés des entreprises de production d'État²³¹

3.181. Les marchés de biens, de services et de travaux passés par les entreprises publiques de production (EPE), PEMEX et la CFE (et leurs filiales), sont exclus du régime fédéral des marchés publics. PEMEX et la CFE disposent d'un régime spécial de passation de marchés réglementé par la Loi sur les pétroles mexicains et la Loi sur la Commission fédérale de l'électricité, respectivement, ainsi que par des dispositions et des directives générales émises par leurs conseils d'administration respectifs. Les marchés publics des EPE sont également régis par l'article 134 de la Constitution, qui dispose que les appels d'offres publics sont en règle générale la procédure à utiliser.

3.182. PEMEX et la CFE ont leur propre régime de passation des marchés qui est similaire au régime fédéral. Par exemple, les deux régimes: i) utilisent les mêmes méthodes de passation de marchés: l'appel d'offres public (appel d'offres ouvert), l'appel d'offres restreint (invitation à soumissionner envoyée à au moins trois personnes) et l'attribution directe; ii) il n'existe de seuils nationaux de passation de marchés dans le cadre d'aucun des régimes; iii) l'appel d'offres public est la méthode qui, en règle générale, devrait être utilisée; iv) l'appel d'offres restreint et l'attribution directe sont les "procédures exceptionnelles"; et v) dans le cas de la CFE, les critères d'attribution des marchés sont le meilleur rapport qualité-prix, le meilleur score et l'offre la plus basse. Parmi les différences figure le fait que PEMEX peut utiliser la présélection dans les appels d'offres publics pour les contrats très complexes. En plus des procédures de passation des marchés mentionnées plus haut, PEMEX a

²³¹ Document de l'OMC WT/TPR/S/352/Rev.1 du 23 juin 2017 et PEMEX. Adresse consultée: <https://www.pemex.com/procura/procedimientos-de-contratacion/Paginas/default.aspx>; et CFE. Adresse consultée: <https://www.cfe.mx/concursoscontratos/Pages/default.aspx>.

recours à des partenariats contractuels avec des fournisseurs stratégiques. Les marchés sont régis par le droit civil et le droit des affaires (et non par le droit administratif).²³²

3.183. Les marchés sont signés dans les 10 jours ouvrables suivant l'attribution, période pendant laquelle les soumissionnaires non retenus peuvent introduire un "recours en réexamen" devant un organe collégial composé de plusieurs cadres de l'entreprise. PEMEX et la CFE doivent fournir des informations au public sur l'attribution et l'avancement des marchés.

3.184. Les procédures de passation des marchés se font uniquement par voie électronique, par le biais du système électronique de passation des marchés de PEMEX (SISCEP) et du système électronique de passation des marchés (SEC) de la CFE. Selon les autorités, les procédures en présentiel peuvent être exceptionnellement admises.

3.185. En 2017 et en 2021, les procédures les plus utilisées par PEMEX et la CFE étaient les appels d'offres publics et l'attribution directe. En 2021, les appels d'offres publics représentaient 76% du montant des marchés passés par PEMEX et 82,9% des marchés passés par la CFE.²³³

3.3.7 Droits de propriété intellectuelle

3.186. Au Mexique, les droits de propriété intellectuelle (DPI) sont régis par la Loi fédérale sur la protection de la propriété industrielle (LFPPI), la Loi fédérale sur le droit d'auteur (LFDA) et la Loi fédérale sur les obtentions végétales (LFVV). La LFPPI est une nouvelle loi de 2020, qui abroge la Loi sur la propriété industrielle (LPI) de 1991.

3.187. Le Mexique est partie à 18 traités de l'OMPI.²³⁴ En 2020, l'Arrangement de La Haye (enregistrement international des dessins et modèles industriels) est entré en vigueur pour le Mexique. Le pays est également partie à la Convention de 1978 de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

3.188. Les organismes chargés des DPI sont toujours l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), l'Institut national du droit d'auteur (INDAUTOR) et le Service national d'inspection et de certification des semences (SNICS) du SADER.

3.189. Entre 2017 et 2021, comme lors du précédent examen (2013-2017), presque tous les brevets ont été déposés par des non-résidents, tandis que les ressortissants mexicains ont choisi de protéger leurs inventions en enregistrant des modèles d'utilité (graphique 3.12). Selon l'IMPI, le faible nombre de brevets déposés par les ressortissants mexicains est dû à plusieurs facteurs, notamment le manque d'investissement dans la R&D.²³⁵ Entre 2017 et 2021, la majorité des brevets ont été accordés pour des articles destinés à l'usage et à la consommation (42%), des techniques industrielles diverses (22%) et la chimie et la métallurgie (14%).²³⁶

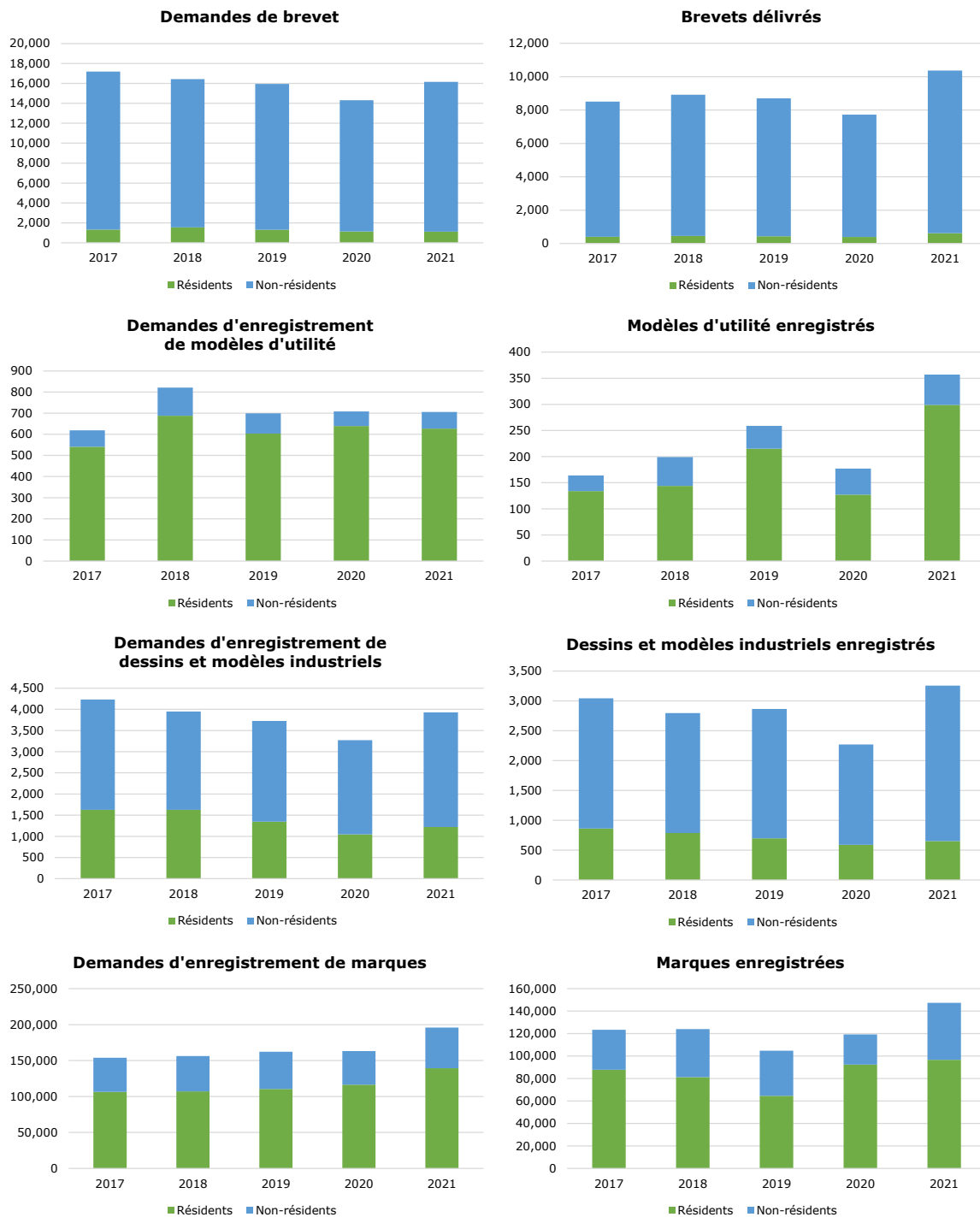
²³² Renseignements communiqués par les autorités.

²³³ Renseignements communiqués par les autorités.

²³⁴ Trois autres traités ont été signés: le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (2012), le Traité de Singapour sur le droit des marques (2006) et le Traité sur le droit des marques (1994).

²³⁵ Programme institutionnel de l'Institut mexicain de la propriété industrielle 2020-2024 (Journal officiel du 12 novembre 2020).

²³⁶ Statistiques de l'IMPI. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/impi/documentos/instituto-mexicano-de-la-propiedad-industrial-en-cifras-imp-i-en-cifras>.

Graphique 3.12 Données sur la propriété industrielle, 2017-2021

Source: Statistiques de l'IMPI. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/impi/documentos/instituto-mexicano-de-la-propiedad-industrial-en-cifras-impi-en-cifras>; et renseignements communiqués par les autorités.

3.190. Selon l'IMPI et l'Office de l'UE pour la propriété intellectuelle (EUIPO), au cours de la période 2010-2019, au Mexique, une part importante du PIB (47,8%), de l'emploi (33,6%) et du commerce extérieur (74,7% de la valeur des exportations et 72,9% de la valeur des importations) a été générée par des activités économiques à forte intensité de DPI.²³⁷

²³⁷ IMPI/EUIPO (2019), *La Contribución Económica de la Propiedad Intelectual en México*. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/impi/documentos/estudio-la-contribucion-economica-de-la-propiedad-intelectual-en-mexico>.

3.3.7.1 Propriété industrielle

3.191. En 2018, la LPI (promulguée en 1991) a été révisée afin, notamment, d'introduire le régime de protection des indications géographiques²³⁸; de réduire le délai (de 6 à 2 mois) pour s'opposer à une demande de brevet; d'allonger la durée maximale (de 15 à 25 ans) de la protection des dessins et modèles industriels; et de permettre l'enregistrement de marques non traditionnelles²³⁹ et de marques de certification.²⁴⁰

3.192. En 2020, la LFPPI a été promulguée, abrogeant la LPI. La LFPPI est entrée en vigueur le 5 novembre 2020, à l'exception de certaines dispositions qui sont entrées en vigueur un an plus tard (novembre 2021).²⁴¹ La LFPPI a été adoptée en vue de se conformer aux engagements pris dans le cadre des nouveaux accords commerciaux régionaux et de renforcer la protection de la propriété industrielle.²⁴² En janvier 2022, le pouvoir exécutif n'avait pas encore publié le règlement d'application de la LFPPI. Par conséquent, le règlement d'application de la Loi sur la propriété industrielle (promulguée en 1994) continue de s'appliquer dans la mesure où il n'entre pas en contradiction avec la LFPPI.²⁴³ La LFPPI intègre, entre autres dispositions, de nouvelles exigences, délais de protection et exceptions (tableau A3. 5)

3.3.7.2 Brevets, modèles d'utilité, dessins et modèles industriels, et schémas de configuration de circuits intégrés

3.193. Les demandes de brevet peuvent être déposées par voie électronique auprès de l'IMPI via le Portail d'accès aux services électroniques (PASE) et, depuis 2021, via une application mobile. En 2019, l'IMPI a modernisé le PASE, en prévoyant l'utilisation des signatures numériques, facilitant le suivi du traitement des demandes et permettant le paiement en ligne.

3.194. La procédure de délivrance d'un brevet n'a pas fondamentalement changé dans le cadre de la LFPPI et se décompose comme suit: dépôt de la demande, examen formel, publication de la demande, dépôt des oppositions, examen quant au fond (approfondi), délivrance du brevet et publication du brevet. L'IMPI continue de conclure des accords avec un certain nombre d'offices étrangers afin d'accélérer l'examen quant au fond des demandes déposées par des non-résidents.²⁴⁴ Il faut en moyenne quatre ans et demi à l'IMPI pour délivrer un brevet; dans la procédure accélérée, le délai peut être réduit à deux ans et demi.²⁴⁵

3.195. Comme le Mexique l'a notifié à l'OMC en 2020, les meilleures pratiques internationales régissant la brevetabilité et les exclusions ont été intégrées dans la LFPPI.²⁴⁶ Ainsi, la LFPPI dispose que le matériel biologique qui a été modifié grâce à un procédé technique peut être breveté (article 49). La LFPPI exclut de la brevetabilité les procédures de clonage et de modification de l'identité génétique, ainsi que l'utilisation d'embryons humains à des fins industrielles ou commerciales (article 49) (tableau A3. 5). En outre, la LFPPI autorise la délivrance de brevets pharmaceutiques pour un second usage (article 45).

²³⁸ Jusqu'en 2018, la LPI protégeait contre l'utilisation illicite des IG en interdisant l'enregistrement de marques commerciales utilisant des mots couramment utilisés pour désigner l'origine géographique (document de l'OMC WT/TPR/S/352/Rev.1 du 23 juin 2017).

²³⁹ Marques olfactives, sonores et hologrammes (tactiles) et images de marque.

²⁴⁰ Document de l'OMC IP/N/1/MEX/16-IP/N/1/MEX/I/13 du 29 mars 2018.

²⁴¹ Loi fédérale sur la protection de la propriété industrielle (Journal officiel du 1^{er} juillet 2020). La LFPPI est entrée en vigueur le 5 novembre 2020, à l'exception de ses articles 5 (paragraphe VI, VII et VIII), 393, 394, 396 (paragraphe I), 397, 398 et 400 (article 8 provisoire de la LFPPI). Elle a été notifiée à l'OMC dans le document IP/N/1/MEX/21-IP/N/1/MEX/I/15 du 30 juillet 2020.

²⁴² IMPI (2019), *Informe de Labores*, janvier-septembre. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/impi/documentos/transparencia-rendicion-de-cuentas-informes-de-labores-2019>.

²⁴³ Règlement d'application de la Loi sur la propriété industrielle (Journal officiel du 23 novembre 1994, dernière modification le 16 décembre 2016) ; et article 4 transitoire de la LFPPI.

²⁴⁴ IMPI. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/impi/documentos/acuerdos-internacionales-firmados-por-mexico-para-acelerar-el-examen-de-patentes>.

²⁴⁵ IMPI (2019), *Informe de Labores*, janvier-septembre. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/impi/documentos/transparencia-rendicion-de-cuentas-informes-de-labores-2019>.

²⁴⁶ Document de l'OMC IP/N/1/MEX/21-IP/N/1/MEX/I/15 du 30 juillet 2020; et présentation Powerpoint du Secrétariat à l'économie et de l'IMPI du 30 novembre 2020. Adresse consultée: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/609867/30_de_noviembre_de_2020_-_10_cosas_que_debes_saber_de_la_nueva_LFPPI.pdf.

3.196. La LFPPI intègre également la "clause Bolar" (article 57), que le Mexique a adoptée en 2003 et qui, jusqu'en 2020, était régie par le Règlement sur les intrants pour le secteur de la santé.²⁴⁷ La "clause Bolar" est une exception au droit conféré par le brevet. Elle permet aux entreprises pharmaceutiques d'avoir accès à des substances ou à des principes actifs brevetés pour entamer des recherches et procéder à des essais sur des médicaments génériques afin de demander/d'obtenir l'enregistrement sanitaire nécessaire, dans le but de commercialiser le médicament immédiatement après l'expiration du brevet. En vertu du Règlement sur les intrants pour le secteur de la santé, l'accès au matériel breveté n'était autorisé que pendant trois ans avant l'expiration du brevet pour les médicaments chimiques et pendant huit ans avant l'expiration du brevet pour les médicaments biotechnologiques. Au moment de l'entrée en vigueur de la LFPPI, cette restriction a été levée, de sorte que la recherche liée aux médicaments génériques peut être lancée à tout moment à compter de la date de délivrance du brevet.²⁴⁸ La LFPPI prévoit également la collaboration entre l'IMPI et la Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires (COFEPRIS) chargée d'accorder l'enregistrement sanitaire des médicaments (article 162).²⁴⁹ Dans ce contexte, afin de faciliter l'enregistrement sanitaire des médicaments génériques, la COFEPRIS est autorisée, depuis la fin de 2020, à consulter la liste des brevets associés aux médicaments sur le site Web de l'IMPI.²⁵⁰ 90% des médicaments vendus au Mexique sont des génériques, de même que 12,1% de ceux qui sont produits dans des usines pharmaceutiques établies au Mexique.²⁵¹

3.197. La LFPPI maintient le régime d'épuisement du droit de brevet au niveau national (article 57 de la LFPPI). Les importations parallèles sont interdites (article 55). Les mêmes dispositions continuent de s'appliquer aux modèles d'utilité (articles 63 et 64).

3.198. Depuis 2017, aucune licence obligatoire n'a été accordée pour exploiter des brevets au Mexique pour des raisons d'urgence ou de sécurité nationale.

3.199. La durée de protection des brevets est de 20 ans, non prorogeable, à compter de la date de dépôt de la demande. Toutefois, depuis 2020, si l'IMPI met plus de cinq ans à délivrer le brevet (à compter du dépôt de la demande), la durée du brevet peut être prolongée de cinq ans au maximum. La prolongation n'est accordée que si l'IMPI est responsable du retard.²⁵²

3.200. Les dessins et modèles industriels qui sont incorporés dans des produits industriels peuvent être protégés, de même que, depuis 2020, ceux qui sont incorporés dans des produits artisanaux.²⁵³ En 2020 également, la durée maximale de protection des modèles d'utilité a été portée de 10 à 15 ans (tableau A3. 5).²⁵⁴

3.201. Jusqu'en 2020, les licences d'exploitation devaient être enregistrées auprès de l'IMPI. En 2020, cette exigence a été supprimée et depuis lors, l'enregistrement de la licence est facultatif (article 138 de la LFPPI), quoique recommandé. Le contrat de licence, même s'il n'est pas enregistré, protège le titulaire de la licence contre d'éventuels différends avec des tiers.

3.202. Comme la LPI, la LFPPI protège les secrets commerciaux. En 2020, le concept d'appropriation indue et les exceptions à celui-ci ont été intégrés (articles 163 et 164).²⁵⁵ Pour pouvoir bénéficier de la protection, la LFPPI maintient l'obligation de prendre toutes les mesures pour préserver la confidentialité des renseignements.

²⁴⁷ Document de l'OMPI. Adresse consultée:

https://www.wipo.int/export/sites/www/scp/en/meetings/session_23/comments_received/mexico.pdf.

²⁴⁸ Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires. Adresse consultée:

<https://www.gob.mx/cofepris/es/articulos/reglas-para-la-produccion-de-medicamentos-genericos-en-beneficio-de-la-poblacion?idiom=es>.

²⁴⁹ Document de l'OMC IP/N/1/MEX/21-IP/N/1/MEX/I/15 du 30 juillet 2020.

²⁵⁰ IMPI. Adresse consultée: <https://patmedsp.impi.gob.mx/Paginas/Inicio.aspx>.

²⁵¹ Sénat de la République (2020), *Temas Estratégicos No. 86*. Adresse consultée: <http://bibliodigitalibd.senado.gob.mx/handle/123456789/5095>.

²⁵² Article 126 de la LFPPI.

²⁵³ Article 66 de la LFPPI.

²⁵⁴ Article 62 de la LFPPI.

²⁵⁵ Document de l'OMC IP/N/1/MEX/21-IP/N/1/MEX/I/15 du 30 juillet 2020; et présentation Powerpoint du Secrétariat à l'économie et de l'IMPI du 18 novembre 2020.

https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/592651/18_de_noviembre_de_2020_-_La_nueva_LFPPI.pdf.

3.3.7.3 Marques

3.203. Comme pour les brevets, les demandes d'enregistrement d'une marque se font par le biais du PASE (modernisé en 2019) et également, depuis 2021, via l'application mobile de l'IMPI. La procédure d'enregistrement comprend toujours le dépôt de la demande, la publication, le dépôt des oppositions, les examens sur la forme et sur le fond (approfondi), l'octroi de l'enregistrement et la publication de l'enregistrement. Toutefois, depuis 2020, l'IMPI mène simultanément les examens sur la forme et sur le fond; par conséquent, il émet un avis unique pour informer le demandeur de l'existence d'un obstacle de forme ou de fond.²⁵⁶ En outre, depuis 2020, le demandeur dispose de deux mois (contre un mois auparavant) pour répondre à toute opposition; ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires (article 225). Selon les autorités, il faut environ six mois à l'IMPI pour mener à bien la procédure d'enregistrement d'une marque.

3.204. La LFPPI protège les marques traditionnelles et non traditionnelles, les marques collectives, les marques de certification, les marques notoirement connues ou de haute renommée, les slogans commerciaux et les noms commerciaux. Aux fins de l'enregistrement d'une marque notoirement connue ou de haute renommée au Mexique, une "déclaration de notoriété" délivrée par l'IMPI et valable pendant cinq ans est toujours nécessaire. Toutefois, en vertu de la LFPPI, certaines prescriptions concernant la démonstration de la notoriété et la renommée d'une marque ont été supprimées, facilitant ainsi l'obtention de la déclaration (article 192 de la LFPPI).²⁵⁷ Par conséquent, depuis 2020, il n'est pas nécessaire de fournir des preuves documentaires concernant les éléments suivants: l'investissement réalisé au cours des trois dernières années en matière de publicité ou de promotion de la marque au Mexique ou à l'étranger; la zone géographique d'influence effective de la marque; le volume des ventes des produits ou des revenus perçus au titre de la fourniture de services; et la valeur économique réelle ou estimée que la marque représente dans les fonds propres de l'entreprise qui en est propriétaire.

3.205. Les demandes d'enregistrement d'une marque sont toujours déposées par classe de produits ou de services pour laquelle la marque est destinée à être enregistrée.²⁵⁸ L'IMPI n'accepte toujours pas qu'un produit ou un service appartenant à plusieurs classes puisse être inclus dans la même demande. Depuis 2020, des marques identiques à d'autres marques enregistrées ou en cours d'enregistrement peuvent être enregistrées pour le même produit ou service, à condition d'obtenir le consentement du propriétaire de la marque enregistrée ou en cours d'enregistrement.²⁵⁹

3.206. Jusqu'en 2020, les licences d'exploitation de marques devaient être enregistrées auprès de l'IMPI. En 2020, cette obligation a été supprimée et l'enregistrement est facultatif (article 240 de la LFPPI), quoique recommandé. Le contrat, même s'il n'est pas enregistré, protège le titulaire de la licence contre d'éventuels différends avec des tiers.

3.207. La durée de protection des marques reste de 10 ans, renouvelable indéfiniment. Depuis 2020, la durée de protection est calculée à partir de la date à laquelle l'enregistrement est accordé (tableau A3. 5); auparavant, la durée commençait à la date de dépôt de la demande. Le nouveau régime accorde ainsi au titulaire de la marque une protection effective de 10 ans.²⁶⁰

3.208. Pour maintenir l'enregistrement d'une marque, le titulaire doit prouver qu'il commercialise des produits ou des services portant la marque enregistrée, et que la marque est enregistrée depuis plus de trois ans. L'enregistrement s'éteint si la marque n'est pas utilisée pendant trois années consécutives²⁶¹; et le propriétaire doit également prouver qu'elle est utilisée au moyen d'une déclaration d'usage. Lors du renouvellement de l'enregistrement, il est également nécessaire de prouver que la marque a été utilisée; si le titulaire ne fait pas la déclaration d'usage, l'IMPI est depuis 2020 tenu de l'avertir et de lui laisser deux mois pour effectuer la procédure.²⁶² Toutefois, depuis 2020, l'enregistrement d'une marque peut également être annulé partiellement, c'est-à-dire que le titulaire ne perd son droit que pour les produits ou services pour lesquels la marque n'a pas été utilisée (articles 235 et 260 de la LFPPI).

²⁵⁶ Document de l'OMC IP/N/1/MEX/21-IP/N/1/MEX/I/15 du 30 juillet 2020.

²⁵⁷ Document de l'OMC IP/N/1/MEX/21-IP/N/1/MEX/I/15 du 30 juillet 2020.

²⁵⁸ Article 176 de la LFPPI.

²⁵⁹ Article 173 de la LFPPI.

²⁶⁰ Article 178 de la LFPPI; et document de l'OMC IP/N/1/MEX/21-IP/N/1/MEX/I/15 du 30 juillet 2020.

²⁶¹ Article 235 de la LFPPI.

²⁶² Articles 233, 237 et 238 de la LFPPI.

3.3.7.4 Appellations d'origine et indications géographiques

3.209. La déclaration de protection d'une appellation d'origine (AO) ou d'une indication géographique (IG) est délivrée d'office ou à la demande d'une partie; depuis 2020, les députés et sénateurs du Congrès de l'Union peuvent être à l'origine d'une demande de déclaration de protection.²⁶³ Aux fins de l'obtention de cette déclaration, la LFPPI précise les différentes caractéristiques et exigences auxquelles doivent répondre les AO et les IG (article 274 et 275); auparavant, les mêmes exigences s'appliquaient aux AO et aux IG. La déclaration de protection est valable tant que les conditions initiales l'ayant motivée se maintiennent. Dans la LFPPI, le délai (deux mois) pour déposer des oppositions après la publication de la déclaration de protection n'a pas été modifié (article 282). L'État est le titulaire des AO/IG; l'IMPI autorise les producteurs à utiliser les AO/IG pour une durée de 10 ans prorogeable. Depuis 2020, les AO sont spécifiées dans une NOM, de sorte que l'utilisation d'une AO est soumise au respect de la NOM; les autorités ont indiqué qu'elles visaient, par le biais des NOM, à renforcer la protection et à contrôler la production des produits bénéficiant d'une appellation d'origine. En vertu de la LFPPI, l'extraction, la production ou l'élaboration, le contenant, le conditionnement ou la commercialisation d'un produit protégé par une AO/IG doivent être certifiés par un organisme accrédité par l'IMPI (article 289).

3.210. Les AO et IG étrangères sont protégées au Mexique par un enregistrement auprès de l'IMPI. Une fois la demande déposée par la partie intéressée, un délai de deux mois (non prorogeable) est prévu pour la formulation d'objections, puis un délai similaire pour permettre au titulaire de répondre.²⁶⁴

3.211. En 2022, le Mexique compte 18 produits enregistrés comme bénéficiant d'une AO²⁶⁵ et 3 comme bénéficiant d'une IG. En 2019-2020, les produits bénéficiant d'une AO/GI représentaient 0,5% de la valeur des exportations de produits non pétroliers du Mexique.²⁶⁶ Selon l'IMPI, le Mexique n'a pas encore exploité tout le potentiel de ses AO/GI.²⁶⁷ Tous les produits bénéficiant d'une AO sont soumis à des droits de douane, allant de 9% à 45%, à l'exception du Cacao Grijalva, qui en est exempté.²⁶⁸

3.3.7.5 Droit d'auteur et droits connexes

3.212. En 2020, la Loi fédérale sur le droit d'auteur (LFDA) a été révisée afin de renforcer la protection des œuvres artistiques et littéraires, des œuvres de l'art populaire et de l'artisanat, des œuvres originales, des œuvres collectives et des œuvres issues des cultures populaires ou des expressions des cultures traditionnelles.²⁶⁹ Depuis 2020, l'utilisation de ces œuvres nécessite le consentement écrit de la communauté autochtone à laquelle l'usage exclusif de ces œuvres a été reconnu. Toujours en 2020, de nouvelles dispositions ont été ajoutées à la LFDA pour lutter contre le piratage numérique (section 3.3.7.3).²⁷⁰

3.213. Les œuvres littéraires et artistiques et les droits connexes sont protégés même s'ils ne sont pas enregistrés, mais il est recommandé d'enregistrer l'œuvre ou l'exécution auprès de l'Institut national du droit d'auteur (INDAUTOR).²⁷¹ Les auteurs ont des droits exclusifs de nature personnelle (droits moraux) et économique (droits patrimoniaux) sur leurs œuvres et leurs exécutions. Les droits

²⁶³ Article 273 de la LFPPI.

²⁶⁴ Articles 315 à 327 de la LFPPI; et IMPI. Adresse consultée:

<https://www.gob.mx/impi/articulos/tradicion-e-identidad-protigidas-las-denominaciones-de-origen-e-indicaciones-geograficas>.

²⁶⁵ Au cours de la période à l'examen, les AO Raicilla (boisson) et Pluma (café) ont été accordées.

²⁶⁶ Décret modifiant le barème des droits prévus par la Loi sur les taxes générales à l'importation et à l'exportation, Décret établissant la taxe générale à l'importation pour la région frontalière et la zone frontalière Nord; et Décret instituant divers programmes de promotion sectorielle (Journal officiel du 18 novembre 2021).

²⁶⁷ Programme institutionnel de l'Institut mexicain de la propriété industrielle 2020-2024 (Journal officiel du 12 novembre 2020).

²⁶⁸ Décret modifiant le barème des droits prévus par la Loi sur les taxes générales à l'importation et à l'exportation, Décret établissant la taxe générale à l'importation pour la région frontalière et la zone frontalière Nord; et Décret instituant divers programmes de promotion sectorielle (Journal officiel du 18 novembre 2021).

²⁶⁹ Renseignements communiqués par les autorités.

²⁷⁰ Loi fédérale sur le droit d'auteur (Journal officiel du 24 décembre 1996, dernière modification le 1^{er} juillet 2020).

²⁷¹ Article 162 de la LFDA.

patrimoniaux peuvent être transférés au moyen de licences.²⁷² La protection des droits moraux est perpétuelle, tandis que la protection des droits patrimoniaux correspond à la vie de l'auteur à laquelle s'ajoute une durée de 100 ans. La protection accordée aux artistes interprètes ou exécutants et aux producteurs de phonogrammes est de 75 ans, et celle qui est accordée aux producteurs de vidéogrammes et aux organismes de radiodiffusion de 50 ans.

3.3.7.6 Obtentions végétales

3.214. La Loi fédérale sur les obtentions végétales de 1996 n'a pas été modifiée depuis le dernier examen du Mexique de 2017.²⁷³

3.215. La protection est accordée aux variétés végétales nouvelles, distinctes, stables et homogènes au moyen d'un titre d'obtenteur délivré par le Service national d'inspection et de certification des semences (SNICS). L'obtenteur a le droit exclusif d'exploiter les espèces pérennes pendant une période maximale de 18 ans (à compter de l'octroi du titre); pour les autres espèces, cette durée est de 15 ans. L'obtenteur peut céder son droit exclusif au moyen de licences. Le SNICS peut également délivrer une licence d'urgence si la variété végétale n'est pas exploitée ou en cas de pénurie sur le marché national (bien qu'aucune licence de ce type n'ait été délivrée à ce jour). Les grains et le matériel végétatif (bourgeons, boutures, rhizomes, stolons ou tubercules) importés aux fins de la reproduction ou de la multiplication d'une variété végétale sont protégés au Mexique pour autant que la variété végétale correspondante soit également protégée.²⁷⁴ Les obtenteurs doivent enregistrer les variétés végétales au Catalogue national des variétés végétales (CNVV), géré par le SNICS, afin de pouvoir certifier leur qualité.²⁷⁵

3.3.7.7 Protection des DPI

3.216. Un recours administratif, civil ou pénal peut être formé contre l'utilisation illicite des DPI. Les recours administratifs sont déposés auprès de l'IMPI, tant en matière de propriété industrielle que de droits d'auteur et de droits connexes.²⁷⁶ Il est possible d'avoir recours à la conciliation en lieu et place de la procédure administrative.

3.217. La procédure administrative devant l'IMPI en cas d'utilisation illicite d'un DPI commence par une demande de "déclaration administrative d'infraction administrative en matière de commerce". Dans sa demande, le titulaire du droit peut demander à l'IMPI d'ordonner l'imposition de mesures provisoires. L'IMPI peut également imposer ces mesures d'office.

3.218. Un nouveau type de mesure provisoire a été introduit en 2020: la suspension, le blocage ou le retrait du matériel diffusé par voie numérique (article 344 de la LFPPI). La saisie de marchandises importées, exportées ou en transit est également une mesure provisoire pouvant être prise en cas d'atteinte aux DPI (article 344). Sur ordre de l'IMPI ou du Procureur général de la République (FGR), l'Agence nationale des douanes du Mexique (ANAM) procède à la rétention à la frontière des marchandises présumées enfreindre les DPI; elle n'agit pas d'office. Les marchandises sont retenues par l'ANAM pendant une durée maximale de cinq jours, période au cours de laquelle le titulaire doit engager une procédure administrative ou pénale, sans quoi les marchandises sont mises en libre circulation.²⁷⁷ D'autre part, en cas de doute sur l'authenticité d'un produit protégé par un DPI, l'ANAM peut en informer l'IMPI ou le FGR. Pour faciliter l'identification des marques, l'ANAM administre une base de données gratuite sur les marques.²⁷⁸

²⁷² En règle générale, la licence est délivrée pour une période de cinq ans. Elle peut être accordée pour une période plus longue lorsque la publication d'une œuvre exige un investissement important ou lorsqu'il s'agit d'œuvres musicales nécessitant une période de diffusion plus longue (article 33 de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et article 17 du règlement d'application de la Loi fédérale sur le droit d'auteur).

²⁷³ Loi fédérale sur les obtentions végétales (Journal officiel du 25 octobre 1996, dernière modification le 9 avril 2012).

²⁷⁴ Document de l'OMC WT/TPR/M/352/Add.1 du 7 juin 2017.

²⁷⁵ Loi fédérale sur la production, la certification et le commerce des semences (Journal officiel du 15 juin 2007, dernière modification le 11 mai 2018).

²⁷⁶ Article 232 de la LFDA.

²⁷⁷ Renseignements communiqués par les autorités.

²⁷⁸ IMPI (2019), *Informe de Labores*, janvier-septembre. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/impi/documentos/transparencia-rendicion-de-cuentas-informes-de-labores-2019>.

3.219. Entre 2017 et 2020, l'IMPI a résolu 2 936 cas d'infraction administrative en matière commerciale.²⁷⁹ Si l'IMPI détermine l'existence d'une infraction administrative, il impose une amende. Depuis 2020, des amendes d'un montant équivalent à 250 000 unités de mesure actualisée (UMA) peuvent être infligées.²⁸⁰ Auparavant, le montant maximal était de 20 000 UMA. Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral de justice administrative. Au cours de cette même période, l'IMPI a également effectué en moyenne 4 800 visites d'inspection par an, d'office ou à la demande d'une partie, afin de retirer les marchandises contrefaites ou pirates du marché national.²⁸¹

3.220. Les biens saisis à la frontière et sur le marché peuvent être donnés, mais la grande majorité est détruite. L'IMPI prévoit le don ou la destruction des biens après consultation des propriétaires concernés. Comme le Mexique l'a notifié à l'OMC, en 2020, la procédure de destruction des marchandises contrefaites a été rationalisée, prévoyant un délai de 15 jours ouvrables aux parties pour se mettre d'accord sur la destination des marchandises saisies une fois que la décision relative à une infraction administrative a été rendue par l'IMPI; si les parties ne parviennent pas à une décision, l'IMPI ordonne la destruction des marchandises.²⁸² En 2019, des produits contrefaits d'une valeur de 16,5 millions de MXN ont été détruits.

3.221. Dans le domaine judiciaire, le Mexique dispose de tribunaux collégiaux en matière civile ou pénale pour résoudre les affaires liées aux DPI.²⁸³ En 2020, la procédure d'action civile a été modifiée. Jusqu'en 2020, la procédure administrative devait être épuisée pour pouvoir engager une action civile et demander des dommages et intérêts (article 396 de la LFPPI).²⁸⁴ Depuis 2020, une fois les voies de recours administratives épuisées, il est possible de demander à l'IMPI de déterminer les dommages causés et le montant de l'indemnisation, sans avoir à passer par les tribunaux (article 343).

3.222. Les réformes introduites dans la LFDA intègrent de nouvelles mesures en matière de lutte contre le piratage numérique. Depuis 2020, les titulaires de droits d'auteur et de droits connexes peuvent utiliser des mesures de protection techniques, c'est-à-dire des "verrous numériques", pour protéger leurs œuvres.²⁸⁵ Un mécanisme de "notification et retrait" a également été introduit, permettant au titulaire d'un droit de notifier à un fournisseur de services Internet (PSI) qu'un contenu portant atteinte à son droit a été stocké par un utilisateur. Dans ce cas, le PSI est tenu de retirer rapidement le contenu, sous peine d'amende. La LFDA ne précise pas le délai dans lequel le PSI est tenu de retirer le contenu constituant l'infraction; toutefois, les autorités ont indiqué que le règlement d'application de la loi était en cours de révision pour fixer ce délai. Il existe un mécanisme permettant à l'auteur présumé de l'infraction de se défendre, qui prévoit que le PSI est tenu d'informer le titulaire du droit et que, en cas d'inaction de ce dernier dans les 15 jours, le contenu est restauré. La LFDA prévoit également des exceptions dans le cas desquelles les PSI ne sont pas responsables des contenus illégaux stockés sur leurs réseaux, par exemple lorsqu'ils font de leur mieux pour fermer les comptes des contrevenants.²⁸⁶

3.223. En outre, depuis 2020, l'enregistrement ou la réalisation d'une copie d'un film, dans une salle de cinéma, est considéré comme une infraction administrative (article 231 de la LFDA). Ce comportement est également considéré comme une infraction pénale, qui a été inclus, en 2020, dans le Code pénal fédéral. D'autres comportements portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle dans l'espace numérique ont également été inclus dans le Code pénal, tels que le décodage ou la fourniture de biens et/ou de services pour décoder des signaux audiovisuels, et le contournement ou la fourniture d'outils pour contourner, à des fins lucratives, les "verrous numériques".

²⁷⁹ Statistiques de l'IMPI. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/impi/documentos/instituto-mexicano-de-la-propiedad-industrial-en-cifras-impi-en-cifras>; et renseignements communiqués par les autorités.

²⁸⁰ Article 388 de la LFPPI.

²⁸¹ Statistiques de l'IMPI. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/impi/documentos/instituto-mexicano-de-la-propiedad-industrial-en-cifras-impi-en-cifras>.

²⁸² Document de l'OMC IP/N/1/MEX/21-IP/N/1/MEX/I/15 du 30 juillet 2020; et renseignements communiqués par les autorités.

²⁸³ OMPI. Adresse consultée: <https://www.wipo.int/wipolex/es/judgments/j-admin/mx.html>.

²⁸⁴ Document de l'OMC IP/N/1/MEX/21-IP/N/1/MEX/I/15 du 30 juillet 2020.

²⁸⁵ Les mesures de protection techniques sont des programmes informatiques limitant ce que les utilisateurs peuvent faire avec le contenu des œuvres.

²⁸⁶ Article 114*bis*-114 octies de la LFDA.

3.224. La plate-forme électronique "Buzón de Piratería", permettant de signaler à l'IMPI les comportements susceptibles de porter atteinte au droit d'auteur et aux droits connexes, existe toujours; 97 plaintes ont été traitées en 2019.

3.225. Selon une enquête menée par l'IMPI en 2018, 85% des personnes interrogées ont déjà acheté des produits pirates ou contrefaits, principalement de la musique, des films et des chaussures, achetés sur des étals de rue.²⁸⁷ Le Mexique ne sanctionne pas/ne punit pas d'une amende la consommation de produits pirates ou contrefaits. Cependant, l'IMPI mène constamment des campagnes pour sensibiliser le public aux risques (également pour la santé) de la consommation de produits contrefaits.²⁸⁸ Malgré ces efforts, selon l'IMPI, le piratage et la contrefaçon affectent considérablement l'économie mexicaine, générant des pertes annuelles de plus de 43 milliards de MXN. En outre, on estime que la fraude à la TVA entraîne une perte de recettes fiscales de l'ordre de 6 milliards de MXN chaque année.²⁸⁹

²⁸⁷ IMPI. Adresses consultées: <https://www.gob.mx/impi/documentos/encuesta-nacional-sobre-habitos-de-consumo-de-pirateria-2019> et <https://www.gob.mx/se/articulos/inicio-el-imp-i-la-destruccion-de-pirateria-mas-cuantiosa-de-la-historia?idiom=es>.

²⁸⁸ IMPI (2019), *Informe de Labores*, janvier-septembre.

²⁸⁹ IMPI (2019), *Informe de Labores*, janvier-septembre.

4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

4.1 Agriculture, sylviculture et pêche

4.1. Depuis 2016, la part du secteur agricole (y compris l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la pêche et les services connexes) dans le PIB a légèrement augmenté, passant de 3,3% en 2016 à 3,8% en 2021. Cependant, la croissance du secteur a commencé à ralentir en 2018 et a connu une contraction importante en 2019; le redressement s'est amorcé en 2020, en dépit des effets de la pandémie. La structure du secteur n'a pas fondamentalement changé pendant la période considérée. La pêche est l'activité qui s'est montrée la plus instable pendant cette période. En 2021, l'agriculture a représenté 65,3% du PIB agricole (contre 62,3% en 2016), l'élevage 29,2% (31,5% en 2016), et le reste des activités 5,4% (6,1% en 2016). Entre 2016 et 2021, le pourcentage de la population employée dans le secteur agricole a connu une légère variation, affichant une tendance à la baisse (tableau 4.1). Ce secteur reste cependant important pour la population rurale (soit environ 28 millions de personnes) puisque celle-ci dépend majoritairement de l'agriculture, d'où l'importance du secteur agricole en termes d'équité sociale, économique et environnementale au Mexique.

Tableau 4.1 Principaux indicateurs du secteur agricole, 2016-2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part du secteur agricole dans le PIB (%, aux prix courants) ^a	3,3	3,4	3,4	3,4	3,8	3,8
Taux de croissance réel du secteur agricole (%, aux prix constants) ^a	3,5	3,4	2,6	-0,3	0,3	2,2
Part dans le PIB agricole (%, aux prix courants)						
Agriculture	62,3	64,1	63,6	63,6	64,3	65,3
Élevage	31,5	29,8	30,3	30,5	30,3	29,2
Sylviculture	3,1	3,1	2,9	2,9	2,7	2,6
Pêche, chasse et capture	2,8	2,6	2,8	2,6	2,4	2,5
Services liés aux activités agricoles et sylvicoles	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Taux de croissance réel (%, aux prix constants)						
Agriculture	5,6	4,0	2,7	-0,5	-0,4	2,0
Élevage	-0,4	2,1	2,2	2,3	3,1	2,2
Sylviculture	4,7	8,0	-0,2	0,3	-4,2	4,5
Pêche, chasse et capture	1,9	-4,9	8,3	-20,7	-9,8	10,3
Services liés aux activités agricoles et sylvicoles	0,7	35,2	5,8	-9,9	-10,2	-15,3
Emploi (% de la population active totale)						
Agriculture, élevage, sylviculture, chasse et pêche	13,1	12,8	12,5	12,2	12,6	12,3
Secteur agricole selon la définition de l'OMC						
Exportations						
Valeur (millions d'USD)	27 892	31 075	32 275	35 377	37 483	42 678
Part dans les exportations totales (%)	7,5	7,6	7,2	7,7	9,0	8,6
Taux de croissance (%)	9,9	11,4	3,9	9,6	6,0	13,9
5 principaux produits, par chapitre du SH (% des exportations totales)						
22. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	16,1	18,2	20,9	21,2	21,6	23,5
07. Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	23,3	21,2	21,7	20,7	22,2	20,2
08. Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	19,9	20,8	20,1	21,1	18,9	19,4
02. Viandes et abats comestibles	5,7	5,6	5,7	6,3	7,0	7,5
19. Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait	6,1	6,3	6,1	5,9	6,0	6,3
Importations						
Valeur (millions d'USD)	23 471	24 508	24 976	26 602	25 419	35 938
Part dans les importations totales (%)	6,1	5,8	5,4	5,8	6,6	7,1
Taux de croissance (%)	-2,7	4,4	1,9	6,5	-4,4	41,4
5 principaux produits, par chapitre du SH (% des importations totales)						
10. Céréales	17,1	18,2	19,9	17,5	18,8	21,0
12. Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages	9,9	10,2	5,9	11,2	14,1	14,6
02. Viandes et abats comestibles	15,2	15,8	15,2	15,5	13,7	14,3
04. Laits et produits de laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	6,8	7,3	7,0	7,7	7,2	6,1

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
23. Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	6,8	6,1	6,2	6,0	4,5	6,0
Balance commerciale agricole (millions d'USD)	4 421	6 567	7 299	8 775	12 065	6 740

a Y compris l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la pêche et la chasse.

Source: INEGI, Banque d'information économique (BIE), indicateurs économiques de conjoncture et comptes nationaux; FAO Stat, Agriculture (production, commerce); et données relatives au commerce communiquées par les autorités.

4.2. La canne à sucre reste la culture la plus importante du point de vue du volume de la production mais elle ne figure pas parmi les principaux produits d'exportation. Les céréales de base sont importantes non seulement du point de vue du volume mais aussi parce qu'elles sont prédominantes dans le régime alimentaire mexicain et sont considérées comme des produits essentiels. En termes de production, la plus importante d'entre elles est le maïs, qui représente 75,4% de la production totale de céréales.¹

4.3. Le Mexique, suivant la tendance amorcée en 2015, est un exportateur net de produits agricoles. La balance commerciale agricole a enregistré un solde positif pendant toute la période à l'examen, lequel est passé de 4 389 millions d'USD en 2016 à 12 065 millions en 2020, bien qu'il soit tombé à 6 740 millions d'USD en 2021 en raison de la conjoncture internationale. Les principaux produits d'exportation sont habituellement les fruits et légumes, bien que la part des boissons alcooliques (bière) ait augmenté en 2021; parmi les produits d'importation, on peut citer les céréales (maïs jaune), les semences et la viande (tableau 4.1). Les États-Unis sont à la fois le principal marché d'exportation et la principale source d'importation. Le Mexique importe la majeure partie des produits agricoles dans le cadre de régimes préférentiels, surtout les produits en provenance du Canada et des États-Unis, mais également ceux qui proviennent du Chili et de l'Uruguay.

4.4. Le Plan national de développement (PND) 2019-2024, qui est le principal document de planification définissant les priorités des politiques publiques nationales, et le Programme sectoriel pour l'agriculture et le développement rural 2020-2024, établissent les objectifs de développement du secteur. Le PND vise l'autosuffisance alimentaire et la "sauvegarde de l'espace rural"; dans cette optique, l'objectif premier du Programme sectoriel est d'accroître la production d'aliments, en particulier de céréales de base, de viande et de lait, grâce à l'adoption des technologies adéquates pour renforcer la productivité et la compétitivité, suivant les critères de la durabilité et de l'inclusion. Dans le cadre de cet objectif, des moyens sont mis en œuvre pour augmenter le soutien aux femmes agricultrices. Ainsi, en 2020, le Programme en faveur des engrais pour le bien-être a alloué 42% de son budget à de petites productrices agricoles, qui ont reçu quelque 728 millions de MXN au titre des intrants en vue de renforcer leur productivité et d'améliorer leurs conditions de vie.²

4.5. L'un des autres objectifs du Programme sectoriel est de "développer les pratiques de production durable dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture pour faire face aux risques agroclimatiques". En 2017, seulement 46,2% des producteurs ont adopté au moins une pratique durable. Pour satisfaire aux engagements contractés par le Mexique dans le cadre de l'Accord de Paris, le Plan propose d'imposer à 75% des producteurs agricoles d'adopter au moins une pratique durable. Il est en outre prévu de renforcer la capacité d'adaptation d'au moins 50% des municipalités les plus vulnérables face au changement climatique, de mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de gestion des risques à tous les niveaux de gouvernement, et d'atteindre un taux net de déforestation de 0% d'ici à 2030. En dépit de ces efforts, certaines études signalent qu'un certain nombre de problèmes doivent être résolus en matière de durabilité de la production agricole. Par exemple, selon l'OCDE, si les besoins du sol ne sont pas pris en compte, la distribution d'engrais gratuits dans le cadre du Programme en faveur des engrais pour le bien-être peut altérer la qualité de l'eau et de l'air.³ En outre, selon le Programme sectoriel pour l'agriculture et le développement rural 2020-2024, le Mexique est soumis à un stress hydrique, en grande partie du fait de l'utilisation intensive de l'eau (77% de l'eau douce disponible est destinée à l'irrigation agricole).⁴

¹ FAOStat. Adresse consultée: <https://www.fao.org/faostat/en/#data>.

² Communiqué de presse n° 099 du SADER, du 7 mars 2021. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/agricultura/prensa/fertilizantes-para-el-bienestar-destino-42-de-su-presupuesto-a-productoras-de-pequena-escala>.

³ OCDE (2021), *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2021*. Adresse consultée: <https://www.oecd.org/publications/agricultural-policy-monitoring-and-evaluation-22217371.htm>.

⁴ Programme sectoriel pour l'agriculture et le développement rural 2020-2024 (Journal officiel du 25 juin 2020).

4.6. Le Programme sectoriel identifie la faible productivité du secteur primaire, et en particulier celle des petits et moyens producteurs, comme un défi à relever. Il attribue cette faible productivité au faible niveau de l'investissement, qui découle de l'insuffisance des financements accordés en faveur de ce secteur, au manque d'accès aux technologies, aux intrants et aux services de vulgarisation agricole, ainsi qu'aux conditions phytosanitaires et zoosanitaires. Par exemple, dans le secteur de la pêche, 54% des embarcations ont plus de 30 ans et la flotte à petite échelle (98% de la flotte totale) a une capacité inférieure à 10 tonnes. Parmi les facteurs à l'origine de la faible productivité, on peut citer le faible niveau de capitalisation et d'innovation technologique, qui découlent également de l'insuffisance des financements destinés à ce secteur. Les crédits en faveur du secteur agricole et de la pêche ne représentent que 4% du PIB et sur l'ensemble de ces crédits, 95% sont accordés en faveur d'activités agricoles. Les activités qui ont le moins accès à des financements sont l'aquaculture et la pêche.⁵

4.7. Le Programme mentionne aussi l'écart important entre les niveaux de développement des cinq régions du pays (nord-ouest, nord-est, centre-ouest, centre et sud-sud-est) et les différents types d'agriculture existant dans chacune d'entre elles. Dans les régions du nord-ouest et du nord-est, l'agriculture entrepreneuriale et commerciale prédomine, avec des cultures destinées à l'exportation, de plus grandes unités de production, un meilleur accès aux financements, aux technologies et aux intrants, et en fin de compte une plus grande productivité et une meilleure compétitivité. Les régions du centre et du sud-sud-est se caractérisent quant à elles par un retard technologique, un manque de ressources et d'intrants, des unités de production composées de petits producteurs (agriculture familiale ou de subsistance) et une productivité moyenne, la production étant destinée au marché intérieur. Pour réduire les inégalités, le Mexique s'efforce de mettre en œuvre une politique différenciée, qui prenne en considération le potentiel de chaque région et réponde aux besoins des différents groupes de producteurs et de chaque région. Cette politique vise à soutenir et encourager en premier lieu les producteurs qui, en raison de leurs insuffisances, ont besoin d'une assistance pour se procurer des intrants, mettre en place des processus ou faire usage de biens collectifs, mais sans laisser de côté le secteur agricole d'exportation.

4.8. À l'exception des lois relatives à la santé et à la sécurité sanitaire (section 3.3.3), les lois qui régissent le secteur agricole au Mexique n'ont pas fondamentalement changé pendant la période à l'examen, bien qu'elles aient fait l'objet de certaines modifications (tableau 4.2).

Tableau 4.2 Législation relative au secteur agricole, 2021

Loi	Publication au Journal officiel/dernière modification
Loi sur l'agriculture	26.2.1992/25.6.2018
Loi sur le développement rural durable	7.12.2001/3.6.2021
Loi fédérale sur la production, la certification et le commerce des semences	15.6.2007/11.5.2018
Loi fédérale sur les obtentions végétales	25.10.1996/9.4.2012
Loi sur les produits organiques	7.2.2006
Loi fédérale sur la protection zoosanitaire	25.7.2007/16.2.2018
Loi fédérale sur la protection phytosanitaire	5.1.1994/26.12.2017
Loi sur la sécurité biologique des organismes génétiquement modifiés	18.3.2005/6.11.2020
Loi sur l'énergie pour l'agriculture	30.12.2002/28.12.2012
Loi sur la production et la vente de café torréfié	25.5.1972/10.12.2004
Règlement intérieur du SADER	3.5.2021 ^a
Règles de fonctionnement des programmes du SADER	annuelles

a Abroge le Règlement intérieur du Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage, au développement rural, à la pêche et à l'alimentation (Journal officiel du 25 avril 2012).

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.9. Au niveau institutionnel, un changement important est intervenu depuis le dernier examen: en 2018, le Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage, au développement rural, à la pêche et à l'alimentation (SAGARPA) a été remplacé par le Secrétariat à l'agriculture et au développement rural (SADER), qui a repris ses fonctions (tableau 4.3).

⁵ Programme sectoriel pour l'agriculture et le développement rural 2020-2024 (Journal officiel du 25 juin 2020).

Tableau 4.3 Principales institutions en charge du secteur agricole, 2021

Institution	Principales fonctions
Secrétariat à l'agriculture et au développement rural (SADER)	Formuler, conduire et évaluer la politique relative au développement rural, en coordination avec les services compétents. Élaborer des normes officielles relatives à la santé animale et à la protection végétale; surveiller leur mise en œuvre; superviser et évaluer les campagnes en matière de santé; délivrer des certificats dans ses domaines de compétence. Formuler, conduire et superviser les programmes d'assistance technique et de formation. Proposer et mettre en œuvre les politiques en matière d'affaires internationales et de commerce extérieur de produits agricoles.
Commission nationale pour l'aquaculture et la pêche (CONAPESCA)	Proposer et coordonner la politique nationale en matière d'exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles et de promotion des activités de pêche et d'aquaculture. Mettre en œuvre les dispositions juridiques liées à l'utilisation, l'exploitation et la préservation des ressources halieutiques et au développement de l'aquaculture. Élaborer les politiques et les programmes de promotion et de formation dans le domaine de la santé.
Institut national de la pêche (INAPESCA)	Mener des recherches dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture. Donner des conseils techniques au secteur. Élaborer et actualiser la Charte nationale de la pêche et la Charte nationale de l'aquaculture.
Sécurité alimentaire mexicaine (SEGALMEX)	Acheter des produits agroalimentaires pour approvisionner la population des zones rurales. Faciliter la production, la collecte, l'approvisionnement, la distribution, la fourniture, l'industrialisation et la commercialisation des aliments de base ainsi que du lait et ses produits dérivés. Vendre, distribuer et importer des engrais et des semences améliorées.
Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires (SENASA)	Appliquer les dispositions en matière de santé, d'innocuité et de qualité des produits agroalimentaires visant les produits et sous-produits végétaux, animaux, aquacoles et halieutiques et veiller à leur respect.
Institution financière nationale pour le développement rural, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (FND)	Accorder des crédits aux producteurs et intermédiaires financiers ruraux (IFR). Former et conseiller les producteurs et les IFR afin qu'ils tirent un meilleur parti de leurs crédits. Promouvoir l'inclusion financière au sein de la population rurale, pour favoriser le développement régional.
Institut national de recherche sur les forêts, l'agriculture et la pêche (INIFAP)	Promouvoir la R&D dans le secteur agricole.
Service national d'inspection et de certification des semences (SNICS)	Encourager, promouvoir, organiser, coordonner et gérer les activités liées à la production, à la qualification, à la certification, à la conservation, à l'analyse et au commerce des semences.

Source: Loi organique sur l'Administration publique fédérale; Règlement intérieur du SADER; et Décret portant création de la Sécurité alimentaire mexicaine.

4.1.2 Mesures visant les importations et les exportations

4.10. La moyenne des droits sur les produits agricoles (définition de l'OMC) est tombée de 14,3% en 2016 à 13,2% en 2021. Malgré cette baisse, elle reste plus élevée que la moyenne des droits appliqués au produits non agricoles, qui était de 5,9% en 2021. En moyenne, les droits les plus élevés par catégorie de produits de l'OMC visent toujours le sucre et les sucreries (40,9% en 2016 et 30% en 2021) et les boissons, liquides alcooliques et tabacs (23,1% en 2016 et 24,4% en 2021). Les produits laitiers arrivent en troisième position (23,6% en 2016 et 22,1% en 2021) (tableau A3. 1). En outre, la majeure partie des droits supérieurs à 25% (30%, 36%, 45%, 50%, 67% et 75%) visent des produits agricoles. En 2021, les produits assujettis à un taux de 75% étaient la viande et les abats, les légumes (1 ligne) et les sucres (2 lignes), frappés par un taux de 100% en 2016. Les produits du tabac étaient assujettis à un taux de 67% (comme en 2016), tandis que les préparations alimentaires, le café et le lait étaient soumis au taux de 45% (45% ou 50% en 2016) (tableau A3. 1). La moyenne des droits appliqués au poisson et aux produits à base de poisson est tombée de 15,5% en 2016 à 13,8% en 2021.

4.11. Le Mexique applique toujours des droits spécifiques, composites et saisonniers. De manière générale, les produits agricoles soumis à des droits spécifiques et composites en 2021 étaient les mêmes qu'en 2016, à l'exception des préparations à base de cacao, qui sont actuellement assujetties à un droit composite alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant. En 2021, 42 lignes tarifaires visant des produits agricoles étaient soumises à des droits non *ad valorem*: 8 lignes à des droits spécifiques⁶ et 34 lignes à des droits composites.⁷ Le sorgho (SH 1007.90.01 et 1007.90.02), les fèves de soja (SH 1201.90.01 et 1201.90.02) et les graines de carthame (SH 1207.60.03 à 1207.60.99) restent assujettis à des droits saisonniers de 15% (sorgho et fèves de soja) et de 10% (graines de carthame) pendant une partie de l'année. En dehors de cette période, les importations de ces produits sont admises en franchise de droits.

4.12. Dans le cadre du Cycle d'Uruguay, le Mexique a consolidé l'intégralité de ses lignes tarifaires. Les taux consolidés visant les produits agricoles vont de 0% à 254%. Les droits consolidés du Mexique, tout comme ses droits appliqués, englobent des droits spécifiques et des droits composites. Les droits composites consolidés visent surtout des produits agricoles.

4.13. Le Mexique continue d'appliquer trois types de contingents tarifaires: des contingents négociés dans le cadre de l'OMC (contingents OMC), des contingents unilatéraux et des contingents préférentiels. Le Secrétariat à l'économie est habilité à définir, lorsqu'il le juge nécessaire, des contingents "exemptés" des droits de douane.⁸ En 2020 et 2021, il a établi de tels contingents pour le riz, la viande de bœuf (fraîche, réfrigérée et congelée), les oignons, les fruits, les graisses et huiles végétales, le maïs, les mélasses de canne, les tomates et les tourteaux de soja, afin de garantir l'approvisionnement et la stabilité des prix.

4.14. En 2021, le Mexique appliquait des contingents tarifaires pour 56 lignes tarifaires au niveau à 8 chiffres du SH dans le cadre de l'OMC.⁹ Comme en 2016, le seul contingent OMC utilisé en 2021 a été celui pour le lait en poudre (tableau A3. 2). Cela s'explique par le fait que, dans certains cas, le droit NPF appliqué hors contingent est inférieur au droit contingentaire (par exemple pour le sucre, la viande et les abats comestibles, les fromages à pâte dure et demi-dure, certains types de café, les graisses animales et certains types de céréales et de haricots). Dans les autres cas, les contingents OMC n'ont pas été utilisés parce que les contingents préférentiels ou unilatéraux offrent de meilleures conditions d'accès.

4.15. En 2021, le Mexique a eu recours à des contingents unilatéraux pour certains produits agricoles (y compris les produits de la pêche) relevant de 40 lignes tarifaires au niveau à 8 chiffres du SH (tableau 3.5). Certains de ces produits (14 lignes tarifaires) font également l'objet de contingents tarifaires OMC.¹⁰ Cependant, le volume importé dans le cadre des contingents unilatéraux a généralement été très inférieur au volume contingentaire et ces contingents n'ont été utilisés que pour le café, les préparations à base de produits laitiers, les morceaux de poulet et de dinde et les filets de poisson (tableau A3. 3). Comme en 2016, le droit appliqué dans le cadre du contingent unilatéral était plus bas que le droit appliqué dans le cadre du contingent de l'OMC en 2021. Dans le cadre de ses accords commerciaux, le Mexique a aussi négocié des contingents préférentiels pour les produits agricoles (y compris les produits de la pêche).¹¹ En 2020, le pays a très peu utilisé ces contingents préférentiels; il n'y a eu recours que pour les produits suivants: les

⁶ Les droits spécifiques sont appliqués aux produits suivants: les sucres, le saccharose chimiquement pur et le cacao.

⁷ Les droits composites sont appliqués aux produits suivants: plusieurs types de lait, crème et crèmes glacées; certains fruits (comme les fraises, les framboises et autres baies); les mélasses et sucreries avec et sans cacao; les extraits de malt; les biscuits et autres préparations alimentaires; les préparations à base de cacao; les eaux édulcorées et aromatisées; et l'alcool éthylique.

⁸ Renseignements en ligne. Adresse consultée: http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/ref/liqix/LIGIEx_tarifa01_24dic20.pdf et Décision établissant le contingent tarifaire pour l'importation de viande de bœuf assujettie au droit contingentaire indiqué (Journal officiel du 28 juin 2021).

⁹ Il s'agissait notamment des produits suivants: le sucre et les produits à forte teneur en sucre, le café, la viande et les abats comestibles, l'orge, les graisses animales, les haricots, le lait en poudre, le maïs, les pommes de terre, les eaux édulcorées et aromatisées, les fromages et le blé.

¹⁰ Il s'agit des produits suivants: le café, la viande de poulet, l'orge, les haricots, les préparations à base de produits laitiers, les fromages et les morceaux de poulet et de dinde.

¹¹ Dans le cadre des accords commerciaux avec l'Argentine (5 lignes tarifaires au niveau à 8 chiffres du SH de 2017); la Colombie (24 lignes); le Costa Rica (7 lignes); Cuba (15 lignes); le Guatemala (5 lignes); le Honduras (1 ligne); Israël (11 lignes); le Japon (29 lignes); le Pérou (22 lignes); l'Uruguay (10 lignes), et le PTPGP (20 lignes, sauf pour le Japon (19) et l'Australie (28)).

pêches en provenance d'Argentine (taux d'utilisation de 47%); les morceaux de viande désossée (Japon (100%)); les fèves de cacao (Pérou (100%)); le fromage (Uruguay (85%)). Il en est allé de même pour les contingents négociés dans le cadre du PTPGP (fromage (58%) et préparations à base de produits laitiers (99%)).

4.16. Le Secrétariat à l'économie administre toujours les contingents tarifaires. En règle générale, ceux-ci sont attribués par voie d'appel d'offres public, bien qu'il existe d'autres procédures d'adjudication (comme celle de l'attribution directe et celle fondée sur le principe du "premier arrivé, premier servi").

4.1.3 Soutien interne

4.17. Le Mexique soutient les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche par le biais d'un certain nombre de programmes administrés par le SADER. À partir de 2019, la politique agricole mexicaine a été encore plus axée sur l'objectif d'autosuffisance alimentaire et sur le soutien aux petits producteurs. Dans cette optique, plusieurs programmes de soutien ont fusionné, d'autres ont été supprimés et d'autres encore ont été créés, la majorité étant mis en œuvre par le SADER (tableau 4.4). En 2020, neuf programmes ont été supprimés, dont trois qui ont fusionné avec d'autres.¹² Compte tenu du nombre de changements intervenus pendant la période à l'examen, il est difficile de comparer les programmes appliqués en 2017, au moment du précédent examen, et ceux qui sont actuellement en vigueur. Les programmes sont complexes, car ils comportent des composantes et des sous-composantes qui changent d'une année sur l'autre, conformément aux règles de fonctionnement.¹³ En outre, il arrive que les mêmes produits ou activités bénéficient d'un soutien au titre de plusieurs programmes, par exemple le Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base (PGPAB) et le Programme de marchés agricoles sociaux et durables (AMSYS), quoique ce dernier n'ait apparemment été en vigueur qu'en 2019.¹⁴ On ne sait pas clairement comment les programmes s'articulent entre eux le cas échéant, puisque conformément aux règles, en cas de chevauchement entre les programmes pour certains produits ou certaines composantes, il n'est possible de bénéficier des avantages accordés qu'au titre d'un seul programme. Certains de ces programmes ont été notifiés au titre du soutien interne au Comité de l'agriculture et d'autres au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC.¹⁵

4.18. Les principaux objectifs des programmes fédéraux de soutien et de promotion des activités agricoles, de pêche et d'aquaculture sont notamment d'augmenter la productivité et de renforcer les circuits de commercialisation, afin d'accroître l'offre et de réduire la dépendance vis-à-vis des importations, surtout dans le cas des produits stratégiques pour l'alimentation, comme le maïs, les haricots, le riz, le blé panifiable et le lait. Ces programmes ont une portée nationale, bien que leur application puisse varier en fonction du niveau de développement de la région. En règle générale, les programmes bénéficient aux producteurs des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture qui ont besoin d'augmenter la production pour leur consommation personnelle et pour dégager des excédents. La priorité est donnée aux petits producteurs, et dans le cas de certaines composantes ou sous-composantes, à la population des municipalités dont le taux de marginalisation est élevé, voire très élevé, et dont le niveau socioéconomique est faible ou très faible, aux groupes ou communautés indigènes et/ou d'ascendance africaine et aux femmes.¹⁶ Dans le cadre de la quasi-totalité de ces programmes, le SADER effectue des transferts directs ou applique des prix de garantie et des programmes d'approvisionnement. L'un des programmes est destiné à stimuler l'investissement en faveur des agro-parcs et de l'agro-industrie, sur la base de régimes de

¹² Il s'agissait notamment des programmes suivants: le Programme de productivité et de compétitivité agroalimentaire; le Programme de promotion de l'agriculture; le Programme de promotion de l'élevage; le Programme de promotion de la productivité de la pêche et de l'aquaculture; le Programme de mise en concurrence avec les entités fédératives; et le Programme d'assurance agricole (AGROASEMEX) (CONEVAL (2020), *Análisis de los programas sociales del PEF 2019-2020*. Adresse consultée: https://www.coneval.org.mx/Evaluacion/IEPSM/Documents/ANALISIS_PEF_2019_2020.pdf#search=Programa%20de%20Fomento%20a%20la%20Agricultura%2C%20Ganader%C3%ADa%2C%20Pesca%20y%20Acuicultura).

¹³ Les règles de fonctionnement sont déterminées chaque année dans une Décision publiée au Journal officiel.

¹⁴ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁵ Documents de l'OMC G/AG/N/MEX/55 du 25 octobre 2021 et G/SCM/N/372/MEX du 12 janvier 2022.

¹⁶ Article 61 de la Décision énonçant les règles de fonctionnement du Programme de promotion de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture pour l'exercice 2022 (Journal officiel du 31 décembre 2021).

risque partagé. Dans ce cadre, une incitation récupérable pouvant aller jusqu'à 80% du coût d'investissement du projet, peut être accordée, sans garantie.¹⁷

Tableau 4.4 Programmes de soutien au secteur agricole

Entité	Objectifs	Type d'aide	Bénéficiaires
Production pour le bien-être (anciennement PROAGRO Productivo)			
SADER	Parvenir à l'autosuffisance alimentaire	Soutien direct	Petits et moyens producteurs d'amarante, de riz, de cacao, de carthame, de chia, de haricots, de maïs, de miel, de sorgho, de soja et de blé panifiable; petits producteurs de café et de canne à sucre et producteurs de lait de vache.
Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base (PGPAB)			
SADER	Encourager les activités productives des petits producteurs ruraux, augmenter leurs revenus et promouvoir la sécurité alimentaire	Prix garantis pour le riz, les haricots, le maïs, le blé panifiable et le lait de vache	Producteurs agricoles de céréales de base (riz, haricots, maïs et blé) et lait
Programme en faveur des engrais pour le bien-être			
SADER	Augmenter l'offre d'engrais chimiques et biologiques afin d'améliorer la productivité	Distribution gratuite d'engrais (jusqu'à 600 kg/producteur, le volume d'engrais variant en fonction du produit). En 2019, le plafond était de 450 kg/ha, et de 3 ha/producteur	Petits et moyens producteurs de maïs, de haricots et de riz des localités dont le taux de marginalisation est élevé, voire très élevé
Programme de promotion de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ^a			
SADER	Augmenter durablement la productivité du secteur agricole grâce à l'innovation, au progrès technologique et/ou au transfert de technologie, afin de contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire	Plusieurs composantes et sous-composantes au titre desquelles différentes incitations sont accordées, par exemple un soutien direct ou un soutien remboursable	Petits et moyens producteurs agricoles possédant jusqu'à 5 ha (incitations individuelles); producteurs agricoles organisés sur une superficie maximale de 50 ha (incitations en faveur de projets collectifs); éleveurs, y compris les petits éleveurs, possédant jusqu'à 35 têtes; investisseurs dans des agro-parcs ou dans l'agro-industrie
Crédit à l'élevage sur parole [le programme n'a pas été appliqué en 2020 et 2021]			
SADER	Augmenter la productivité de l'élevage	Fourniture de génisses et de taureaux reproducteurs	Petits éleveurs
Programme de promotion de l'élevage et de normalisation de la qualité des produits de l'élevage			
SADER	Diffusion de l'innovation et des technologies, des services liés aux technologies et des systèmes d'identification individuelle du bétail	Soutien direct en faveur de la participation à des manifestations/formation (plafonné à 500 000 MXN)	Petits et moyens éleveurs
Programme de distribution de lait (LICONSA)			
SADER	Distribution de lait	Prix subventionné	Personnes à faible revenu
Programme d'approvisionnement rural (DICONSA)			
SADER	Assurer la distribution des produits du panier de base (qui comprend des aliments comme le riz, le maïs, la farine de maïs, la farine de blé, les haricots, le café, le sucre, le lait, l'huile végétale et les biscuits de base) à des prix subventionnés, afin de répondre à la demande des personnes marginalisées et pauvres	Approvisionnement, par l'intermédiaire du réseau de magasins de DICONSA, en produits du panier de base, à des prix préférentiels, c'est-à-dire inférieurs aux prix pratiqués dans les magasins privés de la région	Personnes à faible revenu

¹⁷ Décision énonçant les règles de fonctionnement du Programme de promotion de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (sous-composante risque partagé) pour l'exercice 2022 (Journal officiel du 31 décembre 2021).

Entité	Objectifs	Type d'aide	Bénéficiaires
Programme de marchés agricoles sociaux et durables (AMSYS)^b			
SADER	Promouvoir la bonne commercialisation des récoltes excédentaires	Paiement direct, à titre d'incitation en faveur de l'application d'un prix minimum ou de l'obtention d'un "revenu complémentaire" pour atteindre un "revenu cible"	Petits et moyens producteurs de cultures admissibles en fonction de la zone de culture (par exemple le coton fibre, le café arabica, le carthame, le tournesol, le maïs, le sorgho, le soja, le blé panifiable).
Fonctionnement ordonné des marchés de céréales et d'oléagineux^c			
SADER	Favoriser la sécurité alimentaire grâce au fonctionnement ordonné et à la prévisibilité des marchés	Mise en place d'instruments permettant une bonne gestion des risques; mise en place de programmes de soutien facilitant la commercialisation des récoltes; simplification de la commercialisation des produits	Producteurs et acheteurs de produits agricoles
Programme d'appui aux petits producteurs (PAPP)			
En 2016, le PAPP devient opérationnel et comporte 6 composantes fonctionnant indépendamment. ^d En 2017, le PAPP fusionne avec le Programme de productivité rurale. ^e La dernière année de fonctionnement a été 2018.			
SAGARPA	Soutenir les petits agriculteurs	Programmes technologiques et assistance technique; couverture des sinistres	Producteurs agricoles des régions arides et semi-arides

a Décision énonçant les règles de fonctionnement du Programme de promotion de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture pour l'exercice 2022 (Journal officiel du 31 décembre 2021).

b Ce programme a été créé en 2019 et n'a fonctionné que cette année-là. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/aserca/acciones-y-programas/programa-de-agromercados-sociales-y-sustentables-2019-196615> et http://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5554794&fecha=21/03/2019.

c Examiné dans le cadre du projet de budget fédéral 2020. Non inclus dans le budget final.

d SAGARPA, Évaluation de la conception, Programme d'appui aux petits producteurs. Adresse consultée:

<https://www.agricultura.gob.mx/sites/default/files/sagarpa/document/2018/10/09/1453/09102018-s-266-programa-de-apoyos-pequenos-productores.pdf>.

e SAGARPA, Évaluation de la cohérence et des résultats, Programme d'appui aux petits producteurs.

Adresse consultée:

<https://www.transparenciapresupuestaria.gob.mx/work/models/PTP/programas/sed/evaluaciones/2017/08s266pccr17.zip>.

Source: Règles de fonctionnement des Programmes du Secrétariat à l'agriculture et au développement rural. Adresse consultée:

<https://www.gob.mx/agricultura/acciones-y-programas/programas-de-la-secretaria-de-agricultura-y-desarrollo-rural-2022>; et Conseil national d'évaluation de la politique de développement social (2020), *Análisis de los programas sociales del PEF 2019-2020*. Adresse consultée: https://www.coneval.org.mx/Evaluacion/IEPSM/Documents/ANALISIS_PEF_2019_2020.pdf#search=Programa%20de%20Fomento%20a%20la%20Agricultura%2C%20Ganader%C3%ADa%2C%20Pesca%20y%20Acuicultura.

4.19. Outre ces programmes de soutien, des aides sont aussi accordées au secteur agricole au moyen du subventionnement des prix de l'électricité utilisée par les producteurs agricoles ayant de faibles revenus.¹⁸ Dans le cas du diesel (jusqu'en 2020) et de l'essence, une incitation fiscale est accordée; elle est déterminée chaque mois et consiste en une réduction du taux de l'IEPS.¹⁹

¹⁸ Loi sur l'énergie pour l'agriculture (dernière modification du 28 décembre 2012).

¹⁹ Décision énonçant les incitations fiscales en faveur de l'essence et du diesel dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture pour le mois de juin 2020 (Journal officiel du 29 mai 2020).

4.1.3.1 Programme de production pour le bien-être

4.20. Parmi les programmes de soutien interne à l'agriculture du SADER, le Programme de production pour le bien-être, institué en 2019, est le plus important en termes de décaissements. Le budget alloué au programme a augmenté depuis sa création en 2019, passant de 9 000 millions de MXN à 13 500 millions en 2021. Ce programme résulte de l'intégration de deux composantes qui étaient en vigueur jusqu'en 2018: PROAGRO Productivo, le programme le plus important en termes de décaissements jusqu'en 2017, et le Programme intégré en faveur du maïs et des haricots (PIMAF), qui faisait partie du Programme d'appui aux petits producteurs.²⁰ Dans le cadre du Programme de production pour le bien-être et comme cela était le cas auparavant avec PROAGRO Productivo, des paiements directs par hectare sont accordés aux producteurs inscrits aux registres, ou dans le cas du miel, par ruche (tableau 4.5). À la différence du programme PROAGRO Productivo qui offrait un soutien uniquement aux petits producteurs, le Programme de production pour le bien-être soutient les petits et moyens producteurs pour une surface pouvant aller jusqu'à 20 hectares.

Tableau 4.5 Programme de production pour le bien-être, 2019-2021

Année	Produit	Type de producteur	Superficie ou nombre de ruches		Aide par ha ou par ruche (MXN)
			Terres non irriguées	Terres irriguées	
2019	Céréales (maïs, haricots, blé panifiable et riz, entre autres)	Petits producteurs (PROAGRO)	Jusqu'à 5 ha	Jusqu'à 0,2 ha	1 600
		Producteurs moyens (PROAGRO)	Plus de 5 ha et jusqu'à 20 ha	Plus de 0,2 ha et jusqu'à 5 ha	1 000
		Petits producteurs (PIMAF)	Jusqu'à 3 ha	s.o.	1 600
2020	Céréales (maïs, haricots, blé panifiable, riz, amarante, chia, et/ou systèmes de "milpa", entre autres)	Petits producteurs	Jusqu'à 5 ha	Jusqu'à 0,2 ha	1 600
		Producteurs moyens	Plus de 5 ha et jusqu'à 20 ha	Plus de 0,2 ha et jusqu'à 5 ha	1 000
	Café	Jusqu'à 20 ha	Jusqu'à 5 ha	5 000	
	Canne à sucre			7 300	
2021	Céréales (maïs, haricots, blé panifiable et riz, entre autres)	Petits producteurs	Jusqu'à 5 ha	s.o.	2 000
		Producteurs moyens	Plus de 5 ha et jusqu'à 20 ha	Jusqu'à 5 ha	1 200
		Grands producteurs	Plus de 20 ha	Plus de 5 ha	1 200
	Amarante	Petits producteurs	Jusqu'à 5 ha	s.o.	3 000
		Producteurs moyens	Plus de 5 ha et jusqu'à 20 ha	Jusqu'à 5 ha	
	Chia	Petits producteurs	Jusqu'à 5 ha	s.o.	3 000
		Producteurs moyens	Plus de 5 ha et jusqu'à 20 ha	Jusqu'à 5 ha	
	Canne à sucre	Petits producteurs	Jusqu'à 5 ha	s.o.	7 300
		Producteurs moyens	Plus de 5 ha et jusqu'à 20 ha	Jusqu'à 5 ha	
	Café ou cacao	Petits producteurs	Jusqu'à 5 ha	s.o.	6 200
		Producteurs moyens	Plus de 5 ha et jusqu'à 20 ha	Jusqu'à 5 ha	
	Miel	Petits producteurs	Jusqu'à 35 ruches		6 200
		Producteurs moyens	Plus de 35 et jusqu'à 100 ruches		

s.o. Sans objet.

Source: Règles de fonctionnement du Programme de production pour le bien-être du SADER pour les exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021. Adresses consultées: https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5548620&fecha=23/01/2019; http://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5585830&fecha=07/02/2020; et http://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5609033&fecha=28/12/2020, respectivement.

²⁰ CONEVAL (2020), *Evaluación de Diseño con Trabajo de Campo del Programa Producción para el Bienestar 2019-2020*. Adresse consultée: <https://www.transparenciapresupuestaria.gob.mx/work/models/PTP/programas/sed/evaluaciones/2020/08u023pcdi19.rar>.

4.1.3.2 Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base

4.21. En 2019, la Sécurité alimentaire mexicaine (SEGALMEX), un organisme du SADER, a commencé à mettre en œuvre le Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base (PGPAB). Le budget alloué à ce programme s'est élevé à 6 000 millions de MXN pour l'année 2019, à 10 000 millions pour l'année 2020 et à 10 961 millions pour 2021. L'augmentation des revenus des petits producteurs agricoles et la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations de céréales de base et de lait en vue de promouvoir l'autosuffisance alimentaire, figurent parmi les principaux objectifs du PGPAB. Le maïs (petits producteurs) et les haricots achetés par la SEGALMEX à des prix garantis sont avant tout destinés au réseau d'approvisionnement de DICONSA, une entreprise d'État d'intérêt social. La SEGALMEX vend les excédents à d'autres programmes institutionnels ou sur le marché libre au prix qu'elle définit. La collecte et l'approvisionnement en lait à un prix préférentiel sont à la charge de l'entreprise d'État LICONSA.

4.22. DICONSA, conjointement avec la SEGALMEX et LICONSA, contribue à la sécurité alimentaire grâce à la distribution de produits du panier de base. Dans le cadre du Programme d'approvisionnement rural, DICONSA achète et collecte des produits du panier de base, y compris le lait transformé par LICONSA et d'autres produits de première nécessité et d'hygiène, et les vend par l'intermédiaire de son réseau de magasins communautaires à des prix inférieurs à ceux du marché à la population marginalisée et pauvre.

4.23. Le PGPAB prévoit des prix garantis pour le riz, les haricots, le lait, le maïs et le blé, ainsi que des incitations à l'achat de l'Instrument de gestion des risques (IAR), une couverture exigée par la SEGALMEX pour la culture du maïs et du blé. Les prix garantis varient en fonction du type de produit et de la superficie cultivée, et sont donnés pour un volume maximal par producteur et par cycle agricole (tableau 4.6). En outre, pour certains types de blé, l'incitation n'est accordée que si la récolte est utilisée pour l'industrie nationale de la minoterie. En 2022, outre les prix garantis, une aide pour le transfert des céréales de l'unité de production vers le centre de collecte est aussi accordée aux producteurs de maïs; cette aide, qui s'élève à 160 MXN par tonne dans la limite du coût de transfert de 20 tonnes par cycle agricole, est accordée au moment du paiement des céréales au producteur.²¹ Un soutien à la productivité est également accordé aux grands producteurs de riz et de blé, pour un volume donné. La SEGALMEX peut acheter le produit à un prix différent du prix garanti en cas d'urgence, si la récolte de haricots est altérée par des phénomènes météorologiques et qu'elle est impropre à la consommation humaine, mais qu'elle a tout de même une valeur commerciale. Dans les cas où cela est justifié, la SEGALMEX prête des semences aux producteurs de maïs et de haricots, qui doivent être rendues.

4.24. Conformément à la Décision régissant le PGPAB, en ce qui concerne le maïs et les haricots, les prix garantis pallient une défaillance du marché, qui s'explique par la courte durée de la récolte et aussi par le fait que les acheteurs sont peu nombreux et tendent à fixer eux-mêmes les prix. La SEGALMEX joue le rôle de régulateur du marché et remédie à cette défaillance en garantissant un prix fixe pour le maïs et les haricots qu'elle achète aux petits producteurs. D'autre part, la SEGALMEX négocie les prix et les conditions auxquels les petits producteurs vendent du maïs ou des haricots à d'autres institutions et/ou particuliers, en fonction de la conjoncture du marché. Quant au blé panifiable et au riz, les prix garantis visent à stimuler l'augmentation de la production nationale en offrant un prix intéressant aux producteurs et, ainsi, à réduire la dépendance vis-à-vis des importations. Par ailleurs, l'incitation accordée aux producteurs moyens de maïs a pour but de les soutenir face à la concurrence du maïs importé et de promouvoir le recours à l'IAR.

²¹ Décision énonçant les règles de fonctionnement du Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base à la charge de la Sécurité alimentaire mexicaine (SEGALMEX), qui relève du Secrétariat à l'agriculture et au développement rural, pour l'exercice budgétaire 2022 (Journal officiel du 31 décembre 2021).

Tableau 4.6 Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base, 2020-2022

Produit	Superficie	Prix par t ou par l (MXN)/incitation	Volume maximal
Maïs (petits producteurs) ^a	Jusqu'à 5 ha de terres non irriguées	2020-2021: 5 610 2022: 6 278	20 t
Maïs (producteurs moyens)	Jusqu'à 50 ha de terres irriguées ou non irriguées	2020: 4 150 2021-2022: incitation à l'achat de l'Instrument de gestion des risques (IAR)	600 t
Haricots ^a	Jusqu'à 30 ha de terres non irriguées ou jusqu'à 5 ha de terre irriguées	2020-2021: 14 500 2022: 16 000	15 t
Blé panifiable	Non limitée	2020-2021: 5 790 2022: 6 400	100 t ^b
Blé panifiable (petits producteurs)	Jusqu'à 8 ha	2022: 6 900	50 t
Blé dur	Non limitée	2020: incitation de 40% du montant accordé en faveur du blé panifiable (2 316 MXN). 2021: pour le blé dur destiné à l'industrie nationale de la minoterie: aide à l'achat de l'IAR. Incitations uniquement en faveur des États de Basse-Californie et de Sonora, et de la zone du Bajío. 2022: pour le blé dur destiné à l'industrie nationale de la minoterie: aide à l'achat de l'IAR; aide destinée à couvrir la différence entre le prix garanti et le prix de référence. Incitations uniquement en faveur des États de Basse-Californie et de Sonora, et de la zone du Bajío.	2020: 50 t 2021-2022: 150 t
Lait ^a	Petits producteurs (1 à 35 vaches) Producteurs moyens (36 à 100 vaches)	2020-2021: 8,20 2022: 9,20	25 l/vache et par jour
Riz	Non limitée	2020-2021: 6 120 2022: 6 760	120 t ^c
Riz (petits producteurs)	Jusqu'à 8 ha	2022: 7 300	80 t

a Collecte à la charge de la SEGALMEX ou de LICONSA.

b Un soutien à la productivité est accordé pour 200 tonnes supplémentaires, au-delà des 100 premières.

c Un soutien à la productivité est accordé pour 180 tonnes supplémentaires.

Source: CONEVAL (2020), *Evaluación de Diseño con Trabajo de Campo del Programa Precios de Garantía a productos Alimentarios Básicos 2019-2020*. Adresse consultée: <https://www.transparenciapresupuestaria.gob.mx/work/models/PTP/programas/sed/evaluaciones/2020/08u020pcdj19.rar>; Règles de fonctionnement du Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base pour les exercices budgétaires 2020 et 2021; et Décision énonçant les règles de fonctionnement du Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base à la charge de la Sécurité alimentaire mexicaine (SEGALMEX), qui relève du Secrétariat à l'agriculture et au développement rural, pour l'exercice budgétaire 2022 (Journal officiel du 31 décembre 2021).

4.25. Dans le cadre du Programme d'achat de lait national (PALN), qui date de 2004, LICONSA achète du lait, surtout aux petits et moyens producteurs, par l'intermédiaire de ses centres de collecte. LICONSA transforme le lait et le distribue à des prix subventionnés aux populations urbaines et rurales à faible revenu, dans le cadre du Programme d'achat de lait national. LICONSA achète du lait frais (chaud et froid) et/ou du lait entier en poudre à un prix garanti (de 8,20 MXN/litre en 2020 et 2021 et 9,20 MXN/litre en 2022), en fonction de la qualité du lait, en coordination avec le Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base.²² Malgré l'augmentation du prix garanti, le budget du PALN a diminué depuis 2018.²³

²² Décision énonçant les programmes institutionnels pour 2020-2024 des entités de l'Administration paraétatique rattachées au Secrétariat à l'agriculture et au développement rural (Journal officiel du 28 septembre 2020); et Manuel des procédures pour l'achat, la réception et le paiement de lait national dans le cadre de LICONSA, S.A. de C.V. 2018. Adresse consultée: <http://www.liconsa.gob.mx/wp-content/uploads/2018/11/08-MAN-PROC-ADO-REC-PAG-LECHE-NAL-12-NOV-18.pdf>.

²³ Ce budget était de: 1 357,53 millions de MXN en 2017; 1 537,19 millions en 2018; 1 345,44 millions en 2019; et 1 240,8 millions en 2020 (CONEVAL (non daté), *Reporte de Datos Generales*. Adresse consultée:

4.26. L'objectif du soutien au secteur laitier est de favoriser et de transformer la production nationale de lait, et de réduire voire d'éliminer les importations de lait en poudre de LICONSA pour les remplaçant par du lait produit au Mexique.²⁴ Dans cette optique, la SEGALMEX et LICONSA ont établi des programmes destinés à améliorer l'efficacité des activités de LICONSA, en favorisant la déshydratation du lait dans les usines industrielles privées avec lesquelles des accords de collaboration ont été conclus. Cette stratégie a permis d'augmenter les volumes de lait achetés aux petits et moyens producteurs, lesquels sont passés de 600 à 900 millions de litres par an.²⁵ Les importations de lait en poudre n'ont toutefois pas encore diminué et ont représenté environ 3% de la valeur totale des importations de produits agricoles pendant la période 2017-2020.

4.27. Le lait acheté par LICONSA est vendu aux consommateurs à un prix préférentiel, que l'entreprise définit dans le cadre du Programme de distribution de lait. Les ménages peuvent acheter jusqu'à 4 litres de lait enrichi par semaine et par personne inscrite au registre; chaque ménage peut acheter jusqu'à 24 litres par semaine. Dans le cadre de ce programme, 900 millions de litres de lait enrichi ont été distribués chaque année, par l'intermédiaire de 10 262 laiteries, l'économie moyenne par litre de lait étant de 74,7%; en moyenne, 5,9 millions de personnes ont bénéficié de ce programme.

4.1.3.3 Financements et assurances agricoles

4.28. En 2019, le Mexique a restructuré la banque de développement dans le but d'en améliorer la couverture et de la centrer sur la population rurale, et de renforcer ainsi l'inclusion financière. Dans cette optique, les autorités ont mis en place le Nouveau système de financement rural intégré qui englobe l'Institution financière nationale pour le développement, le Fonds fiduciaire à risque partagé, le Fonds de capitalisation et d'investissement du secteur rural et AGROASEMEX. Un guichet unique a par ailleurs été créé pour que la population rurale ait accès aux divers programmes et services financiers, et qu'elle puisse demander des conseils et des formations.²⁶

4.29. AGROSEMEX, établissement d'assurance spécialisé dans le secteur agricole, conçoit des programmes d'assurance dans le but d'élargir la couverture du marché et encourage la participation des agents privés au marché de l'assurance agricole.²⁷ Le Programme d'assurance agricole, mis en place par AGROASEMEX, a pris fin en 2021.²⁸ Ce programme subventionnait les primes de l'assurance contre les risques liés aux conditions climatiques, pour en réduire le coût.

4.2 Énergie²⁹

4.30. Le secteur de l'énergie est réglementé par la Constitution (articles 25, 27 et 28) et plusieurs lois promulguées en 2014, à savoir la Loi sur les hydrocarbures³⁰, la Loi sur les recettes tirées des hydrocarbures³¹, la Loi sur le Fonds mexicain du pétrole pour la stabilisation et le développement³² et la Loi sur l'industrie électrique³³, ainsi que par la Loi de 2015 sur la transition énergétique.³⁴ Depuis le dernier examen, réalisé en 2017, la Loi sur les hydrocarbures et la Loi sur l'industrie

https://www.coneval.org.mx/Evaluacion/Documents/EVALUACIONES/FIMyE_19_20/Reporte_Datos_Generales_FIMyE_19_20.zip.

²⁴ Décision énonçant les programmes institutionnels pour 2020-2024 des entités de l'Administration paraétatique rattachées au Secrétariat à l'agriculture et au développement rural (Journal officiel du 28 septembre 2020).

²⁵ Décision énonçant les programmes institutionnels pour 2020-2024 des entités de l'Administration paraétatique rattachées au Secrétariat à l'agriculture et au développement rural (Journal officiel du 28 septembre 2020).

²⁶ Programme national de financement du développement 2020-2024 (Journal officiel du 5 août 2020).

²⁷ Décision autorisant la création et l'organisation de l'établissement d'assurance intitulé AGROASEMEX (Journal officiel du 7 juin 1990).

²⁸ Renseignements communiqués par les autorités.

²⁹ Les autorités compétentes n'ont fourni aucun commentaire sur la question.

³⁰ Loi sur les hydrocarbures (Journal officiel du 11 août 2014, dernière révision le 20 mai 2021) et Règlement d'application de la Loi sur les hydrocarbures (Journal officiel du 31 octobre 2014).

³¹ Loi sur les recettes tirées des hydrocarbures (Journal officiel du 11 août 2014, dernière révision le 13 janvier 2022) et Règlement d'application de la Loi sur les recettes tirées des hydrocarbures (Journal officiel du 31 octobre 2014, dernière révision le 22 mai 2017).

³² Loi sur le Fonds mexicain du pétrole pour la stabilisation et le développement (en date du 11 août 2014, dernière révision le 6 novembre 2020).

³³ Loi sur l'industrie électrique (Journal officiel du 11 août 2014, dernière révision le 9 mars 2021) et Règlement d'application de la Loi sur l'industrie électrique (Journal officiel du 31 octobre 2014).

³⁴ Loi sur la transition énergétique (Journal officiel du 24 décembre 2015).

électrique ont été réformées pour donner aux entreprises publiques de production (EPE), c'est-à-dire PEMEX et la CFE, une plus grande part de marché.³⁵ L'objectif de la politique énergétique conduite depuis 2017 est de revenir sur la réforme initiée en 2013, qui a libéralisé le secteur en autorisant la concurrence. L'objectif du gouvernement est de "sauver" le secteur afin qu'il puisse promouvoir le développement socioéconomique du pays.³⁶ Il s'agit pour les EPE de redevenir les opérateurs prépondérants, de se transformer en "levier de développement" et de contribuer aux objectifs d'autosuffisance, d'accès, d'approvisionnement et de transition en matière d'énergie.³⁷ En septembre 2021, un projet de réforme constitutionnelle relatif à l'électricité a été présenté; s'il était approuvé, il renforcerait encore davantage le rôle de l'État et de la CFE dans le secteur de l'électricité en limitant les activités des entités privées.³⁸

4.31. En 2013, le marché de l'énergie a été entièrement libéralisé, à l'exception des services de stockage, de distribution et d'approvisionnement en carburant d'aviation, qui ont été libéralisés en 2018 (section 4.4.3.1).³⁹ En conséquence, la participation de capitaux privés, tant nationaux qu'étrangers, est autorisée dans toutes les activités du secteur, à l'exception de celles que la Constitution réserve à l'État et qui, malgré cela, ne sont pas considérées comme des monopoles. Ces activités sont les suivantes:

- a. secteur des hydrocarbures: activités "stratégiques" d'exploration et d'exploitation; et
- b. secteur de l'électricité: exploitation de centrales nucléaires, transmission, distribution et contrôle du système électrique national (SEN).⁴⁰

4.32. Les étrangers bénéficient du traitement national dans le cadre des activités auxquelles ils peuvent participer. Les opérateurs étrangers doivent s'établir au Mexique pour pouvoir exercer une activité dans le secteur de l'énergie.

4.33. Les activités réservées à l'État sont conduites par PEMEX et la CFE, et leurs filiales.⁴¹ Le Centre national de maîtrise de l'énergie (CENACE) contrôle le service électricité du SEN.

4.34. Tout comme en 2017, les principales entités du secteur sont les suivantes: le Secrétariat à l'énergie (SENER), la Commission nationale des hydrocarbures (CNH) et la Commission de réglementation de l'énergie (CRE).

4.2.1 Hydrocarbures

4.35. Le Mexique est l'un des plus grands producteurs d'hydrocarbures de la région.⁴² En 2021, la production de pétrole s'est chiffrée à 1 664,7 milliers de barils par jour et celle de gaz naturel à 4 740,2 millions de pieds cubes par jour.⁴³ Cependant, la production a diminué au cours de la période considérée, en raison de la baisse des réserves dans les gisements et d'un manque d'investissement dans les gisements non encore exploités. Pour remédier à cette situation, PEMEX a annoncé le lancement de nouveaux projets d'investissement.⁴⁴

³⁵ ICEX (2020), *Ficha Sector México: Hidrocarburos en México*. Adresse consultée: <https://www.icex.es/icex/es/navegacion-principal/todos-nuestros-servicios/informacion-de-mercados/estudios-de-mercados-y-otros-documentos-de-comercio-exterior/guia-negocios-mexico-2020-doc2020860239.html>.

³⁶ Programme national de développement 2019-2024.

³⁷ Programme sectoriel de l'énergie 2020-2024.

³⁸ SENER. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/sener/prensa/el-nuevo-esquema-del-sistema-electrico-nacional-garantizara-el-abastecimiento-continuo-de-electricidad-a-la-poblacion-mexicana?idiom=es>.

³⁹ Avis général relatif au neuvième article transitoire du Règlement d'application de la Loi sur les aéroports (Journal officiel du 21 juin 2018).

⁴⁰ Articles 27 et 28 de la CPEUM.

⁴¹ PEMEX possède trois filiales: une pour l'exploration et la production, une pour la logistique et une pour la transformation industrielle. La CFE possède neuf filiales: six pour la production, une pour la transmission, une pour la distribution et une pour la commercialisation (Liste des entités paraétatiques de l'Administration publique (Journal officiel du 13 août 2021)).

⁴² U.S. Energy Administration Information. Adresse consultée: <https://www.eia.gov/international/analysis/country/mex>.

⁴³ Système d'information de la CNH sur les hydrocarbures. Adresse consultée: <https://hidrocarburos.gob.mx/>; Sénat de la République (plusieurs années), *Reporte Trimestral de los Ingresos Presupuestarios*. Adresse consultée: <http://bibliodigitalibd.senado.gob.mx/handle/123456789/3884>; et renseignements communiqués par les autorités.

⁴⁴ Communiqué de presse de PEMEX du 17 juin 2016. Adresse consultée: https://www.pemex.com/en/press_room/press_releases/Paginas/2019-028-national.aspx.

4.36. Entre janvier et juillet 2021, les recettes pétrolières se sont élevées à 507 517,0 millions de MXN, soit 60% (en termes réels) de plus que pour la même période en 2020, et ont contribué à hauteur de 14,9% aux recettes totales du secteur public. Une partie des recettes pétrolières est versée au Fonds mexicain du pétrole pour la stabilisation et le développement (FMPED) (encadré 4.1). La hausse du prix du pétrole sur le marché international a partiellement compensé la forte baisse de la production en 2020, production qui a rebondi en 2021. En 2020, la baisse de la demande résultant de la pandémie a également affecté le secteur.⁴⁵ D'autre part, en 2020 et 2021, le taux du prélèvement au titre du droit de partage des bénéfices (DUC) que l'entreprise transfère au FMPED a été réduit afin de soutenir PEMEX.⁴⁶

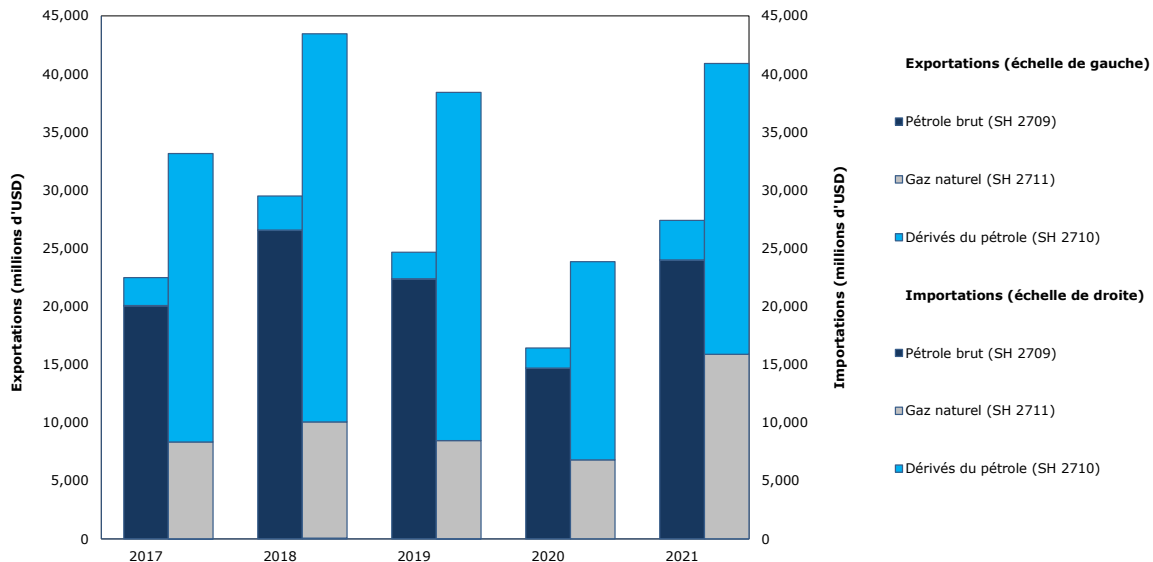
Encadré 4.1 Fonds mexicain du pétrole pour la stabilisation et le développement (FMPED)

Les recettes perçues par le gouvernement fédéral au titre de l'exploration, de l'exploitation et de la commercialisation des hydrocarbures sont déposées au Fonds mexicain du pétrole pour la stabilisation et le développement (FMPED), par l'intermédiaire duquel elles sont transférées à d'autres fonds (de stabilisation, sectoriels ou d'affectation spéciale) et au Trésor de la Fédération; elles constituent également une réserve d'épargne. Le total des contributions transférées aux différents fonds ne peut pas dépasser 4,7% du PIB; le reste va à la réserve d'épargne. La réserve a commencé à être constituée en 2018, les recettes n'ayant jamais atteint auparavant 4,7% du PIB.

Source: Loi sur le Fonds mexicain du pétrole pour la stabilisation et le développement; et FMPED. Adresse consultée: https://www.fmped.org.mx/administracion-reserva.html#valor_reserva.

4.37. Le Mexique est un grand producteur de pétrole brut et en est un exportateur net. Cependant, il est un importateur net de produits raffinés et la balance commerciale des hydrocarbures et de leurs dérivés est déficitaire (graphique 4.1). Cela s'explique par le manque de capacité du pays à raffiner le pétrole brut lourd, qui est celui qu'extrait le Mexique. Ainsi, le pays exporte plus de la moitié du pétrole brut extrait sous forme non raffinée et importe des produits raffinés. Le gouvernement vise l'autosuffisance. À cette fin, des efforts ont été déployés pour remettre en état les raffineries existantes et une nouvelle raffinerie (Dos Bocas) est en cours de construction. En outre, PEMEX a acquis une raffinerie au Texas (États-Unis).

Graphique 4.1 Balance commerciale des hydrocarbures et des produits dérivés du pétrole, 2017-2021



Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

⁴⁵ Sénat de la République (plusieurs années), *Reporte Trimestral de los Ingresos Presupuestarios*. Adresse consultée: <http://bibliodigitalibd.senado.gob.mx/handle/123456789/3884>.

⁴⁶ Décret portant octroi d'avantages fiscaux en faveur de certains contribuables (Journal officiel du 19 février 2021).

4.38. Les États-Unis représentent le principal marché des hydrocarbures et sont presque le seul marché pour ces produits (tableau 4.7). Les principaux produits dérivés du pétrole que le Mexique importe sont l'essence, le diesel et le gaz de pétrole liquéfié (GPL), que 8 ménages sur 10 utilisent comme combustible⁴⁷; la plupart de ces importations bénéficient d'un traitement préférentiel (tableau 4.7).

Tableau 4.7 Commerce des hydrocarbures, 2020 et 2021

(%)

Exportations	2020	2021 (juin)
2709. Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux.		
États-Unis	58,8	58,2
Pays du Moyen-Orient n.d.a	27,2	27,6
Autres pays d'Europe, n.d.a.	14,0	14,2
Autres	0,0	0,0
2710. Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes		
États-Unis	60,0	68,5
Panama	31,7	26,5
Japon	2,6	0,0
UE-27	1,4	0,3
République de Corée	0,7	0,0
Autres	3,7	4,8
2711. Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux		
États-Unis	68,1	99,7
Maroc	30,6	0,0
Belize	0,7	0,0
Costa Rica	0,3	0,3
Équateur	0,1	0,0
Autres	0,1	0,0

(%)

Importations	2020	2021	2020		2021 (juin)	
			Avec préférence	Sans préférence	Avec préférence	Sans préférence
2710. Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes			55,1	44,9	60,9	39,1
États-Unis	91,0	92,3	60,0	40,0	65,1	34,9
UE-27	5,4	4,6	4,0	96,0	4,6	95,4
Chine	2,2	0,8	0,0	100,0	0,0	100,0
République de Corée	0,4	0,6	2,9	97,1	1,9	98,1
Canada	0,4	0,7	79,6	20,4	84,0	16,0
Autres	0,5	1,0	1,3	98,7	1,3	98,7
2711. Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux			47,0	53,0	44,5	55,5
États-Unis	95,4	97,0	46,4	53,6	43,0	57,0
Canada	2,7	2,8	99,2	0,8	100,0	0,0
Trinité-et-Tobago	1,1	..	0,0	100,0
Nigéria	0,3	..	0,0	100,0
Indonésie	0,2	0,2	0,0	100,0	0,0	100,0
Autres	0,4	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0

.. Non disponible.

Source: Secrétariat de l'OMC.

4.39. Pour importer et exporter des hydrocarbures et leurs dérivés, une autorisation préalable délivrée par le Secrétariat à l'énergie (SENER) est nécessaire. Depuis 2020, il existe de nouvelles règles permettant d'obtenir des autorisations.⁴⁸ En vertu de ces règles, de nouvelles prescriptions

⁴⁷ Enquête nationale 2018 de l'INEGI sur la consommation d'énergie dans les logements privés. Adresse consultée: [Encuesta Nacional sobre Consumo de Energéticos en Viviendas Particulares \(ENCEVI\) 2018 \(inegi.org.mx\)](https://inegi.org.mx).

⁴⁸ Décision établissant les marchandises dont l'importation et l'exportation sont soumises à une réglementation du Secrétariat à l'énergie (publiée au Journal officiel du 26 décembre 2020), qui a abrogé la décision publiée au Journal officiel du 29 décembre 2014 (et ses modifications du 30 décembre 2015, du 8 septembre 2017, du 4 décembre 2017 et du 22 février 2019).

ont été établies⁴⁹, de nouveaux produits (butane et propane) sont soumis à l'obtention d'une autorisation, de nouveaux motifs de révocation ont été ajoutés et la possibilité d'annuler l'autorisation a été instaurée; toutefois, la durée de validité de l'autorisation est restée inchangée. Selon les nouvelles règles, il n'est plus possible de demander une autorisation préalable de 20 ans, la durée maximale étant désormais fixée à 5 ans. Pour obtenir une autorisation préalable de cinq ans, l'opérateur doit démontrer qu'il dispose d'un contrat pour une période de cinq ans. Les autorisations préalables qui avaient été accordées pour 20 ans restent en vigueur.

4.40. En 2017, le contrôle des prix de l'essence, du diesel et du GPL a été supprimé. Toutefois, en 2021, le contrôle des prix du GPL a été réintroduit à titre de mesure d'urgence et transitoire (section 3.3.4.2). Le Mexique continue d'offrir une incitation fiscale à la consommation d'essence et de diesel sous la forme d'une réduction du taux de l'IEPS.⁵⁰

4.41. Au cours de la période considérée, les conditions requises pour opérer dans le secteur des hydrocarbures n'ont pas changé de manière substantielle (tableau 4.8). L'État a le pouvoir d'attribuer des concessions, qui confèrent à PEMEX le droit exclusif d'explorer et d'exploiter⁵¹, et des contrats d'exploration et d'exploitation. Les contrats sont attribués par le biais d'appels d'offres et peuvent être de quatre types.⁵² Les appels d'offres sont ouverts à PEMEX et aux entreprises privées, individuellement ou en partenariat.⁵³ De 2013 à ce jour (mai 2022), le Mexique a organisé trois cycles d'appels d'offres. Le troisième cycle, qui a débuté en 2017, a été annulé en 2018.⁵⁴

Tableau 4.8 Conditions requises pour opérer dans le secteur des hydrocarbures, 2017-2022

Activités	Institution	Condition	Bénéficiaire	Durée de validité initiale (durée de validité maximale)
Exploration et exploitation	SENER	Attribution	PEMEX	Exploration: 25 ans (50 ans); exploitation: 20 ans (45 ans)
	CNH	Contrat	PEMEX et entreprises privées	25-35 ans (40-50 ans)
Contrat de partenariat (farm-out)		..		
Transport	CRE	Autorisation	PEMEX et entreprises privées	30 ans (45 ans)
Stockage				
Raffinage	SENER			
Transformation du gaz naturel				
Distribution	CRE			
Commercialisation				
Vente au public				

.. Non disponible.

Source: Loi sur les hydrocarbures et document de l'OMC WT/TPR/S/352/Rev.1 du 23 juin 2017.

4.42. PEMEX participe également à des contrats de partenariat avec des entités privées pour l'exploration et l'exploitation de gisements pétroliers et gaziers. Ces contrats ne sont pas attribués par le biais d'un appel d'offres, mais sont le résultat d'un processus de transformation ("migration") des attributions. PEMEX utilise ce type de contrat pour des projets dans le cadre desquels elle doit diversifier ses investissements, partager les risques et avoir accès à de nouvelles technologies et à

⁴⁹ Par exemple, pour pouvoir exporter, l'opérateur est tenu de démontrer que l'approvisionnement du marché intérieur n'est pas menacé; et pour pouvoir importer, l'opérateur est tenu de respecter l'exigence minimale en matière de stockage.

⁵⁰ Les pourcentages d'incitation sont publiés périodiquement dans les accords du SHCP. Voir par exemple la Décision énonçant les pourcentages et les montants de l'incitation fiscale, ainsi que les crédits au titre de l'impôt spécial sur la production et les services applicables aux combustibles désignés, pendant la période considérée (Journal officiel du 11 février 2022).

⁵¹ Article 4 de la Loi sur les hydrocarbures.

⁵² Il existe quatre types de contrats: les contrats de partage de la production, les contrats de licence, les contrats de partage des bénéfices et les contrats de service (Loi sur les recettes tirées des hydrocarbures).

⁵³ Toutefois, dans certains cas, la Commission nationale des hydrocarbures peut exiger la participation de PEMEX à l'appel d'offres. Cela serait par exemple le cas si PEMEX pouvait obtenir un transfert de technologie ou si des gisements transfrontaliers étaient susceptibles d'être découverts (articles 16 et 17 de la Loi sur les hydrocarbures).

⁵⁴ Rondas México. Adresse consultée: <https://rondasmexico.gob.mx/>.

de meilleures pratiques de durabilité.⁵⁵ La CNH sélectionne le partenaire privé par le biais d'un appel d'offres.⁵⁶ En 2018, le processus d'appel d'offres visant à sélectionner des partenaires pour participer à plusieurs de ces contrats a été suspendu.

4.43. Les contrats sont soumis à une prescription relative à la teneur en éléments d'origine nationale.⁵⁷ Le pourcentage minimal d'éléments d'origine nationale dépend de l'activité (exploration ou exploitation) et du type de gisement (terrestre, en eaux peu profondes, en eaux profondes et en eaux ultraprofondes) (articles 46 et 24 de la Loi sur les hydrocarbures). Le Secrétariat à l'économie a établi la méthodologie de mesure des pourcentages en 2014 (pour les gisements terrestres et en eaux peu profondes); cette méthodologie a été révisée en 2015, puis en 2016 (eaux profondes et ultraprofondes). La méthodologie tient compte de l'origine des biens et services faisant l'objet du contrat, du recours à la main-d'œuvre locale, de la formation du personnel local, de l'investissement dans les infrastructures locales et du transfert de technologie. Le pourcentage d'éléments d'origine nationale augmente au fur et à mesure que le projet se développe: 3% à 26% pour l'exploration et 25% à 38% pour l'exploitation, sauf pour les gisements en eaux profondes et ultraprofondes, pour lesquels un pourcentage inférieur (4% à 10%) est fixé parce que la technologie nécessaire n'est pas toujours disponible au Mexique.⁵⁸ Il incombe au Secrétariat à l'économie de vérifier le respect des prescriptions relatives à la teneur en éléments d'origine nationale.⁵⁹

4.44. Pour toutes les autres activités (transport, stockage, raffinage, transformation du gaz naturel, distribution, commercialisation et vente au public), une autorisation délivrée par le SENER ou la CRE est requise (tableau 4.8). Depuis 2021, aucune autorisation n'est délivrée si l'opérateur ne peut stocker au moins l'équivalent de cinq jours de ventes pour l'essence et le diesel, trois jours de ventes pour l'essence et le diesel et trois jours de ventes pour le carburant d'aviation. La législation permet de révoquer les autorisations existantes dans le cas où les prescriptions ne peuvent être respectées.⁶⁰ Les autorisations, ainsi que les attributions et les contrats d'exploration et d'exploitation, sont soumis à une prescription relative à la teneur minimale en éléments d'origine nationale.⁶¹

4.45. En outre, depuis 2021, selon la Loi sur les hydrocarbures, les autorisations peuvent être suspendues en cas de "danger imminent pour la sécurité nationale, la sécurité énergétique ou l'économie nationale"; toutefois, ces concepts ne sont pas définis dans la Loi. La durée de la suspension est laissée à la discrétion du SENER ou de la CRE. Pendant cette période, le SENER ou la CRE se chargent de l'exploitation, en utilisant l'infrastructure et le personnel employés par l'opérateur, ou ils peuvent faire appel à des tiers. Le titulaire de l'autorisation peut demander que la suspension soit levée, à condition qu'il soit démontré que les circonstances qui ont conduit à celle-ci ont été résolues. Si, après la période de suspension, l'opérateur n'est pas en mesure de respecter ses obligations, l'autorisation est annulée.⁶²

4.46. Bien qu'un certain niveau de concurrence soit autorisé sur le marché des hydrocarbures depuis huit ans, PEMEX conserve une position dominante. PEMEX est le plus grand producteur, importateur et exportateur d'hydrocarbures et de produits dérivés du pétrole et possède la plupart des infrastructures de transport et de stockage. L'entreprise possède également toutes les raffineries du pays et contrôle les ventes au public.

⁵⁵ Pulso Energético, 23 février 2021. Adresse consultée: <https://pulsoenergetico.org/blog-post/beneficios-economicos-de-los-contratos-petroleros/>.

⁵⁶ Article 13 de la Loi sur les hydrocarbures.

⁵⁷ Document de l'OMC WT/TPR/S/352/Rev.1 du 23 juin 2017.

⁵⁸ Document de l'OMC WT/TPR/S/352/Rev.1 du 23 juin 2017.

⁵⁹ Décision établissant les dispositions relatives à la vérification du respect des obligations en matière de teneur en éléments d'origine nationale incombant aux titulaires d'attributions et aux contractants, dans le cadre des activités d'exploration et d'extraction qu'ils exercent sur le territoire national (Journal officiel du 23 janvier 2020).

⁶⁰ Article 51 de la Loi sur les hydrocarbures modifié par le décret publié au Journal officiel du 4 mai 2021; quatrième article transitoire du décret publié au Journal officiel du 4 mai 2021; Politique publique de stockage minimum des produits pétroliers; et SENER. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/sener/es/articulos/politica-publica-de-almacenamiento-minimo-de-petroliferos-247326?idiom=es>.

⁶¹ Article 126 de la Loi sur les hydrocarbures. La méthode de calcul du pourcentage d'éléments d'origine nationale dans les autorisations est la même que celle établie par le SENER pour les attributions et les contrats.

⁶² Article 59bis de la Loi sur les hydrocarbures, modifié par le décret publié au Journal officiel le 4 mai 2021.

4.47. Conformément à la Loi sur les recettes tirées des hydrocarbures, PEMEX doit payer une redevance mensuelle pour l'extraction d'hydrocarbures, qui est calculée sur la base de la valeur du produit extrait, avec des modalités différentes selon le produit concerné (tableau 4.9), et elle doit également payer chaque année le droit de partages des bénéfices (DUC). Le DUC est calculé en appliquant un taux de 54% à la différence obtenue entre la valeur des hydrocarbures extraits et les déductions autorisées par la Loi, y compris ce que PEMEX consomme, ainsi que les pertes dues aux débordements ou au torchage.⁶³

Tableau 4.9 Droit d'extraction des hydrocarbures, 2021

Produit	Taux/valeur de base du produit	Prix
Pétrole	7,5%	Prix/baril < 48 USD
	Taux équivalent à $((0,125 \times \text{prix du pétrole}) + 1,5\%)$	Prix/baril > 48 USD
Gaz naturel associé à la production de pétrole	Taux équivalent à $(\text{prix}/100)$	s.o.
Gaz naturel non associé à la production de pétrole	0%	Prix/million de BTU \leq 5USD
	Taux équivalent à $(\text{prix} - 5 \text{ USD}) \times 60,5 / \text{Prix du gaz naturel}$	Prix/million de BTU > 5 USD < 5,5 USD
Condensats	Taux équivalent à $(\text{prix}/100)$	Prix/million de BTU \geq 5,5 USD
	5%	Prix/baril < 60 USD
	Taux équivalent à $((0,125 \times \text{prix des condensats}) - 2,5)$	Prix/baril \geq 60 USD

s.o. Sans objet.

Note: BTU: British thermal unit (unité thermique britannique).

Source: Loi sur les recettes tirées des hydrocarbures (Journal officiel du 9 décembre 2019).

4.48. Les autorités considèrent que PEMEX revêt une importance stratégique pour le Mexique, puisqu'il s'agit d'un actif public rentable et du plus gros contribuable du pays. Le gouvernement fédéral estime qu'il est important de maintenir la rentabilité et d'assurer la viabilité à long terme de l'entreprise. À cette fin, le Secrétariat aux finances et au crédit public a donné la priorité à la résolution des défis structurels auxquels PEMEX est confrontée: i) la charge fiscale élevée; ii) le niveau élevé de la dette financière et de son coût financier; et iii) le manque de ressources pour réaliser les investissements nécessaires au maintien des niveaux de production requis. Le gouvernement s'est fixé trois objectifs principaux pour relever ces défis: a) réduire le droit de partage des bénéfices (DUC) de 54% à 40%; b) réduire la dette de PEMEX grâce à des apports en capitaux propres du gouvernement fédéral; et c) réduire le risque de refinancement de PEMEX. Dans ce contexte, PEMEX a annoncé en décembre 2021 une opération de rachat et de gestion du passif avec pour objectif de réduire le risque de refinancement et le montant de la dette.⁶⁴ Le gouvernement fédéral devrait fournir 3,5 milliards d'USD pour soutenir cette transaction. En outre, des mécanismes et une structure financière seront mis en place pour permettre au secteur public de co-investir dans les projets d'exploration et d'extraction. Entre 2017 et 2021, PEMEX n'a reçu aucune subvention ni aucun transfert.⁶⁵

⁶³ Les déductions autorisées par la loi sont les suivantes: a) 100% du montant initial des investissements réalisés pour l'exploration, la récupération secondaire et l'entretien non capitalisable; b) 25% du montant initial des investissements réalisés pour le développement et l'extraction de gisements de pétrole ou de gaz naturel, y compris les droits d'importation; c) 10% du montant initial des investissements dans les infrastructures de stockage et de transport pour les activités visées par l'attribution, telles que les oléoducs, les gazoducs, les terminaux ou les réservoirs de stockage; d) les coûts et dépenses d'exploration, de transport et de livraison nécessaires à l'extraction dans les gisements de pétrole ou de gaz naturel; et e) la redevance d'extraction d'hydrocarbures versée au cours de la période correspondante (article 40 de la Loi sur les recettes tirées des hydrocarbures (Journal officiel du 9 décembre 2019)).

⁶⁴ Communiqué de presse de la SHCP du 6 décembre 2021. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/shcp/prensa/comunicado-no-74-hacienda-anuncia-estrategia-de-apoyo-en-favor-de-la-sostenibilidad-de-pemex>.

⁶⁵ Système d'information économique de la Banque du Mexique "Ingresos y Gastos de PEMEX". Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/SieInternet/consultarDirectorioInternetAction.do?accion=consultarCuadro&idCuadro=CG4§or=9&locale=es>.

4.49. Après la libéralisation du commerce des hydrocarbures en 2013, la Loi sur les hydrocarbures a permis à PEMEX de poursuivre son activité de manière exclusive jusqu'au 31 décembre 2017. Conformément à la Loi, en 2018, la CNH a lancé un appel d'offres et attribué le contrat de commercialisation du gaz naturel à la CFE et le contrat de commercialisation du pétrole brut à une entreprise étrangère. Le contrat avec la CFE a été signé pour un an et prolongé d'un an; le contrat pour le pétrole brut était de trois ans. En novembre 2020, à l'expiration des contrats, la CNH a attribué directement à PEMEX le contrat de commercialisation du pétrole et du gaz. Ce contrat a une durée de validité de cinq ans.⁶⁶

4.2.2 Électricité

4.50. La production d'électricité dans les centrales nucléaires ainsi que la transmission et la distribution d'électricité sont des activités réservées à l'État pour lesquelles la Commission fédérale de l'électricité (CFE) dispose de droits exclusifs. Toutefois, la CFE peut attribuer des contrats à des entreprises privées pour la construction, l'extension et la maintenance des infrastructures. Ces contrats sont attribués par le biais d'appels d'offres et sont soumis à une prescription relative à la teneur en éléments d'origine nationale.⁶⁷ Le secteur privé et la CFE participent à la production et à la commercialisation (fourniture) d'électricité. Pour produire et commercialiser de l'électricité, il faut obtenir une autorisation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).⁶⁸ Cependant, la CFE est la seule entité autorisée à commercialiser l'électricité pour les utilisateurs de base.

4.51. La Loi sur l'industrie électrique interdit l'intégration verticale et horizontale⁶⁹; cette disposition s'applique tant à la CFE qu'aux entreprises privées du secteur. En 2016, les activités de la CFE ont été scindées, ce qui a donné naissance à plusieurs filiales (six pour la production, une pour la transmission, une pour la distribution et deux pour l'approvisionnement).⁷⁰ En 2019, les dispositions relatives à la restructuration des activités de la CFE ont été modifiées afin de réduire les coûts et d'améliorer la gestion⁷¹. Si l'objectif de ce changement est de créer un système plus efficace, il ouvre également la possibilité de réintégrer les activités de la CFE, renforçant ainsi sa position dans le secteur.

4.52. La CRE continue de réglementer les tarifs de transmission, de distribution et de commercialisation. Les utilisateurs éligibles (dont la demande est supérieure ou égale à 1 MW) peuvent acheter de l'électricité directement aux sociétés de production à un prix convenu.

4.53. L'électricité utilisée par les producteurs agricoles à faible revenu et les utilisateurs domestiques est subventionnée.⁷²

4.54. En 2021, la Loi sur l'industrie électrique a été modifiée pour changer l'ordre dans lequel les entreprises de production peuvent injecter leur production dans le réseau.⁷³ Cependant, la réforme a été suspendue car le secteur privé a déposé un recours en inconstitutionnalité devant la Cour suprême de justice de la nation. Les autorités ont indiqué qu'en avril 2022, la Cour avait rejeté l'appel, de sorte que la réforme a été approuvée, mais n'a pas encore été mise en œuvre. La réforme

⁶⁶ Avis publié par Onexpo Nacional le 20 novembre 2020. Adresse consultée: https://www.onexpo.com.mx/NOTICIAS/DEVUELVEN-A-PEMEX-COMERCIALIZACION_m5ezD/; et *Reforma*, 18 novembre 2020. Adresse consultée: https://www.reforma.com/aplicacioneslibre/preacceso/articulo/default.aspx?_rval=1&urlredirect=https://www.reforma.com/adjudica-cn-h-venta-de-crudo-a-filial-de-pemex/ar2073426?referer=-7d616165662f3a3a6262623b727a7a7279703b767a783a--.

⁶⁷ Article 30 de la Loi sur l'industrie électrique. En 2018, le SENER a déterminé la méthodologie pour mesurer le pourcentage d'éléments d'origine nationale; le texte a été publié au Journal officiel le 28 juin 2018.

⁶⁸ Article 12bis de la Loi sur l'industrie électrique, modifié par le décret publié au Journal officiel le 9 mars 2021.

⁶⁹ Article 8 de la Loi sur l'industrie électrique.

⁷⁰ Modalités de la stricte séparation juridique de la Commission fédérale de l'électricité (Journal officiel du 11 janvier 2016).

⁷¹ Modalités de la stricte séparation juridique de la Commission fédérale de l'électricité (Journal officiel du 11 janvier 2016) et Décision modifiant les modalités de la stricte séparation juridique de la Commission fédérale de l'électricité, publié le 11 janvier 2016 (Journal officiel du 25 mars 2019).

⁷² Loi sur l'énergie pour l'agriculture (Journal officiel du 30 décembre 2002, dernière modification en date du 28 décembre 2012) et renseignements communiqués par les autorités.

⁷³ Article 101 de la Loi sur l'industrie électrique modifié par le décret publié au Journal officiel du 9 mars 2021; et Décision portant publication de la Politique de fiabilité, de sécurité, de continuité et de qualité du système électrique national (Journal officiel du 15 mai 2020).

visé à adopter un modèle qui garantit la sécurité de la distribution de l'électricité, car les centrales utilisent principalement des sources renouvelables, ce qui peut créer des problèmes de discontinuité dans la production et, par conséquent, compromettre la distribution.⁷⁴ Par conséquent, la priorité est donnée à la distribution de l'électricité produite par les centrales de la CFE, qu'elles soient hydroélectriques ou qu'elles reposent sur d'autres sources d'énergie conventionnelles. Si ce changement vise à sécuriser l'approvisionnement et à renforcer la CFE, il pourrait décourager les investissements privés dans les énergies renouvelables en créant une plus grande incertitude pour les opérateurs privés.

4.55. Le Mexique encourage l'utilisation de sources propres par le biais de certificats d'énergie propre et a fixé des objectifs de production propre de 25% en 2018, 30% en 2021, 35% en 2024, 40% en 2035 et 50% en 2050.⁷⁵ Toutefois, les changements susmentionnés concernant l'ordre des entreprises pour la distribution de l'électricité et les nouvelles règles d'attribution des certificats d'énergie propre (encadré 4.2) pourraient décourager les investissements privés dans les énergies renouvelables, ce qui rendrait difficile la réalisation des objectifs fixés. À cet égard, il convient de noter que la CFE n'exploite actuellement aucune centrale solaire ou photovoltaïque et qu'elle ne semble pas avoir l'intention d'investir dans de tels projets.⁷⁶

Encadré 4.2 Certificats d'énergie propre, 2017-2022

Les certificats d'énergie propre sont des certificats émis par la CRE qui garantissent qu'une certaine quantité d'énergie est produite à partir de sources d'énergie propres. Ils sont attribués aux centrales électriques pour chaque mégawattheure (MWh) qu'elles produisent en utilisant des sources d'énergie propres. Les entreprises qui vendent de l'électricité aux utilisateurs de base doivent, afin de prouver que l'énergie qu'elles vendent est propre, acheter des certificats d'énergie propre sur le marché de gros de l'électricité (MEM), en fonction du pourcentage d'énergie propre qu'elles vendent.

Conformément à la Loi sur l'industrie électrique, la CRE accorde des certificats d'énergie propre: 1) aux centrales qui ont commencé à fonctionner en 2014 (toutes privées); et 2) aux centrales de la CFE qui fonctionnaient en 2014 et qui satisfaisaient à une exigence minimale d'investissement aux fins de l'augmentation de leur production à partir de sources d'énergie propres. En 2014, aucune des centrales exploitées par la CFE ne satisfaisait à cette exigence. Cependant, en 2019, la CRE a commencé à accorder des certificats d'énergie propre à toutes les centrales qui produisaient de l'énergie propre, indépendamment de toute condition, ce qui profite aux centrales de la CFE qui n'étaient pas éligibles en 2014.

Un pourcentage minimal de l'électricité que les entreprises vendent aux utilisateurs de base doit être produit à partir de sources d'énergie propres; en 2022, ce taux est fixé à 13,9%. Comme en 2017, la CFE est la seule entreprise qui vend de l'électricité aux utilisateurs de base. Afin de prouver qu'elle satisfait à cette exigence minimale, la CFE doit acheter une quantité de certificats d'énergie propre équivalente à 13,9% de l'énergie vendue. Si elle ne se conforme pas à cette exigence, la CRE peut lui infliger une amende.

Les certificats d'énergie propre étaient vendus dans le cadre du MEM jusqu'en 2018, par le truchement d'adjudications ou de contrats. Les adjudications ont été suspendues en 2018, et depuis lors, les ventes se font uniquement par le biais de contrats, à un prix convenu, ce qui a entraîné une augmentation des prix. Toutefois, depuis 2019, date à laquelle toutes les centrales de production d'énergie propre ont obtenu des certificats d'énergie propre, l'offre de certificats a augmenté et, en principe, le prix a baissé. Si cela permet à la CFE d'acheter des certificats d'énergie propre à un coût moindre, cela pourrait décourager les investissements privés dans les centrales d'énergie propre.

Source: Article 126 de la Loi sur l'industrie électrique modifié par le décret publié au Journal officiel du 9 mars 2021; COFECE (2021), *Transición hacia mercados competidos de energía: Los Certificados de Energías Limpias en la industria eléctrica mexicana*. Adresse consultée: https://www.cofece.mx/wp-content/uploads/2021/05/CEL_doc_vb2.pdf; CENACE. Adresse consultée: <https://www.cenace.gob.mx/Paginas/SIM/MercadoCEL.aspx>; et enquête du Centre de recherche économique et budgétaire. Adresse consultée: <https://ciep.mx/nCB1>.

⁷⁴ Notes stratégiques du Sénat, numéro 128, mars 2021. Adresse consultée: http://bibliodigitalibd.senado.gob.mx/bitstream/handle/123456789/5162/Reforma%20LIE_20210312.pdf?sequence=1&isAllowed=y; et analyse économique de BBVA Research, 8 février 2021. Adresse consultée: <https://www.bbvarsearch.com/publicaciones/mexico-cambios-en-la-lie-desfavorecen-a-energias-limpias-y-menos-costosas/>.

⁷⁵ Loi sur l'énergie électrique; et Loi sur la transition énergétique (Journal officiel du 24 décembre 2015).

⁷⁶ Note de l'IMCO du 8 novembre 2020. Adresse consultée: <https://imco.org.mx/cambiar-el-criterio-de-despacho-del-mercado-electrico-mayorista-abona-a-un-entorno-de-incertidumbre-en-detrimento-de-la-competitividad-del-sector-y-del-pais/>.

4.3 Secteur manufacturier

4.56. Le secteur manufacturier continue de revêtir une grande importance pour l'économie mexicaine, en raison de sa contribution au PIB et au commerce international. La contribution moyenne du secteur au PIB était de 17,3% entre 2016 et 2020; en 2021, elle a atteint 18% (tableau 4.10). Le taux de croissance réel du secteur est inférieur à celui de la croissance de l'économie nationale. Entre 2016 et 2021, le secteur s'est développé à un taux annuel moyen de 0,6% en termes réels, soit un taux supérieur à celui de la croissance du PIB (0,1%). Le secteur, comme le reste de l'économie, a subi une forte contraction en 2020 en raison de la crise sanitaire et a commencé à se redresser en 2021 (tableau 4.10).

4.57. Le secteur manufacturier mexicain est très diversifié. Les principaux sous-secteurs en termes de contribution au PIB du secteur manufacturier restent l'industrie alimentaire (22% en 2020 et 21% en 2021) et la production de matériel de transport (20,9% en 2020 et 19,7% en 2021), qui est le principal poste d'exportation du Mexique, suivi par le secteur du matériel informatique et de communication (9,3% en 2020 et 8,7% en 2021), également un poste d'exportation important (tableau 4.10).

Tableau 4.10 Principaux indicateurs du secteur manufacturier, 2016-2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contribution au PIB total (% , à prix courants)	17,2	17,4	17,5	17,3	17,3	18,0
Taux de croissance réel (% , à prix constants)	1,6	2,8	1,8	0,2	-9,4	8,6
Secteurs qui contribuent le plus au PIB						
Contribution au PIB du secteur manufacturier (% , à prix courants)						
Industrie alimentaire	20,8	20,2	19,9	20,2	22,0	21,0
Matériel de transport	21,4	22,4	22,5	22,6	20,9	19,7
Matériel informatique et de communication, composants électroniques	9,3	9,0	8,9	9,4	9,3	8,7
Métaux communs	5,8	5,9	6,0	5,6	5,9	7,1
Boissons et tabac	6,0	5,9	6,0	6,3	6,4	6,4
Taux de croissance réel (% , à prix constants)						
Industrie alimentaire	3,3	2,6	2,9	2,0	0,1	1,8
Matériel de transport	1,1	10,3	5,1	-0,1	-19,3	8,9
Matériel informatique et de communication, composants électroniques	1,4	4,4	-0,4	5,1	-8,5	9,8
Métaux communs	1,4	-0,6	-2,0	-3,5	-7,2	10,1
Boissons et tabac	7,5	3,1	4,4	3,2	-7,3	9,8
Emploi (% de la population active totale)						
Industries manufacturières	16,3	16,8	16,8	16,7	16,5	16,5
Secteur manufacturier (définition OMC)						
Exportations						
Valeur (millions d'USD)	316 938	347 171	374 745	387 195	348 987	409 779
Part dans les exportations totales (%)	84,8	84,8	83,1	84,1	83,7	82,9
Taux de croissance (%)	-2,2	9,5	7,9	3,3	-9,9	17,4
Principaux produits, par chapitre du SH (% du total pour le secteur manufacturier)						
87. Véhicules automobiles, tracteurs	27,7	29,3	30,8	31,3	28,8	27,9
85. Machines, appareils et matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images	24,1	23,5	21,9	20,7	21,5	21,2
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	19,4	19,0	20,1	20,8	21,5	20,8
90. Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux	5,1	5,0	5,1	5,1	5,3	5,0
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	2,6	2,6	2,5	2,4	2,6	2,8
Importations						
Valeur (millions d'USD)	329 701	352 663	384 598	378 252	322 781	422 410
Part dans les importations totales (%)	85,2	83,9	82,8	83,1	84,3	83,5
Taux de croissance (%)	-2,2	7,0	9,1	-1,7	-14,7	30,9
Principaux produits, par chapitre du SH (% du total pour le secteur manufacturier)						
85. Machines, appareils et matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images	25,5	24,3	24,7	25,1	25,7	24,0
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	20,3	20,1	20,1	20,3	20,4	18,7
87. Véhicules automobiles, tracteurs	11,2	11,8	11,2	11,3	9,9	9,3

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	6,7	6,6	6,6	6,5	6,8	7,0
90. Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux	4,4	4,3	4,0	4,3	4,9	4,8
Balance commerciale du secteur manufacturier (millions d'USD)	-12 763	-5 492	-9 853	8 943	26 206	-12 631

Source: INEGI, Banque d'information économique (BIE), Indicateurs économiques à court terme et comptes nationaux; Banque du Mexique, Système d'information économique (SIE); et données commerciales fournies par les autorités.

4.58. Au cours de la période 2016-2021 (données les plus récentes), les exportations de produits manufacturés (classification OMC) ont représenté plus de 83,8% des exportations totales du Mexique, avec un taux de croissance annuel moyen de 5,3%. Malgré la diversification du secteur manufacturier, les automobiles et les tracteurs restent le principal produit d'exportation, et représentaient 27,3% et 27,9% des exportations de produits manufacturés en 2016 et 2021, respectivement, suivis du matériel de bureau, du matériel de télécommunication et des machines électriques et non électriques (23,7% en 2016 et 21,2% en 2021). Plus de 80% des produits manufacturés sont exportés vers les États-Unis. Les importations proviennent également principalement de ce marché, suivi de la Chine qui, depuis 2016, n'a cessé de gagner en importance en tant que marché pour l'achat de machines et d'appareils électriques.

4.59. Les droits de douane appliqués aux produits manufacturés (définition de l'OMC) sont relativement faibles, avec un droit NPF moyen de 4,6% en 2016 et de 5,9% en 2021. Parmi les secteurs dans lesquels les droits de douane sont les plus élevés figurent les préparations alimentaires (18,8% en 2021), les chaussures (14,4%) et les textiles (12,8%). Les machines et appareils, le poste le plus important parmi les importations de produits manufacturés du Mexique, sont soumis à un droit appliqué moyen de 4,2%, ce qui est inférieur à la moyenne, et le matériel de transport, le principal produit d'exportation, est protégé par un droit moyen de 8,6%.

4.60. Le Mexique continue d'appliquer des contingents unilatéraux à l'importation de certains produits manufacturés, dont le polyester (textiles), les véhicules automobiles et les jouets (tableau A3. 3). Dans le cadre de plusieurs accords préférentiels (par exemple avec l'Argentine, le Brésil, Cuba, El Salvador, le Guatemala, le Pérou, l'UE et l'Uruguay), le Mexique a également négocié des contingents préférentiels pour certains produits manufacturés, qui ne sont toutefois pas utilisés.

4.61. Les mesures antidumping imposées par le Mexique au cours de la période considérée ont affecté principalement (96%) les importations de produits manufacturés. Sur les 74 mesures en vigueur en 2021 (juin), 52 concernaient les métaux communs; les machines et appareils électriques, les matières plastiques et les produits chimiques faisaient également l'objet de mesures antidumping. Les métaux communs, ainsi que les textiles et les chaussures, sont en outre soumis à des licences d'importation automatiques (avis automatiques) et non automatiques (autorisations préalables), tandis que les produits chimiques ne sont soumis qu'à des licences non automatiques. Au Mexique, les deux types de licences peuvent être utilisés en même temps, car elles répondent à des objectifs différents (section 3.1.6).

4.62. Le Mexique continue d'accorder des avantages fiscaux au secteur manufacturier dans le cadre de différents programmes, tels que le Programme pour la promotion de l'industrie manufacturière, de l'industrie maquiladora et des services d'exportation (IMMEX), destiné à promouvoir les exportations, et les programmes de promotion sectorielle (PROSEC), destinés à promouvoir la compétitivité et à favoriser ainsi une meilleure pénétration des produits mexicains sur le marché mondial.⁷⁷ Aucun de ces programmes n'a subi de modifications substantielles au cours de la période considérée. Les entreprises peuvent bénéficier simultanément de l'IMMEX et d'un PROSEC (section 3.3.1).

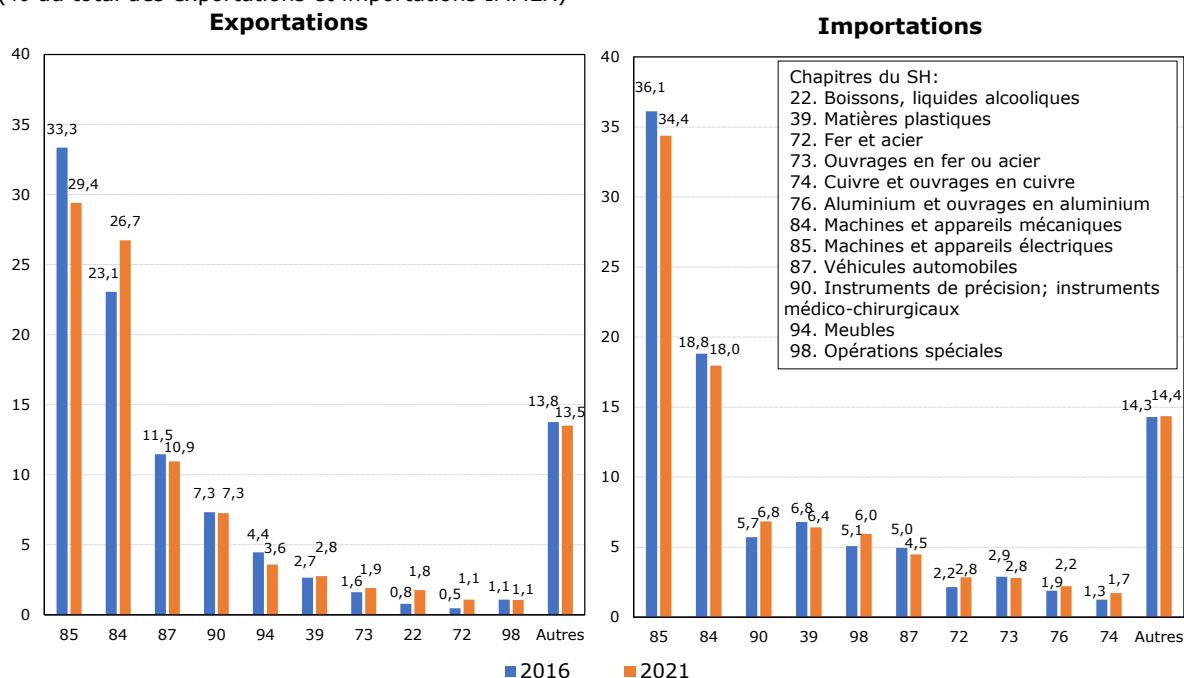
4.63. Le programme IMMEX continue de revêtir une grande importance pour le Mexique, notamment pour le secteur manufacturier. Pendant la période considérée, le nombre d'entreprises du secteur bénéficiant du programme IMMEX a augmenté, passant de 5 024 en 2016 à 5 191 en 2021. En 2021, ces entreprises ont déclaré un chiffre d'affaires total de 293,4 millions d'USD

⁷⁷ Document de l'OMC G/SCM/N/372/MEX du 12 janvier 2022.

(211,5 millions d'USD en 2016); sur ce total, 62% correspondaient à des ventes à l'étranger et le reste (38%) à des revenus issus du marché national. Les principales exportations et importations dans le cadre de ce régime étaient des machines, appareils et matériels électriques relevant des chapitres 84 et 85 du SH, ce qui est conforme au fonctionnement d'un régime de zones franches. Les exportations de ces biens ont atteint 56,4% des exportations totales en 2016 et 56,1% en 2021, tandis que les importations en 2021 ont représenté 52,3% des importations totales (graphique 4.2).⁷⁸ En outre, les entreprises relevant du programme IMMEX ont employé en moyenne 2,6 millions de personnes au cours de la période 2017-2021.

Graphique 4.2 Exportations et importations relevant du programme IMMEX par principaux chapitres du SH, 2016 et 2021

(% du total des exportations et importations IMMEX)



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

4.64. Le régime des PROSEC n'a pas changé de manière substantielle depuis sa création.⁷⁹ Chaque PROSEC permet d'importer à un tarif préférentiel les intrants et les machines nécessaires à la production de marchandises spécifiques, que le produit final soit consommé dans le pays ou exporté. Chaque PROSEC énumère, par ligne tarifaire, les intrants concernés et le taux de droit préférentiel correspondant.

4.65. Les PROSEC incluant le plus grand nombre d'intrants des droits préférentiels sont ceux qui sont destinés aux principaux secteurs exportateurs, à savoir l'industrie automobile et le secteur des pièces détachées, ainsi qu'aux secteurs de l'électronique et de l'électricité. En 2021, les taux de droits préférentiels les plus communs accordés au titre des PROSEC étaient 0% et 5% – ils s'appliquaient respectivement à 76,2% et 19,1% des lignes tarifaires bénéficiaires.

4.66. La politique industrielle est détaillée dans le Programme national de développement 2019-2024 et le Programme sectoriel économique 2020-2024.⁸⁰ Les deux programmes mettent particulièrement l'accent sur la nécessité d'accroître la teneur en éléments d'origine nationale dans les "secteurs stratégiques" et sur le développement des régions les plus marginalisées du pays, des PME, de l'industrie de la connaissance et des marchés publics en tant qu'outil de promotion de l'industrialisation. Les objectifs de la politique seront atteints grâce au soutien apporté aux

⁷⁸ Renseignements communiqués par les autorités.

⁷⁹ Décret instituant divers programmes de promotion sectorielle (dernière modification le 29 novembre 2012).

⁸⁰ Programme national de développement 2019-2024 (Journal officiel du 12 juillet 2019) et Programme sectoriel économique 2020-2024 (Journal officiel du 24 juin 2020).

entrepreneurs par des programmes comme l'IMMEX, les PROSEC, le Programme pour la productivité et la compétitivité industrielles et le Programme pour le développement de l'industrie logicielle (PROSOFT). En outre, Bancomext apportera son soutien et constituera un pilier du financement (section 3.3.1).

4.4 Services

4.4.1 Services financiers

4.67. Le système financier mexicain est réglementé et contrôlé par la Banque du Mexique (Banxico) et le Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP). Ce dernier surveille le système financier par l'intermédiaire de trois commissions: a) la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (CNBV), qui réglemente et surveille différentes institutions financières qui composent le système financier mexicain, y compris les établissements de crédit, les établissements d'épargne et de crédit populaire⁸¹, les maisons de courtage, les fonds d'investissement, les coopératives de crédit, les fonds de développement (fonds fiduciaires publics et organismes de développement) et les autres institutions et organisations auxiliaires de crédit; b) la Commission nationale de l'assurance et du cautionnement (CNSF), qui réglemente et surveille les sociétés d'assurance, les sociétés de cautionnement et les intermédiaires en assurance, cautionnement et réassurance (section 4.4.1.3); et c) la Commission nationale des systèmes d'épargne-retraite (CONSAR), qui réglemente et surveille les sociétés de gestion des caisses de retraite et les sociétés d'investissement spécialisées dans les fonds de pension. Font aussi partie du système financier la Commission nationale pour la protection et la défense des utilisateurs de services financiers (CONDUSEF), qui conseille, protège et défend les utilisateurs de services financiers et encourage l'éducation financière; l'Institut pour la protection de l'épargne bancaire (IPAB), qui protège, au moyen d'un système de garantie des dépôts, l'argent que les épargnants déposent dans les banques; et le Service d'administration fiscale (SAT), qui collecte les ressources fiscales et douanières prévues par la Loi.

4.68. Depuis le dernier examen, réalisé en 2017, le système financier mexicain a continué de présenter une évolution dynamique. Au 30 mars 2022, il était composé de 2 225 entités au sens strict (supervisées de manière globale par la CNBV) et de 2 748 entités qui faisaient uniquement l'objet d'une supervision préventive contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, soit au total 4 973 entités (tableau 4.11).⁸²

Tableau 4.11 Entités supervisées par la CNBV, mars 2022

Entités	Nombre d'entités en activité
Entités supervisées de manière globale	2 225
Sociétés ayant le contrôle de groupes financiers	21
Banques à vocation multiple	50
Banques et entités de développement	16
Sociétés financières à vocation multiple	43
Organisations et activités auxiliaires de crédit	22
Coopératives de crédit	78
Sociétés coopératives d'épargne et de prêt	155
Sociétés financières populaires	40
Autres entités du secteur de l'épargne et du crédit populaire	7
Maisons de courtage	36
Fonds d'investissement	72
Sociétés de notation des valeurs mobilières	6
Entités émettrices	583
Bourses de valeurs	2
Bourses de contrats de dérivés	1
Contreparties centrales de valeurs	1
Dépositaires de titres	1
Autres participants au marché des valeurs mobilières et des dérivés	47
Participants aux réseaux de moyens de paiement pertinents	131
Sociétés de renseignement sur le crédit	3
Conseillers en placements	142
Autres entités supervisées	115

⁸¹ Il s'agit des sociétés coopératives d'épargne et de prêt (Socaps), des sociétés financières populaires (Sofipos) et des sociétés financières communautaires (Sofincos).

⁸² Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (CNBV). Adresse consultée: <http://www.gob.mx/cnbv/acciones-y-programas/sectores-supervisados?idiom=es>.

Entités	Nombre d'entités en activité
Entités supervisées uniquement en ce qui concerne le blanchiment d'actifs et le financement du terrorisme	2 748
Sociétés financières à vocation multiple, entités non réglementées	1 949
Centres d'opérations en devises	752
Entités de transfert d'argent	47
Total	4 973

Source: CNBV.

4.69. À la fin de décembre 2021, les actifs totaux du secteur des banques à vocation multiple (commerciales) s'élevaient à 11 078 milliards de MXN, ce qui représentait une baisse annuelle réelle de 7,8%. Ainsi, l'encours des crédits accordés par les banques à vocation multiple représentait 5 435 milliards de MXN, soit une baisse annuelle réelle de 2,0% par rapport au même mois de 2020.⁸³ Les principaux intermédiaires financiers sont les banques commerciales, dont les actifs représentent 42,3% du PIB. Les intermédiaires financiers non bancaires (IFNB) détiennent 34% des actifs. Les banques et les établissements d'épargne et de crédit populaire sont les seuls intermédiaires financiers habilités à recevoir les dépôts du public (tableau 4.12).

Tableau 4.12 Indicateurs du système financier, 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Total des actifs (milliards de MXN)					
Banques commerciales (à vocation multiple)	9 023	9 567	9 829	11 187	11 078
Banques de développement	1 936	2 073	2 150	2 375	2 278
IFNB	5 923	6 201	6 434	6 252	6 770
Compagnies d'assurance
Total des crédits (milliards de MXN)					
Banques commerciales (à vocation multiple)	4 746	5 185	5 406	5 303	5 549
Banques de développement	962	1 058	1 040	1 101	1 055
IFNB	2 336	2 456	2 434	2 459	2 596
Total des dépôts (milliards de MXN)					
Banques commerciales (à vocation multiple)	5 340	5 801	6 083	6 672	6 962
Banques de développement	1 025	1 082	1 137	1 212	1 210
Établissements d'épargne et de crédit populaire	108	124	136	155	173

.. Non disponible.

Note: Pour les actifs, les IFNB comprennent: les magasins généraux de dépôt, les maisons de courtage, les maisons de change, les sociétés coopératives d'épargne et de prêt (Socaps), les sociétés financières populaires (Sofipos), les sociétés financières à vocation multiple (SOFOMES) réglementées, les coopératives de crédit, les fonds d'investissement (actifs nets) et les organismes de sécurité sociale (INFONAVIT, FOVISSSTE, INFONACOT). Pour les crédits, les IFNB comprennent: les magasins généraux de dépôt, les sociétés coopératives d'épargne et de prêt (Socaps), les sociétés financières populaires (Sofipos), les sociétés financières à vocation multiple (SOFOMES) réglementées, les coopératives de crédit et les organismes de sécurité sociale (INFONAVIT, FOVISSSTE, INFONACOT).

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.70. La CNBV suit de près les questions prudentielles concernant les risques que courent les 2 225 entités supervisées de manière globale, ainsi que leurs systèmes de contrôle, la qualité de l'administration et les processus de prévention. L'objectif est que les institutions maintiennent un niveau convenable de liquidités et qu'elles soient solvables et stables. Les entités restantes sont supervisées par la CNBV uniquement dans le but de prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La Loi de 2018 portant réglementation des établissements de technologie financière (Loi Fintech) vise principalement deux types d'organismes: les établissements de fonds de paiement électronique et les entreprises de financement collectif.

4.71. La CNSF vérifie que les secteurs de l'assurance et du cautionnement respectent le cadre réglementaire et que la solvabilité et la stabilité financière des compagnies d'assurance et de cautionnement sont préservées. L'objectif est de garantir les intérêts des utilisateurs et de promouvoir le bon développement de ces secteurs pour que leurs services bénéficient à la plus grande partie possible de la population.

⁸³ CNBV, *Información del sector de Banca Múltiple al cierre de diciembre de 2021*. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/cnbv/articulos/informacion-del-sector-de-banca-multiple-al-cierre-de-diciembre-de-2021?idiom=es>.

4.72. Le Conseil de stabilité du système financier (CESF), qui est intégré par des représentants du SHCP, de la CNBV, de la CNSF, de la CONSAR, de l'IPAB et de Banxico, surveille le système financier pour identifier les risques en matière de stabilité financière et formuler des recommandations pour éviter les interruptions du fonctionnement du système ou atténuer leur incidence. Parmi les autres organismes interinstitutions qui font partie du système financier, on peut mentionner le Conseil national de l'inclusion financière (CONAIF), un organisme de consultation, d'assistance et de coordination entre les autorités financières du pays qui a pour objectif de formuler et de mettre en œuvre la Politique nationale d'inclusion financière et d'en assurer le suivi, et le Comité pour l'éducation financière (CEF), qui encourage l'éducation financière pour une utilisation responsable des services financiers. Le CEF est présidé par le SHCP et est composé de diverses autorités et institutions financières. Le fonctionnement du CESF, du CONAIF et du CEF est régi par la Loi portant réglementation des groupements financiers.⁸⁴

4.73. Les groupes financiers prennent de plus en plus d'importance dans le paysage financier mexicain; ils détenaient en effet un total de 11 292 milliards de MXN en actifs à la fin de l'année 2021. La plupart des banques d'importance systémique et certains fonds d'investissement et maisons de courtage appartiennent à un groupe financier. En vertu de la réforme de la Loi portant réglementation des groupements financiers (Loi LRAF), introduite en 2018, les groupes financiers doivent être composés d'une société qui en a le contrôle et de quelques-unes des entités financières suivantes: magasins généraux de dépôt, maisons de change, sociétés de cautionnement, compagnies d'assurance, maisons de courtage, banques à vocation multiple, sociétés de gestion de fonds d'investissement, sociétés de distribution d'actions de fonds d'investissement, sociétés de gestion de caisses de retraite, sociétés financières à vocation multiple, sociétés financières populaires, établissements de technologie financière et autres entités financières susceptibles d'intégrer un groupe financier conformément aux règles prévues par le SHCP. Le groupe financier doit être composé d'au moins deux des entités financières susmentionnées, qui peuvent être du même type. Néanmoins, un groupe financier ne peut pas être composé uniquement de deux sociétés financières à vocation multiple. Seules les entités financières dont plus de 50% des actions représentatives de leur capital social sont détenues, directement ou indirectement, par la société ayant le contrôle du groupe financier peuvent faire partie dudit groupe. Les entités financières dont plus de 50% du capital social est détenu par une banque à vocation multiple, une maison de courtage ou une compagnie d'assurance qui fait partie d'un groupe financier font également partie dudit groupe. La Loi LRAF n'autorise pas la société qui a le contrôle du groupe à être directement propriétaire des actions d'une entité commerciale ou industrielle; cependant, elle l'autorise à investir dans des sociétés immobilières et des fournisseurs de services. Les sociétés qui ont le contrôle ne peuvent pas avoir de passif, à moins d'y être autorisées par la Banque du Mexique, et leur unique fonction est de détenir des actions.

4.74. La Loi LRAF autorise toute filiale mexicaine d'une institution financière étrangère, constituée dans un pays avec lequel le Mexique a conclu un traité ou un accord international permettant l'établissement de filiales sur le territoire national, à faire partie d'un groupe financier et à être habilitées à s'organiser et à fonctionner comme des sociétés ayant le contrôle dudit groupe. Ces filiales sont réglementées par les dispositions des traités ou accords internationaux correspondants, les dispositions de la Loi LRAF et celles qui en découlent, applicables aux sociétés ayant le contrôle et aux groupes financiers, dans la mesure où elles ne sont pas contraires à la Loi, ainsi que par les règles régissant l'établissement de filiales établies par le SHCP, sur avis de Banxico, de la CNSF ou de la CONSAR, selon le cas.

4.75. Le SHCP autorise la constitution et le fonctionnement des groupes financiers. C'est lui qui délivre ou refuse les autorisations en vue de la constitution des groupes, sur avis de Banxico et, selon les sociétés constituant le groupe, de la CNBV, de la CNSF ou de la CONSAR. De par leur nature, ces autorisations sont intransmissibles. La société qui a le contrôle du groupe financier est supervisée par la commission chargée de réglementer les activités menées par l'entité financière prépondérante au sein du groupe, à savoir la CNBV, la CNSF ou la CONSAR. À cet effet, le SHCP détermine, pour chaque groupe financier, quelle est la commission en charge de la supervision, ce pour quoi il prend en considération, entre autres critères, les capitaux propres des entités concernées.

⁸⁴ Loi portant réglementation des groupements financiers (Journal officiel du 10 janvier 2014, dernière modification effectuée le 9 mars 2018).

4.76. L'objectif de la réforme du secteur financier entreprise par le Mexique en 2014 était de donner à l'intermédiation financière un plus grand rôle dans la croissance économique, en garantissant un meilleur accès au crédit bancaire, à un coût plus faible. Parmi les mesures adoptées dans le cadre de la réforme financière, on peut mentionner les suivantes: prohibition des ventes liées; autorisation des transferts des comptes destinés au versement des salaires et des comptes de dépôt; renforcement des attributions de la CONDUSEF; redéfinition du mandat des banques de développement pour qu'elles accordent plus de crédits aux secteurs prioritaires; amélioration du régime des garanties de crédit; création d'un mécanisme d'évaluation périodique des résultats des banques à vocation multiple; renforcement des règles prudentielles de Bâle III; création d'un mécanisme de liquidation judiciaire bancaire pour les banques commerciales non solvables; assouplissement du régime de gouvernement d'entreprise des fonds d'investissement; promulgation de la nouvelle Loi portant réglementation des groupements financiers; renforcement de la réglementation relative aux sociétés financières à vocation multiple (SOFOMES); et transformation de la Financiera Rural en une nouvelle entité de développement, l'Institution financière nationale pour le développement rural, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (FND).

4.77. Malgré la réforme, le taux de pénétration du crédit reste faible: le financement interne du secteur privé non financier a représenté 36,6% du PIB au troisième trimestre de 2021, soit bien moins que certains pays d'Amérique latine, qui affichent un chiffre supérieur à 50%, et que l'objectif de la réforme financière, qui était de 40% du PIB.⁸⁵

4.4.1.1 Banques

4.78. Le système bancaire mexicain est composé de la Banque du Mexique (Banxico), des institutions bancaires à vocation multiple, des institutions bancaires de développement, des fonds fiduciaires publics constitués par le gouvernement fédéral à des fins de développement économique et réalisant des activités financières, et des organismes d'autorégulation du secteur bancaire. En vertu de la Loi sur les institutions de crédit, on considère que les fonds fiduciaires publics pour le développement économique dont l'objectif principal est d'effectuer de manière habituelle et professionnelle des opérations de crédit, y compris contracter des obligations pour le compte de tiers, mènent des activités financières. Ces opérations devront représenter au moins 50% du total de leurs actifs.⁸⁶

4.79. Le secteur bancaire, qui inclut les banques à vocation multiple (commerciales) et les banques de développement, est régi par la Loi de 1990 sur les institutions de crédit et les modifications qui lui ont été apportées le 9 mars 2018, le 22 juin 2018, le 4 juin 2019, le 27 mars 2020, le 20 mai 2021 et le 11 mars 2022. La CNBV a publié un instrument de réglementation subsidiaire, à savoir les Dispositions d'ordre général applicables aux institutions de crédit (aussi appelées Circulaire unique sur les banques (CUB)).⁸⁷ Aucune restriction ne s'applique à l'investissement étranger dans les banques à vocation multiple; en revanche, il existe des restrictions à l'investissement étranger dans les banques de développement (article 6 de la Loi sur l'investissement étranger et section 2.4).

4.80. Le Mexique autorise la présence commerciale de banques étrangères via la création de filiales d'établissements financiers étrangers conformément aux dispositions de ses accords de libre-échange et aux dispositions de la Loi sur les institutions de crédit. Banxico doit donner son assentiment à la CNBV pour que celle-ci puisse autoriser l'établissement de filiales de banques commerciales étrangères, qui doivent aussi respecter les Règles sur l'établissement de filiales d'institutions financières étrangères. Aucune restriction ne s'applique aux activités des filiales, qui peuvent donc proposer les mêmes services et produits que les banques à vocation multiple nationales. La même réglementation s'applique aux banques à vocation multiple qui sont des filiales d'établissements financiers étrangers et aux banques à vocation multiple nationales. L'établissement de bureaux de représentation de banques étrangères est aussi autorisé.

⁸⁵ Pour développer le crédit, la réforme financière établissait les objectifs suivants: 1) intensifier la concurrence; 2) augmenter le nombre de crédits accordés par les banques de développement; 3) favoriser le développement des crédits accordés par les banques commerciales; 4) rendre le système bancaire plus solide; et 5) rendre plus efficace le fonctionnement des institutions financières. À cette fin, plus de 30 instruments juridiques ont été modifiés et deux nouvelles lois ont été promulguées pour réglementer les groupements financiers et les sociétés d'assurance et de cautionnement.

⁸⁶ Article 3 de la Loi sur les institutions de crédit. Adresse consultée: <https://www.cnbv.gob.mx/Normatividad/Ley%20de%20Instituciones%20de%20Cr%C3%A9dito.pdf>.

⁸⁷ La CUB est révisée périodiquement et peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.cnbv.gob.mx/SECTORES-SUPERVISADOS/BANCA-MULTIPLE/Paginas/Normatividad.aspx>.

4.81. L'autorisation de la CNBV est requise pour se constituer et exercer en tant que banque à vocation multiple; elle est obtenue sous réserve de l'accord de son Conseil de direction de la CNBV et de l'avis favorable de la Banque du Mexique. La CNBV notifie sa décision dans les cinq jours ouvrables suivant la date à laquelle le Conseil de direction décide de donner son autorisation. Pour être autorisé à débiter des opérations, il faut obtenir l'autorisation adéquate au sens de l'article 46*bis* de la Loi sur les institutions de crédit.⁸⁸ Les autorisations de se constituer et d'exercer en tant que banques à vocation multiple, ainsi que les modifications dont elles font l'objet, doivent être publiées au Journal officiel de la Fédération et dans deux journaux de grande diffusion. Les banques commerciales doivent se constituer en sociétés anonymes à capital fixe. Le capital minimal requis est de 90 millions d'unités d'investissement (UDI) pour les banques à vocation multiple.⁸⁹ Pour les banques qui sont spécialisées dans une niche de marché et qui ne se livrent donc pas à toutes les activités autorisées par la Loi sur les institutions de crédit, un capital moindre, de 36 ou 54 millions d'UDI, est requis. Il existe trois sortes de banques de niche: celles qui sont spécialisées dans les opérations d'épargne et de crédit, celles qui offrent des services financiers aux entreprises et celles qui sont spécialisées dans l'émission de cartes et autres moyens de paiement.⁹⁰ La part des banques de niche est peu importante: elles représentent environ 1% du total des actifs, crédits et dépôts.

4.82. Comme il a été indiqué précédemment, la CNBV autorise les fusions et tout autre type de concentration entre banques commerciales sous réserve de l'avis favorable de Banxico.⁹¹ La Commission fédérale de la concurrence économique (COFEC) doit également donner son avis pour autoriser la fusion (article 27 de la Loi sur les institutions de crédit).⁹² Les fusions de banques commerciales appartenant à des groupes financiers sont soumises aux dispositions de la Loi portant réglementation des groupements financiers.

4.83. L'Institut pour la protection de l'épargne bancaire (IPAB) est l'institution du gouvernement fédéral chargée d'administrer l'assurance des dépôts bancaires de façon à bénéficier aux épargnants et à les protéger.⁹³ La mission de l'IPAB est de garantir les dépôts bancaires, principalement des petits et moyens épargnants, et de résoudre, au moindre coût possible, les problèmes de solvabilité des banques.⁹⁴ L'IPAB contribue à la stabilité du système bancaire et à la protection du système de

⁸⁸ Conformément à l'article 46*bis* de la Loi sur les institutions de crédit, la CNBV autorisera les banques à vocation multiple à débiter des opérations ou à effectuer des opérations autres que celles pour lesquelles elles ont obtenu une autorisation si elles démontrent qu'elles respectent les conditions suivantes: a) les opérations en question sont expressément mentionnées dans leurs statuts; b) elles disposent du capital minimal requis, en fonction des opérations qu'elles ont l'intention d'effectuer; c) elles disposent des organes de gouvernance et de la structure d'entreprise adéquats pour effectuer les opérations envisagées; d) elles disposent de l'infrastructure et des mécanismes de contrôle interne nécessaires pour effectuer les opérations envisagées; et e) elles sont à jour en ce qui concerne le paiement des sanctions définitives imposées pour non-respect de la Loi sur les institutions de crédit, et en ce qui concerne le respect des observations et des mesures correctives établies, dans l'exercice de leurs fonctions, par la CNBV et Banxico.

⁸⁹ Les unités d'investissement (UDI) sont des unités de valeur utilisées pour régler des engagements de crédit hypothécaire ou tout acte de commerce. Leur valeur en monnaie nationale est ajustée en fonction de la hausse des prix et est publiée par Banxico au Journal officiel, pour chaque jour du mois. La valeur d'une UDI peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.banxico.org.mx/SieInternet/consultarDirectorioInternetAction.do?sector=8&accion=consultarCuadro&idCuadro=CP150&locale=es>. Au 25 février 2022, la valeur d'une UDI était de 7,17 MXN.

⁹⁰ Articles 19 et 46 de la Loi sur les institutions de crédit, article 2 de la CUB et Conseil national de l'inclusion financière (2014), *Reporte de Inclusión Financiera*.

⁹¹ À cet égard, l'article 61 de la Loi fédérale sur la concurrence économique (LFCE) définit la concentration comme étant "la fusion, la prise de contrôle ou tout acte en vertu duquel des sociétés, des associations, des actions, des parts sociales, des fiducies ou, de manière générale, des actifs de concurrents, de fournisseurs, de clients ou de tout autre agent économique sont réunis". Sur ce point, la LFCE indique explicitement que la COFEC doit autoriser la fusion des agents économiques concernés et qu'elle est habilitée à imposer des sanctions conformément aux dispositions de la LFCE.

⁹² En ce qui concerne les fusions d'institutions financières supervisées par la CNBV, en particulier les banques à vocation multiple, l'article 27 de la Loi sur les institutions de crédit dispose ce qui suit: "Pour la fusion d'au moins deux institutions bancaires à vocation multiple ou de toute société ou entité financière avec une institution bancaire à vocation multiple, l'autorisation préalable de la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières et l'approbation du Conseil de direction de cette dernière seront requises, sous réserve de l'avis de la Commission fédérale de la concurrence et de l'avis favorable de la Banque du Mexique".

⁹³ Renseignements en ligne de l'IPAB. Adresse consultée: <http://www.ipab.org.mx/ipab> et renseignements en ligne de la CNBV. Adresse consultée: <http://www.cnbv.gob.mx/SECTORES-SUPERVISADOS/BANCA-MULTIPLE/Paginas/Preguntas-Frecuentes.aspx>.

⁹⁴ Les résolutions bancaires sont réglementées par la Loi sur les institutions de crédit (section 2, articles 165 et postérieurs). La CNBV est l'institution chargée de décréter la résolution pour une institution,

paiement national. Il garantit jusqu'à 400 000 unités d'investissement (UDI) en dépôts bancaires des personnes physiques ou morales, de manière automatique et gratuite pour les épargnants.⁹⁵

4.84. La performance des banques à vocation multiple a été positive entre 2017 et 2019 (tableau 4.13). Le montant des actifs est passé de 9 020 milliards de MXN en 2017 à 9 830 milliards de MXN en 2019, soit une augmentation nominale de 8,9%. Le crédit a également progressé pendant la période à l'examen, passant de 4 750 milliards de MXN en 2017 à 5 410 milliards de MXN en 2019, ce qui équivaut à une augmentation de 13,9% en termes nominaux. En 2020, les actifs ont progressé en raison d'une augmentation des placements en valeurs mobilières, en adéquation avec l'augmentation du nombre de comptes de dépôt, du fait des mesures préventives adoptées dans le cadre de la pandémie. Par ailleurs, le ralentissement de l'activité économique a donné lieu à une contraction du crédit de 2,2%. Les actifs ont baissé de 5,8% au cours du premier semestre de 2021, tandis que les crédits ont baissé de 1,1%.

Tableau 4.13 Indicateurs relatifs aux activités des banques commerciales, 2017-2021

(Milliards de MXN et %)

	Actifs		Prises de dépôts		Crédits	
	Total	Variation annuelle (%)	Total	Variation annuelle (%)	Total	Variation annuelle (%)
2017	9 023		5 340		4 746	
2018	9 567	6,0	5 801	8,6	5 185	9,3
2019	9 829	2,7	6 083	4,9	5 406	4,3
2020	11 187	13,8	6 672	9,7	5 303	-1,9
2021 (juillet)	11 078	-1,0	6 962	4,3	5 549	4,6

Source: CNBV.

4.85. Le secteur des banques à vocation multiple reste fortement concentré. En décembre 2021, les 5 banques les plus importantes détenaient 67% des actifs (3 d'entre elles étaient financées par des capitaux étrangers) et les 10 banques les plus importantes détenaient 83,4% des actifs.⁹⁶ Les cinq principales banques à vocation multiple, par montant des actifs, sont les suivantes: BBVA México (22,15% du total des actifs); Santander (14,81%); Banamex (12,43%); Banorte (11,16%); et HSBC (6,45%).

4.86. Pendant la période considérée, les banques commerciales ont continué de présenter un taux de morosité adéquat et un bon niveau de solvabilité et de liquidité, avec des indices de rentabilité positifs (tableau 4.14). En raison du ralentissement de l'activité économique, le taux de morosité a augmenté en 2020 pour s'établir à 2,56%; il est toutefois resté faible et, en 2021, il est retombé au niveau enregistré avant la pandémie (2,21%). La pandémie a aussi affecté l'indice de rentabilité, notamment en 2020; à partir de 2021, cet indice est remonté. Le taux de couverture est resté élevé.

4.87. Depuis 2015, le Mexique applique les règles de Bâle III, en particulier en ce qui concerne la solvabilité et la liquidité. Le taux de capitalisation (ICAP), qui mesure la solvabilité, s'est constamment maintenu à un niveau largement supérieur au minimum requis de 10,5%, y compris pendant la pandémie de COVID-19. En décembre 2021, ce taux était de 19,5%, soit près du double du taux requis, ce qui met en évidence le haut niveau de capitalisation des banques mexicaines. Ce taux élevé reflète également en partie la morosité de la situation économique pendant la pandémie et l'augmentation des dépôts réalisés par les épargnants.

procédure dans le cadre de laquelle l'IPAB aide à déterminer la méthode de résolution à suivre. Adresse consultée: <http://www.ipab.org.mx/docs/documentos/metodos-de-resolucion-bancaria.pdf>.

⁹⁵ Les obligations de paiement de montants en monnaie nationale convenues dans le cadre des opérations financières effectuées par les intermédiaires correspondants, les obligations prévues au titre de créances, à l'exception des chèques, et plus généralement les obligations convenues dans le cadre de contrats commerciaux ou d'autres actes de commerce, peuvent être libellées dans une unité de compte dénommée unité d'investissement, dont la valeur journalière en MXN est publiée périodiquement par la Banque du Mexique au Journal officiel de la Fédération. Source: Banque du Mexique, conformément au Décret (du Congrès de l'Union) établissant les obligations qui pourront être libellées en unités d'investissement (UDI) et modifiant et complétant diverses autres dispositions du Code des impôts de la Fédération et de la Loi sur l'impôt sur le revenu (Loi sur l'ISR). Renseignements de Banxico. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/marco-normativo/marco-juridico/unidades-de-inversion/%7BDA0AB188-A0E0-BA5C-BCD4-6F3F2AB1C726%7D.pdf>.

⁹⁶ CNBV, *Información del sector de Banca Múltiple al cierre de diciembre de 2021*. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/cnbv/articulos/informacion-del-sector-de-banca-multiple-al-cierre-de-diciembre-de-2021?idiom=es>.

Tableau 4.14 Indicateurs financiers relatifs aux banques à vocation multiple, 2017-2021

(%)

Indicateurs financiers	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2020	Déc. 2021
Taux de couverture	154,91	152,36	146,18	160,10	160,49
Ratio de liquidité	174,88	197,82	188,90	240,88	240,06
Taux de capitalisation (ICAP)	15,57	15,91	15,98	17,70	19,53
Indice de rentabilité					
Rentabilité des actifs (ROA)	1,59	1,68	1,67	0,91	1,64
Rendement des fonds propres (ROE)	15,23	16,01	15,47	8,96	14,60
Taux de morosité (IMOR)	2,15	2,11	2,20	2,56	2,05
Taux d'intérêt implicite (actif)	12,76	13,12	13,43	11,66	11,06
Taux d'intérêt implicite (passif)	4,15	4,74	5,16	3,42	2,89
Marge d'intermédiation financière	8,61	8,37	8,27	8,24	8,17

Source: Renseignements en ligne de la CNBV et de la Banque du Mexique.

4.88. En 2015, l'utilisation du ratio de liquidité a été introduite, permettant de garantir que les banques puissent s'acquitter de leurs obligations pendant une période de 30 jours. Ce ratio doit être supérieur à 100%, c'est-à-dire que les actifs liquides dont dispose un établissement financier doivent avoir une valeur supérieure ou égale aux éventuelles sorties de liquidités de celui-ci. L'application du ratio de liquidité au Mexique a été progressive et s'est faite en fonction de la taille de la banque et du nombre d'années d'activité. Depuis 2016, toutes les banques sont tenues de respecter un ratio minimal de liquidité, lequel est fonction de la taille de l'établissement, et les banques à vocation multiple doivent respecter des prescriptions supplémentaires concernant les réserves et le capital contracyclique.

4.89. Pour encourager l'octroi de crédits pendant la pandémie, Banxico et la CNBV ont temporairement assoupli l'application de ces critères, notamment la prescription exigeant que le ratio de liquidité soit supérieur à 100%.⁹⁷ Il a été décidé qu'entre le 28 février 2020 et le 28 février 2022, les banques à vocation multiple qui se trouvaient dans les scénarios II, III et IV concernant leur ratio de liquidité ne seraient pas considérées comme manquant aux exigences en matière de liquidités. Les scénarios ont été définis en fonction du ratio moyen de liquidité pour tous les jours d'un même mois, qui devait être compris dans une des fourchettes suivantes: du 28 février 2020 au 31 août 2021, 85% à 100% (II), 70% à 85% (III) et 50% à 70% (IV); du 1^{er} septembre au 30 novembre 2020, 90% à 100% (II), 75% à 90% (III) et 60% à 75% (IV); et du 1^{er} décembre 2021 au 28 février 2022, 95% à 100% (II), 80% à 95% (III) et 65% à 80% (IV). Seuls les établissements qui se trouvaient dans le scénario V (qui correspond à un ratio inférieur aux différentes limites inférieures du scénario IV) feraient l'objet de mesures limitant leurs opérations pendant la période allant du 28 février 2020 au 28 février 2022.⁹⁸ Malgré ces exceptions, le ratio de liquidité des banques à vocation multiple est resté largement supérieur au ratio réglementaire minimal, avec une médiane de 231,94% au troisième trimestre de 2021⁹⁹; au quatrième trimestre de 2020, cette médiane a atteint 240,88%.¹⁰⁰

⁹⁷ Cette décision a été prise en vertu de la résolution du Comité de réglementation de la liquidité bancaire du 14 juillet 2018, selon laquelle les tirages de liquidités devaient autoriser les banques à vocation multiple à déroger, en totalité ou en partie, à ces dispositions pour une période donnée, selon les modalités définies par le Comité en cas de déficit généralisé de liquidités sur les marchés.

⁹⁸ Dans le cas où une banque à vocation multiple se trouve dans le scénario V défini dans les tirages de liquidités, la CNBV peut ordonner que soient limitées ou suspendues, en totalité ou en partie, les opérations suivantes: i) placements en valeurs mobilières et titres de créance autres que ceux qui sont classés dans le groupe de niveau I conformément à l'annexe I des tirages de liquidités; ii) prêts à des institutions financières autres que les banques à vocation multiple; ou iii) prêts à des institutions bancaires à vocation multiple. Règlement conjoint du SHCP, de Banxico et de la CNBV du 26 février 2020. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/marco-normativo/normativa-emitida-por-el-banco-de-mexico/reglas-conjuntas-requerimientos-de-liquidez-para-l/%7B222DE3CE-F2A1-95A7-7D51-8CC9BC7A4249%7D.pdf>.

⁹⁹ SHCP, Banxico et CNBV, Communiqué de presse n° 112 du 9 novembre 2021. *Coefficiente de Cobertura de Liquidez correspondiente al Tercer Trimestre de 2021*. Adresse consultée: <https://www.cnbv.gob.mx/SECTORES-SUPERVISADOS/BANCA-MULTIPLE/Prensa%20Sector%20Bancario/Comunicado%20de%20Prensa%20112%20CCL%20BM%203T%202021.pdf>.

¹⁰⁰ SHCP, Banxico et CNBV, Communiqué de presse n° 037 du 21 avril 2021. *Coefficiente de Cobertura de Liquidez correspondiente al Cuarto Trimestre de 2020*. Adresse consultée: <https://www.cnbv.gob.mx/SECTORES-SUPERVISADOS/BANCA-MULTIPLE/Prensa%20Sector%20Bancario/Comunicado%20de%20Prensa%20037%20CCL%20BM%204T%202020.pdf>.

4.90. Pendant la période considérée, une très grande partie des crédits a été consentie au secteur des entreprises. En 2021, les entreprises ont absorbé 47,8% des crédits accordés par les institutions financières (encours des crédits), dont 84,8% ont bénéficié à des grandes entreprises et des fiducies et 15,2% à des MPME. Également en 2021, 18,4% du total étaient des crédits à la consommation, 19,5% des crédits immobiliers, 11,1% des crédits octroyés à des entités gouvernementales et 3,2% des crédits à des entités financières.¹⁰¹

4.91. Les banques et les fonds de développement, qui font partie de l'Administration publique fédérale, ont une personnalité juridique et des ressources propres et sont constitués en sociétés nationales de crédit, conformément aux lois organiques correspondantes et à la Loi sur les institutions de crédit. Le SHCP est l'organisme chargé de publier le règlement organique de chaque institution. Les banques de développement sont assujetties aux mêmes normes prudentielles que les banques commerciales. Par suite de la réforme financière de 2014, des modifications ont été apportées à la Loi sur les institutions de crédit et aux lois organiques relatives aux banques de développement, dans des domaines comme le mandat des banques; la promotion de l'inclusion financière et des questions de genre; les ressources humaines; l'assouplissement des opérations en vue d'accorder davantage de crédits; la transparence; et le contrôle, la surveillance et la solidité du capital.¹⁰²

4.92. Depuis 2012, la CNBV, en collaboration avec l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI), mène tous les trois ans l'Enquête nationale sur l'inclusion financière (ENIF) pour produire des renseignements sur l'état et l'évolution de l'inclusion financière de la population, en tenant compte d'aspects comme la détention des différents produits et services financiers, l'utilisation de moyens de paiement et de voies d'accès physiques et numériques, et les obstacles auxquels la population fait face pour participer pleinement au système financier. Selon l'ENIF de 2021, cette même année, 56,7 millions de personnes de 18 à 70 ans (67,8% de l'ensemble de ce groupe) disposaient d'au moins un produit financier formel (compte d'épargne, crédit formel, assurance ou sociétés de gestion de caisses de retraite), soit un niveau semblable à celui de l'enquête précédente, réalisée en 2018; 41,1 millions de personnes de 18 à 70 ans, soit 49,1% de la population de ce groupe d'âge, avaient au moins un compte d'épargne formel, contre 47,1% en 2018; et 27,4 millions de personnes, soit 32,7% de la population de ce groupe d'âge, avaient au moins un crédit formel, contre 31,1% en 2018.¹⁰³

4.93. Six institutions constituent actuellement le système mexicain des banques de développement et mènent des activités dans un large éventail de secteurs: petites et moyennes entreprises, travaux publics, soutien au commerce extérieur, logement et promotion de l'épargne, et crédit au secteur militaire. Ces institutions sont les suivantes: Nacional Financiera, S.N.C. (NAFIN); Banque nationale des travaux et services publics, S.N.C. (BANOBRAS); Banque nationale de commerce extérieur, S.N.C. (BANCOMEXT); Société hypothécaire fédérale, S.N.C. (SHF); Banque du bien-être (BABIEN); et Banque nationale de l'armée, des forces aériennes et de la marine, S.N.C. (BANJERCITO). En décembre 2021, les actifs des banques de développement pris ensemble s'élevaient à 2 278 milliards de MXN. Les principales banques de développement sont la Banque nationale des travaux et services publics (BANOBRAS) et Nacional Financiera (NAFIN), qui représentaient à elles deux 63,6% des actifs totaux en 2021.¹⁰⁴ Cette même année, les banques de développement ont octroyé des crédits pour un montant total de 1 055 milliards de MXN.

4.94. Le Mexique a introduit une série de mesures pour faire face à la situation économique et financière mondiale difficile induite par la pandémie de COVID-19, qui visent principalement à stabiliser les marchés financiers et à faciliter les flux de crédit vers les ménages et les entreprises. Certaines mesures ont été mises en œuvre de manière coordonnée entre diverses autorités

[MULTIPLE/Prensa%20%20Sector%20Bancario/Comunicado%20de%20Prensa%2037%20CCL%20BM%204t%202020.pdf](https://www.gob.mx/cnbv/prensa/comunicado-de-prensa-2037-2020-cl-bm-204t-2020-2020.pdf).

¹⁰¹ CNBV, *Información del sector de Banca Múltiple al cierre de diciembre de 2021*. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/cnbv/articulos/informacion-del-sector-de-banca-multiple-al-cierre-de-diciembre-de-2021?idiom=es>.

¹⁰² Article 30 de la Loi sur les institutions de crédit et renseignements en ligne de la CNBV. Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://www.cnbv.gob.mx/SECTORES-SUPERVISADOS/BANCA-DE-DESARROLLO/Descripcion-del-Sector/Paginas/default.aspx>.

¹⁰³ Renseignements communiqués par les autorités, sur la base de l'ENIF de 2021. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/cnbv/prensa/comunicado-no-34-encuesta-nacional-de-inclusion-financiera-enif-2021>.

¹⁰⁴ CNBV, *Boletín Estadístico Banca de Desarrollo*, septembre 2021. Adresse consultée: <http://portafoliodeinformacion.cnbv.gob.mx/bd1/Paginas/infosituacion.aspx>.

financières. Dans le cas de Banxico, des mesures visant à soutenir la liquidité en monnaie nationale, d'un montant de 800 milliards de MXN (soit 3,3% du PIB de 2019), ont initialement été approuvées (au début de 2020) pour renforcer le fonctionnement du système financier. Parmi les mesures mises en œuvre figurent les suivantes: a) réduction de 50 milliards de MXN, à partir du 1^{er} avril 2020, des dépôts aux fins de la régulation monétaire (DRM) que les banques à vocation multiple et les banques de développement détiennent de manière obligatoire et permanente auprès de Banxico afin de libérer des ressources additionnelles pour octroyer des crédits et maintenir ou étendre les lignes de crédit; b) établissement de critères comptables spéciaux: i) pour les institutions financières (27 mars 2020), ces critères consistant à différer, en partie ou en totalité, les paiements du principal et des intérêts par rapport au montant total exigible pour les crédits des clients dont la source de paiement a été affectée par la pandémie, pour une durée allant jusqu'à 4 mois, avec une possibilité de prolongation de 2 mois; ii) pour les sociétés financières populaires et les sociétés coopératives d'épargne et de prêt (1^{er} avril 2020), les critères en question étant applicables aux crédits à la consommation, aux crédits immobiliers et aux crédits commerciaux (et pour les coopératives de crédit en ce qui concerne les crédits commerciaux) et consistant à différer, en totalité ou en partie, les paiements du principal et des intérêts pour une durée allant jusqu'à 6 ou 18 mois pour les prêts octroyés au secteur rural¹⁰⁵; c) suspension volontaire du paiement des dividendes; et d) fourniture de ressources aux institutions bancaires pour canaliser les crédits en faveur des MPME et des personnes physiques affectées par la pandémie.¹⁰⁶

4.95. En mars 2020, la Commission des opérations de change (composée de fonctionnaires du SHCP et de Banxico) a décidé d'élargir le Programme de couvertures contre les risques de change, qui consiste en des contrats à terme non livrables (NDF) sur le marché des devises, qui se liquident en pesos mexicains, en augmentant le montant total alloué de 20 milliards d'USD à 30 milliards d'USD. Également en mars 2020, la Banque du Mexique a annoncé l'établissement de mécanismes réciproques et temporaires pour l'échange de devises (lignes de swap) avec la Réserve fédérale des États-Unis, pour un montant maximal de 60 milliards d'USD. En outre, des modifications ont été apportées au Programme de teneurs de marchés afin que les institutions qui participent au Programme augmentent leur part sur le marché de la dette.

4.96. En avril 2020, Banxico a annoncé des mesures supplémentaires visant à favoriser le bon fonctionnement des marchés financiers, à renforcer les circuits d'octroi de crédits et à fournir des liquidités aux fins du bon développement du système financier.¹⁰⁷ Banxico a annoncé qu'elle fournirait des ressources associées aux DRM et, si nécessaire, qu'elle offrirait un financement avec une échéance de 18 à 24 mois et un taux d'intérêt égal à l'objectif fixé pour le taux d'intérêt interbancaire au jour le jour aux banques à vocation multiple et aux banques de développement qui financent les MPME et les personnes physiques affectées par la pandémie. Le montant annoncé était de 250 milliards de MXN au maximum, initialement jusqu'en septembre 2020. Banxico a aussi décidé de créer un mécanisme de financement d'un montant maximal de 100 milliards de MXN pour les banques à vocation multiple, garanti par des crédits aux entreprises et destiné aux micro, petites et moyennes entreprises, avec une échéance de 18 à 24 mois et un taux d'intérêt égal à l'objectif fixé pour le taux d'intérêt interbancaire au jour le jour. En outre, le taux d'intérêt du Mécanisme de liquidités supplémentaires ordinaires (FLAO) a été réduit, et la gamme des titres pouvant bénéficier de ce mécanisme a été élargie afin de faciliter l'obtention de ressources liquides pouvant être destinées à l'octroi de crédits et de permettre aux banques de développement d'y avoir accès pour obtenir des liquidités, par le biais de crédits garantis ou d'accords de rachat, au même taux que les banques à vocation multiple.¹⁰⁸ En outre, Banxico a ouvert un guichet de 100 milliards de MXN pour

¹⁰⁵ En outre, la CNBV a publié des critères comptables spéciaux applicables aux fonds de développement (Fonds de roulement et de financement bancaire du logement, Fonds fiduciaire de promotion des activités minières, Fonds fiduciaire pour l'agriculture), aux magasins généraux de dépôt et à l'Institution financière nationale pour le développement, en ce qui concerne leurs crédits commerciaux.

¹⁰⁶ Banxico, *Reporte de Estabilidad Financiera-Primer Semestre de 2020*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/reportes-sobre-el-sistema-financiero/%7BA66FA96C-EC89-D558-3342-F303E53042D5%7D.pdf>.

¹⁰⁷ Banxico, Communiqué de presse, 21 avril 2020, *Medidas adicionales para promover un comportamiento ordenado de los mercados financieros, fortalecer los canales de otorgamiento de crédito y proveer liquidez para el sano desarrollo del sistema financiero*.

¹⁰⁸ Le FLAO, qui est disponible depuis 2008, offre des liquidités aux banques à vocation multiple par le biais de crédits garantis ou d'accords de rachat, avec un taux compris entre 2 et 2,2 fois l'objectif fixé pour le taux d'intérêt interbancaire au jour le jour de la Banque du Mexique. Pour augmenter les liquidités des banques à vocation multiple, Banxico a décidé d'abaisser le taux d'intérêt des crédits et des accords de rachat susmentionnés à 1,1 fois l'objectif fixé pour le taux d'intérêt interbancaire au jour le jour de la Banque du Mexique.

prendre en pension des titres d'État pour des durées supérieures à celles qui sont normalement utilisées dans les opérations de marché libre, avec un taux équivalent à 1,02 fois la moyenne du taux d'intérêt interbancaire au jour le jour de la Banque du Mexique pendant la durée de l'opération. Elle a aussi mis en place un Mécanisme de prise en pension de titres de sociétés (FRTC) destiné aux établissements de crédit afin de fournir des liquidités aux obligations d'entreprises à court terme et aux dettes d'entreprises à long terme dont les échanges et la liquidité sur le marché secondaire ont diminué en raison du contexte d'incertitude et de volatilité.

4.97. La plupart des mesures relatives à la fourniture de liquidités visant à faire face aux conditions défavorables sur les marchés financiers nationaux liées à la pandémie de COVID-19 ont été prolongées jusqu'au 30 septembre 2021, y compris les mécanismes de prise en pension de titres d'État élargis¹⁰⁹ et de prise en pension de titres de société.¹¹⁰ L'élargissement des garanties admissibles pour les banques à vocation multiple dans le cadre du FLAO et des opérations de financement en dollars a été prolongé jusqu'au 31 août 2021.¹¹¹ Les mesures extraordinaires de fourniture de liquidités aux établissements de crédit en vue d'octroyer des crédits aux MPME et aux personnes physiques affectées par la pandémie de COVID-19 ont été prolongées jusqu'au 30 septembre 2021, tout comme le mécanisme de financement des banques à vocation multiple garanti par des actifs sous formes de créances des banques pour le financement des micro, petites et moyennes entreprises. Le montant global prévu pour ces programmes est maintenu à 350 milliards de MXN.¹¹²

4.98. La Circulaire n° 13/2020, publiée au Journal officiel le 17 avril 2020, a établi une exception aux Dispositions relatives aux cartes de crédits, en autorisant temporairement les entités bancaires à ne pas facturer le montant minimal légal pour les crédits, les prêts ou les financements renouvelables associés à des cartes jusqu'au 30 septembre 2020.¹¹³ En vertu de la Circulaire n° 41/2020, publiée au Journal officiel le 28 octobre 2020, cette exception a été prolongée pour la période allant d'octobre 2020 à janvier 2021.¹¹⁴

4.99. Le tableau 4.15 présente l'utilisation des différents mécanismes de crédit mis en place pour faire face à la pandémie de COVID-19. Au 30 septembre 2021, le montant total des mesures en monnaie nationale s'élevait à 683,36 milliards de MXN (32,95 milliards d'USD) et le montant des mesures en devises à 22,69 milliards d'USD.¹¹⁵

¹⁰⁹ Le montant disponible pour ce mécanisme a été maintenu à 100 milliards de MXN en mars et avril 2021, il est passé à 65 milliards de MXN pendant la période allant de mai à juillet 2021, puis à 35 milliards de MXN en août en en septembre. Les dernières opérations ont été menées le 30 septembre 2021.

¹¹⁰ Le montant disponible pour ce mécanisme a été maintenu à 100 milliards de MXN en mars et avril 2021, il est passé à 65 milliards de MXN pendant la période allant de mai à juillet 2021, puis à 35 milliards de MXN en août en en septembre. Les dernières opérations ont été menées le 30 septembre 2021. En outre, afin de continuer à encourager le placement de la dette des entreprises sur le marché primaire, la prise en pension par la Banque du Mexique des émissions placées après le 15 juillet 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021 a continué d'être possible jusqu'au 31 décembre 2021 ou au 30 juin 2023, en fonction des résultats des placements et des attributions sur le marché primaire.

¹¹¹ En outre, la Banque du Mexique a engagé un processus de diminution progressive du montant disponible au titre de ce mécanisme: il a été maintenu à 50 milliards de MXN en mars et avril 2021, puis est passé à 30 milliards de MXN pendant la période allant de mai à juillet et à 15 milliards de MXN en août et en septembre. Les dernières opérations ont été menées le 30 septembre 2021.

¹¹² Renseignements de Banxico. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/miscelaneos/%7B606E5612-53D1-90D0-7993-B1A76BF714D2%7D.pdf>.

¹¹³ Banxico, Circulaire n° 22/2020. *Medidas Provisionales en Materia de Montos de Pago Mínimo Aplicables a Créditos, Préstamos o Financiamientos Revolventes Asociados a Tarjetas De Crédito, en Relación con la Pandemia de Covid-19*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/marco-normativo/normativa-emitida-por-el-banco-de-mexico/circular-22-2020/%7BF24EFF46-361D-B40C-2A6A-B9E114B60B5F%7D.pdf>.

¹¹⁴ Banxico, Circulaire n° 41/2020. *Asunto: Modificaciones a las Medidas Provisionales en Materia de Montos de Pago Mínimo Aplicables a Créditos, Préstamos o Financiamientos Revolventes Asociados a Tarjetas de Crédito, en Relación con la Pandemia de Covid-19*. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/marco-normativo/normativa-emitida-por-el-banco-de-mexico/circular-22-2020/%7B29880DF3-C29B-52F8-1DB5-2170C829A75F%7D.pdf>.

¹¹⁵ Banxico, *Uso de las medidas para promover un comportamiento ordenado de los mercados financieros, fortalecer los canales de otorgamiento de crédito y proveer liquidez para el sano desarrollo del sistema financiero*. Rapport au 30 septembre 2021. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/portales-de-usuarios/d/%7BB6D5C0CC-F39B-F61A-F36A-37A292BEB0EE%7D.pdf>.

Tableau 4.15 Mécanismes de crédit mis en place en réponse à la pandémie de COVID-19, 30 septembre 2021

	Date de publication de la circulaire	Nombre de contrats signés avec les entités bancaires	Montant du programme (MXN/USD)	Montant engagé	Montant alloué ^a
I. Mesures de fourniture de liquidités					
Diminution du montant des dépôts aux fins de la régulation monétaire ^b	04/11/2020	s.o.	50	50	50
Mécanisme de liquidités supplémentaires ordinaires ^{b,c}	26/02/2021	30	s.o.	0	0
Augmentation de la liquidité pendant les horaires d'ouverture ^b					
Mécanisme de prise en pensions de titres d'État ^{d,e}	26/02/2021	39	35	34,45	465,0
Guichet temporaire d'échange de garanties	26/02/2021	5	15	11,56	63,19
Mécanisme de prise en pension de titres de sociétés ^{d,f}	26/02/2021	30	35	7,03	44,83
II. Mesures visant à favoriser le bon fonctionnement des marchés financiers					
Échange de titres d'État ^d	03/11/2015	s.o.	100	14,98	14,98
Programme de couvertures contre les risques de change (milliards d'USD) ^{d,g}	30/03/2017	25	30	7,49	7,49
Financement en USD par le biais de la ligne swap de la Réserve fédérale (milliards d'USD) ^{c,d}	19/06/2020	21	60	0,10	15,20
III. Mesures visant à renforcer les circuits d'octroi de crédit					
Financement aux MPME et aux personnes physiques, via la libération de DRM ou des accords de rachat à terme ^{b,c}	26/02/2021	4	250	8,72	13,96
Financement de MPME garanti par des crédits aux entreprises ^b	26/02/2021	6	100	30,75	40,22
Montant total des mesures en milliards de MXN ^h			585	158,20	692,20
Montant total des mesures en milliards d'USD			90	7,59	22,70

s.o. Sans objet.

- a Montant total alloué pendant toutes les convocations pour chacun des mécanismes.
- b Mécanisme destiné aux banques à vocation multiple et aux banques de développement.
- c Les garanties acceptées pour les crédits incluent les dépôts constitués à la Banque du Mexique (DRM, dépôts en USD, opérations d'open market ou dépôts TIIE).
- d Mécanisme destiné aux établissements de crédit agissant indépendamment et aux maisons de courtage, aux fonds d'investissement et aux autres institutions du secteur financier par le biais d'une banque.
- e Les garanties acceptées sont les titres d'État en monnaie nationale, en UDI ou en devises admissibles, les titres de l'IPAB et les émissions de la Banque du Mexique.
- f Les garanties acceptées sont les titres de sociétés en monnaie nationale, en UDI ou en devises admissibles qui satisfont au critère relatif à la qualité de crédit, émis par des personnes morales résidant au Mexique et des banques à vocation multiple sous certaines conditions.
- g La Commission des opérations de change a décidé d'augmenter le montant alloué au Programme de couvertures contre les risques de change liquidables en monnaie nationale (contrats à terme non livrables) de 20 milliards d'USD à 30 milliards d'USD. Au 30 septembre 2021, 7,5 milliards d'USD avaient été alloués.
- h Le montant total n'inclut pas l'augmentation des liquidités pendant les horaires d'ouverture par le biais des opérations d'open market.

Source: Banxico, *Usos de las medidas para promover un comportamiento ordenado de los mercados financieros, fortalecer los canales de otorgamiento de crédito y proveer liquidez para el sano desarrollo del sistema financiero*. Rapport au 30 septembre 2021. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/portales-de-usuarios/d/%7BB6D5C0CC-F39B-F61A-F36A-37A292BEB0EE%7D.pdf>; et Banxico, *Informe de Estabilidad Financiera*, décembre 2021. Adresse consultée: <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/reportes-sobre-el-sistema-financiero/%7B18265301-01FF-CE2A-F381-19BB9DCB1E4B%7D.pdf>.

4.4.1.2 Assurance

4.100. La Loi sur les sociétés d'assurance et de cautionnement (LISF) régit les activités du secteur de l'assurance au Mexique.¹¹⁶ La Circulaire unique sur l'assurance et le cautionnement, qui constitue la réglementation subsidiaire, a été promulguée en 2014.¹¹⁷ Pendant la période considérée, plusieurs accords et circulaires de modification ont été publiés, notamment pour faire face à la situation d'urgence sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19. Les délais prévus pour certaines démarches et procédures ont donc été suspendus et des mesures réglementaires temporaires ont été adoptées pour traiter les problèmes opérationnels causés par l'urgence sanitaire.¹¹⁸

4.101. La LISF a renforcé le cadre juridique des secteurs de l'assurance et du cautionnement, en particulier en ce qui concerne la solvabilité, la stabilité et la sécurité, pour l'aligner sur les normes et les meilleures pratiques internationales. La LISF régit la concurrence dans le domaine des assurances et a introduit des réformes visant à encourager des pratiques plus rigoureuses dans ce secteur. Cette loi se fonde sur trois piliers: a) la solvabilité financière; b) la surveillance des activités et le gouvernement d'entreprise; et c) la transparence.

4.102. En vertu de la LISF, les autorisations pour se constituer, mener des activités et fonctionner en tant que compagnie d'assurance ou société mutuelle doivent porter sur une ou plusieurs des activités d'assurance et des branches d'assurance suivantes: a) vie; b) accident et maladie (dans une ou plusieurs des branches suivantes: accidents personnels, frais médicaux et santé); et c) dommages. Les compagnies d'assurance peuvent offrir des services de réassurance concernant les activités et les branches visés par leur autorisation. Les autorisations peuvent également être délivrées pour mener exclusivement des activités de réassurance. Les sociétés d'assurance et les mutuelles peuvent exercer des activités dans une ou plusieurs branches d'activité. Cependant, une même société ou mutuelle ne peut pas être autorisée à exercer des activités d'assurance-vie et autres que sur la vie. Les compagnies d'assurance qui opéraient dans ces deux branches d'activité lorsque la Loi a été promulguée ont conservé le droit de le faire. La LISF dispose que les assurances retraite dérivées de la législation sur la sécurité sociale relèvent des activités d'assurance-vie.

4.103. La Commission nationale de l'assurance et du cautionnement (CNSF) est un organisme autonome relevant du Secrétariat aux finances et au crédit public qui est chargé de superviser le fonctionnement des secteurs de l'assurance et du cautionnement et de veiller à ce que le cadre réglementaire soit respecté. La CNSF est également chargée de veiller à la préservation de la solvabilité et de la stabilité financières des compagnies d'assurance et de cautionnement, et de garantir que ces services sont offerts à la majeure partie de la population. La fonction de supervision de la CNSF est exercée conformément aux normes internationales en la matière.¹¹⁹

4.104. Comme dans le secteur des banques à vocation multiple (commerciales), le Mexique autorise la présence commerciale de sociétés d'assurance étrangères par le biais de filiales et de bureaux de représentation. Pour créer une filiale, l'autorisation de la CNSF est requise. La CNSF doit également donner son autorisation pour les fusions entre compagnies d'assurance, sous réserve de l'avis de la COFECE (articles 271 et 272 de la LISF).

4.105. Les prescriptions relatives à l'établissement et l'exercice d'activités sur le marché mexicain de l'assurance ont été modifiées en 2014, mais n'ont pas fait l'objet d'autres modifications depuis lors. Depuis 2014, l'IED à hauteur de 100% du capital est autorisé dans le secteur de l'assurance.¹²⁰

¹¹⁶ Loi fédérale sur les sociétés d'assurance et de cautionnement (Journal officiel du 4 avril 2013, dernière modification effectuée le 22 juin 2018). Cette loi est entrée en vigueur le 4 avril 2015.

¹¹⁷ La Circulaire est révisée périodiquement et est publiée en ligne à l'adresse suivante: <https://lisfcusf.cnsf.gob.mx/CUSF>.

¹¹⁸ Par exemple, le 30 mars 2021, la Circulaire n° 5/21 portant modification de la Circulaire unique sur l'assurance et le cautionnement a été publiée au Journal officiel et a établi que les délais applicables aux débiteurs passeraient de 120 à 180 jours civils à compter de la date de début de validité, pour l'enregistrement d'une estimation de créance douteuse dans le cas des compagnies d'assurance-caution, ainsi que pour les primes à percevoir de cautions administratives; et de 90 à 150 jours civils à compter de la date de début de validité, pour l'enregistrement de cette estimation dans le cas des assurances responsabilité et pour les primes à percevoir de cautions délivrées, à l'exception des cautions administratives; il est précisé que ces dispositions ne sont applicables que du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2021. La Circulaire n° 22/21 du 4 janvier 2022 portant modification de la Circulaire unique sur l'assurance et le cautionnement a prolongé cette échéance jusqu'au 31 décembre 2021.

¹¹⁹ Renseignements de la CNSF. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/cnsf/que-hacemos>.

¹²⁰ Article 7 de la Loi sur l'investissement étranger (dernière modification effectuée le 10 janvier 2014).

Une autorisation de la CNSF est nécessaire pour l'établissement des compagnies d'assurance; ces dernières doivent se constituer sous la forme juridique de sociétés anonymes à capital fixe ou variable. Le capital minimum requis dépend de la branche d'activité: 6 816,974 UDI pour l'assurance-vie¹²¹; 1 704,243 UDI pour l'assurance accidents corporels, frais médicaux et santé; et de 5 112,730 UDI à 8 521,217 UDI pour l'assurance contre les dommages.¹²² Les compagnies d'assurance exclusivement autorisées à exercer des activités de réassurance doivent disposer, pour chaque opération ou branche dans laquelle elles sont autorisées à exercer, d'un capital versé minimal correspondant à 50% du capital exprimé plus haut en UDI (à l'exception des opérations de recautionnement).¹²³

4.106. Les services d'assurance couvrant des risques intervenant sur le territoire du Mexique doivent être souscrits auprès d'entreprises établies dans le pays. La CNSF n'autorise la souscription d'une police d'assurance auprès d'une compagnie établie à l'étranger que si le risque ne peut être couvert au Mexique. Pour que les institutions et sociétés mutuelles puissent signer des contrats de réassurance avec une entité de réassurance étrangère, cette dernière doit être inscrite au Registre général des réassureurs étrangers, qui est tenu par la Commission nationale de l'assurance et du cautionnement. Peuvent s'y inscrire les compagnies dont la CNSF juge qu'elles remplissent les critères de solvabilité et de stabilité.

4.107. La CNSF réglemente et supervise aussi l'activité des agents d'assurance. Elle autorise toute personne réussissant l'examen d'évaluation à exercer ces activités; les autorisations sont inaccessibles. Les étrangers peuvent exercer en tant qu'agents d'assurance au Mexique, mais ils doivent faire valider l'équivalence des cursus suivis à l'étranger.¹²⁴

4.108. Au 31 décembre 2021, 113 compagnies d'assurance et de cautionnement étaient en activité au Mexique, dont 103 étaient des compagnies d'assurance et 10 des compagnies de cautionnement. Parmi ces entreprises, 56 étaient des filiales d'entreprises étrangères et 56 des entreprises à capitaux nationaux. Seules 17 entreprises faisaient partie d'un groupe financier (10 entreprises à capitaux nationaux et 7 à capitaux étrangers). À la même date, 36 compagnies exerçaient des activités d'assurance-vie et d'assurance autre que sur la vie, 13 compagnies étaient autorisées à exercer exclusivement des activités d'assurance-vie et 64 étaient autorisées à mener des activités d'assurance autre que sur la vie.¹²⁵ En outre, sur les 113 compagnies qui composaient le marché, 38 étaient des compagnies spécialisées.

4.109. En 2021, les primes directes d'assurance ont représenté environ 654,8 milliards de MXN (environ 31,992 milliards d'USD), dont 643 milliards de MXN concernaient des assurances à proprement parler et 11,5 milliards de MXN des cautions. Sur le montant total des primes, 38,6% correspondait à des assurances-vie, 16,5% à des assurances automobiles et 34,8% à des assurances contre les dommages.¹²⁶ Malgré cette croissance, le taux de pénétration de l'assurance reste faible.¹²⁷ En 2021, les primes d'assurance ont représenté 2,57% du PIB, sans compter la sécurité sociale. Les dépenses par habitant au titre de l'assurance ont été de 248 USD en 2021. Les effets de la pandémie ont donné lieu à des changements dans la composition du portefeuille pour 2021

¹²¹ Dans la branche de l'assurance-vie, le capital minimal requis pour l'assurance retraite est de 28 millions d'UDI.

¹²² Circulaire n° 6/20 portant modification de la Circulaire unique sur l'assurance et le cautionnement (annexe 6.1.2) (Journal officiel du 29 juin 2020). Adresse consultée: http://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5595745&fecha=29/06/2020.

¹²³ Le capital versé minimal dont devront disposer les compagnies qui mènent des activités de cautionnement, pour chaque branche d'activité autorisée, y compris les sous-branches de chacune d'entre elle, est fixé comme suit: a) une branche: 7 310,308 UDI; b) deux branches: 9 747,077 UDI; c) trois branches ou plus: 12 183,846 UDI. Les compagnies d'assurance qui ne sont pas autorisées à mener des activités de cautionnement et qui réalisent des activités de recautionnement devront disposer, pour chaque branche de cautionnement, du capital suivant: a) une branche: 3 655,154 UDI; b) deux branches: 4 873,538 UDI; c) trois branches ou plus: 6 091,923 UDI.

¹²⁴ Article 10 du Règlement sur les agents d'assurance et de cautionnement de 2001.

¹²⁵ CNSF (2020), *Panorama Analítico del Sector*, décembre 2021. Adresse consultée: [https://www.cnsf.gob.mx/cnsf/revista/SitePages/Panorama-anal%C3%ADtico-del-Sector-\(Antes-BAS\).aspx?web=1](https://www.cnsf.gob.mx/cnsf/revista/SitePages/Panorama-anal%C3%ADtico-del-Sector-(Antes-BAS).aspx?web=1).

¹²⁶ CSNF, *Desempeño Oportuno del Sector de Seguros y Fianzas Cifras al 4o Trimestre del 2021*. Adresse consultée: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/702570/Desempe_o_Oportuno_del_Sector_de_Seguros_y_Fianzas_4T_2021_VF.pdf.

¹²⁷ Le taux de pénétration est le pourcentage que représentent les primes par rapport au PIB.

par rapport à l'année précédente, la part des assurances retraite ayant augmenté et celle des assurances automobiles et des assurances-vie ayant diminué (43% du total en 2020).¹²⁸

4.110. La pandémie a entraîné une réduction des indices de concentration. En décembre 2021, les cinq plus grandes compagnies d'assurance captaient 41% des primes totales (contre 44% en septembre 2015). En septembre 2021, ces cinq compagnies étaient les suivantes: Grupo Nacional Provincial (12,0%), MetLife México (9,5%), Seguros BBVA Bancomer (7,1%), AXA Seguros (6,8%) et Quálitas (5,3%).¹²⁹

4.4.1.3 Marché des valeurs mobilières

4.111. La CNBV est l'organisme mexicain de réglementation du marché des valeurs mobilières. La principale réglementation est la Loi de 2005 sur le marché des valeurs mobilières, telle que modifiée en 2019.

4.112. La Loi dispose que, pour faire l'objet d'une offre publique sur le territoire mexicain, les valeurs mobilières doivent être enregistrées au Registre national des valeurs mobilières. Les personnes morales qui souhaitent obtenir l'inscription de leurs valeurs mobilières au Registre doivent déposer une demande accompagnée de leurs statuts et de leurs états financiers annuels, ainsi que d'un prospectus concernant le placement des valeurs mobilières. Dans le cas des titres de créance et des titres fiduciaires résiduels (ceux qui ne confèrent que des droits au paiement du principal et des intérêts provenant des actifs fiduciaires), la notation du risque de crédit lié à l'émission, établie par une agence de notation, est également exigée. Dans le cas d'instruments avalisés ou garantis, il est nécessaire de fournir des renseignements sur le donneur d'aval ou le garant, ainsi que sur les garanties, leur création et leur mode de réalisation.

4.113. Les offres publiques de valeurs mobilières nécessitent une autorisation préalable de la CNBV. La promotion, la commercialisation ou la publicité concernant les services ou les opérations des intermédiaires du marché des valeurs mobilières, des bourses de valeurs mobilières, des dépositaires de titres, des contreparties centrales de valeurs, des fournisseurs de prix, des agences de notation des valeurs mobilières et des sociétés de gestion de systèmes visant à faciliter les opérations sur les valeurs mobilières ne nécessitent pas d'autorisation de la CNBV, mais doivent se conformer aux orientations et aux critères établis par celle-ci. Les transactions effectuées dans le cadre d'une offre publique de titres cotés en Bourse doivent être conclues en Bourse. Toute offre publique à l'étranger de titres émis au Mexique ou par des personnes morales mexicaines, directement ou par l'intermédiaire de fonds fiduciaires ou d'entités similaires ou équivalentes, doit être notifiée à la CNBV. Les offres publiques de valeurs mobilières peuvent concerner une souscription, une cession ou une acquisition.

4.114. Toutes les entreprises publiques mexicaines sont négociées dans les deux bourses existantes, quelle que soit la place de cotation. La CNBV a établi des règles pour garantir que les transactions soient effectuées conformément au principe de l'"exécution au mieux" pour les investisseurs, ce qui signifie que les maisons de courtage doivent envoyer les ordres d'achat ou de vente à la bourse offrant les meilleures conditions de marché. En outre, suite à la réforme de 2021 des Dispositions générales applicables aux maisons de courtage, l'obligation d'exécution au mieux a été modifiée et des règles pour la transmission des positions passives ont été incorporées afin de favoriser le développement des marchés dans les deux bourses ainsi que la meilleure exécution possible des ordres des clients.

4.115. Le règlement des titres se fait par l'intermédiaire de la Contraparte Central de Valores de México, S.A. de C.V. (CCV). Les maisons de courtage peuvent adresser leurs ordres à n'importe laquelle des bourses de valeurs nationales. Une deuxième bourse des valeurs, dont la création avait été autorisée en août 2017, a commencé à exercer ses activités en juillet 2018; il existe donc actuellement deux bourses des valeurs au Mexique, la Bourse mexicaine des valeurs (Bolsa Mexicana de Valores S.A.B. de C.V., BMV) et la Bourse institutionnelle des valeurs (Bolsa Institucional de

¹²⁸ CSNF, *Panorama Analítico del Sector de Seguros y Fianzas. Se desaceleran tanto las primas como la siniestralidad, 3er T 2021*. Adresse consultée: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/682290/Panorama_Anal_tico_del_Sector_3T_2021.pdf.

¹²⁹ CSNF, *Panorama Analítico del Sector de Seguros y Fianzas. Se desaceleran tanto las primas como la siniestralidad, 3er T 2021*. Adresse consultée: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/682290/Panorama_Anal_tico_del_Sector_3T_2021.pdf.

Valores, S.A. de C.V., BIVA). Les entreprises ont la possibilité d'inscrire leurs titres de créance ou leurs titres de participation à l'une des deux bourses et leurs valeurs seront cotées sur les deux places. Les deux bourses opèrent avec des indicateurs financiers différents: BMV utilise l'indice des prix et des cotations (S&P/BMV IPC) et BIVA, l'indice FTSE BIVA, qui inclut les Fonds fiduciaires de biens-fonds, également dénommés Fibras.

4.116. La BMV est une société publique qui opère en vertu d'une concession accordée par le SHCP, conformément aux dispositions de la Loi sur le marché des valeurs. Les actions de la BMV peuvent être négociées sur le marché des valeurs mobilières; l'offre publique initiale des actions constituant son capital social a eu lieu en juin 2008. Le Groupe BMV¹³⁰ s'est formé autour de la BMV, comprenant des sociétés qui proposent des services complets pour faciliter le fonctionnement et la post-négociation du marché des valeurs mobilières et des produits dérivés au Mexique. Outre la BMV proprement dite, le Groupe exploite une bourse de produits dérivés, une société de courtage de titres et de produits dérivés hors cote, le dépositaire central de titres au Mexique chargé de la conservation et du règlement des titres, une chambre de compensation de titres et une chambre de compensation de produits dérivés, ainsi qu'une société de services d'évaluation des prix et de gestion des risques. Au 31 décembre 2021, le Groupe BMV comptait 483¹³¹ sociétés émettrices enregistrées, hors système international de cotation (SIC).

4.117. La BIVA a reçu la concession accordée par le SHCP en août 2017 et a commencé ses activités le 25 juillet 2018. Elle bénéficie du soutien de la plate-forme technologique du Nasdaq et de celui de son principal actionnaire, Central de Corretajes, qui, outre la BIVA, possède deux sociétés de courtage de titres et de dérivés hors cote, ainsi qu'une société d'évaluation des prix. La création de la nouvelle bourse a conduit à une plus grande concurrence entre les entreprises et à une participation accrue de celles-ci au marché boursier. Le conseil d'administration de la BIVA, organe responsable de la mise en œuvre de l'objet social de l'entité, a pour fonctions la planification, l'organisation, la gestion, l'évaluation, le contrôle et la conformité réglementaire, conformément aux exigences de la Loi sur le marché des valeurs mobilières. Ce conseil est composé d'administrateurs temporaires et révocables, qui peuvent être des actionnaires ou des personnes extérieures à la BIVA. Au moins 25% d'entre eux doivent être des membres indépendants ayant de l'expérience, des capacités et des compétences professionnelles. Les administrateurs doivent exercer à tout moment leurs fonctions sans conflits d'intérêts et en évitant tout lien personnel, financier ou économique avec la BIVA.¹³² À la fin de 2021, la BIVA comptait 66 émetteurs enregistrés, à l'exclusion de ceux inscrits dans le SIC.¹³³

4.118. Les bourses des valeurs constituent le cadre principal des transactions réalisées sur le marché des valeurs mobilières au Mexique. Elles ont pour objet de faciliter les opérations sur titres et de promouvoir le développement, l'expansion et la compétitivité du marché. À cette fin, les bourses de valeurs remplissent les fonctions suivantes: a) elles établissent les mécanismes visant à faciliter les transactions entre l'offre et la demande des valeurs mobilières, des titres de créance et des autres documents inscrits au Registre national des valeurs mobilières (RNV), et elles fournissent les services nécessaires à la réalisation des processus d'émission et de placement de ces valeurs sur le marché boursier; b) elles conservent et publient des renseignements sur les valeurs mobilières qui y sont inscrites et celles qui figurent dans le Système international de cotation de chacune d'elles, sur leurs émetteurs et sur les opérations réalisées en Bourse; c) elles prennent les mesures nécessaires pour que les transactions effectuées par les maisons de courtage soient conformes aux dispositions applicables; d) elles élaborent les règles qui fixent les normes, les modes opératoires et les modes de conduite favorisant des pratiques justes et équitables sur le marché des valeurs

¹³⁰ Les entreprises qui composent le Groupe de la Bourse mexicaine des valeurs mobilières sont: S.D. Indeval Institución para el Depósito de Valores, S.A. de C.V., Contraparte Central de Valores de México S.A. de C.V., MexDer (Mercado Mexicano de Derivados, S.A. de C.V.) et Asigna (la chambre de compensation et de liquidation), fonds fiduciaire n° F/30430.

¹³¹ Les renseignements fournis par la BMV comprennent les actions, les dettes, les fonds négociés en Bourse (TRAC), les certificats de capital développement (CKD), les certificats boursiers fiduciaires de projets d'investissement, les Fibras, les fonds fiduciaires hypothécaires, les Fibras E et les cotations à l'étranger.

¹³² Renseignements fournis par la BIVA. Adresse consultée: https://www.biva.mx/nosotros/acerca_de/gobierno_corporativo.

¹³³ Les renseignements fournis par la BIVA comprennent: les actions, les certificats de participation ordinaires (CPO), les UV, les certificats boursiers à court et à long terme, les certificats boursiers du gouvernement fédéral, les certificats de capital développement (CKD), les Fibras, les organismes financiers multilatéraux, les fonds négociés en Bourse, les fonds d'investissement et les cotations à l'étranger. Ces renseignements ne tiennent pas compte des programmes en cours n'ayant donné lieu à aucune émission.

mobilières, surveillent le respect de ces normes et imposent des mesures disciplinaires et correctives en cas de non-respect.¹³⁴

4.119. Pour participer au marché par le biais de l'offre publique et du placement de titres, il est nécessaire de s'adresser à une maison de courtage (intermédiaire boursier) qui propose les titres sur le marché primaire au grand public investisseur dans le cadre des bourses de valeurs. Une fois qu'ils ont été placés auprès des investisseurs sur le marché boursier, les titres peuvent être achetés et vendus (marché secondaire) en Bourse par l'intermédiaire d'une maison de courtage. L'investisseur transmet ses ordres d'achat ou de vente d'actions à un promoteur en Bourse. Les promoteurs sont des spécialistes enregistrés qui ont reçu une formation et l'agrément de la CNBV. Les ordres d'achat ou de vente sont transmis par les maisons de courtage au marché boursier par l'intermédiaire des systèmes électroniques de négociation des bourses de valeurs. Une fois que les actions ou les titres de créance¹³⁵ ont été achetés, leur performance peut être suivie dans les journaux spécialisés ou par le biais des systèmes d'information imprimés et électroniques fournis par les bourses elles-mêmes (données de marché), qui permettent de suivre les prix du marché des capitaux en temps réel.¹³⁶

4.120. Les types de titres suivants sont négociés en Bourse: a) actions ordinaires, actions à droit de vote limité, actions de préférence, certificats de participation ordinaires en actions, obligations convertibles et warrants nationaux; b) titres de créance nationaux à court et à long terme émis par certaines entités gouvernementales mexicaines ainsi que par des sociétés privées et des fonds fiduciaires constitués au Mexique; la négociation secondaire se fait sur des plates-formes hors cote; c) fonds négociés en Bourse (TRAC)¹³⁷ émis par des fonds fiduciaires privés constitués au Mexique, dont plusieurs suivent nos indices boursiers; d) certificats de capital développement (CKD)¹³⁸; e) fonds fiduciaires de biens-fonds (FIBRAS)¹³⁹ f) FIBRAS E¹⁴⁰; g) certificats boursiers fiduciaires de projets d'investissement¹⁴¹; h) options ou warrants¹⁴²; et i) parts ou les actions de sociétés

¹³⁴ Renseignements de la BMV. Adresses consultées: <https://www.bmv.com.mx/es/grupo-bmv/acerca-de> et <https://www.biva.mx/nosotros/acerca-de>.

¹³⁵ Les titres de créance sont négociés par l'intermédiaire de plateformes dénommées "Brokers" (courtiers).

¹³⁶ BMV. Adresse consultée: <https://www.bmv.com.mx/es/productos-de-informacion/sibolsa>, et BIVA. Adresse consultée: <https://www.biva.mx/informacion-de-mercado/market-data/productos-biva>.

¹³⁷ Les TRAC sont des certificats de participation représentant les fonds propres de fonds fiduciaires d'investissement; ils sont inscrits à la BMV et permettent aux investisseurs d'acheter ou de vendre un indice ou un portefeuille d'actions en une seule opération.

¹³⁸ Les CKD sont des titres fiduciaires lancés par la BMV en 2009 et dédiés à l'investissement en actions, en parts sociales ou en financement de sociétés mexicaines soit directement, soit indirectement, par le biais de véhicules d'investissement. Ils sont conçus pour faciliter la mobilisation des ressources d'investissement vers des projets d'infrastructure, de développement immobilier, d'exploitation minière, d'entreprises en général et de développement technologique. Les rendements sont variables et dépendent des résultats de chaque projet.

¹³⁹ Les FIBRAS sont des véhicules d'investissement immobilier dont l'objet est la location de biens ou l'acquisition du droit de percevoir les revenus provenant de la location de ces biens. Introduits en 2010, ce sont des titres émis par des fonds fiduciaires spécialisés dans l'acquisition ou le développement de biens immobiliers destinés à la location ou à l'acquisition du droit de percevoir des revenus de la location de tels biens, ainsi que dans l'octroi de financements à ces fins.

¹⁴⁰ Certificats boursiers destinés à l'investissement dans des entreprises, des projets ou des actifs en pleine maturité, dans les domaines de l'énergie ou des infrastructures, et dont les flux ont été confirmés. Ces certificats peuvent être acquis par le grand public investisseur.

¹⁴¹ Les certificats boursiers fiduciaires de projets d'investissement ont été lancés en décembre 2015. Il s'agit de certificats dont les fonds d'émission sont utilisés pour financer des projets, ainsi que pour investir en actions ou en parts sociales, ou pour financer des entreprises soit directement, soit indirectement par le biais d'un ou de plusieurs véhicules d'investissement. Les sociétés d'investissement spécialisées dans les Fonds de pension (SIEFORES) peuvent investir dans ces certificats. Les décisions concernant les certificats boursiers fiduciaires de projets d'investissement peuvent être prises par le mandataire, alors que dans le cas des CKD elles sont prises par le comité technique. Les certificats boursiers fiduciaires de projets d'investissement peuvent comprendre des investissements à l'étranger à hauteur de 90% mais au moins 10% des fonds doivent être investis au Mexique. L'émission doit se faire par le biais d'une offre publique restreinte, de sorte qu'il n'existe aucune obligation de divulguer au public des informations sur les entreprises ou les projets financés qui représentent 10% ou plus des actifs du fonds fiduciaire. Les SIEFORES peuvent investir jusqu'à 20% du total de leurs actifs dans des titres étrangers et des certificats boursiers fiduciaires de projets d'investissement destinés à l'investissement ou au financement d'activités ou de projets hors du territoire national.

¹⁴² Documents qui confèrent à leurs détenteurs, en échange du paiement d'une prime d'émission, le droit d'acheter ou de vendre un certain nombre d'actions de l'émetteur, ou un groupe ou un panier de ces actions, ou de recevoir de l'émetteur une certaine somme d'argent résultant de la variation d'un indice de prix par rapport à un prix d'exercice, pendant une période donnée.

d'acquisition à vocation spéciale (SAVS ou, en anglais, SPAC – *Special Purpose Acquisition Company*).¹⁴³

4.121. Certains titres, tels que les certificats boursiers fiduciaires de projets d'investissement, ne sont émis que par le biais d'offres publiques restreintes, destinées exclusivement aux investisseurs institutionnels et qualifiés.¹⁴⁴ Grâce à ces instruments, le financement des projets en phase de développement est encouragé dans un cadre réglementaire souple qui permet d'améliorer leur gestion.

4.122. Le marché mexicain des actions reste modéré au regard de la taille de l'économie du pays, notamment en ce qui concerne le nombre d'émetteurs nationaux. À la fin du mois de décembre 2021, la BMV comptait 137 émetteurs d'actions mexicains cotés et 6 émetteurs étrangers cotés (à l'exclusion des titres cotés sur le SIC).¹⁴⁵ En outre, étaient cotés 438 fonds d'investissement et 117 sociétés d'investissement spécialisées dans les Fonds de pension (SIEFORES).¹⁴⁶ Par ailleurs, un total de 2 657 instruments étrangers étaient cotés sur le SIC de la BMV.¹⁴⁷

4.123. Fin décembre 2021, la capitalisation des 171 émissions d'actions nationales à la BMV s'élevait à 9 407 milliards de MXN (459 635 millions d'USD), soit 36% du PIB (moyenne annuelle, prix courants). Environ 12,87% des émissions d'actions cotées avaient une capitalisation boursière supérieure à 99 milliards de MXN (4,9 milliards d'USD); 26,90% avaient une capitalisation boursière inférieure à 99 milliards de MXN et supérieure à 20 milliards de MXN (990 millions d'USD), tandis que 60,23% avaient une capitalisation boursière inférieure à 20 milliards de MXN. En outre, 5 fonds fiduciaires d'infrastructures et 16 fonds fiduciaires de biens-fonds (FIBRAS) dont la capitalisation boursière était de 100 479 millions de MXN et 417 865 millions de MXN (4 909 millions d'USD et 20 416 millions d'USD) respectivement, ainsi que 2 fonds fiduciaires d'énergie et infrastructure dont la capitalisation boursière était de 29 544 millions de MXN (1 444 millions d'USD) étaient inscrits à la cote de la BMV.¹⁴⁸ Par ailleurs, la capitalisation boursière des actions prises en compte dans l'Indice des prix et des cotations (S&P/BMV IPC) représentait 70,39%¹⁴⁹ de la capitalisation boursière totale de la BMV.

4.124. La BIVA, quant à elle, comptait, à la fin du mois de décembre 2021, un émetteur d'actions mexicaines coté¹⁵⁰ et 370 émetteurs inscrits à la cote sur le système international de cotation.¹⁵¹ La capitalisation boursière de l'émission d'actions nationales a été de 4 782 millions de MXN (233 millions d'USD). Par ailleurs, étaient inscrits à la cote un certificat de participation représentant le capital de fonds fiduciaires d'investissement (TRAC), d'une capitalisation boursière de 2 066 millions de MXN (100,9 millions d'USD), ainsi qu'un fonds fiduciaire d'infrastructures et deux fonds fiduciaires de biens-fonds (FIBRAS), d'une capitalisation boursière de 3 178 millions de MXN et 44 148 millions de MXN (155 millions d'USD et 2 157 millions d'USD) respectivement.

4.125. Selon la CNBV, à la fin du mois de décembre 2021, les 36 maisons de courtage présentaient des actifs totaux de 861 920 millions de MXN et des investissements en valeurs mobilières de 682 336 millions de MXN. Le résultat net du secteur a été de 6 102 millions de MXN, la rentabilité des actifs (ROA) a été en moyenne de -1,00% et le rendement des fonds propres (ROE) de 4,28%.¹⁵²

¹⁴³ Les SAVS ont été lancées en 2017 et consistent en une offre publique initiale d'actions dont la particularité est que les ressources obtenues sont utilisées uniquement pour l'achat d'une ou de plusieurs entreprises. Les sommes collectées sur le marché sont placées sur un compte de garde à l'étranger; ces fonds, tant qu'ils ne sont pas utilisés, sont placés en titres du gouvernement des États-Unis.

¹⁴⁴ L'offre publique restreinte est une offre à laquelle seuls peuvent participer les investisseurs institutionnels qualifiés pour ce type d'offre (ceux qui détiennent des investissements en valeurs mobilières d'un montant minimal équivalent à 20 millions d'UDI).

¹⁴⁵ Renseignements communiqués par la BMV.

¹⁴⁶ Renseignements communiqués par la BMV.

¹⁴⁷ Renseignements communiqués par la BMV.

¹⁴⁸ Bourse mexicaine des valeurs (BMV), rapport annuel intégré 2020. Adresse consultée: https://www.bmv.com.mx/docs-pub/informeAnual/Informe%20Anual%20Integrado_2020.pdf.

¹⁴⁹ Renseignements communiqués par la BMV.

¹⁵⁰ Renseignements communiqués par la BIVA.

¹⁵¹ Renseignements communiqués par la BIVA.

¹⁵² Communiqué n° 88, Information du secteur des maisons de courtage à la fin de juin 2021, 7 septembre 2021.

4.4.2 Télécommunications

4.126. Depuis le précédent examen, réalisé en 2017, le cadre juridique du secteur des télécommunications n'a fait l'objet d'aucune modification de fond. Le secteur est régi par plusieurs articles de la Constitution politique¹⁵³ et par la Loi fédérale de 2014 sur les télécommunications et la radiodiffusion.¹⁵⁴ L'organisme de réglementation reste l'Institut fédéral des télécommunications (IFT), un organisme constitutionnel autonome (section 2.1). L'IFT est également l'autorité chargée de faire respecter le régime de concurrence dans le secteur (et dans celui de la radiodiffusion) et de publier des "dispositions techniques" pour le secteur (section 3).

4.127. L'objectif de la politique mexicaine en matière de télécommunications est d'élargir l'accès au haut débit et son utilisation afin de favoriser l'inclusion numérique, le développement technologique et l'économie numérique (encadré 4.3).¹⁵⁵ En 2021, le Mexique a publié la Stratégie nationale concernant le numérique (Stratégie EDN) 2021-2024 afin d'accélérer la transformation numérique de l'État (gouvernement numérique). Les télécommunications sont considérées comme un service public d'intérêt général.¹⁵⁶ En 2020, à la suite de la pandémie, elles ont été déclarées "activité essentielle".¹⁵⁷

Encadré 4.3 Commerce électronique au Mexique

Pendant la période 2013-2017, la part du commerce électronique dans le PIB du Mexique est passée de 3% à 4,6%. Depuis 2017, l'augmentation s'est poursuivie, pour s'accroître en 2020 en raison des changements provoqués par la pandémie dans les modèles économiques, les modèles de production et la demande.

	2017	2018	2019	2020 ^a
Part du commerce électronique dans le PIB (%)	4,6	4,9	5,8	5,8
Commerce de détail	1,1	1,4	2,2	2,4
Commerce de gros	1,3	1,3	1,3	1,5
Autres services ^b	2,2	2,3	2,3	2,0

a Données préliminaires

b Par exemple: services financiers et d'assurance, services d'éducation, services culturels, services de santé et services touristiques.

Selon l'Étude sur les ventes en ligne au Mexique publiée en 2021 par l'Association mexicaine de la vente en ligne (AMVO), la valeur des transactions électroniques a connu une croissance de 81% en 2020, générant 316 milliards de MXN. Cependant, malgré cette augmentation, ce montant ne représentait que 9% de la valeur totale des ventes au détail.

En 2021, l'AMVO a également publié une étude sur la vente en ligne dans les PME, dans laquelle étaient analysées la façon de faire des affaires et l'intégration du commerce électronique dans les modèles de gestion et de production de 450 PME. Les résultats ont indiqué que 58% des PME interrogées utilisaient le commerce électronique et que celui-ci était devenu essentiel pour accroître la compétitivité, favoriser la numérisation et augmenter le nombre de clients. Les PME soulignaient toutefois que l'utilisation du commerce électronique leur posait encore des difficultés liées à la logistique, telles que les coûts du transport et les délais de livraison.

Depuis le 1^{er} juin 2020, plusieurs services numériques fournis par des prestataires basés à l'étranger sont soumis à la TVA (16%) au Mexique. Les autorités ont indiqué que 8 838 millions de MXN avaient été recouverts en 2021.

Note: Source du tableau: *Gaceta económica* du Secrétariat aux finances et au crédit public. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/shcp/gacetaeconomica/articulos/en-2019-6-0-del-pib-provino-del-comercio-electronico>; et renseignements communiqués par les autorités.

Source: Secrétariat de l'OMC et données communiquées par les autorités.

¹⁵³ Articles 6, 7, 27, 28, 73, 78, 94 et 105 de la CPEUM.

¹⁵⁴ Loi fédérale sur les télécommunications et la radiodiffusion (Journal officiel du 14 juillet 2014, dernière révision du 20 mai 2021).

¹⁵⁵ Programme sectoriel des communications et des transports (2020-2024).

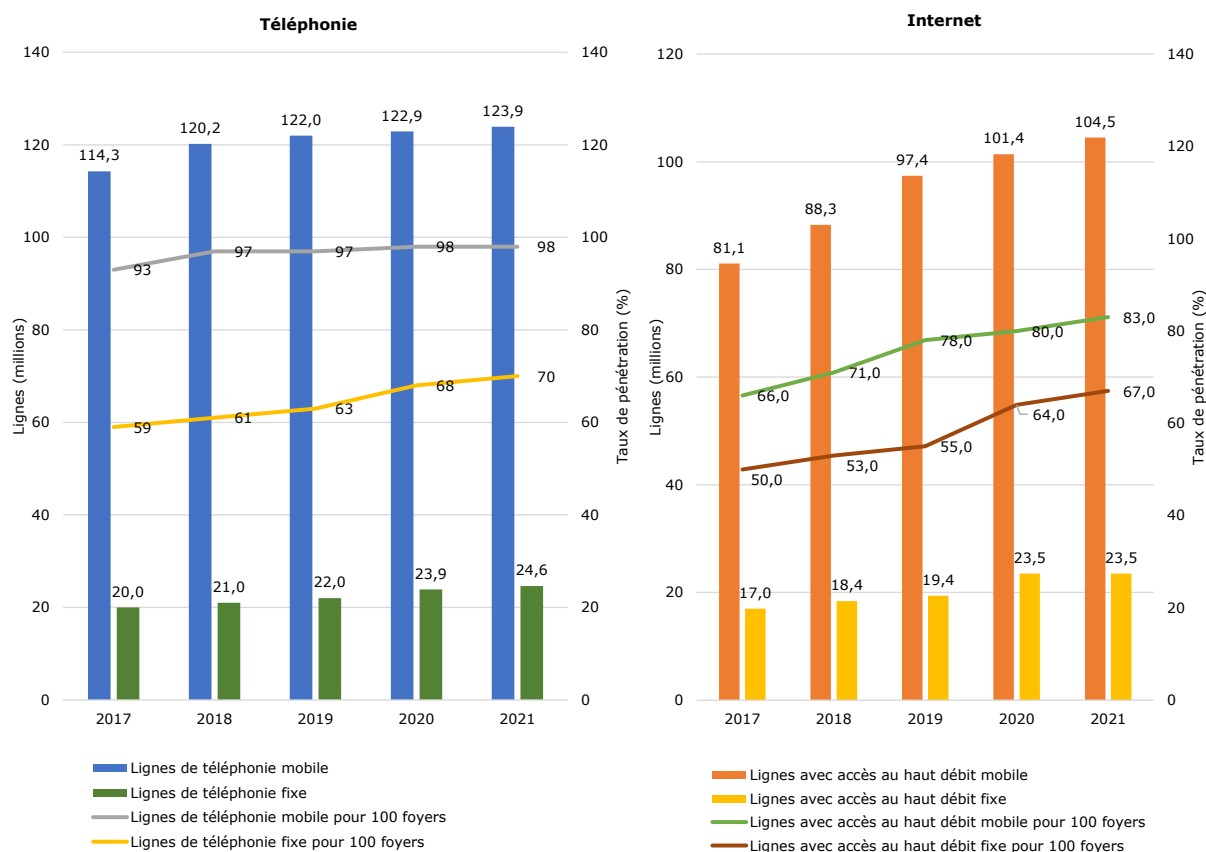
¹⁵⁶ Article 6 (section B, paragraphe II) de la CPEUM et article 2 de la Loi fédérale sur les télécommunications et la radiodiffusion.

¹⁵⁷ GSMA (2020), *La Economía Móvil en América Latina 2020*. Adresse consultée: <https://www.gsma.com/mobileeconomy/wp-content/uploads/2020/12/GSMA-MobileEconomy2020-LATAM-Esp.pdf>.

4.128. Pour améliorer l'inclusion numérique, le Mexique a lancé en 2018 le Réseau partagé, un réseau de gros public-privé qui vise à accroître la couverture des services dans les zones qui ne sont pas commercialement viables pour les opérateurs.¹⁵⁸ En outre, depuis 2019, un nouvel opérateur, CFE Telecomunicaciones e Internet para Todos (une filiale de la CFE) offre, à titre non lucratif, le service haut débit dans les zones rurales grâce à des points d'accès gratuits installés dans les squares, les écoles et autres centres communautaires. CFE Telecomunicaciones e Internet para Todos fournit un service de détail. Cependant, malgré les efforts déployés pour réduire la fracture numérique, selon l'Enquête nationale sur la disponibilité et l'utilisation des technologies de l'information dans les foyers (ENDUTIH), seulement 50,4% de la population rurale utilisait Internet en 2020, contre 78,3% dans les zones urbaines.¹⁵⁹

4.129. En 2021, le Mexique comptait 123,9 millions de lignes de téléphonie mobile; en augmentation depuis 2017, le taux de pénétration s'approche des 100% (graphique 4.3). En 2020, la pandémie a entraîné une augmentation de la demande de haut débit fixe pour les activités à distance; le taux de pénétration a atteint 64% en 2020 et a continué d'augmenter en 2021 (graphique 4.3).

Graphique 4.3 Indicateurs relatifs aux télécommunications, 2017-2021



Source: IFT. Adresses consultées: <http://www.ift.org.mx/secciones/estad%C3%ADsticas> et http://www.ift.org.mx/sites/default/files/nota_tecnica_tercer_trimestre.pdf; et données communiquées par les autorités.

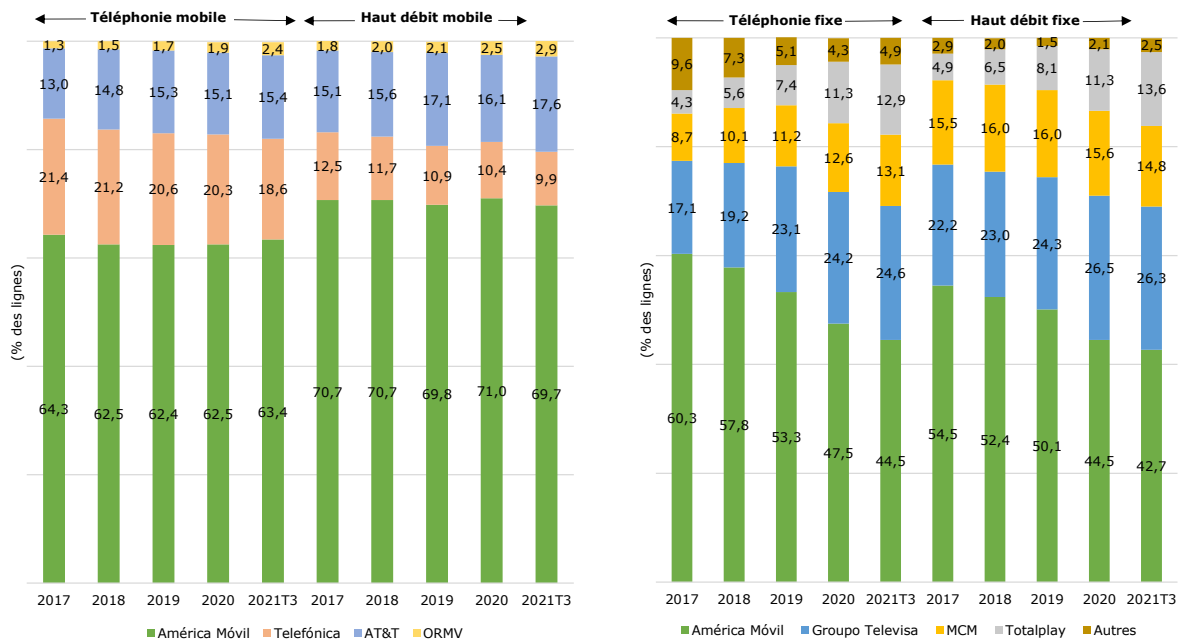
¹⁵⁸ En 2017, la concession pour la construction et l'exploitation du Réseau partagé a été attribuée à l'opérateur mexicain Altán Redes. L'État a mis à la disposition du concessionnaire l'utilisation exclusive des bandes de fréquences nécessaires au fonctionnement du Réseau. Par le biais du Réseau, les opérateurs sous-traitent le service de gros à Altán Redes (Plate-forme UIT-Banque mondiale sur la réglementation du numérique; adresse consultée: <https://digitalregulation.org/red-compartida-mexico/>; et OpenSignal (2021), *Mexico: Mobile Network Experience Report 2021*; adresse consultée: <https://www.opensignal.com/reports/2021/04/mexico/mobile-network-experience>).

¹⁵⁹ Communiqué de presse de l'IFT n° 252/21 du 22 juin 2021.

4.130. Pour fournir des services de télécommunication, il est nécessaire d'obtenir de l'IFT une concession unique à usage commercial (30 ans renouvelables); cette concession permet la prestation de tous les types de services (y compris la radiodiffusion). L'IFT accorde également des autorisations (sur 10 ans, renouvelables) pour les opérateurs de réseaux mobiles virtuels (ORMV) qui exercent leur activité sur le marché des télécommunications mobiles. Entre 2017 et 2022, le développement du Réseau partagé a favorisé l'entrée de plusieurs ORMV sur le marché. Le Mexique est le troisième marché de la région pour les ORMV.¹⁶⁰ Tous les opérateurs (fixes et mobiles) offrent la portabilité.

4.131. América Móvil reste le principal fournisseur de services de téléphonie et d'accès à Internet (graphique 4.4) et l'acteur économique dominant du secteur des télécommunications. Selon les dispositions de la Loi fédérale sur les télécommunications et la radiodiffusion, un agent économique dominant est un opérateur qui détient une part de marché combinée (téléphonie + Internet) de plus de 50%, mesurée en fonction des critères suivants: nombre d'utilisateurs, abonnements, trafic sur le réseau et capacité du réseau.¹⁶¹ Par conséquent, les activités d'América Móvil restent soumises à des mesures de régulation asymétrique édictées par l'IFT afin de favoriser les conditions de concurrence pour tous les opérateurs.¹⁶² Tous les deux ans, l'IFT évalue l'efficacité de la régulation et peut modifier ou introduire des mesures, ou bien les supprimer s'il estime que les obstacles à la concurrence ont disparu. Les dernières évaluations ont été réalisées en 2017 et 2020.¹⁶³ À la suite de l'évaluation de 2020, il a été décidé que l'IFT définirait des zones géographiques spécifiques où les tarifs des services de gros pour l'accès indirect à la boucle locale ne seraient pas régulés. De ce fait, cette régulation a été éliminée dans 52 municipalités en 2021.¹⁶⁴

Graphique 4.4 Parts du marché des télécommunications, T3 2017-2021



Source: Données de l'IFT. Adresse consultée: <https://bit.ift.org.mx/BitWebApp/>; et données communiquées par les autorités.

¹⁶⁰ IFT (2020), *Análisis sobre el Mercado de Operadores Móviles Virtuales (OMVs) 2020*. Adresse consultée: <http://www.ift.org.mx/sites/default/files/contenidogeneral/estadisticas/omvs2020.pdf>.

¹⁶¹ Articles 262, 263 et 265 de la Loi fédérale sur les télécommunications et la radiodiffusion.

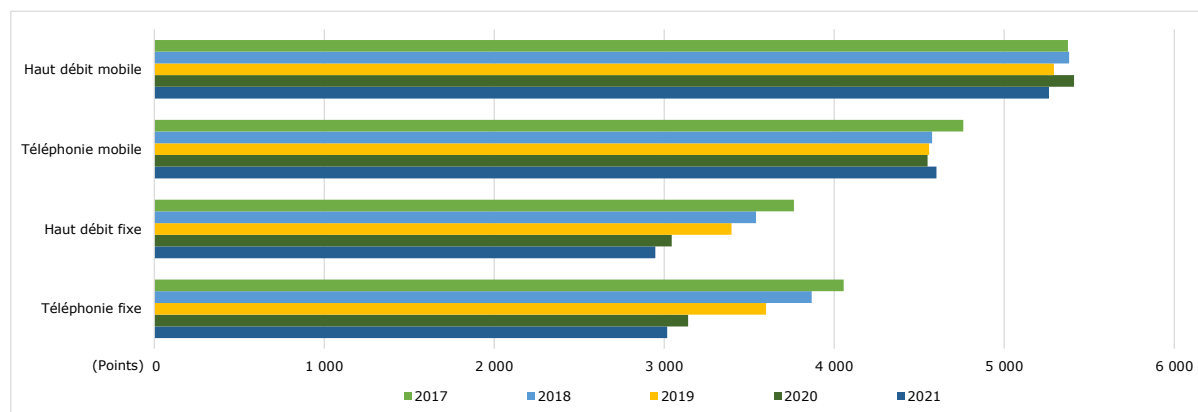
¹⁶² Les mesures de régulation asymétrique peuvent inclure la régulation des tarifs et d'autres obligations telles que l'accès aux moyens de production essentiels (par exemple, les infrastructures) ou le déblocage des téléphones mobiles achetés par les clients.

¹⁶³ En 2017, à titre de mesure de régulation asymétrique, l'IFT a ordonné la séparation fonctionnelle de Telmex et Telnor.

¹⁶⁴ Renseignements communiqués par les autorités.

4.132. La concurrence dans les secteurs de la téléphonie fixe et du haut débit fixe s'est intensifiée au cours de la période considérée en raison des mesures de régulation asymétrique, ce qui se traduit par la réduction de la part de marché d'América Móvil et du degré de concentration, mesuré par l'indice Herfindahl-Hirschman (IHH) (graphiques 4.4 et 4.5). Il n'a pas été possible de stimuler la concurrence sur le marché de la téléphonie mobile. Quoi qu'il en soit et en dépit d'une concurrence accrue, chaque segment du marché mexicain reste très concentré, puisque l'IHH est supérieur à 2 500 points sur tous les marchés (graphique 4.5).

Graphique 4.5 Degré de concentration sur le marché des télécommunications, 2017-2021



Note: IHH < 1.500 points: marché non concentré; 1 500 < IHH < 2 500 points: marché modérément concentré; IHH > 2 500 points: marché hautement concentré. 2017 à 2020: informations arrêtées en décembre. 2021: informations arrêtées en juin pour les services de téléphonie fixe et en septembre pour les services de téléphonie mobile.

Source: Données de l'IFT. Adresse consultée: <https://bit.ift.org.mx/BitWebApp/> et renseignements communiqués par les autorités.

4.133. L'utilisation commerciale des bandes de fréquences du spectre passe par une concession que l'IFT attribue par voie d'appel d'offres pour une période (renouvelable) de 20 ans. Les bandes sont généralement l'objet d'un appel d'offres pour la fourniture du service sur l'ensemble du territoire, mais dans certains cas, l'appel d'offres peut porter sur la fourniture du service pour une région ou une localité. Tous les opérateurs peuvent participer aux appels d'offres, sauf l'agent économique dominant, qui doit obtenir l'autorisation de l'IFT.¹⁶⁵ Lors de l'octroi (et du renouvellement) de la concession, les opérateurs paient une contrepartie dont le montant est fixé par l'IFT, sous réserve de l'avis du SHCP.¹⁶⁶ Les concessionnaires paient également des redevances annuelles qui sont fixées par le Congrès, sur proposition du SHCP.¹⁶⁷ Selon l'IFT, l'utilisation du spectre au Mexique a un coût élevé; les redevances annuelles représentent 80% du coût total. En 2021, le Congrès a augmenté le montant de ces redevances pour plusieurs bandes de fréquences et a introduit des redevances annuelles pour les bandes qui en étaient exemptées. L'IFT considère que cette augmentation risque de faire obstacle à l'investissement, de dissuader les opérateurs actuels de participer aux processus d'appel d'offres et de créer des entraves à l'entrée de nouveaux arrivants, ce qui pourrait avoir un impact sur les tarifs pour les utilisateurs finals et accélérer le processus de rétrocession du spectre qui a débuté en 2019.¹⁶⁸ Selon les autorités, ce processus entraînera une

¹⁶⁵ Article 27 de la Loi fédérale sur les télécommunications et la radiodiffusion; et Aetha (2018), *Estudio sobre la valuación y determinación de derechos para bandas IMT en México*, Rapport à l'Institut fédéral des télécommunications du Mexique (IFT). Adresse consultée: <http://www.ift.org.mx/sites/default/files/contenido-general/espectro-radioelectrico/07-informeaetha-para-ift-precios-espectro-imt-20-dic-2018-v2-1-pdf-testado.pdf>.

¹⁶⁶ Le montant de la contrepartie dépend du type d'utilisation (commerciale, privée, ou publique et sociale) du spectre, et figure dans la Loi fédérale sur les redevances.

¹⁶⁷ Le montant des redevances annuelles est fixé par mégahertz (MHz) et par zone géographique. Ce montant figure dans la Loi fédérale sur les redevances.

¹⁶⁸ Les opérateurs AT&T et Telefónica ont rétrocédé certaines bandes de fréquences. S'agissant de Telefónica, cette dernière a rétrocédé toutes les bandes de fréquences qui lui avaient été attribuées, puis souscrit un contrat de location, approuvé par l'IFT, afin d'utiliser les bandes de fréquences d'AT&T et continuer ainsi à fournir le service (communiqué de presse de l'IFT 71/2020 du 1^{er} octobre 2020. Les communiqués de presse peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.ift.org.mx/comunicacion-y-medios/comunicados-ift>).

perte de recettes annuelle de 4,5 milliards de MXN. En 2021, l'IFT a lancé un appel d'offres pour des blocs de fréquences, mais plusieurs d'entre eux sont restés sans suite, ce qui a conduit l'Institut à soumettre une proposition de modification du montant des redevances annuelles.¹⁶⁹

4.134. Au cours de la période considérée, le principal changement lié à l'interconnexion des réseaux a été l'élimination du "tarif zéro", une mesure de régulation asymétrique imposée par l'IFT à América Móvil, selon laquelle celle-ci ne pouvait pas facturer la terminaison d'appel à ses concurrents. Le "tarif zéro" a été supprimé le 1^{er} janvier 2018 pour le service mobile et le 1^{er} janvier 2019 pour le service fixe. Depuis cette date, América Móvil peut facturer les terminaisons d'appels, dont les tarifs sont réglementés par l'IFT.¹⁷⁰ Tous les autres opérateurs sont libres de convenir des conditions d'interconnexion de leurs réseaux, y compris des tarifs. S'ils ne parviennent pas à trouver un accord, ces conditions pourraient être déterminées par l'IFT.¹⁷¹

4.135. L'IFT fixe des plafonds uniquement pour les tarifs des services fixes fournis par l'agent économique dominant; celui-ci doit approuver lesdits plafonds.¹⁷²

4.136. Les tarifs de détail sont soumis à la TVA (16%) et à l'IEPS (3%); comme en 2017, les services d'accès à Internet via un réseau fixe ou mobile sont exonérés de l'IEPS.¹⁷³ En 2020, pour répondre aux besoins de leurs clients pendant la pandémie, certains opérateurs ont mis en place des plans tarifaires préférentiels.¹⁷⁴ Tous les opérateurs se sont engagés à ne pas suspendre le service pour cause de non-paiement.

4.4.3 Transports

4.137. Le Mexique a pour objectif de créer un système de transport durable, compétitif et multimodal pour réduire les coûts et améliorer la connectivité des centres de production et de consommation. Il s'agit de relancer les économies locales et d'intégrer les communautés et les régions isolées et marginalisées socialement et économiquement.¹⁷⁵ L'un des principaux projets de ce secteur est la création d'un corridor interocéanique multimodal dans l'isthme de Tehuantepec. Ce projet inclut différents travaux de rénovation, de modernisation et d'extension du réseau routier et ferroviaire et des ports de la région, y compris le développement de terminaux spécialisés pour les conteneurs.¹⁷⁶ En outre, il est prévu de créer des parcs industriels ("pôles de développement"), qui bénéficieront de mesures d'incitation pour attirer des projets d'investissement dans la logistique et les activités liées à l'agro-industrie, au secteur manufacturier, à l'énergie et aux services, dans l'objectif de transformer la région en centre de distribution pour le marché intérieur et les réexportations.¹⁷⁷ Avec ce projet, le Mexique essaie de se positionner comme un nouveau concurrent dans la région, en profitant de la position de l'isthme pour proposer un nouvel axe entre l'Asie et la côte est des États-Unis. D'après les autorités, 51% du coût du projet a été financé par des fonds publics.

¹⁶⁹ Communiqués de presse 07/2021 et 093/2021 de l'IFT du 25 janvier 2021 et du 26 octobre 2021, respectivement.

¹⁷⁰ Voir, par exemple, la Décision par laquelle l'Assemblée générale de l'Institut fédéral des télécommunications établit les conditions techniques minimales pour l'interconnexion entre les concessionnaires exploitant des réseaux publics de télécommunication et fixe les tarifs d'interconnexion résultant de la méthode de calcul des coûts d'interconnexion qui seront en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (Journal officiel du 5 novembre 2021).

¹⁷¹ Articles 126 et 131 a) de la Loi fédérale sur les télécommunications et la radiodiffusion.

¹⁷² Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁷³ Article 2 (section III, paragraphe c) et article 8 (section IV, paragraphe d) de la Loi relative à l'impôt spécial sur les produits et les services (Journal officiel du 30 décembre 1980, dernière modification du 12 novembre 2021).

¹⁷⁴ Navarro I. (2021), *Las instituciones de competencia en México ante el COVID-19 y la recuperación económica*, CEPAL. Adresse consultée: <https://www.cepal.org/es/publicaciones/46662-instituciones-competencia-mexico-covid-19-la-recuperacion-economica>; et communiqué de presse n° 037/2020 de l'IFT du 19 avril 2020.

¹⁷⁵ Programme sectoriel des communications et des transports 2020-2024.

¹⁷⁶ Le projet prévoit également la construction d'un gazoduc pour approvisionner la région, ainsi que le développement de la fibre optique pour renforcer la connectivité numérique.

¹⁷⁷ Chambre des députés. Adresse consultée: <http://www5.diputados.gob.mx/index.php/camara/Centros-de-Estudio/CESOP/Eventos-y-Presentaciones/XXIX-Seminario-de-Economia-Urbana-y-Regional-2019.-Estrategias-publicas-urbano-regionales-para-Mexico-en-la-Cuarta-TransformacionS/El-Proyecto-del-Corredor-Multimodal-Interoceanico-del-Istmo-de-Tehuantepec-aspectos-legales-e-impactos-sociales>; et présentation Powerpoint de la Chambre mexicaine de l'industrie de la construction. Adresse consultée: <https://www.cmhc.org.mx/cmhc/eventos/infraestructura2030/assets/presentacion-jesus-rodriquez-socorro.pdf>.

4.138. Le transport routier est le mode de transport le plus utilisé pour les exportations et les importations. Avant la pandémie, en 2019, il représentait 62% de la valeur des exportations du Mexique et 48% de la valeur de ses importations.¹⁷⁸ Cependant, la compétitivité du transport routier a été compromise par l'état de la sécurité et du réseau routiers, le prix du carburant et le manque de connectivité avec les autres modes de transport.¹⁷⁹ À cela s'ajoute l'état des véhicules poids lourds, qui a des répercussions sur les coûts et les temps de trajet.¹⁸⁰

4.139. Les services de transport terrestre de fret et de voyageurs, y compris de touristes, sur le territoire national continuent d'être réservés aux ressortissants mexicains (section 2.4). Les étrangers ne peuvent pas fournir ces services, ni participer, directement ou indirectement, en tant qu'associés ou actionnaires, à des entreprises mexicaines assurant ces services. Les étrangers établis au Mexique peuvent fournir des services de courriers et de livraison de colis; toutefois, il n'en existe pas actuellement. Pour assurer ces services, les ressortissants mexicains comme les étrangers doivent obtenir un permis auprès du Secrétariat aux infrastructures, aux communications et aux transports.¹⁸¹

4.140. Les entreprises établies au Mexique, même si elles sont détenues par des intérêts étrangers (majoritaires), peuvent assurer des services de transport international. Ce type de transport est régi par les accords internationaux signés par le Mexique¹⁸²; ce dernier a conclu des accords comportant des dispositions sur le transport routier avec le Canada, les États-Unis et le Guatemala.¹⁸³ Le cabotage routier n'est pas autorisé.

4.141. Dans le cadre du transport international de marchandises, on utilise le système ferroviaire pour importer des produits agricoles (surtout du maïs) et des cargaisons conteneurisées, et exporter des véhicules automobiles et de la bière.¹⁸⁴ Conformément au Programme sectoriel des communications et des transports 2020-2024, le Mexique veut encourager l'utilisation du train pour réduire les coûts économiques et environnementaux. La participation étrangère aux services ferroviaires et aux infrastructures (dans le cas des voies générales de communication ferroviaire) est encore limitée à 49%, mais les étrangers peuvent augmenter leur participation jusqu'à 100% s'ils obtiennent l'accord de la Commission nationale des investissements étrangers (CNIE) (section 2.4); d'après les autorités, la CNIE a autorisé l'IED à hauteur de plus de 49% uniquement pour les projets de construction. Les tarifs du transport ferroviaire de marchandises ne sont pas réglementés. Cependant, en 2020, la COFECE a jugé que la concurrence réelle était insuffisante dans le domaine du transport de produits chimiques sur 20 itinéraires dans l'État de Veracruz. Par conséquent, cette année-là, l'Agence de réglementation du transport ferroviaire a commencé à réglementer les tarifs des opérateurs fournissant ces services sur les itinéraires désignés; cette mesure est toujours en vigueur.¹⁸⁵

4.4.3.1 Transport aérien

4.142. Depuis le dernier examen, réalisé en 2017, le principal changement intervenu dans le secteur aérien a été la création d'une nouvelle autorité aéronautique pour réglementer le secteur. L'Agence fédérale de l'aviation civile (AFAC) a été créée en 2019 et a remplacé la Direction générale de l'aéronautique civile (DGAC) et pris ses fonctions en 2021.¹⁸⁶ L'AFAC est un organisme décentralisé

¹⁷⁸ Secrétariat aux communications et aux transports (SCT)/Institut mexicain des transports (IMT) (2019), *Planeación estratégica y logística del autotransporte de carga*. Adresse consultée: <https://imt.mx/archivos/Publicaciones/PublicacionTecnica/pt565.pdf>.

¹⁷⁹ Programme sectoriel des communications et des transports 2020-2024.

¹⁸⁰ CANACAR (2021), *Boletín Económico del Autotransporte de Carga*, numéro 14, avril. Adresse consultée: <https://canacar.com.mx/servicios/estadistica/boletin-economico/>.

¹⁸¹ Article 28 de la Loi sur les routes, ponts et transporteurs routiers fédéraux (Journal officiel du 22 décembre 1993, dernière modification le 1^{er} décembre 2020).

¹⁸² Articles 59 et 61 de la Loi sur les routes, ponts et transporteurs routiers fédéraux.

¹⁸³ SCT. Adresse consultée: <https://www.sct.gob.mx/transporte-y-medicina-preventiva/autotransporte-federal/temas-internacionales/>.

¹⁸⁴ ARTF (2020), *Anuario Estadístico Ferroviario 2019*. Adresse consultée: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/574090/Anuario_Estadistico_Ferrovuario_2019_2_.pdf.

¹⁸⁵ ARTF. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/artf/articulos/resoluciones-en-materia-de-regulacion-tarifaria?idiom=es>; COFECE. Adresse consultée: <https://www.cofece.mx/declaratoria-de-falta-de-competencia-en-transporte-ferroviario/>; et renseignements communiqués par les autorités.

¹⁸⁶ Décret portant création de l'organisme décentralisé du Secrétariat aux infrastructures, aux communications et aux transports, à savoir l'Agence fédérale de l'aviation civile (Journal officiel du 16 octobre 2019); et Loi sur l'aviation civile modifiée par décret publié au Journal officiel du 20 mai 2021.

relevant du Secrétariat aux infrastructures, aux communications et aux transports (SICT) qui jouit d'une autonomie technique, opérationnelle et administrative; la DGAC, qui dépendait du SICT, n'était pas indépendante.¹⁸⁷

4.143. La Loi de 1995 sur l'aviation civile¹⁸⁸, la Loi de 1995 sur les aéroports¹⁸⁹ et leurs règlements d'application respectifs régissent le transport aérien au Mexique et n'ont pas fait l'objet de modifications majeures depuis 2017. Le service aérien international est réglementé par les accords sur les services aériens. Cependant, faute d'accord, le service est fourni conformément au principe de réciprocité.¹⁹⁰

4.144. Le Mexique a signé 55 accords sur les services aériens. Depuis 2017, il a signé des accords avec Curaçao, l'Espagne, les Philippines, la Finlande, l'Islande, Israël et les Pays-Bas, et il a révisé les accords qu'il avait conclus avec l'Allemagne, le Canada et El Salvador (tableau A4. 1). En signant et en révisant ces accords, le Mexique vise à augmenter le niveau d'ouverture des services aériens pour améliorer la connectivité et donc développer le tourisme. Généralement, le Mexique n'accorde pas de droits de cinquième liberté. Cependant, certains accords autorisent à attribuer ces droits si la compagnie aérienne le demande et si l'autorité aéronautique de chaque Partie l'autorise. Le cabotage n'est pas autorisé. Par ailleurs, d'après la Loi sur l'aviation civile, il n'est pas non plus possible d'assurer des vols privés de cabotage.¹⁹¹

4.145. Le Mexique limite la participation étrangère au capital des compagnies aériennes mexicaines fournissant des services internationaux. 51% du capital doit appartenir à des intérêts mexicains. Pour les entreprises proposant uniquement des vols intérieurs, le plafond de l'IED a été porté de 25% à 49% en 2017 (section 2.4). D'après les autorités, cela a eu un effet positif sur l'IED et a permis de moderniser la flotte aérienne.

4.146. Les compagnies aériennes étrangères doivent obtenir un permis délivré par l'AFAC pour fournir des services internationaux et les compagnies mexicaines doivent obtenir une concession (vols réguliers) ou un permis (vols non réguliers).¹⁹² Les tarifs des services internationaux sont enregistrés auprès de l'AFAC et, dans certains cas, doivent également être approuvés.

4.147. Les Services d'aide à la navigation dans l'espace aérien mexicain (SENEAM), un organisme public, continuent de fournir des services de gestion du trafic aérien et d'aide à la navigation aérienne. Le Mexique limite également la participation étrangère au capital des aéroports. En général, l'investissement étranger ne peut pas dépasser 49% du capital des sociétés concessionnaires. Cependant, en obtenant l'accord de la CNIE, les étrangers pourraient dépasser cette limite et investir jusqu'à détenir 100% du capital (section 2.4). Actuellement, cette situation n'existe pas; les trois groupes aéroportuaires opérant au Mexique sont des entreprises à capitaux majoritairement nationaux.

4.148. Le Mexique compte 78 aéroports, dont 65 accueillent des voyageurs internationaux; l'aéroport international Felipe Ángeles a été inauguré en 2022. Comme en 2017, les aéroports sont gérés par trois groupes aéroportuaires privés (tous détenus par des actionnaires mexicains) et par des entités publiques. Il s'agit de l'Agence des aéroports et des services auxiliaires (ASA), de l'aéroport international de Mexico (AICM), d'entreprises paraétatiques et, depuis 2020, de la société Aeropuerto Internacional Felipe Ángeles (AIFA), créée pour gérer l'aéroport international Felipe Ángeles.¹⁹³ L'AICM gère le principal aéroport du pays, celui de Mexico.

¹⁸⁷ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁸⁸ Loi sur l'aviation civile publiée au Journal officiel le 12 mai 1995; dernière modification publiée au Journal officiel le 20 mai 2021. Règlement d'application de la loi sur l'aviation civile publié au Journal officiel le 7 décembre 1998; dernière modification publiée au Journal officiel le 29 juin 2020.

¹⁸⁹ Loi sur les aéroports publiée au Journal officiel le 22 décembre 1995; dernière modification publiée au Journal officiel le 20 mai 2021. Règlement d'application de la Loi sur les aéroports publié au Journal officiel le 17 février 2000; dernière modification publiée au Journal officiel le 21 juin 2018.

¹⁹⁰ Article 20 de la Loi sur l'aviation civile.

¹⁹¹ Article 17*bis* de la Loi sur l'aviation civile ajouté par le décret publié au Journal officiel le 20 mai 2021.

¹⁹² Articles 9 et 11 de la Loi sur l'aviation civile.

¹⁹³ Résolution autorisant la constitution d'une entreprise à participation majoritaire de l'État, à savoir Aeropuerto Internacional Felipe Ángeles, S.A. de C.V., qui relèvera du groupe coordonné par le Secrétariat à la défense nationale (Journal officiel du 14 décembre 2020).

4.149. En plus de l'AICM et de l'AIFA, deux autres entreprises publiques exercent des activités dans le secteur aéroportuaire: les Services aéroportuaire de la ville de Mexico (SACM) et le Groupe aéroportuaire de Mexico (GACM). Les SACM fournissent tout type de services administratifs à l'AICM et au GACM. Le GACM a de plus été chargé de construire le nouvel aéroport international de Mexico (NAICM), un projet lancé en 2014 qui a été abandonné en 2019, alors que 30% du chantier avait été réalisé.¹⁹⁴ À la place, en 2019, la base militaire de Santa Lucía a été transformée pour devenir l'aéroport international Felipe Ángeles. En abandonnant la construction du NAICM, les dépenses publiques consacrées aux infrastructures aéroportuaires sont tombées de 29,503 milliards de MXN en 2018 à 2,096 milliards de MXN en 2019 et 657 millions de MXN en 2020.¹⁹⁵ L'aéroport international de Mexico, l'aéroport international de Toluca et l'aéroport international Felipe Ángeles composent le système aéroportuaire métropolitain (SAM).

4.150. Les exploitants d'aéroports doivent fournir des services aéroportuaires ou, à défaut, conclure des contrats avec des tiers à cette fin; dans ce cas, les contrats doivent être approuvés par l'AFAC.¹⁹⁶ Dans les aéroports gérés par des concessionnaires du secteur privé, les tarifs des services restent réglementés. Pour chaque service, le SICT détermine un tarif maximal par unité de trafic (équivalente à un voyageur ou à 100 kg de marchandises), en s'appuyant sur le plan d'investissement du concessionnaire; les tarifs peuvent être modifiés en prenant en compte la performance du concessionnaire au regard des indicateurs annuels d'efficacité et l'inflation. La redevance aéroportuaire (TUA) acquittée par tous les passagers fait partie des tarifs réglementés. Les recettes tirées de la TUA se chiffrent à plus de la moitié des recettes totales des aéroports et constituent donc une ressource importante pour les concessionnaires. L'ASA, l'AICM et l'AIFA continuent de fixer tous les tarifs des aéroports qu'ils exploitent, mais ceux-ci doivent être approuvés par le SHCP et enregistrés auprès de l'AFAC.¹⁹⁷

4.151. Jusqu'en 2018, l'ASA était l'unique prestataire de services de stockage, de distribution et d'approvisionnement en carburant d'aviation. En 2018, le Mexique a libéralisé ce marché.¹⁹⁸ Cependant, l'IED ne peut pas dépasser 49% du capital des entreprises qui assurent l'approvisionnement en carburant (section 2.4). Pour faciliter l'ouverture du marché, pendant une période transitoire (de 2018 à 2019), l'ASA a permis aux nouveaux entrants de passer des contrats pour la capacité disponible de ses infrastructures de stockage.¹⁹⁹ Pour assurer l'approvisionnement en carburant d'aviation, il faut obtenir une autorisation de la Commission de réglementation de l'énergie (CRE).²⁰⁰ D'après les autorités, l'ASA reste le principal fournisseur.

4.152. Les compagnies aériennes peuvent fournir elles-mêmes les services d'escale ou conclure à cette fin un contrat avec une autre entreprise, qui peut être une autre compagnie aérienne. Pour fournir ces services, il faut obtenir un permis de l'AFAC.

4.153. En 2020-2021, en raison de la pandémie, les autorités ont indiqué que les compagnies aériennes avaient maintenu les conditions commerciales (remises fondées sur le volume contractuel) et avaient pu prolonger le délai pour le paiement du carburant, en le faisant passer de 30 à 60 jours.

4.154. Entre 2017 et 2019, le nombre de voyageurs internationaux arrivés au Mexique a augmenté, passant de 44,4 à 47,9 millions; en 2020, en raison de la pandémie, ce chiffre a reculé de 58,5%. En 2021, le trafic aérien a commencé à reprendre, mais les niveaux d'avant la pandémie n'ont

¹⁹⁴ GACM. Adresse consultée: <http://www.gacm.gob.mx/>; ICEX (2020), *Guía de Negocio: México*; et CEPAL (2019), "Infraestructura aeroportuaria en América Latina y el Caribe", Bulletin 370. Adresse consultée: https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44900/1/S1900358_es.pdf.

¹⁹⁵ Statistiques du SCT. Adresse consultée: <https://www.sct.gob.mx/planeacion/estadistica/principales-estadisticas-del-sector/>.

¹⁹⁶ Article 48 de la Loi sur les aéroports et article 67 du Règlement d'application de la Loi sur les aéroports.

¹⁹⁷ Renseignements communiqués par les autorités; articles 48 et 67 à 70 de la Loi sur les aéroports; SCT. Adresse consultée: <https://www.sct.gob.mx/fileadmin/DireccionesGrales/DGAC/00-aeronautica/regulacion-economica-de-aeropuertos-esquema-de-tarifas-maximas-competencia-e-infraestructura/01-regulacion-economica-de-aeropuertos-25oct10-vf.pdf>; et COFECE. Adresse consultée: <https://www.cofece.mx/cfresoluciones/Docs/Mercados%20Regulados/V2/7/1382537.pdf>.

¹⁹⁸ Article 9 transitoire du Règlement d'application de la Loi sur les aéroports, modifié par le décret publié au Journal officiel du 21 juin 2018.

¹⁹⁹ Résolutions RES/1704/2018 et RES/1075/2018 de la CRE; Communiqué n° 099/2018 de l'ASA. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/asa/prensa/asa-garantiza-la-apertura-de-sus-instalaciones-para-el-almacenamiento-de-combustibles-de-aviacion-170862?idiom=es>.

²⁰⁰ Article 76 de la Loi sur les hydrocarbures (Journal officiel du 11 août 2014, dernière modification le 20 mai 2021).

toujours pas été atteints (tableau 4.16). De plus, à partir de 2021, le trafic aérien a été affecté par la décision des États-Unis d'abaisser la note du Mexique en matière de normes de sécurité aérienne, ce qui a limité le trafic aérien entre le Mexique et les États-Unis, qui constituent son principal marché.²⁰¹

Tableau 4.16 Indicateurs du trafic international, 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Voyageurs (milliers)	44 420	46 871	47 892	19 842	35 641
Marchandises (milliers de t)	628	700	649	547	684

Source: Statistiques du SICT. Adresse consultée:

<http://www.sct.gob.mx/planeacion/estadistica/principales-estadisticas-del-sector/>; et renseignements communiqués par les autorités.

4.4.3.2 Transport maritime

4.155. Depuis le précédent examen, réalisé en 2017, le principal changement intervenus dans le secteur maritime et portuaire a été d'ordre institutionnel. En 2021, le Secrétariat à la marine (SEMAR) a remplacé le SICT et a repris ses fonctions de gestion et de réglementation du secteur. Du fait de ce changement, le SEMAR fait office, depuis 2021, d'autorité maritime et portuaire nationale. La Coordination générale des ports et de la marine marchande (CGPMM), qui relevait du SICT, relève désormais du SEMAR. La CGPMM est composée de la Direction générale du développement et de l'administration des ports, de la Direction générale des ports (DGP) et la Direction générale de la marine marchande (DGMM).²⁰²

4.156. Le transport maritime est régi par la Loi de 2006 sur la navigation et le commerce maritime, par la Loi de 1993 sur les ports et par leurs règlements d'application respectifs.²⁰³ En 2021, un nouveau règlement d'application de la Loi sur les ports a été publié, abrogeant celui de 1994 principalement pour prendre en compte, d'après les autorités, du changement institutionnel opéré dans le secteur.

4.157. Le service international (hauturier) est fourni conformément au principe de réciprocité. Aucune sorte d'autorisation n'est requise. Les compagnies maritimes étrangères doivent être représentées par un agent maritime (agent de fret) dans chaque port mexicain dans lequel elles exercent des activités; la DGMM autorise et enregistre les agents maritimes.²⁰⁴ Le capital des compagnies maritimes établies au Mexique qui assurent le service international (hauturier) doit être détenu à 51% par des intérêts nationaux. Cependant, il peut être détenu majoritairement par des intérêts étrangers, y compris à hauteur de 100%, à condition d'obtenir une autorisation de la CNIE (section 2.4).

4.158. Le transport de marchandises et de personnes dans les eaux juridictionnelles et le service de cabotage doivent être assurés par des compagnies maritimes contrôlées par des Mexicains (51% du capital) et des embarcations mexicaines (section 2.4). Dans le cas du cabotage, s'il n'y a pas de compagnies maritimes ou d'embarcations mexicaines ou que celles-ci ne peuvent fournir ce service, la DGMM peut autoriser des compagnies et/ou des embarcations étrangères à réaliser ces opérations. Dans ce cas, la DGMM délivre un permis de navigation temporaire, pour une durée initiale de trois mois, qui peut être renouvelé pour une durée maximale de deux ans. Au terme de ces deux ans, pour pouvoir continuer à fournir le service de cabotage, l'embarcation étrangère doit s'immatriculer sous pavillon mexicain.²⁰⁵ Les embarcations étrangères "extrêmement

²⁰¹ Communiqué de presse de la FAA du 25 mai 2021. Adresse consultée: <https://www.faa.gov/newsroom/federal-aviation-administration-announces-results-mexicos-safety-assessment?newsId=26142>.

²⁰² Communiqué de presse n° 042/2021 du SEMAR du 7 juin 2021.

²⁰³ Loi de 2006 sur la navigation et le commerce maritime (Journal officiel du 1^{er} juin 2006, dernière modification le 7 décembre 2020), Règlement d'application de la Loi sur la navigation et le commerce maritime (Journal officiel du 4 mars 2015), Loi sur les ports (Journal officiel du 19 juillet 1993, dernière modification le 7 décembre 2020) et Règlement d'application de la Loi sur les ports (Journal officiel du 16 décembre 2021).

²⁰⁴ Article 24 de la Loi sur la navigation et le commerce maritime. <https://www.gob.mx/semar/prensa/sct-efectua-traspaso-de-la-coordinacion-general-de-puertos-y-marina-mercante-a-semar>.

²⁰⁵ D'après les renseignements communiqués par les autorités, 633 permis temporaires ont été délivrés entre 2017 et 2021, principalement à des embarcations étrangères exploitées par des compagnies mexicaines. Une compagnie maritime étrangère a été autorisée à assurer le service de cabotage. Deux embarcations étrangères ont été immatriculées.

spécialisées²⁰⁶ sont exemptées de l'obligation d'immatriculation et peuvent fournir des services de cabotage indéfiniment, en renouvelant le permis de navigation temporaire autant de fois que nécessaire.²⁰⁷ En 2022, neuf embarcations étrangères "extrêmement spécialisées" fournissent des services de cabotage, par exemple, pour transporter des personnes et des matériaux vers les plates-formes de PEMEX.²⁰⁸

4.159. D'après la Loi sur la navigation et le commerce maritime (articles 8 et 39), le SEMAR peut, uniquement si la COFECE estime que les conditions de concurrence effective ne sont pas réunies sur un marché donné: i) définir le cadre de réglementation des tarifs²⁰⁹; ii) réserver en tout ou partie certains transports internationaux de marchandises, pour que seuls les compagnies et les propriétaires mexicains disposant d'embarcations mexicaines puissent assurer ce service. Cette réserve ne sera maintenue que si les conditions de concurrence effective ne sont toujours pas réunies. Aucune réserve concernant le transport de marchandises n'a été appliquée pendant la période considérée.

4.160. D'après les autorités, le trafic international au Mexique est principalement effectué par des embarcations étrangères. Pour encourager le développement et la participation de la marine marchande mexicaine, le Mexique continue d'appuyer l'industrie navale et les compagnies maritimes mexicaines par l'intermédiaire du Fonds de développement de la marine marchande (FONDEMAR).²¹⁰ Le soutien apporté consiste en garanties bancaires couvrant jusqu'à 50% du montant du crédit obtenu, jusqu'à un montant maximal de 5 millions d'USD. Il est possible de garantir des montants supérieurs s'ils sont approuvés par la DGMM. Pendant la période considérée, les ressources du FONDEMAR n'ont pas été utilisées.

4.161. Le Mexique impose des limitations quant à la nationalité du personnel travaillant à bord des navires battant pavillon mexicain. À cet égard, tout l'équipage à bord des navires mexicains doit être de nationalité mexicaine.²¹¹

4.162. Les ports sont des biens publics inaliénables, imprescriptibles et insaisissables.²¹² Ils sont gérés par les Administrations du système portuaire national (ASIPONA) et les Administrations portuaires intégrales (API). Les ASIPONA/API peuvent être publiques ou privées. La participation étrangère au capital d'une ASIPONA/API reste limitée à 49% (section 2.4). La participation privée a toujours été très limitée. Jusqu'en 2021, le port d'Acapulco était exploité et géré par une API privée, mais en 2021, la concession n'a pas été renouvelée et la gestion du port est revenue à l'État.²¹³ En 2022, tous les ports étaient exploités par des ASIPONA/API publiques.

4.163. Les ASIPONA/API doivent construire et entretenir les infrastructures de base, construire et gérer les terminaux, et assurer des services portuaires.²¹⁴ Cependant, les travaux et les services peuvent faire l'objet de marchés, sous réserve des lois fédérales réglementant les marchés publics. De plus, d'après la Loi sur les ports, les marchés de services doivent faire l'objet d'un appel d'offres, mais, pour des raisons techniques et des raisons d'efficacité et de sécurité, ceux-ci peuvent être attribués directement.²¹⁵

²⁰⁶ Il s'agit d'embarcations présentant des particularités techniques ou utilisées pour mener certaines activités (article 10 de la Loi sur la navigation et le commerce maritime).

²⁰⁷ Articles 40 à 41 de la Loi sur la navigation et le commerce maritime.

²⁰⁸ CGPMM. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/puertosymarinamercante/acciones-y-programas/estatus-de-los-permisos-temporales-para-la-navegacion-de-cabotaje-a-embarcaciones-extranjeras>.

²⁰⁹ En 2021, la COFECE a estimé que les services de cabotage pour les passagers (services de ferry) sur les itinéraires de l'État de Quintana Roo n'étaient pas assurés dans des conditions de concurrence effective. En 2022, le SEMAR a donc publié les "Bases para el establecimiento de regulación tarifaria por la prestación del servicio de transporte marítimo de pasajeros en la zona norte del Estado de Quintana Roo" (Conditions d'établissement de la réglementation tarifaire pour la prestation de services de transport maritime de passagers dans la partie nord de l'État de Quintana Roo) (Journal officiel du 18 mars 2022).

²¹⁰ Règlement du Fonds de développement de la marine marchande (Journal officiel du 24 septembre 2012).

²¹¹ Article 25 de la Loi sur la navigation et le commerce maritime.

²¹² Loi générale sur les biens nationaux (Journal officiel du 20 mai 2004, dernière modification le 14 septembre 2021).

²¹³ Déclaration instituant la reprise par le gouvernement fédéral des travaux, terminaux, marinas et installations qui composent le site portuaire d'Acapulco (État du Guerrero) (Journal officiel du 7 juillet 2021).

²¹⁴ L'article 44 de la Loi sur les ports classe les services portuaires ainsi: services aux embarcations pour les opérations de navigation interne (pilotage, remorquage, amarrage et lamanage); services généraux (par exemple l'approvisionnement en carburant et en eau potable, et l'avitaillement); et services de manutention (par exemple le chargement et le déchargement, la livraison et la réception et l'entreposage).

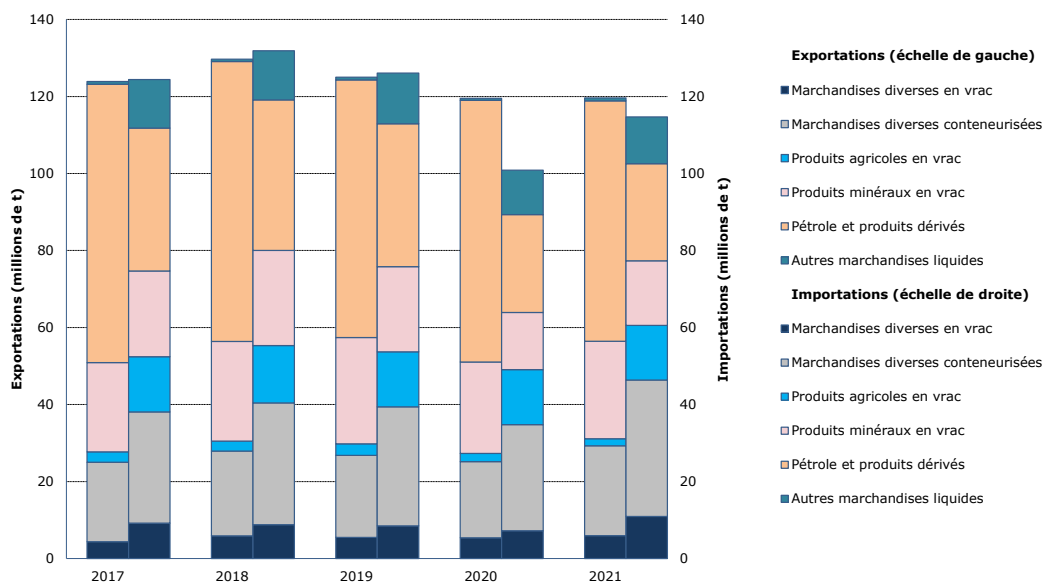
²¹⁵ Articles 40, 46, 51 et 53 de la Loi sur les ports.

4.164. Le Mexique maintient un plafond pour l'IED (49%) pour les entreprises fournissant des services de pilotage, de remorquage, d'amarrage et de lamanage, ou se consacrant à l'approvisionnement de combustibles pour le transport maritime (combustible de soute). Cependant, s'ils obtiennent l'accord de la CNIE, les étrangers peuvent augmenter leur participation (y compris jusqu'à 100%) aux services de remorquage, d'amarrage et de lamanage (section 2.4). D'après les autorités, entre 2017 et 2022, deux autorisations ont été délivrées. Les pilotes de port doivent être de nationalité mexicaine.²¹⁶ Les compagnies maritimes détenues par des intérêts étrangers peuvent fournir des services de dragage, de construction et d'entretien des ports, en utilisant des embarcations étrangères, sous réserve de l'application du principe de réciprocité et de l'autorisation préalable du SEMAR.²¹⁷

4.165. La DGP peut fixer les tarifs pour l'utilisation des terminaux et la prestation des services portuaires si elle estime qu'il n'y a pas de concurrence effective dans le port.²¹⁸ C'est le cas s'il n'y a qu'un seul terminal, si une cargaison ne peut être prise en charge que dans un seul terminal ou s'il n'y a qu'un seul prestataire de services. Les critères permettant de fixer les tarifs plafonds n'ont pas été révisés pendant la période considérée; la DGP les détermine en tenant compte des coûts d'exploitation, des frais d'équipement, du trafic effectif et estimatif et des tarifs des marchés intérieur et international.²¹⁹ Les tarifs plafonds sont fixés chaque année. Dans le cadre du présent examen, les autorités ont indiqué qu'en 2022, 51% des tarifs des services portuaires étaient réglementés. Pendant la pandémie, des réductions ont été accordées sur les tarifs et les paiements ont pu être différés de 30 à 60 jours.²²⁰

4.166. En 2021, 234,3 millions de tonnes de marchandises ont été traitées dans les ports mexicains. Le volume de 2020 a été dépassé, mais les niveaux d'avant la pandémie de COVID-19 n'ont toujours pas été atteints. Le commerce extérieur est principalement constitué d'hydrocarbures, de marchandises conteneurisées et de produits minéraux en vrac (graphique 4.6). Le port de Manzanillo est le principal port du pays et l'un des principaux ports de la région pour le trafic de conteneurs. De plus, le Mexique dispose de 15 terminaux portuaires situés hors des sites portuaires, qu'il utilise pour exporter du sel, du plâtre ou des roches phosphatées.

Graphique 4.6 Opérations portuaires de commerce extérieur, par type de fret, 2017-2021



Source: Données de la CGPMM. Adresses consultées: <https://www.gob.mx/puertosmarinamercante/acciones-y-programas/estadisticas-70565>; et renseignements communiqués par les autorités.

²¹⁶ Article 57 de la Loi sur la navigation et le commerce maritime.

²¹⁷ Article 40 de la Loi sur la navigation et le commerce maritime.

²¹⁸ La DGP peut solliciter l'avis de la COFECE.

²¹⁹ Réglementation tarifaire applicable à certains titres de concession des administrations portuaires intégrales (Journal officiel du 22 décembre 1999).

²²⁰ Renseignements communiqués par les autorités.

4.4.4 Tourisme

4.167. Le tourisme est considéré comme un secteur stratégique pour le Mexique.²²¹ D'après les données du Compte satellite du tourisme (CST), il a généré près de 8,5% du PIB entre 2017 et 2019. En 2020, cependant, en raison de la pandémie, sa contribution au PIB est tombée à 6,7%.²²² En 2021, le secteur a commencé à reprendre et sa contribution au PIB a été estimée à 7,1%.²²³ Les activités touristiques les plus importantes pour l'économie sont les services d'hébergement, les transports, la restauration et les loisirs, et l'artisanat. En outre, le tourisme est un important pourvoyeur d'emplois; en 2021, il a généré 8,5% de l'emploi total.²²⁴

4.168. En 2019, le Mexique a reçu 97,4 millions de visiteurs, dont 54 millions étaient des touristes, un chiffre historique (tableau 4.17). La même année, il était la septième destination touristique du monde.²²⁵ En 2020, bien que la pandémie ait limité l'arrivée de touristes internationaux, le pays est devenu la troisième destination touristique du monde, car il a imposé très peu de restrictions au tourisme international.²²⁶ Le tourisme a toujours été l'une des principales sources de devises pour le Mexique, après les envois de fonds.

Tableau 4.17 Indicateurs du tourisme international, 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de visiteurs (millions)	99,3	96,5	97,4	51,1	55,3
Touristes	39,3	41,3	45,0	24,3	31,9
Visiteurs en excursion	60,0	55,2	52,4	26,8	23,4
Dépenses totales (millions d'USD)	21,3	22,5	24,6	11,0	19,8
Touristes	19,2	20,4	22,4	9,9	18,5
Visiteurs en excursion	2,1	2,1	2,2	1,1	1,3

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.169. Le tourisme est un secteur réglementé par les lois fédérales et par les lois adoptées par les entités fédératives. La Loi générale sur le tourisme et son règlement d'application constituent le cadre juridique du secteur au niveau fédéral.²²⁷

4.170. Le Secrétariat au tourisme (SECTUR) formule et met en œuvre la politique sectorielle, dont les objectifs sont définis dans le Programme sectoriel pour le tourisme (PROSECTUR) 2020-2024, fondée sur le PND 2019-2024. Le Mexique veut atteindre un modèle de tourisme inclusif et durable. La diversification des destinations touristiques et des marchés touristiques fait partie des objectifs poursuivis pour encourager la croissance du secteur. L'image du Mexique à l'extérieur s'est donc améliorée²²⁸ et des plates-formes numériques ont été créées pour promouvoir les différents produits et destinations touristiques que propose le pays; en outre, des projets comme le Train maya, destiné à encourager le tourisme historique et culturel dans la péninsule du Yucatán, et des programmes de formation et de certification ont été mis en place. De plus, pour favoriser une reprise plus rapide après la pandémie, le pays s'est efforcé d'encourager le tourisme national.

²²¹ Plan sectoriel du tourisme 2020-2024.

²²² Compte satellite du tourisme du Mexique 2020. Adresse consultée: <https://www.datatur.sectur.gob.mx/SitePages/ProductoDestacado3.aspx>.

²²³ Communiqué de presse n° 083/2022 du Secrétariat au tourisme.

²²⁴ Données du Secrétariat au tourisme. Adresse consultée: <https://www.datatur.sectur.gob.mx/SitePages/ResultadosITET.aspx>.

²²⁵ Secrétariat au tourisme (2020), *Segundo Informe de Labores 2019-2020*. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/sectur/documentos/secretaria-de-turismo-segundo-informe-de-labores-2019-2020-251051>.

²²⁶ Communiqué de presse n° 040/2022 du Secrétariat au tourisme.

²²⁷ Loi générale sur le tourisme (Journal officiel du 17 juin 2009, dernière révision le 31 juillet 2019) et Règlement d'application de la Loi générale sur le tourisme (Journal officiel du 6 juillet 2015, dernière révision le 16 août 2015).

²²⁸ En 2019, le Conseil de promotion du tourisme du Mexique, une entreprise publique chargée de promouvoir le Mexique comme destination touristique, a été clos. Depuis 2019, le Conseil de diplomatie touristique (composé du SECTUR, du SRE et du secteur privé) élabore des campagnes de promotion internationale du tourisme exécutées par l'entremise des représentations du SRE.

4.171. Tous les fournisseurs de services liés au tourisme doivent s'inscrire au Registre national du tourisme (RNT), géré par le SECTUR.²²⁹ Les services de transport terrestre touristique sont réservés aux personnes physiques et morales mexicaines et ne peuvent être fournis qu'après l'obtention d'un permis, qui n'est pas cessible (section 2.4). Les ressortissants étrangers peuvent fournir d'autres services touristiques, y compris les services de guides touristiques. Pour fournir ces services, il faut obtenir une autorisation d'inscription au RNT délivrée par le SECTUR.²³⁰

4.172. Le Fonds national de promotion du tourisme (FONATUR), une entité publique, planifie le développement des régions touristiques et encourage les investissements. Grâce au FONATUR, les investisseurs peuvent obtenir des financements à des conditions préférentielles pour acquérir des biens immobiliers; 30% du montant du crédit se paie en un an sans intérêts et le reste en cinq ans à un taux préférentiel.²³¹ Le FONATUR a permis de développer huit régions touristiques, principalement consacrées au tourisme balnéaire.²³²

4.173. Bancomext, la banque fédérale de développement, considère le tourisme comme un "secteur stratégique ou prioritaire" en raison de son apport en devises et de sa contribution à l'emploi. La banque accorde des financements, en pesos ou en dollars des États-Unis, allant jusqu'à 50% du montant du coût du projet. Les conditions du prêt, y compris les taux d'intérêt, se déterminent au cas par cas. Les montants financés varient selon que les banques sont de premier ou de second rang.²³³ En 2021, le montant financé par Bancomext dans le secteur du tourisme s'élevait à 40,831 milliards de MXN, soit 21,2% du montant total prêté à tous les secteurs "stratégiques".²³⁴

²²⁹ RNT. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/tramites/ficha/inscribete-al-registro-nacional-de-turismo/SECTUR3109>.

²³⁰ Article 78 du Règlement d'application de la Loi générale sur le tourisme.

²³¹ Gouvernement du Mexique. Adresses consultées: <https://www.gob.mx/fonatur/acciones-y-programas/preguntas-frecuentes-fonatur-faq-s> et <https://www.gob.mx/fonatur/acciones-y-programas/porque-invertir-en-fonatur?idiom=es>.

²³² Gouvernement du Mexique. Adresse consultée: <https://www.gob.mx/fonatur/acciones-y-programas/destinos-fonatur>.

²³³ Bancomext. Adresse consultée: <https://www.bancomext.com/sector/turismo>.

²³⁴ Renseignements communiqués par les autorités.

5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par section et par principal chapitre du SH, 2016-2021

(Millions d'USD et %)

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	(millions d'USD)					
Exportations totales	373 954	409 433	450 713	460 604	416 999	494 225
	(% des exportations)					
1 – Animaux vivants et produits du règne animal	0,9	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1
02. Viandes et abats comestibles	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7
03. Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2
01. Animaux vivants	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
04. Laits et produits de laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2 – Produits du règne végétal	3,7	3,7	3,4	3,6	4,1	3,8
07. Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	1,8	1,6	1,6	1,6	2,0	1,7
08. Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	1,5	1,6	1,4	1,6	1,7	1,7
09. Café, thé, maté et épices	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
10. Céréales	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
3 – Graisses et huiles animales ou végétales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4 – Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigre; tabacs et succédanés de tabac fabriqués	3,0	3,2	3,2	3,4	3,9	3,9
22. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	1,2	1,4	1,5	1,6	1,9	2,0
19. Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait	0,5	0,5	0,4	0,5	0,6	0,5
20. Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
17. Sucres et sucreries	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
21. Préparations alimentaires diverses	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
5 – Produits minéraux	6,0	6,9	8,0	6,8	5,8	7,5
27. Combustibles minéraux; matières bitumineuses; cires minérales	4,8	5,6	6,6	5,4	4,0	5,6
26. Minerais, scories et cendres	1,0	1,2	1,2	1,2	1,6	1,8
6 – Produits des industries chimiques ou des industries connexes	2,6	2,4	2,3	2,3	2,4	2,5
33. Huiles essentielles; produits de parfumerie préparés et préparations cosmétiques	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
29. Produits chimiques organiques	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4
30. Produits pharmaceutiques	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
38. Produits divers des industries chimiques	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3
28. Produits chimiques inorganiques	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
7 – Matières plastiques et ouvrages en ces matières	2,9	2,9	2,8	2,8	2,9	3,1
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	2,2	2,2	2,1	2,0	2,2	2,3
40. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8
8 – Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie ou de sellerie	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
9 – Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
10 – Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier et ses applications	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5
48. Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
11 – Matières textiles et ouvrages en ces matières	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,6
62. Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4
61. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
63. Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
12 – Chaussures, coiffures, parapluies, parasols, cannes, fouets, cravaches et leurs parties; plumes apprêtées et articles en plumes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
13 – Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	1,0	0,9	0,8	0,9	0,9	1,0
70. Verre et ouvrages en verre	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
14 – Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux	2,0	1,7	1,5	1,6	1,9	1,9
15 – Métaux communs et ouvrages en ces métaux	4,2	4,1	4,3	4,0	4,2	5,0
73. Ouvrages en fonte, fer ou acier	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6
72. Fonte, fer et acier	0,5	0,6	0,8	0,7	0,7	1,2
74. Cuivre et ouvrages en cuivre	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6
83. Ouvrages divers en métaux communs	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
76. Aluminium et ouvrages en aluminium	0,5	0,3	0,4	0,3	0,4	0,5
16 – Machines et appareils, matériel électrique et leurs parties	36,9	36,0	34,9	34,9	36,1	34,8
85. Machines, appareils et matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images	20,4	19,9	18,2	17,4	18,0	17,5
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	16,5	16,1	16,7	17,5	18,1	17,3
17 – Matériel de transport	24,7	25,8	26,6	27,5	24,9	24,0
87. Voitures automobiles, tracteurs	23,6	24,8	25,6	26,3	24,1	23,1
86. Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques	0,8	0,6	0,6	0,8	0,5	0,4
18 – Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision	4,4	4,3	4,3	4,4	4,5	4,2
90. Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux	4,3	4,3	4,2	4,3	4,5	4,2
19 – Armes, munitions et leurs parties et accessoires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20 – Marchandises et produits divers	3,5	3,3	3,0	2,8	2,8	2,9
94. Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires	2,8	2,6	2,4	2,2	2,2	2,2
95. Jouets, jeux	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4
21 – Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	1,3	1,3	1,4	1,7	1,8	1,6

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A1. 2 Importations de marchandises par section et par principal chapitre du SH, 2016-2021

(Millions d'USD et %)

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	(millions d'USD)					
Importations totales	387 088	420 395	464 302	455 242	382 986	505 716
	(% des importations)					
1 – Animaux vivants et produits du règne animal	1,6	1,6	1,5	1,6	1,7	1,7
02. Viandes et abats comestibles	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9	1,0
04. Laites et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4
03. Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
2 – Produits du règne végétal	2,5	2,5	2,5	2,5	3,0	3,2
10. Céréales	1,1	1,1	1,1	1,1	1,3	1,5
12. Graines et fruits oléagineux et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages	0,8	0,8	0,7	0,8	0,9	1,0
08. Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
11. Produits de la minoterie; malt; amidons et féculés; inuline; gluten de froment	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
3 – Graisses et huiles animales ou végétales	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4
4 – Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigre; tabacs et succédanés de tabac fabriqués	1,9	1,7	1,6	1,7	1,9	1,7
23. Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments pour animaux	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
21. Préparations alimentaires diverses	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
22. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
20. Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
19. Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
17. Sucres et sucreries	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
5 – Produits minéraux	6,8	8,8	10,4	9,5	7,2	9,1
27. Combustibles minéraux; matières bitumineuses; cires minérales	6,5	8,5	10,0	9,0	6,6	8,5
26. Minerais, scories et cendres	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
6 – Produits des industries chimiques ou des industries connexes	6,8	6,9	6,9	6,8	7,8	7,7
29. Produits chimiques organiques	1,9	2,1	2,1	1,8	1,9	2,1
38. Produits divers des industries chimiques	1,1	1,1	1,1	1,2	1,5	1,6
30. Produits pharmaceutiques	1,1	1,0	1,0	1,1	1,3	1,2
28. Produits chimiques inorganiques	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7
33. Huiles essentielles; produits de parfumerie préparés et préparations cosmétiques	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7
32. Extraits tannants ou tinctoriaux; pigments; peintures et vernis	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5
7 – Matières plastiques et ouvrages en ces matières	7,3	7,1	7,0	6,9	7,2	7,4
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	5,7	5,5	5,4	5,4	5,7	5,9
40. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5
8 – Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie ou de sellerie	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3
9 – Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
44. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
10 – Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier et ses applications	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6
48. Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2
11 – Matières textiles et ouvrages en ces matières	2,6	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2
61. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
62. Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
54. Filaments synthétiques ou artificiels	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
63. Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
52. Coton	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
59. Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
56. Ouates, feutres et nontissés; fils spéciaux; ficelles; articles de corderie	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
12 – Chaussures, coiffures, parapluies, parasols, cannes, fouets, cravaches et leurs parties; plumes apprêtées et articles en plumes	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
13 – Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
70. Verre et ouvrages en verre	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3
14 – Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
15 – Métaux communs et ouvrages en ces métaux	8,0	8,2	8,3	8,1	8,0	9,6
72. Fonte, fer et acier	2,2	2,4	2,5	2,4	2,3	3,5
73. Ouvrages en fonte, fer ou acier	2,3	2,2	2,1	2,2	2,1	2,2
76. Aluminium et ouvrages en aluminium	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,7
74. Cuivre et ouvrages en cuivre	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,9
83. Ouvrages divers en métaux communs	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
82. Outils et outillage, articles de coutellerie, en métaux communs	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
16 – Machines et appareils, matériel électrique et leurs parties	39,1	37,3	37,1	37,7	38,8	35,7
85. Machines, appareils et matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images	21,8	20,4	20,4	20,8	21,6	20,0
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	17,3	16,9	16,7	16,9	17,2	15,7
17 – Matériel de transport	10,0	10,2	9,7	9,7	8,6	8,0
87. Voitures automobiles, tracteurs	9,6	9,9	9,3	9,4	8,4	7,7
18 – Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision	3,9	3,7	3,4	3,7	4,2	4,1
90. Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux	3,7	3,6	3,3	3,6	4,1	4,0
19 – Armes, munitions et leurs parties et accessoires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20 – Marchandises et produits divers	1,7	1,7	1,6	1,6	1,5	1,5
94. Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8
95. Jouets, jeux	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
21 – Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	3,3	3,6	3,7	3,9	4,0	4,0

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par partenaire commercial, 2016-2021

(Millions d'USD et %)

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	(millions d'USD)					
Exportations totales	373 954	409 433	450 713	460 604	416 999	494 225
	(% des exportations)					
Amérique	89,0	88,0	87,9	88,4	88,2	88,2
États-Unis	80,9	79,8	79,5	80,5	81,2	80,7
Autres pays d'Amérique	8,1	8,1	8,4	7,9	7,0	7,5
Canada	2,8	2,8	3,1	3,1	2,7	2,6
Brésil	0,8	0,9	1,0	0,9	0,7	0,7
Colombie	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6	0,7
Guatemala	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
Chili	0,5	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4
Pérou	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
El Salvador	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Panama	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Honduras	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Costa Rica	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Nicaragua	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Argentine	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2
République dominicaine	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Équateur	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Trinité-et-Tobago	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Cuba	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Uruguay	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Venezuela, République bolivarienne du	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0
Europe	5,5	5,9	5,9	5,5	5,3	5,4
UE-27	4,3	5,1	5,0	3,9	3,9	3,7
Allemagne	1,1	1,7	1,6	1,5	1,6	1,5
Pays-Bas	0,4	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5
Espagne	0,9	1,0	1,0	0,3	0,3	0,3
Belgique	0,4	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3
France	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3
AELE	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Suisse	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Autres pays d'Europe	0,9	0,6	0,7	1,5	1,2	1,4
Autres pays d'Europe, n.d.a.	0,0	0,0	0,1	0,8	0,5	0,7
Royaume-Uni	0,9	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
Türkiye	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Communauté d'États indépendants (CEI) ^a	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fédération de Russie	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Afrique	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Singapour	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Moyen-Orient	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2
Émirats arabes unis	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Arabie saoudite, Royaume d'	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Israël	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Asie	5,0	5,6	5,7	5,5	5,8	5,9
Chine	1,4	1,6	1,6	1,5	1,9	1,9
Japon	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,8
Autres pays d'Asie	2,5	3,0	3,2	3,1	3,1	3,2
Taïpei chinois	0,1	0,1	0,4	1,4	1,0	1,5
Corée, République de	0,7	0,8	0,8	0,5	0,8	0,7
Australie	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Hong Kong, Chine	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Singapour	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2
Inde	0,6	0,8	0,9	0,2	0,2	0,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire:						
Union européenne (28)	5,1	5,7	5,5	4,5	4,5	4,3
Accord de libre-échange nord-américain	83,7	82,6	82,6	83,6	83,9	83,3

a Communauté d'États indépendants, y compris certains États associés et anciens États membres.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A1. 4 Importations de marchandises par partenaire commercial, 2016-2021

(Millions d'USD et %)

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	(millions d'USD)					
Importations totales	387 088	420 395	464 302	455 242	382 986	505 716
	(% des importations)					
Amérique	52,1	51,9	52,1	50,6	49,3	49,7
États-Unis	46,5	46,4	46,6	45,3	43,9	43,8
Autres pays d'Amérique	5,7	5,5	5,5	5,4	5,4	5,9
Canada	2,5	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2
Brésil	1,2	1,3	1,4	1,5	1,5	1,7
Chili	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4
Colombie	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Argentine	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Nicaragua	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Costa Rica	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Pérou	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Guatemala	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Honduras	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Trinité-et-Tobago	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Uruguay	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
El Salvador	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Europe	11,7	12,4	12,2	12,0	11,7	11,2
UE(27)	10,4	11,1	10,9	10,8	10,5	10,0
Allemagne	3,6	3,9	3,8	3,9	3,6	3,4
Italie	1,4	1,5	1,4	1,3	1,3	1,2
Espagne	1,2	1,2	1,2	1,0	1,0	0,9
France	1,0	1,0	0,9	1,0	0,9	0,8
Pays-Bas	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
AELE	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Suisse	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres pays d'Europe	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8
Royaume-Uni	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4
Türkiye	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Communauté d'États indépendants (CEI) ^a	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,5
Fédération de Russie	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,4
Afrique	0,2	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3
Singapour	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Maroc	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Moyen-Orient	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Israël	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Émirats arabes unis	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Asie	35,2	34,8	34,5	36,4	38,1	38,0
Chine	18,0	17,6	18,0	18,2	19,2	20,0
Japon	4,6	4,3	3,9	3,9	3,6	3,4
Autres pays d'Asie	12,7	12,8	12,6	14,2	15,3	14,6
Corée, République de	3,5	3,7	3,6	3,9	3,8	3,8
Malaisie	2,1	1,9	2,0	2,5	2,8	2,5
Taïpei chinois	1,8	1,8	1,8	2,0	2,3	2,3
Viet Nam	1,0	1,1	0,9	1,3	1,7	1,7
Thaïlande	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	1,3
Inde	1,1	1,2	1,1	1,1	1,1	1,2
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire:						
Union européenne (28)	11,0	11,7	11,4	11,3	10,9	10,4
Marché commun du Sud	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,9
Accord de libre-échange nord-américain	48,9	48,6	48,8	47,4	46,1	45,9

a Communauté d'États indépendants, y compris certains États associés et anciens États membres.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A2. 1 Mesures notifiées à l'OMC, 2017-2022 (31 mai)

Accord/Décision	Type de mesure notifié	Périodicité	Documents de l'OMC
Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce			
Article 63:2	Lois et réglementations rendues exécutoires par le Membre présentant la notification; modification d'une loi/réglementation	1 fois; <i>Ad hoc</i> (modifications)	IP/N/1/MEX/23; IP/N/1/MEX/C/9, 28/09/2020 IP/N/1/MEX/22/Rev.1; IP/N/1/MEX/E/1/Rev.1, 24/09/2020 IP/N/1/MEX/21; IP/N/1/MEX/I/15, 30/07/2020 IP/N/1/MEX/20; IP/N/1/MEX/G/9, 26/02/2020 IP/N/1/MEX/19; IP/N/1/MEX/G/8, 19/09/2019 IP/N/1/MEX/18; IP/N/1/MEX/I/14, 30/05/2018 IP/N/1/MEX/17; IP/N/1/MEX/G/7, 24/05/2018 IP/N/1/MEX/16; IP/N/1/MEX/I/13, 29/03/2018 IP/N/1/MEX/15; IP/N/1/MEX/I/12, 14/02/2017
Accord sur l'agriculture			
Articles 10 et 18:2 ES:1	Subventions à l'exportation	Annuelle	G/AG/N/MEX/54, 02/06/2021
Articles 10 et 18:2 ES:2	Subventions à l'exportation	Annuelle	G/AG/N/MEX/45, 18/03/2019
Article 18:2; DS:1	Soutien interne	Annuelle	G/AG/N/MEX/55, 25/10/2019
Article 18:2; MA:2	Accès aux marchés – volume des importations soumises à des contingents tarifaires et autres	Annuelle	G/AG/N/MEX/47, 15/07/2019
Articles 5:7 et 18:2; MA.5	Accès aux marchés – mesures de sauvegarde spéciale	Annuelle	G/AG/N/MEX/50, 20/05/2021
Accord général sur le commerce des services			
Article III:4 et/ou IV:2	Points de contact et d'information	<i>Ad hoc</i>	S/ENQ/78/Rev.22, 10/02/2022
Article V:7 a)	Accords d'intégration économique	1 fois	S/C/N/1060, 28/06/2021 S/C/N/1017, 17/09/2020 S/C/N/920, 20/12/2018 S/C/N/4/Add.1, 09/10/2020
Clause d'habilitation - accords commerciaux régionaux			
Paragraphe 4 a)	Accords préférentiels entre pays en développement	<i>Ad hoc</i>	WT/COMTD/RTA15/N/1, 03/03/2020 WT/COMTD/RTA8/N/1, 30/07/2019 WT/COMTD/RTA7/N/1, 30/07/2019 WT/COMTD/RTA6/N/1, 30/07/2019 WT/COMTD/RTA5/N/1, 30/07/2019 WT/COMTD/RTA4/N/1, 30/07/2019 WT/COMTD/RTA3/N/1, 30/07/2019 WT/COMTD/N/53, 19/06/2017
Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (antidumping)			
Article 16:4 – Rapports <i>ad hoc</i>	Mesures antidumping (préliminaires et finales)	<i>Ad hoc</i>	G/ADP/N/369, 04/05/22 – G/ADP/N/295, 30/01/2017
Article 16:4 – Rapports semestriels	Mesures antidumping (prises au cours des 6 mois précédents)	Semestrielle	G/ADP/N/364/MEX, 21/03/2022
GATT de 1994			
Article XXIV:7 a)	Établissement d'une zone de libre-échange	<i>Ad hoc</i>	WT/REG456/N/1, 28/06/2021 WT/REG407/N/1, 17/09/2020 WT/REG395/N/1, 20/12/2018
Accord sur les procédures de licences d'importation			
Article 7:3	Réponses au questionnaire sur les procédures de licences d'importation	Annuelle	G/LIC/N/3/MEX/7, 02/06/2021
Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires			
Article 7, Annexe B	Réglementations sanitaires/phytosanitaires	<i>Ad hoc</i>	G/SPS/N/MEX/406, 8/4/2022 – G/SPS/N/MEX/307, 9/1/2017

Accord/Décision	Type de mesure notifié	Périodicité	Documents de l'OMC
Accord sur les règles d'origine			
Article 5 et Annexe II.4 – <i>Ad hoc</i>	Modification des lois/réglementations (modifications des règles d'origine préférentielles et non préférentielles; nouvelles règles d'origine préférentielles)	<i>Ad hoc</i>	G/RO/N/210, 04/02/2021 G/RO/N/186, 15/04/2019
Article 5 et Annexe II.4 – Première fois	Règles d'origine préférentielles et non préférentielles en vigueur	1 fois	G/RO/N/154, 21/07/2017
Accord sur la facilitation des échanges			
Article 1.4	Publication de toutes les procédures d'importation, d'exportation et de transit, y compris les droits perçus	<i>Ad hoc</i>	G/TFA/N/MEX/1, 28/09/2018
Article 10:4.3	Guichet unique	<i>Ad hoc</i>	
Article 10:6.2	Courtiers en douane	<i>Ad hoc</i>	
Article 12:2.2	Point de contact pour l'échange de renseignements	<i>Ad hoc</i>	
Accord sur les obstacles techniques au commerce			
Article 2.9	Règlements techniques	<i>Ad hoc</i>	G/TBT/N/MEX/510, 12/05/2022 – G/TBT/N/MEX/344, 17/01/2017
Articles 2.9 et 5.6	Règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité	<i>Ad hoc</i>	G/TBT/N/MEX/511, 13/05/2022 G/TBT/N/MEX/509, 28/04/2022 G/TBT/N/MEX/507, 17/02/2022 G/TBT/N/MEX/503, 12/10/2021 G/TBT/N/MEX/500, 19/08/2021 G/TBT/N/MEX/461, 16/12/2019 G/TBT/N/MEX/404, 25/04/2018 G/TBT/N/MEX/395, 21/02/2018
Article 2.10	Règlements techniques (urgents)	<i>Ad hoc</i>	G/TBT/N/MEX/505, 08/11/2021 – G/TBT/N/MEX/345, 19/01/2017
Article 5.6	Procédures d'évaluation de la conformité	<i>Ad hoc</i>	G/TBT/N/MEX/496, 30/04/2021 G/TBT/N/MEX/477, 28/09/2020 G/TBT/N/MEX/472, 24/07/2020 G/TBT/N/MEX/465, 05/05/2020
Articles à déterminer	Règlements techniques	<i>Ad hoc</i>	G/TBT/N/MEX/497, 28/06/2021
Accord sur les subventions et les mesures compensatoires			
Article 25.1 – Article XVI.1 du GATT	Subventions	Annuelle	G/SCM/N/372/MEX, 12/01/2022
Article 25.11 – Rapports <i>ad hoc</i>	Mesures en matière de droits compensateurs (préliminaires et finales)	<i>Ad hoc</i>	G/SCM/N/374, 19/02/2021 G/SCM/N/352, 14/08/2019 G/SCM/N/344, 25/01/2019 G/SCM/N/337, 30/08/2018 G/SCM/N/324/Rev.1, 06/02/2018 G/SCM/N/329/Rev.1, 05/02/2018
Article 25.11 – Rapports semestriels	Mesures compensatoires (prises au cours des 6 mois précédents)	Semestrielle	G/SCM/N/379/MEX, 17/09/2021

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A3. 1 Analyse récapitulative des droits NPF, 2021

Désignation des marchandises	NPF				Taux consolidé (fourchette) ^a (%)
	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation (CV)	
Total	7 802	6,7	0-75	1,3	0-254
SH 01-24	1 101	14,2	0-75	0,8	0-254
SH 25-97	6 701	5,5	0-50	1,3	0-156
Par catégorie de l'OMC					
Produits agricoles	905	13,2	0-75	0,9	0-254
- Animaux et produits d'origine animale	135	15,5	0-75	1,0	9-254
- Produits laitiers	30	22,1	0-45	0,7	18-156
- Fruits, légumes et produits horticoles	252	15,1	0-75	0,5	5-245
- Café et thé	26	21,1	0-45	0,8	25-156
- Céréales et préparations à base de céréales	117	9,9	0-45	0,8	9-194
- Graines oléagineuses, graisses et huiles et leurs produits	92	7,4	0-45	1,1	0-254
- Sucres et sucreries	20	30,0	7,3-75	0,8	45-210,4
- Boissons, liquides alcooliques et tabacs	61	24,4	0-67	0,6	36-67,5
- Coton	5	0,0	0-0	s.o.	37-45
- Autres produits agricoles n.d.a.	167	6,8	0-36	1,1	0-45
Produits non agricoles (pétrole inclus)	6 897	5,9	0-50	1,3	0-156
- Produits non agricoles (hors pétrole)	6 888	5,9	0-50	1,3	0-156
- - Poisson et produits à base de poisson	276	13,8	0-20	0,4	30-45
- - Produits minéraux et métaux	1 166	4,4	0-15	1,4	0-50
- - Produits chimiques et produits photographiques	1 647	2,7	0-20	1,5	0-156
- - Bois, pâte de bois, papier et meubles	377	4,8	0-20	1,2	0-50
- - Textiles	644	9,4	0-25	0,5	10-50
- - Vêtements	265	21,4	20-25	0,1	35-50
- - Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage	234	7,3	0-30	1,3	20-50
- - Machines non électriques	877	4,4	0-20	1,4	20-50
- - Machines électriques	488	4,0	0-20	1,5	10-50
- - Matériel de transport	302	8,8	0-50	1,6	10-50
- - Produits non agricoles n.d.a.	612	5,5	0-20	1,2	10-50
- Pétrole	9	0,3	0-3	2,8	35-50
Par section du SH					
01 Animaux vivants et produits du règne animal	425	14,2	0-75	0,7	0-254
02 Produits du règne végétal	363	12,3	0-75	0,7	0-245
03 Graisses et huiles	54	8,1	0-20	0,8	18-254
04 Préparations alimentaires, etc.	259	18,8	0-75	0,7	18-210,4
05 Produits minéraux	162	0,3	0-10	5,0	0-50
06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes	1 487	2,3	0-20	1,6	0-156
07 Matières plastiques et caoutchouc	368	4,7	0-15,9	1,2	10-50
08 Peaux et cuirs	76	5,9	0-20	1,5	9-35
09 Bois et ouvrages en bois	157	6,2	0-15	1,0	10-35
10 Pâtes de bois, papier, etc.	191	2,8	0-15	1,4	0-50
11 Matières textiles et ouvrages en ces matières	895	12,8	0-25	0,6	9-50
12 Chaussures et coiffures	82	14,4	0-30	0,7	35-35
13 Ouvrages en pierres	187	6,6	0-15	1,0	10-50
14 Pierres gemmes, etc.	60	3,6	0-15	1,7	35-35
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	774	5,0	0-15	1,3	0-50
16 Machines et appareils	1 379	4,2	0-20	1,5	10-50
17 Matériel de transport	314	8,6	0-50	1,6	10-50
18 Instruments de précision	317	3,2	0-15	1,6	10-50
19 Armes et munitions	25	10,8	0-15	0,5	35-35
20 Marchandises et produits divers	218	8,8	0-20	0,8	25-35
21 Objets d'art, etc.	9	0,0	0-0	s.o.	35-35

s.o. Sans objet.

a Les taux consolidés sont basés sur le SH2012 et les taux appliqués sur le SH2017; par conséquent, il peut exister des différences entre le nombre de lignes prises en considération dans l'analyse.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A3. 2 Contingents tarifaires multilatéraux (OMC) et volume des importations, 2020

Désignation (code du SH)	Droits NPF appliqués		Volume du contingent NPF consolidé (t)	Volume des importations contingentaires en 2020	Utilisation du contingent (%)	% de la valeur totale des importations	
	Droit contingentaire	Droit hors contingent				2020	Janvier-juin 2021
Importations totales (millions d'USD)						383 194	235 096
Viandes et abats comestibles, de volailles			1 000	s.o.^a	s.o.	0,1	0,2
0207.14.99	50	75				0,0	0,1
0207.26.03	50	75				0,0	0,1
0207.27.99	50	75				0,0	0,0
0207.44.01	50	0			
0207.45.99	50	0				0,0	0,0
0207.54.01	50	0			
0207.55.99	50	0			
0207.60.03	50	0			
Graisses animales			2 111	s.o.^a	s.o.	0,0	0,0
0209.10.01	50	15				0,0	0,0
0209.90.01	50	0				0,0	0,0
0209.90.99	50	15			
1501.10.01	50	15				0,0	0,0
1501.20.01	50	15				0,0	0,0
1501.90.99	50	15				0,0	0,0
1516.10.01	50	15				0,0	0,0
Poudres de lait			80 000	4 577	5,7	0,2	0,2
0402.10.01	0	45				0,2	0,2
0402.21.01	0	45				0,0	0,0
Sucre et produits à forte teneur en sucre			183 800	s.o.^a	s.o.	0,3	0,3
0402.99.01	50	15%+0,36 dollar/kg de sucre				0,0	0,0
0402.99.99	50	20%+0,36 dollar/kg de sucre				0,0	0,0
1702.20.01	50	15				0,0	0,0
1702.30.01	50	15				0,0	0,0
1806.20.01	50	20%+0,36 dollar/kg de sucre				0,0	0,0
1806.32.01	50	20%+0,36 dollar/kg de sucre				0,0	0,0
1806.90.99	50	20%+0,36 dollar/kg de sucre				0,0	0,0
1901.90.03	50	10				0,0	0,0
1901.90.04	50	10				0,0	0,0
1901.90.05	50	45				0,0	0,0
1901.90.99	50	10%+0,36 dollar/kg de sucre				0,0	0,0
2101.11.02	50	45		s.o. ^b		0,0	0,0
2101.11.99	50	45		s.o. ^b		0,0	0,0
2101.12.01	50	45		s.o. ^b		0,0	0,0
2103.90.99	50	20		s.o. ^c		0,1	0,1
2106.90.01	50	15			
2106.90.99	50	15%+0,36 dollar/kg de sucre				0,1	0,1
2202.99.01	50	10				0,0	0,0

Désignation (code du SH)	Droits NPF appliqués		Volume du contingent NPF consolidé (t)	Volume des importations contingentaires en 2020	Utilisation du contingent (%)	% de la valeur totale des importations	
	Droit contingentaire	Droit hors contingent				2020	Janvier-juin 2021
2202.99.02	50	20				0,0	0,0
2202.99.03	50	20				0,0	0,0
2202.99.04	50	20				0,0	0,0
2202.99.99	50	20%+0,36 dollar/kg de sucre				0,0	0,0
Fromages à pâte dure et demi-dure			2 405	s.o.^b	s.o.	0,0	0,0
0406.10.01	50	45				0,0	0,0
0406.30.02	50	45				..	0,0
0406.90.99	50	45				0,0	0,0
Pommes de terre			1 000	s.o.^a	s.o.	0,0	0,0
0701.90.99	50	75				0,0	0,0
Haricots, à l'exception des haricots de semence			5 000	s.o.^c	s.o.	0,0	0,0
0713.33.99	50	45				0,0	0,1
Café			20 800	s.o.^b	s.o.	0,0	0,0
0901.21.01	50	45	(sacs de 60 kg)			0,0	0,0
0901.22.01	50	45				0,0	0,0
0901.90.99	50	45				0,0	0,0
2101.11.02	50	45				0,0	0,0
2101.11.99	50	45				0,0	0,0
2101.12.01	50	45				0,0	0,0
Blé			98 076	s.o.^a	s.o.	0,3	0,3
1001.11.01	50	15				0,0	0,0
1001.19.99	50	15				0,0	0,0
1001.91.01	50	0		s.o. ^b		0,0	0,0
1001.91.99	50	15				0,0	0,0
1001.99.01	50	0		s.o. ^b		0,3	0,3
1001.99.99	50	15				0,0	0,0
Orge			1 200	s.o.^c	s.o.	0,0	0,0
1003.90.99	50	0				0,0	0,0
Maïs			10 000	s.o.^b	s.o.	0,1	1,1
1005.90.04	50	20				0,0	0,1
1005.90.99	50	0				0,0	1,0
9506.62.01	0	15				0,0	0,0

.. Non disponible.

s.o. Sans objet.

a Les importations en régime préférentiel dépassent le volume contingentaire inscrit par le Mexique dans ses engagements OMC.

b [Pas d'application de contingents.] Meilleures conditions d'accès au marché en régime NPF.

c [Pas d'application de contingents.] Meilleures conditions d'accès au marché dans le cadre du contingent unilatéral.

Note: Les codes du SH en gras sont également récupérés dans les contingents unilatéraux.

Source: Document de l'OMC G/AG/N/MEX/54 du 2 juin 2021 et renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 3 Contingents tarifaires unilatéraux et volume des importations, 2020

Désignation (code du SH)	Droits NPF appliqués		Volume du contingent (t)	Volume des importations contingentaires en 2020	Utilisation du contingent (%)	% de la valeur totale des importations	
	Droit contingentaire	Droit hors contingent				2020	Janvier-juin 2021
Importations totales (millions d'USD)						383 194	235 096
Viande de bœuf			200 000	Non en vigueur	s.o.	0,2	0,2
0201.10.01	0	20			
0201.20.99	0	20				0,0	0,0
0201.30.01	0	20				0,2	0,2
0202.10.01	0	20				0,0	0,0
0202.20.99	0	25				0,0	0,0
0202.30.01	0	20				0,0	0,0
Viande de porc			350 000	Non en vigueur	s.o.	0,4	0,4
0203.12.01	0	20				0,3	0,3
0203.19.99	0	20				0,0	0,0
0203.22.01	0	20				0,0	0,0
0203.29.99	0	20				0,0	0,0
Viande de poulet			300 000	Non en vigueur	s.o.	0,0	0,0
0207.11.01	0	75				0,0	0,0
0207.12.01	0	75				0,0	0,0
Morceaux de poulet et de dindon			100 000	14 258	14,3	0,1	0,3
0207.13.04	0	75				0,0	0,1
0207.14.99	0	75				0,0	0,1
0207.26.03	0	75				0,0	0,1
0207.27.99	0	75				0,0	0,0
Canard, oie			200	0	0,0	0,0	0,0
0207.42.01	10	0				0,0	0,0
0207.52.01	10	0			
0207.60.03	10	0			
Filets de poissons			55 000	17 255	31,4	0,1	0,1
0304.31.01	0	15				0,0	0,0
0304.32.01	0	15				0,0	0,0
0304.61.01	0	15				0,0	0,0
0304.62.01	0	15				0,0	0,0
Fromage de type Egmont			1 600	0	0,0	0,0	0,0
0406.90.99	20	45				0,0	0,0
Oignons			100 000	0	0,0	0,0	0,0
0703.10.02	0	10				0,0	0,0
Haricots, à l'exception des haricots de semence			100 000	0	0,0	0,0	0,1
0713.33.99	0	45				0,0	0,1
Citrons			140 000	0	0,0	0,0	0,0
0805.50.03	0	20				0,0	0,0

Désignation (code du SH)	Droits NPF appliqués		Volume du contingent (t)	Volume des importations contingentaires en 2020	Utilisation du contingent (%)	% de la valeur totale des importations	
	Droit contingentaire	Droit hors contingent				2020	Janvier-juin 2021
Café torréfié et moulu en emballages individuels d'un poids n'excédant pas 40 grammes			Selon les besoins, compte tenu de la production et de la consommation nationales	1 268	s.o.	0,0	0,0
0901.21.01	0	45				0,0	0,0
0901.22.01	0	45				0,0	0,0
0901.90.99	0	45				0,0	0,0
Orge			9 000	0	0,0	0,0	0,0
1003.90.99	0	0				0,0	0,0
Avoine			140 000	0	0,0	0,0	0,0
1004.90.99	0	0				0,0	0,0
Riz			150 000	0	0,0	0,1	0,1
1006.10.01	0	9				0,1	0,1
1006.20.01	0	20				0,0	0,0
1006.30.02	0	20				0,0	0,0
1006.40.01	0	20				0,0	0,0
Malt			9 000	0	0,0	0,1	0,1
1107.10.01	0	0				0,1	0,1
1107.20.01	0	0				0,0	0,0
Cire			250	0	0,0	0,0	0,0
1521.10.01	10	0				0,0	0,0
Préparations à base de produits laitiers			44 200	4 334	9,8	0,0	0,0
1901.90.05	0	45				0,0	0,0
Extrait de café			372	143	38,4	0,0	0,0
2101.11.02	20	45				0,0	0,0
2101.11.99	20	45				0,0	0,0
2101.12.01	20	45				0,0	0,0
Tourteaux et autres résidus			700 000	0	0,0	0,2	0,2
2304.00.01	0	0				0,2	0,2
Polyester textile texturés			Selon les besoins, compte tenu de la production nationale	0	0,0	0,0	0,0
5402.33.01	0	5				0,0	0,0
Véhicules automobiles			Selon les besoins, compte tenu de la production nationale	258 436	s.o.	1,7	1,7
8702.10.99	0	20				0,0	0,0
8702.20.99	0	20				0,0	0,0
8703.21.99	0	20				0,0	0,0
8703.22.01	0	20				0,5	0,5
8703.23.01	0	20				0,8	0,7
8703.24.01	0	20				0,2	0,2
8703.31.01	0	20				0,0	0,0
8703.32.01	0	20				0,0	0,0

Désignation (code du SH)	Droits NPF appliqués		Volume du contingent (t)	Volume des importations contingentaires en 2020	Utilisation du contingent (%)	% de la valeur totale des importations	
	Droit contingentaire	Droit hors contingent				2020	Janvier-juin 2021
8703.33.01	0	20				0,0	0,0
8703.80.01	0	0				0,0	0,0
8704.21.99	0	20				0,0	0,1
8704.31.99	0	20				0,1	0,2
8704.90.01	0	0				0,0	0,0
Jouets			Selon les besoins, sur la base de la valeur des ventes de la production nationale de jouets.	143 922	s.o.	0,2	0,1
3924.90.99	0	15				0,0	0,0
8715.00.01	0	10				0,0	0,0
9401.80.01	0	10				0,0	0,0
9503.00.01	0	15				0,0	0,0
9503.00.02	0	15				0,0	0,0
9503.00.03	0	15				0,0	0,0
9503.00.04	0	15				0,0	0,0
9503.00.05	0	15				0,0	0,0
9503.00.06	0	15				0,0	0,0
9503.00.11	0	15				0,0	0,0
9503.00.12	0	15				0,0	0,0
9503.00.14	0	15				0,0	0,0
9503.00.15	0	15				0,0	0,0
9503.00.16	0	15				0,0	0,0
9503.00.20	0	15				0,0	0,0
9503.00.24	0	15				0,0	0,0
9503.00.99	0	15				0,0	0,0
9504.90.99	0	15				0,0	0,0
9506.62.01	0	15				0,0	0,0

.. Non disponible.

s.o. Sans objet.

Note: Les codes du SH en gras signifient que des contingents ont également été négociés dans le cadre de l'OMC pour ces produits.

Source: Document de l'OMC G/AG/N/MEX/54 du 2 juin 2021 et renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 4 Nombre d'enquêtes ouvertes, achevées et de mesures antidumping imposées, 2017-2021

Produits	Code du SH	Date d'ouverture	Droits en vigueur ^a	Suppression	Membres
Champignons du genre <i>Agaricus</i> Produits plats en acier, revêtus	2003.10.01 7210.30.01; 7210.30.99; 7210.41.01; 7210.41.99; 7210.49.01; 7210.49.02; 7210.49.03; 7210.49.04; 7210.49.99; 7210.61.01; 7210.70.01; 7210.70.99; 7212.20.01; 7212.20.02; 7212.20.99; 7212.30.01; 7212.30.02; 7212.30.99; 7212.40.03; 7212.40.99; 7225.91.01; 7225.92.01; 7226.99.01; 7226.99.02		17/05/2006 05/06/2017	03/04/2017	Chili Chine; Taïpei chinois
Tubes et tuyaux en acier au carbone et en alliage avec soudure longitudinale, de section circulaire, carrée ou rectangulaire Tuyaux en acier au carbone sans soudure	7306.19.99; 7306.30.01; 7306.30.99; 7306.61.01 7304.19.01; 7304.19.02; 7304.19.99; 7304.39.05; 7304.39.06; 7304.39.99		08/03/2018 03/04/2018		Chine Corée, Rép. de; Espagne; Inde; Ukraine
Vaisselle et articles de vaisselle en céramique, y compris en porcelaine	6911.10.01; 6912.00.01		29/05/2018		Chine
Ballons en plastique métallisé	9503.00.23; 9505.90.99	26/06/2017	07/06/2018		Chine
Caoutchouc polybutadiène styrène en émulsion	4002.19.01; 4002.19.02; 4002.19.03; 4002.19.99	10/08/2017	25/01/2019	25/01/2019 (Pologne) ^b	Japon; Corée, Rép. de; Pologne; États-Unis
Microfil pour soudure	7229.20.01; 7229.90.99; 8311.90.01	10/08/2017	05/10/2018		Chine
Tôles d'acier en feuilles	7208.51.01; 7208.51.02; 7208.51.03; 7208.52.01; 7225.40.99	14/11/2017	30/04/2019		Italie; Japon
Électrodes en graphite pour four électrique à arc	8545.11.01		01/03/2012	15/01/2018	Chine; Royaume-Uni
Polyester à fibres courtes	5503.20.01; 5503.20.99	06/02/2018	01/07/2019		Chine
Éthers monobutyliques de l'éthylène glycol	2909.43.01		11/09/2012	06/03/2018	États-Unis
Rouleaux de papier d'aluminium	7607.11.01	28/08/2018	27/12/2019		Chine
Autocuisseurs en aluminium	7605.10.01	20/12/2018	26/12/2019		Chine
Produits plats en acier inoxydable	7219.34.01; 7219.35.01; 7220.20.02	05/04/2019	01/10/2020		Chine; Taïpei chinois
Tours à vent	8502.31.01	16/04/2019	05/10/2020		Chine

Produits	Code du SH	Date d'ouverture	Droits en vigueur ^a	Suppression	Membres
Fermetures en métal	9607.11.01	02/08/2019	06/01/2021		Chine
Disques en aluminium	7616.99.10	09/08/2019	06/11/2020		Chine
Polyester à fibres courtes	5503.20.01; 5503.20.02; 5503.20.03; 5503.20.99		19/08/1993	16/08/2019	Corée, Rép. de
Couvertures en tissus de fibres synthétiques à maille Raschel	6301.40.01; 9404.90.99		26/05/2014	30/09/2019	Chine
Crics et vérins hydrauliques	8425.42.02	01/11/2019	06/01/2021		Chine
Phtalate de dioctyle	2917.32.01	19/03/2020	01/09/2021		Corée, Rép. de; Pologne; États-Unis
Filaments de polyester texturés	5402.33.01	31/03/2020	29/09/2021		Chine; Inde
Acide gras partiellement hydrogéné	3823.19.99		07/04/2005	23/07/2020	États-Unis
Hexamétaphosphate de sodium	2835.39.02		03/08/2004	23/07/2020	Chine
Acide stéarique	3823.11.01; 3823.19.99		08/04/2005	30/07/2020	États-Unis
Triéthanolamine	2922.13.01	31/07/2020			États-Unis
Brames en acier au carbone et en aciers alliés	7207.12.99; 7207.20.99; 7224.90.02; 7224.90.99	21/09/2020			Brésil; Fédération de Russie
Clous à béton en acier	7317.00.99		29/11/2004	03/12/2020	Chine
Tubes et tuyaux en acier au carbone avec soudure longitudinale droite	7305.11.01		05/01/2010	04/12/2020	Royaume-Uni
Tôles d'acier en feuilles	7208.51.01; 7208.51.02; 7208.51.03; 7208.52.01; 7225.40.01; 7225.40.02		14/10/2014	04/12/2020	Chine
Appareils à liquéfier les aliments, à usage domestique ou commercial	8509.40.99		09/12/2014	06/04/2021	Chine
Produits plats en acier, revêtus	7210.30.02; 7210.41.01; 7210.41.99; 7210.49.99; 7210.61.01; 7210.70.02; 7212.20.03; 7212.30.03; 7212.40.04; 7225.91.01; 7225.92.01; 7226.99.99	30/08/2021			Viet Nam
Poutres en acier de type I et de type H	7216.32.99; 7216.33.01	31/08/2021			Allemagne; Espagne; Royaume-Uni

a Date de publication au Journal officiel.

b Aucun droit provisoire ou définitif n'a été imposé à la Pologne.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base de renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 5 Panorama général des droits de propriété industrielle dans la LFPII

(Les changements introduits par la LFPII sont surlignés en gris).

Prescriptions	Durée de la protection	Exceptions
Brevets		
L'invention est nouvelle, comporte une activité inventive et a une application industrielle.	20 ans, non prorogeable, à compter de la date de dépôt de la demande.	Ne peuvent être brevetés: 1) les procédés de clonage et de modification de l'identité génétique, ainsi que l'utilisation industrielle ou commerciale d'embryons humains; 2) les variétés végétales; 3) les procédés essentiellement biologiques servant à produire, à reproduire et à multiplier des plantes et des animaux; 4) les méthodes de traitement chirurgical ou thérapeutique; et 5) le corps humain.
Modèles d'utilité		
Le modèle est nouveau et a une application industrielle.	15 ans, non prorogeable, à compter de la date de dépôt de la demande.	-
Dessins et modèles industriels		
Le dessin ou modèle est nouveau et a une application industrielle.	5 ans, prorogeable, à compter de la date de dépôt de la demande, jusqu'à un maximum de 25 ans.	Les dessins et modèles industriels dont les éléments ou les caractéristiques sont déterminés uniquement par des considérations d'ordre technique ne sont pas enregistrés.
Schémas de configuration de circuits intégrés		
Le projet comporte une activité créative et ne constitue pas une activité usuelle ou commune.	10 ans, non prorogeable, à compter de la date de dépôt de la demande.	Les schémas de configuration originaux (incorporés ou non dans des circuits intégrés) qui ont fait l'objet d'une exploitation commerciale ordinaire au Mexique ou à l'étranger ne peuvent être enregistrés, à moins que la demande d'enregistrement ne soit déposée dans un délai de 2 ans à compter de la date de leur première exploitation commerciale ordinaire.
Secrets industriels		
Tous les renseignements de nature confidentielle, à usage industriel ou commercial, qui permettent de conserver un avantage concurrentiel ou économique sur les concurrents.	Tant que se maintient la confidentialité.	Ne sont pas considérées comme secret industriel les informations qui sont du domaine public, celles qui sont connues par un technicien en la matière, ou celles qui sont divulguées par disposition légale ou décision judiciaire.
Marques		
Tout signe perceptible par les sens et susceptible d'être représenté de manière à permettre de déterminer précisément et clairement l'objet de la protection, servant à distinguer des produits ou des services des autres produits ou services de même nature ou appartenant à la même catégorie sur le marché.	10 ans, prorogeable, à compter de la date d'octroi de l'enregistrement.	Les exceptions sont énumérées à l'article 173.
Appellations d'origine		
La qualité, les caractéristiques ou la réputation du produit doivent être exclusivement ou essentiellement attribuables au milieu géographique des matières premières, des processus de production et des facteurs naturels et culturels.	Tant que se maintiennent les conditions qui ont motivé la protection.	Les exceptions sont énumérées à l'article 271.

Prescriptions	Durée de la protection	Exceptions
Indications géographiques		
La qualité, les caractéristiques ou la réputation du produit sont attribuables au milieu géographique de certains des aspects suivants: matières premières, processus de production ou facteurs naturels et culturels.	Tant que se maintiennent les conditions qui ont motivé la protection.	Les exceptions sont énumérées à l'article 271.

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A4. 1 Accords sur les services aériens, 2017-2021

	Nouveaux accords							Accords révisés		
	Curaçao	Espagne	Philippines	Finlande	Islande	Israël	Pays-Bas	Allemagne	Canada	El Salvador
Signature	07/07/2021	20/04/2017	14/12/2021	14/02/2019	29/11/2021	14/09/2017	24/04/2018	02/05/2019	29/06/2017	21/08/2018
5 ^{ème} liberté	Absence de droits	Droits accordés sous réserve de l'accord préalable des autorités aéronautiques					Absence de droits	Droits accordés sous réserve de l'accord préalable des autorités aéronautiques		
7 ^{ème} liberté	Absence de droits							Absence de droits		Marchandises: droits accordés sous réserve de l'accord préalable des autorités aéronautiques
Cabotage	Absence de droits									
Désignation des transporteurs aériens	Multiple	Double par paire de villes, à l'exception de Cancún (jusqu'à 4 transporteurs aériens)	Multiple	Multiple	Double par paire de villes	Multiple	Multiple	Jusqu'à 3 transporteurs aériens	Absence de droits Multiple	
Refus	Les compagnies aériennes doivent être détenues majoritairement et contrôlées par l'État partie ou ses ressortissants							Les compagnies aériennes doivent être détenues majoritairement et contrôlées par l'État partie ou ses ressortissants		
Capacité	Détermination libre									
Tarification	Fixation libre									

Source: Renseignements communiqués par les autorités.